

ANNALES  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DU  
GATINAIS

---

TOME QUINZIÈME

---

*FONTAINEBLEAU*  
MAURICE BOURGES, IMPRIMEUR BREVETÉ  
Rue de l'Arbre-Sec, 32

—  
1877



DC 611  
G 356  
v. 15-16a

# ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

## DU GATINAIS

---

### SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A SOUPPES (SEINE-ET-MARNE), LE 26 MAI 1896.

---

Les membres de la Société, arrivés par le train de dix heures, se dirigent vers l'église et visitent en détail ce joli monument de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, « une merveille architecturale qui peut servir de type pour les églises de cette dimension ». On admire dans l'église les chapiteaux si finement taillés et un curieux rétable du XIV<sup>e</sup> siècle provenant, dit-on, de l'abbaye de Cercanceaux.

A deux heures, on se réunit dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. Herbet, assisté de MM. Thoison et Quesvers. Sont présents : MM. Deroy, Marquis, l'abbé Jarossay, Dupont, Saintoyant, l'abbé Guignon, Métais, Houy, Baffoy, Delalieu, etc., auxquels se sont joints plusieurs habitants de Souppes et quelques dames qui n'ont point été effrayées par l'austérité des lectures annoncées.

La séance ouverte, M. Herbet remercie tout d'abord M. Guignon, le nouveau maire de Souppes, qui a bien voulu mettre à la disposition de la Société une des salles de la mairie et qui, du reste, a assisté à la séance ainsi que son adjoint, M. Delalieu ; puis il donne la parole au trésorier, qui rend compte de l'état financier de la Société.

M. l'abbé Jarossay, curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron, a ensuite la parole pour lire un chapitre de *l'Histoire de l'abbaye de Ferrières*. Le patient et consciencieux historien de Fontainejean a voulu donner un pendant à son travail sur cette dernière abbaye et, si l'on en juge par le fragment lu à la séance de Souppes, l'histoire de Ferrières ne le cédera en rien à celle de Fontainejean. M. l'abbé Jarossay avait choisi pour lecture le chapitre consacré à l'école monastique de Ferrières au neuvième siècle. On se figure généralement que, dans ces temps lointains, l'enseignement des lettres et des sciences était nul. Il n'en est rien ; pour se rendre compte de la place qu'a tenue, dans notre pays, l'école de Ferrières, il suffit de citer les noms de quelques-uns des maîtres et des élèves : Loup Servat, Alcuin, Éginhard, Héric, Abdon, Raban Maur, Hincmar, Vénilon, etc. Cette étude fort intéressante a été, malgré son apparente aridité, fort goûtée des auditeurs qui n'ont point épargné leurs applaudissements au savant curé de Saint-Maurice-sur-Aveyron.

M. G. Lioret, qui devait lire quelques épisodes de la campagne de 1814 dans la région de Souppes, Moret et Montereau, est retenu chez lui par une légère indisposition, et M. Quesvers se charge de lire son manuscrit. M. Lioret a été soldat et il aime l'armée : cela se devine dans son récit écrit sobrement mais avec une fougue toute militaire, au pas de charge pour ainsi dire. On assiste à ces reconnaissances sur les bords du Loing ; on entend, sur le pavé de Montereau, résonner le galop furieux des chevaux montés par des gardes nationaux exercés depuis quinze jours à peine... Son récit est d'ailleurs basé sur des documents authentiques.

La lecture de M. Thoison nous ramène dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, ce temps si curieux où la politique se faisait, non pas en paroles dans des assemblées plus ou moins bavardes, mais à coups d'épée sur le champ de bataille ; cette époque si tourmentée où les chefs de parti vendaient, sinon leur influence, au moins les bandes de soldats dont ils disposaient, suivant l'occurrence et les besoins du moment. La lecture de M. Thoison nous donne des détails fort curieux sur une

émeute à Montargis en 1576; l'auteur nous raconte cet épisode avec la fantaisie et la bonne humeur qu'il met d'ordinaire dans ses récits.

Après la séance, comme on l'avait annoncé, les membres de la Société sont allés visiter les ruines de l'église et du château du Boulay et partent guidés par M. Guignon, qui a bien voulu servir de cicérone. La promenade est jolie; à quelques centaines de mètres de la ferme actuelle du Boulay, on trouve quatre murs ruinés, derniers vestiges de l'église du Boulay, église qui paraît être du xiv<sup>e</sup> siècle et dans les débris de laquelle on remarque deux pierres tombales intéressantes. M. l'abbé Guignon et M. Dupont promettent d'essayer de sauver ces deux tombes de la destruction qui les attend. On se hâte ensuite d'aller voir la chapelle construite, vers 1694, par François Brulart, chapelle aujourd'hui pleine de gerbes de blé, et les substructions d'un château du xviii<sup>e</sup> siècle construit à côté du château féodal des Beaumont. De la forteresse de ces seigneurs huguenots et pillards, il ne reste plus que quelques pans de murs et une tour d'angle transformée en colombier : *sic transit gloria mundi...*

On s'est séparé à 6 heures, après une journée bien remplie.



## SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A BOISCOMMUN (LOIRET), LE 18 OCTOBRE 1896.



La mairie de Boiscommun avait été mise à la disposition de la Société par le maire, M. Robin, qui avec la plus grande bienveillance avait préparé la réunion et multiplié les invitations. Aussi un grand nombre de personnes, venues malgré le mauvais temps de la ville et des environs, avaient-elles répondu à l'appel et ont-elles entendu les lectures annoncées. La séance a été

présidée par M. Jules Devaux, vice-président, qui par son travail sur l'histoire de Boiscommun et ses illustrations, très remarquablement préparé et plein d'intérêt, a vivement intéressé l'auditoire. Boiscommun a en effet donné le jour à quelques personnages qui ont joué un rôle important, surtout à l'époque de la Révolution, et aussi à un poète protestant du xvi<sup>e</sup> siècle, nommé Boucher, et que M. Devaux a très justement appelé le Tyrtée huguenot.

M. Henri Stein a lu ensuite, au nom de M. Cuissard, bibliothécaire de la ville d'Orléans et au sien, quelques documents inédits sur Boiscommun aux États-Généraux, notamment les doléances du clergé en 1649 et celles du tiers-état en 1789; il a en outre raconté, à l'aide des pièces elles-mêmes, les faits amusants qui se sont déroulés à Boiscommun, lors de l'assemblée préliminaire du bailliage qui nomma les députés aux États-Généraux de 1789.

Enfin il a été donné lecture d'une notice de M. F. Herbet, sur l'architecte du fameux escalier « en fer à cheval » de Fontainebleau, dont les conclusions fort nouvelles ont paru dans le dernier volume de nos *Annales*.

Après avoir remercié M. Robin, maire, de son accueil, et l'assemblée de sa bienveillance, le président a levé la séance. Les membres de la Société ont visité la belle église de Boiscommun, les restes (en briques) des vieilles fortifications qui datent de Henri IV, la curieuse chapelle du cimetière, et ont retrouvé chez un marbrier de la localité deux inscriptions funéraires assez intéressantes, qui ne sont plus malheureusement aujourd'hui que des débris et auront vécu dans quelque temps, si l'on n'y prend garde.

La journée s'est terminée par la visite de l'intéressant château de Montliard, où les membres de la Société ont été guidés avec beaucoup d'amabilité par la propriétaire, M<sup>me</sup> veuve de Vièvre, descendante d'une vieille famille du pays.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS  
(14<sup>e</sup> Année.)

---

ÉTAT DES FINANCES DE LA SOCIÉTÉ

au 31 décembre 1896.

	RECETTES.	DÉPENSES.
	fr. c.	fr. c.
1 <sup>o</sup> En caisse au 31 décembre 1895 . . . . .	18 "	" "
2 <sup>o</sup> Cotisations encaissées en 1896 . . . . .	2.040 "	" "
3 <sup>o</sup> Cotisations arriérées . . . . .	36 "	" "
1 <sup>o</sup> Facture de M. Bourges ( <i>Annales de 1895</i> ) . . . . .	" "	1.666 55
2 <sup>o</sup> Facture de M. Bourges (débours divers) . . . . .	" "	100 30
3 <sup>o</sup> Impressions diverses . . . . .	" "	41 50
4 <sup>o</sup> Frais de gravure et de clichage . . . . .	" "	39 "
5 <sup>o</sup> Frais de bureau et divers . . . . .	" "	48 65
6 <sup>o</sup> Frais de recouvrements et quittances . . . . .	" "	42 20
7 <sup>o</sup> Frais de séances et étrennes . . . . .	" "	29 "
		<hr/>
		1.907 20
Reste en caisse au 31 décembre 1896 . . . . .		186 80
		<hr/>
TOTAL ÉGAL . . . . .	<hr/> 2.091 "	<hr/> 2.091 "

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

au 1<sup>er</sup> janvier 1897.

*Président* : G. PALLAIN (C. ✱), directeur général des douanes, maire de Gondreville (Loiret).

*Secrétaire-Trésorier* : H. STEIN (I. Ⓚ), archiviste aux Archives nationales, 38, rue Gay-Lussac, à Paris.

*Membres du Comité* : J. DEVAUX (I. Ⓚ), avoué à Pithiviers (Loiret); — A. DUFOUR (I. Ⓚ), bibliothécaire-archiviste de la ville de Corbeil (Seine-et-Oise); — E. THOISON (A. Ⓚ), à Larchant (Seine-et-Marne).





LE  
SURINTENDANT FOUCQUET

ET SES COMPAGNONS D'INFORTUNE

AU CHATEAU DE MORET

---

**P**OUR la foule passionnée de légendes, le cardinal Balue a été enfermé dans toutes les vieilles cages bardées de fer, le surintendant Foucquet a été prisonnier dans toutes les anciennes tours. Balue, à l'encontre d'une opinion généralement répandue, n'a jamais habité la cage que l'on peut voir dans l'une des portes de Moret, mais Nicolas Foucquet a passé près de deux mois de sa longue captivité dans la tour du château.

Au mois de mai de l'année 1664, Louis XIV vint s'installer, avec sa cour, à Fontainebleau; il s'y trouvait encore à l'été.

Pendant ce même temps, le surintendant Foucquet était détenu au donjon de Moret, ainsi que Delorme son ancien commis, et les trésoriers de l'Épargne Jeannin de Castille, Claude de Guénégaud et Bertrand de la Bazinière. Tous ces personnages, à des

degrés divers, étaient accusés de malversations commises au fait des finances. Les débuts de l'affaire remontaient à 1661.

Nous voudrions rapporter ici les incidents survenus à ce procès, pendant l'internement des prisonniers à Moret. Il est indispensable, à cet effet, de reprendre la question d'un peu haut : on ne saurait parler d'événements enclavés dans une instruction judiciaire vieille de plus de deux siècles, sans expliquer les raisons qui les ont amenés et sans les rattacher à l'action générale. Nous rappellerons donc les principaux faits qui ont précédé l'arrivée à Moret de Foucquet et de ses compagnons d'infortune.

Si l'on trouve, au cours de ce récit, des détails qui ne paraissent pas avoir leur utilité immédiate, qu'on ne se hâte pas de les considérer comme des longueurs, ils seront justifiés par la suite. D'ailleurs, il faut un cadre au tableau.

## I.

Nicolas Foucquet, fils de François Foucquet, conseiller du roi, et de Marie de Meaupeou, fille d'un maître des comptes, naquit en janvier 1615. Il eut des frères et des sœurs, parmi lesquels nous ne citerons que Basile Foucquet, abbé commendataire de Barbeau<sup>1</sup>.

Doué d'une vive intelligence, Nicolas était à vingt

---

1. Barbeau, près Melun, abbaye d'hommes de l'ordre de Cliteaux fondée par Louis VII, en 1156. Basile Foucquet en touchait les bénéfices sans remplir aucun service sacerdotal.

ans maître des requêtes. De 1643 à 1647, il exerça les fonctions d'intendant, d'abord à l'armée de Flandre, ensuite en Dauphiné, puis en Catalogne. En 1648, au début de la Fronde, le cardinal Mazarin l'appela à l'intendance de Paris; il s'y révéla comme un homme avisé et de grande valeur. En 1650, le cardinal lui fit acheter la charge importante de procureur général au parlement de Paris. Sur ces entrefaites, il se maria en secondes noces avec Marie-Madeleine de Castille-Villemareuil, fille de François de Castille, conseiller au parlement, et petite-fille du président Jeannin<sup>1</sup>.

Au commencement de l'année 1651, la coalition de la Fronde parlementaire et du parti des princes força Mazarin à quitter le royaume; Foucquet et son frère l'abbé lui rendirent alors de signalés services, Nicolas, homme habile, en lui gagnant des partisans dans le parlement, Basile, homme de main, en fomentant la discorde parmi les chefs de la Fronde.

Pendant l'année 1652, les intrigues et les luttes se poursuivirent; Mazarin ne put rentrer à Paris que dans les premiers jours de février 1653.

Le surintendant des finances, La Vieuville<sup>2</sup>, venait de mourir. Deux candidats briguèrent sa succession, Servien<sup>3</sup> et Nicolas Foucquet. Mazarin, d'abord

---

1. Foucquet s'était marié une première fois, en 1640, avec Louise Fourché, unique héritière de Mathieu Fourché, sieur de Guéhillac, riche magistrat breton; il fut veuf au bout de dix-huit mois.

2. Charles, marquis puis duc de La Vieuville, baron de Rugles, fils de Robert de La Vieuville et de Catherine d'O; mourut le 2 janvier 1653.

3. Abel Servien, marquis de Sablé et de Châteauneuf, fils d'Antoine Servien, conseiller au Parlement de Grenoble, et de Diane Bailly; il était déjà secrétaire d'État.

perplexe, trancha la difficulté en les nommant tous les deux au même poste. Cette collaboration amena des tiraillements. En 1654, il devint nécessaire de délimiter les attributions des deux administrateurs : Servien fut chargé des dépenses et Foucquet des recettes.

Les caisses de l'État étaient vides et les impôts de plusieurs années consommés d'avance. Pour créer des ressources, Foucquet établit de nouvelles taxes, fit faire des prêts aux fermiers des impôts, emprunta aux partisans, aux fonctionnaires, à ses amis, aux membres de sa famille, trouva enfin, à l'insu de son collègue Servien, des expédients qui lui permirent de procurer au cardinal toutes les sommes qu'il demandait, tant pour les besoins du Trésor que pour s'enrichir lui-même. Ainsi se passèrent les années 1655 et 1656.

Jusque-là, Nicolas Foucquet a pleinement réussi : les financiers lui montrent de la confiance; Mazarin, la reine, le jeune Louis XIV l'assurent de leur reconnaissance. Il profite de cette situation privilégiée pour faire accorder des faveurs aux siens et commence à embellir le domaine de Vaux<sup>1</sup>, près Melun. Généreux et magnifique, sa maison est grande ouverte aux seigneurs de la cour, aux beaux esprits, aux écrivains, aux artistes, aux poètes. Homme de goût, instruit et lettré, il est le Mécène et l'ami de Corneille, La Fontaine, Pellisson, Molière.

Pourtant, il avait déjà des ennemis. Colbert, alors

---

1. Son père avait acheté ce domaine en 1636.

petit commis du cardinal, tout en donnant ses soins à la fortune de son maître, commençait à surveiller Foucquet (1657).

A cette époque, des traitants firent à l'État une avance de six millions et obtinrent du surintendant des billets pour cette même somme. Il y en eut pour quatre millions de payés; on prétendit que Foucquet avait partagé les deux millions restants avec ses créatures. Cette affaire des six millions deviendra un gros grief dans son procès.

Le cardinal, tout en profitant du zèle de son subordonné, ne laissait pas de prêter l'oreille aux mauvais bruits qu'on répandait sur son compte. C'est alors que, effrayé, Foucquet rédigea un projet de défense personnelle dans lequel il détaillait les mesures à prendre par ses amis, au cas où il serait arrêté (1657-1658). Ce projet fut trouvé plus tard en sa maison de Saint-Mandé. Quelques années après, quand il voudra se défendre, il qualifiera lui-même ce factum de « fille abortive de la colère et du chagrin ».

Sa vie se passait ainsi dans une alternative de succès et de revers; jusqu'à présent les succès l'emportaient sur les revers. Naturellement optimiste, ayant mis de grands personnages dans ses intérêts par des pensions et des largesses, il s'imaginait que rien ne pouvait l'atteindre.

Servien était resté dans l'ombre; tout le monde s'évertuait à tromper sa vigilance. Lorsqu'il mourut, en février 1659, Foucquet fut nommé seul surintendant. Délivré de son collègue, il s'abandonna de plus en plus à ses prodigalités. Colbert, qui ne le

perdait pas de vue, proposa dès ce moment au cardinal de le déférer à une Chambre de justice (1659). Après une explication avec Mazarin, Foucquet garda la libre disposition des finances.

Il sentit néanmoins que sa situation devenait périlleuse; preuve significative, son crédit financier diminuait. Les affaires de l'État exigeaient de l'argent, il n'hésita pas et engagea ses ressources personnelles; la confiance revint (1660). Il chercha en même temps à faire des dégrèvements, mais ces mesures, bien que prises dans l'intérêt général, ne lui suscitèrent que des ennemis.

Le chancelier Séguier<sup>1</sup> n'aimait point Foucquet. Le président Lamoignon<sup>2</sup> s'éloignait de lui. L'avocat général Denis Talon<sup>3</sup> avait un beau-frère nommé Voysin<sup>4</sup>, conseiller au parlement, qui voulait être prévôt des marchands, Foucquet présenta un autre candidat, Talon et Voysin devinrent ses adversaires.

Il était desservi jusque dans son entourage. Un sieur Delorme<sup>5</sup>, fonctionnaire en Bretagne, venu à Paris après un mariage riche, était entré dans la finance. Sa fortune et ses talents inspirant la plus grande confiance aux bailleurs de fonds, il n'en fallut pas davantage pour le faire rechercher des surinten-

---

1. Pierre Séguier, seigneur d'Autruy, duc de Villemor, comte de Gien, chancelier de France depuis 1635.

2. Guillaume de Lamoignon, marquis de Basville, comte de Launay-Courson, baron de Saint-Yon, premier président au Parlement de Paris.

3. Succéda à son père, Omer Talon, dans la charge d'avocat général.

4. Jean-Baptiste Voysin, seigneur de La Noraye, du Parlement de Paris.

5. Jacques Amproux, sieur de Lorme.

dants. D'abord aux ordres de Servien, Foucquet le prit ensuite à son service et lui abandonna une partie de son autorité. La mésintelligence survint entre le commis et le patron. Delorme trahit Foucquet et devint bientôt son dénonciateur; il se vantait couramment de posséder des pièces compromettantes pour le surintendant.

Depuis quelques mois, Mazarin ressentait les atteintes du mal qui devait l'emporter; il mourut dans la nuit du 8 au 9 mars 1661. Avant de mourir, il avait eu le temps d'attirer l'attention du roi sur les abus reprochés à Foucquet. Un écho de ces révélations parvint au surintendant; par précaution, celui-ci crut devoir se confesser à son souverain : si les formes n'avaient pas toujours été sauvegardées dans sa gestion, la cause en était à l'urgence des besoins; rien ne s'était fait que sur l'ordre du cardinal. Louis XIV, qui avait encore besoin de son habileté, consentit à l'écouter. Mais Colbert, depuis peu intendant des finances, gagnait de jour en jour en influence et ne renonçait point à ses attaques.

Les intrigues amoureuses devaient aussi intervenir dans son existence. Louis était alors dans la première ardeur de son amour pour M<sup>lle</sup> de la Vallière, et cet amour était tenu secret. Le surintendant se montra très attentionné pour la favorite. Qu'il eût tenté de supplanter le roi, c'est une absurdité, mais un jour, dans une antichambre, il fit quelques compliments à la craintive maîtresse. Blessée, elle redit le propos à l'amant. La jalousie mordit le roi au cœur; la perte de Foucquet devint dès lors certaine.

Bien que surintendant et ministre d'État, Fouc-

quet était encore procureur général. Or, cette charge faisait obstacle à son arrestation : à ce titre, il ne pouvait être jugé que par le Parlement, et Foucquet comptait dans ce corps de nombreux partisans. Séduit par la bienveillance calculée du roi, pris par la vanité, il consentit à vendre sa charge (août 1661).

Que pouvait-il craindre puisque, quelques jours après (17 août), le roi acceptait l'invitation de venir le visiter au château de Vaux? On connaît les détails de cette visite tant de fois célébrée dans notre littérature. La maisonnette de Vaux était devenue un palais superbe, avec un parc immense « peuplé de statues de marbre et baigné d'eaux jaillissantes ». La cour fut émerveillée des constructions de Le Vau, des peintures de Le Brun, des sculptures d'Anguier et de Puget, des jardins de Le Nôtre. Louis XIV, dit-on, eut un instant l'idée de faire arrêter son hôte dans sa propre maison; la reine-mère l'en dissuada. Ce ne fut que partie remise.

Dans l'intention de tenir les États de Bretagne, le roi se rendit à Nantes le 1<sup>er</sup> septembre 1661; Foucquet l'y avait précédé. Le matin du 5 septembre, après le conseil, le surintendant se retira le dernier. A peine hors du château, il fut arrêté par d'Artagnan<sup>1</sup>, sous-lieutenant de la compagnie des mousquetaires, qui le mena à Angers.

Un courrier partit immédiatement sur Paris, avec ordre au chancelier Séguier de poser les scellés dans

---

1. Charles de Bats-Castelmor, sieur d'Artagnan, fils de Bertrand de Bats, seigneur de Castelmor et de Françoise de Montesquiou d'Artagnan.



NICOLAS FOUQUET



les demeures du prisonnier, à la surintendance de Fontainebleau, à Vaux, à Saint-Mandé.

Le 15 septembre, Louis XIV était de retour à Fontainebleau. Son premier soin fut de s'occuper de l'établissement d'une Chambre de justice et de désigner des commissaires pour faire l'inventaire des papiers. Ces commissaires, à la connaissance de Colbert, violèrent outrageusement les formalités judiciaires et firent preuve de la plus grande animosité contre l'accusé. Parmi eux figuraient Poncet<sup>1</sup>, maître des requêtes, Pussort<sup>2</sup>, conseiller au grand conseil, oncle de Colbert, un nommé Foucault<sup>3</sup>, autre créature de Colbert, et un sieur Berryer<sup>4</sup>, ancien agent de Mazarin, actuellement commis du même Colbert.

Les pièces les plus intéressantes étaient à Saint-Mandé. Ce fut là qu'on trouva le projet de défense rédigé en 1657 et la fameuse cassette amoureuse.

Certes le fastueux surintendant aimait les plaisirs et l'on ne saurait guère discuter sur la nature de ses relations avec M<sup>me</sup> du Plessis-Bellière<sup>5</sup>, cependant la malignité publique se plut à exagérer la portée des

---

1. Pierre Poncet de la Rivière, baron de Presles, maître des requêtes au Parlement de Paris.

2. Henri Pussort, frère de la mère de Colbert.

3. Joseph Foucault, conseiller à la chambre des enquêtes du Parlement de Paris.

4. Louis Berryer, secrétaire du Conseil et des commandements de la reine Marie-Thérèse, procureur syndic perpétuel des secrétaires du roi.

5. Suzanne de Bruc, femme de Jacques de Rougé, seigneur et marquis du Plessis-Bellière. Grâce à ce Jacques de Rougé, le nom du Plessis-Bellière n'est pas étranger au Gâtinais, car il acheta, en 1650, la seigneurie de Fay-lez-Nemours. A sa mort (1655), sa veuve conserva ce domaine qui comprenait : Fay, La Madeleine, Bougigny, Ormesson, Bagneaux, Glandelles et Fromonville.

lettres de femmes contenues dans cette cassette. Galant, il l'était, mais non licencieux et déréglé; c'est dépasser la mesure que de parler « du scandale de ses mœurs ».

Le 15 novembre 1661, un édit royal, daté de Fontainebleau, institua une Chambre de justice « pour la recherche des abus ou malversations au fait des finances<sup>1</sup> ». Cette Chambre comprenait des membres du parlement de Paris et des cours des provinces. Tous les historiens ont signalé le sentiment de partialité qui domina dans sa composition : le président était le chancelier Séguier, assisté de Lamoignon, le procureur général était Denis Talon, le greffier Foucault, le secrétaire Berryer; parmi les membres : Poncet, Pussort, Voysin, qui nous sont déjà connus comme adversaires de Fouquet. Même application dans le choix des conseillers de province. Il est vrai qu'à côté de ces noms nous pouvons citer les présidents de Nesmond<sup>2</sup> et Pontchartrain<sup>3</sup>, les conseillers de la Grand'Chambre : Regnard<sup>4</sup>, Catinat<sup>5</sup>, Brillac<sup>6</sup> et Fayet<sup>7</sup>, les maîtres des requêtes : Besnard de

---

1. *Documents inédits* (journal d'Olivier Lefebvre d'Ormesson, t. II, p. LXXIV).

2. François-Théodore de Nesmond, président au parlement de Paris.

3. Louis Phéliepeaux de Pontchartrain, président à la Chambre des Comptes.

4. Jacques Regnard, conseiller-clerc de la Grand'Chambre du parlement.

5. Pierre Catinat, conseiller de la Grand'Chambre, parlement de Paris.

6. Pierre de Brillac, conseiller de la Grand'Chambre, parlement de Paris.

7. Nicolas Fayet, conseiller de la Grand'Chambre, parlement de Paris.

Rezé<sup>1</sup> et Olivier d'Ormesson<sup>2</sup>, tous hommes d'honneur et de conscience.

La séance d'ouverture de la Chambre de justice eut lieu le 3 décembre 1661; les premiers mois se passèrent en besognes de procédure. Comme rapporteurs, le roi nomma Olivier d'Ormesson, de Paris, et Le Cormier de Sainte-Hélène, du parlement de Rouen; le premier s'imposa bientôt par son caractère et ses talents; il fut, pour ainsi dire, l'unique rapporteur du procès.

Quant à Fouquet, bien que malade, on l'amena d'Angers à Amboise et de là à Vincennes (décembre 1661).

Le maître des requêtes Poncet, le conseiller Regnard, le greffier Foucault, désignés par la Chambre, commencèrent à Vincennes l'interrogatoire de Fouquet. Celui-ci refusa de prêter serment, déclara qu'il n'était justiciable que du roi, protesta contre la Chambre et contre les irrégularités déjà commises. Ces réserves faites, il consentit à se laisser questionner, demanda un avocat et ses papiers.

Sur son refus de reconnaître la Chambre, on décida de lui faire son procès « comme à un muet », c'est-à-dire que le procureur devait présenter, par écrit, des réquisitions auxquelles l'accusé répondrait de même. Infaillible moyen d'entrer dans les longueurs.

---

1. Cyprien Besnard, seigneur de Rezé et de la Bojsche, du parlement de Paris.

2. Fils d'André Lefebvre d'Ormesson, doyen du Conseil d'État et d'Anne le Prévost; président de la Chambre des Comptes.

Avant d'aller plus loin, il nous semble nécessaire de dire quelques mots sur l'organisation financière d'alors.

Le trésor royal était le centre de toutes les recettes. A la tête de la hiérarchie financière se trouvait le surintendant, ordonnateur suprême. Nous disons ordonnateur parce qu'en effet le surintendant des finances n'était pas un fonctionnaire comptable recevant et dépensant les deniers de l'État, il ne faisait que répartir ces deniers à qui de droit, et ne relevait que du roi.

Les recettes et les dépenses se faisaient directement chez les trésoriers de l'épargne, seuls dépositaires des fonds de l'État.

Toute somme ordonnancée par le surintendant était portée sur les registres de l'épargne où figuraient jour par jour, les sommes versées ou payées, avec les motifs et les noms des parties. Ceux donc à qui l'État avait à payer devaient s'adresser au surintendant et en obtenir une ordonnance de paiement; cette ordonnance enjoignait au trésorier de l'Épargne de payer la somme due sur le fonds spécial destiné à l'acquitter et non sur un autre.

Rien de simple, au premier aspect, comme ce mécanisme; il couvrait cependant de monstrueux abus. Si le paiement s'était fait à bureau ouvert, l'ordre aurait suffi; mais l'argent manquait toujours. Le trésorier, pour ne pas laisser le créancier sans moyens de crédit, lui donnait un billet dit de l'Épargne, sur le fonds désigné. S'il y avait des fonds excellents, il y en avait encore plus qui étaient douteux ou épuisés; en sorte que le billet, le

plus souvent sans valeur, se donnait sur la place à vil prix. Le surintendant, ses commis, ses protégés rachetaient ces mauvais billets et les faisaient réassigner sur les fonds assurés. Ils réalisaient ainsi des bénéfices énormes.

Le surintendant, avons-nous dit, ne devait pas être détenteur d'espèces. Mais, si le gouvernement n'avait pas de crédit, Foucquet en avait personnellement beaucoup. Quand on émettait un emprunt, les souscripteurs, sous prétexte de simplifier les opérations, versaient l'argent chez lui au lieu de le porter chez les trésoriers. C'est pour cela qu'on a pu dire qu'il confondait les deniers de l'État avec les siens propres, ou encore qu'il « faisait l'épargne chez lui ».

Le besoin de trouver promptement de l'argent avait fait affermer un certain nombre d'impôts à des financiers; ce moyen parut si commode qu'on l'appliqua bientôt à toutes les recettes. Le surintendant, juge de la solvabilité des traitants, ne les acceptait qu'au prix de grosses indemnités. Parfois, il traitait lui-même pour des fermes entières.

Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les chefs d'accusation invoqués contre Foucquet; nous parlerons seulement de ceux qui intéressent notre pays.

Foucquet était accusé d'avoir dépouillé certaines villes de leurs octrois pour en retenir une partie et disposer du surplus en faveur du prieur de Bruc, frère de M<sup>me</sup> du Plessis-Bellière; parmi ces villes

se trouvaient celles de Sens, Montereau et Moret<sup>1</sup>. Il aurait pris ces octrois pour lui, sous le nom de Baron<sup>2</sup>, et en aurait touché les droits, sans en avoir payé l'acquisition.

Cela s'était passé en 1657. Foucquet, dans ses *Défenses*, ne nie pas avoir acheté des octrois, mais pour se rembourser des avances qui lui étaient dues par l'État. Il avait, en effet, pris part au traité sous le nom de Baron dont il s'était rendu caution. Baron n'étant pas assez fort pour payer l'État aux dates fixées, le surintendant donna charge au sieur Bruant<sup>3</sup>, son commis, de surveiller l'affaire, de lui rendre compte et de payer aux échéances. Baron était donc le véritable traitant des octrois. Bruant a été assez négligent pour ne pas suivre ses ordres, d'où il résulte que Foucquet doit toujours à Baron. Il avait oublié cette dette, croyant que Bruant y avait satisfait<sup>4</sup>, où était le mal? On pouvait lui reprocher de ne pas avoir payé assez promptement, mais ce n'était pas un crime. S'il n'avait pas été de bonne foi, il aurait pu donner de mauvaises décharges, il ne l'a pas voulu faire. De tout cela rien n'était contre lui, sinon qu'il avait promis de payer. Et encore il n'avait rien promis au roi; un traitant devait au roi, mais lui, Foucquet, n'avait pas traité avec le roi; en

---

1. *Défenses de Foucquet*, III, p. 25, et XI, p. 199.

2. *Défenses de Foucquet*, III, p. 389.

3. Louis Bruant des Carrières, un des principaux commis de Foucquet, maître des comptes. Au début du procès il s'était enfui dans les Pays-Bas.

4. *Défenses de Foucquet*, II, p. 183 et suiv.; XIII, p. 54.

tous cas, il ne demandait pas mieux que de s'exécuter<sup>1</sup>.

Le tort de Foucquet, en tenant compte des mauvais exemples du temps, avait été de souffrir que son commis fit la régie d'un traité, sans prendre aucune précaution pour l'État. Il y avait abus.

On lui reprochait encore de s'être fait adjuger sans paiement certains *parisis* de la rivière de Seine. Ces *parisis* des ponts et péages consistaient en un grand nombre de droits payés, en divers lieux, sur les marchandises passant par les rivières de Seine, Yonne et Loing, depuis leurs sources jusqu'à Melun<sup>2</sup>. Parmi ces péages nous citerons ceux de Sens, Pont-sur-Yonne, Montereau et particulièrement « le » sol pour muid à St-Mammès établi en 1655, pour » l'entretien du Chateau de Moret »<sup>3</sup>.

Lors de l'adjudication de ces *parisis*, en 1656, le surintendant en avait conservé les deux tiers sous le nom interposé de Moriset<sup>4</sup> et avait fait prendre l'autre tiers par son parent, M. de Maupeou, et par M<sup>me</sup> du Plessis-Bellière<sup>5</sup>.

---

1. F. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 312 et suiv.

2. Pour éviter les contestations, le fermier était tenu d'afficher, à l'endroit le plus apparent du passage une pancarte du tarif. A Melun, cette pancarte était placée à l'entrée du Pont-aux-Moulins. Une note écrite de la main même de Foucquet, sur le registre du domaine de 1660, porte que le péage par eau de la maîtresse arche du pont valait 3200 livres. (*De quelques droits du roi et du vicomte de Melun*, par G. Leroy; *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, 6<sup>e</sup> année, p. 141).

3. *Défenses de Foucquet*, II, p. 382.

4. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 341; *Défenses de Foucquet*, XIII, p. 229; II, p. 192, et III, p. 388.

5. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, pp. 239 et 241; *Défenses de Foucquet*, III, p. 169.

Foucquet reconnaît qu'il a joui des droits du paris. Voici comment il l'explique : après les avoir acquis, les traitants s'avisèrent de les faire lever tous en un même lieu, pour la commodité des marchands et pour s'éviter les frais de plusieurs commis remplacés par un seul. Ils choisirent Melun. Ils pensèrent alors que ces droits seraient à sa convenance à cause de sa terre de Vaux et de sa qualité de seigneur engagiste du domaine de Melun. Ils lui firent demander, par Bruant, s'il voulait s'en accommoder au prix qu'ils avaient eux-mêmes payé. Foucquet consentit et les remboursa. Il ne s'en était jamais autrement inquiété, car c'était Bruant qui était chargé du détail de toutes ces choses<sup>1</sup>. Pour le surplus, tout a été exécuté par Bruant. Il ne sait même pas combien ces droits rapportaient, ni si Bruant les a vendus ou s'ils sont encore en sa possession<sup>2</sup>.

Mais, « ce à quoy il n'y a pas de réplique », c'est que, de lui-même, sans y être obligé, sur ce qu'il savait que les marchands trouvaient les denrées en destination de Paris surchargées de ces droits, il fit dresser, le 10 décembre 1660, un arrêt du conseil portant leur suppression<sup>3</sup>. Or, s'il n'eût écouté que son intérêt, il lui eût été bien facile de ne pas faire rendre cet arrêt, ou même d'y énoncer d'autres droits que les siens comme a fait le cardinal, inspiré par Colbert.

Au reste, pendant qu'il était seul surintendant, il

---

1. *Défenses de Foucquet*, II, p. 192.

2. *Défenses de Foucquet*, XIII, p. 234.

3. Voir cet arrêt : *Défenses de Foucquet*, II, p. 380.

aurait pu ordonner son remboursement. Il a tout abandonné, sans y penser depuis<sup>1</sup>.

A la vérité, les preuves de culpabilité ne furent jamais parfaitement établies contre cette aliénation des parisis. Ils furent supprimés sans que Foucquet ait été remboursé, cela se réduisait donc, au pis aller, à une jouissance de quelques années.

En janvier et février 1662, la Chambre de justice s'occupa des financiers qu'elle regardait comme complices de Foucquet. Au premier rang de ceux-ci étaient les trésoriers de l'Épargne et le commis Delorme.

Il y avait trois trésoriers : Jeannin de Castille<sup>2</sup>, Claude de Guénégaud<sup>3</sup> et La Bazinière<sup>4</sup>; chacun d'eux exerçait une année sur trois. On soutenait avec quelque raison que Foucquet n'avait pu faire mauvais usage des finances sans leur participation. Pour rétablir la balance, ils portaient sur leurs registres des dépenses imaginaires, altéraient les dates et réformaient des billets à leur profit. Devenus les amis du surintendant, ils n'étaient plus que ses « teneurs de livres » et ils les tenaient de façon à rendre toute vérification impossible. Ces raisons sont suffisantes pour expliquer comment ils furent compromis dans le procès de Foucquet.

---

1. *Défenses de Foucquet*, II, pp. 294 et 295.

2. Nicolas Jeannin de Castille, baron de Montjeu, parent de Foucquet par sa seconde femme.

3. Claude de Guénégaud, seigneur du Plessis, fils de Gabriel de Guénégaud et de Marie de la Croix.

4. Macé Bertrand, seigneur de la Bazinière, fils de Bertrand de la Bazinière et de Marguerite de Vertamont.

Quant à Delorme, pendant les vingt mois qu'il fut commis à la surintendance, il se fit donner pour plus de quatre millions par les gens d'affaires<sup>1</sup>. Aussi l'enferma-t-on à la Bastille dès le 27 mars 1662.

Le trésorier en charge au moment de l'arrestation de Foucquet était Jeannin de Castille; il fut arrêté et emprisonné peu après, le 21 mai 1662<sup>2</sup>.

L'année 1662 se passa à la Chambre en discussions confuses, en réquisitions, protestations et requêtes. Ce ne fut qu'en septembre qu'on permit au surintendant de prendre des défenseurs; on lui donna deux avocats de talent Lhoste<sup>3</sup> et Auzanet<sup>4</sup>. Il obtint aussi qu'on lui communiquât les pièces qu'il désignerait. Le roi ordonna à d'Artagnan de permettre aux avocats de « voir et parler au sieur Foucquet, toutes les fois et quand ils le désireront<sup>5</sup> ».

En 1663, le procès n'était guère plus avancé qu'à ses débuts. Foucquet, ancien procureur général, versé dans tous les procédés de la chicane, savait faire naître des retards. C'est à ce moment qu'il écrivit ses *Défenses*; sa femme et sa mère en répandirent de nombreux exemplaires dans le public. Ses amis se remuaient, l'opinion lui revenait visible-

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 96.

2. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, I, p. 345.

3. Jean-Marie Lhoste, originaire de Montargis. On voit dans l'église de cette ville une épitaphe concernant sa famille.

4. Barthélemy Auzanet, plus tard conseiller d'État. Était âgé de 70 ans.

5. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 95; *Bibliothèque nationale*, journal de Foucault, ms. 234 des V<sup>o</sup> Colbert.

ment. Par contre, Jannart<sup>1</sup>, conseil de M<sup>me</sup> Foucquet, fut exilé contre toute justice.

Le 8 avril de cette même année 1663, les trésoriers La Bazinière et Guénégaud, gardés à vue depuis le commencement du procès, convaincus de concussions à la suite de l'examen des pièces, furent incarcérés à la Bastille<sup>2</sup>.

Le 20 juin, Foucquet y fut aussi conduit de Vincennes, et y resta sous la garde de d'Artagnan<sup>3</sup>.

Au mois de novembre, Denis Talon, jugé trop faible, est remplacé dans ses fonctions de procureur général, par le maître des requêtes Chamillart<sup>4</sup>.

D'incident en incident, on arriva au mois d'avril 1664. La cour, à ce moment, se préparait à aller passer le printemps et l'été à Fontainebleau. Froissé de voir le sentiment général se prononcer à l'avantage de Foucquet, irrité de l'inactivité des juges, Louis XIV résolut d'emmener à sa suite la Chambre de justice et l'accusé. Comme on ne pouvait décemment « traîner des prisonniers dans un lieu qui n'estoit que pour la douceur et le plaisir », il fut décidé que Foucquet serait logé, non à Fontainebleau même, mais près de là, à portée, sous la surveillance du roi et de Colbert, dans la grosse tour de Moret.

---

1. Jannart, substitut au parlement, oncle de La Fontaine, donnait ses soins aux affaires de M<sup>me</sup> Foucquet.

2. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, I, p. 346.

3. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 131.

4. Guy Chamillart, seigneur de Magny, maître des requêtes au parlement de Paris.

Il y eut quelques hésitations; le 7 avril on ne faisait qu'en parler, le 19 c'était chose résolue.

Les lundi et mardi, 21-22 avril, d'Artagnan, Foucault et Berryer vinrent en reconnaissance à Moret, pour visiter le château et « voir ce qui estoit a faire pour mettre les prisonniers<sup>1</sup> ». Le château avait été bien entretenu par ses possesseurs, les frais d'aménagement se réduisirent à peu de chose. A l'intérieur, Robert Collin et Louis Cochin exécutèrent des travaux de menuiserie, Jean Dubois fit des ouvrages de peinture<sup>2</sup>. A l'extérieur, des doubles grilles furent scellées autour du donjon<sup>3</sup>.

Foucquet, dans sa mauvaise fortune, fut assisté de plus d'un dévouement; aucun ne surpassa celui de sa femme et de sa mère. Jamais femme n'a mieux fait son devoir que M<sup>me</sup> Foucquet, ni avec plus d'intelligence, de conduite, d'adresse et de vigilance. Sa mère, malgré son grand âge, fit également preuve de fermeté d'âme et d'énergie. Toutes deux multiplièrent leurs efforts pour adoucir les chagrins de leur cher prisonnier et le sauver. Le 23 mai, M<sup>me</sup> Foucquet demanda des meubles pour suivre son mari, « et se loger à Fontainebleau, à Moret et à Montigny ». On lui accorda de prendre ces meubles dans une des anciennes demeures du surintendant, mais on lui fit entendre qu'il ne convenait point qu'elle habitât Fontainebleau, à cause du voisinage de la cour, ni Montigny, lieu écarté « qui devait vraisemblable-

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 118 à 121.

2. *Comptes des bâtiments du roi*, I, p. 33 (année 1664).

3. Manuscrit Louis-Antoine Piffault, à Moret.

ment être un rendez-vous pour des assemblées secrètes » ; on lui permit de résider seulement à Moret<sup>1</sup>. Elle ne tint aucun compte de ces restrictions et s'installa à Montigny, où elle fut d'ailleurs surveillée<sup>2</sup>.

Dès le 28 mai, d'Artagnan reçoit des ordres confidentiels pour le voyage. Le 4 juin, il vient de nouveau à Moret, « étant bien aise de voir en personne » l'état des choses, avant d'y conduire ses prisonniers<sup>3</sup>.

Le 9 juin, sur l'ordre de Colbert, d'Ormesson et Chamillart vérifient les inventaires du procès et déposent toutes les pièces au greffe de la Bastille<sup>4</sup>. Cette mesure annonce que le départ est proche.

Le 16 juin, on lut à la Chambre de justice les lettres patentes du roi pour la translation du tribunal à Fontainebleau. « Et d'autant, y est-il dit, que dans » le dessein que nous avons de faire quelque séjour » en nostre chasteau de Fontainebleau, Nous voulons avoir pres de nostre personne nostre tres cher » et feal chancelier le sieur Seguier, chancelier de » France, et que la Chambre soit et demeure a » nostre Cour et suite, tant et si longuement que » nous sejournerons à Fontainebleau ». Le chancelier annonça officiellement que les prisonniers « dont » les proces estoient pendans » seraient conduits à

---

1. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 184 (Chamillart à Colbert).

2. *Bibliothèque nationale*; extraits sommaires tirés des registres de la Chambre de justice, rédigés par Foucault, greffier de la Chambre (ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup> 251).

3. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, pp. 184 et 186 (Le Tellier à d'Artagnan).

4. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 151; Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 188.

Moret et que l'on procéderait à leur jugement comme on l'aurait pu faire à Paris. Il indiqua la première séance pour le 25 juin, à neuf heures du matin, à l'hôtel de la Chancellerie<sup>1</sup>.

Le 17 au matin, les deux rapporteurs, Ormesson et Sainte-Hélène, accompagnés de Foucault, délivrent à d'Artagnan les coffres de l'Épargne, pour les transporter à Moret<sup>2</sup>.

Le même jour, le ministre secrétaire d'État Michel Le Tellier, écrivait à d'Artagnan :

Monsieur. . . à présent que les lettres patentes du roi pour la translation de la Chambre de justice ont été enregistrées. . . , S. M. ne juge pas à propos de permettre que qui que ce soit présentement voie M. Foucquet, ni même ceux qui lui ont été donnés pour conseil, et j'ai eu commandement de vous faire en même temps savoir que S. M. désire que si M. Foucquet se plaignait à vous de la difficulté que vous ferez de lui laisser avoir aucune communication avec personne, vous vous absteniez de lui dire. . . ce que S. M. vous a ordonné. . . , mais que vous fassiez entendre que, comme vous êtes obligé de prendre vos mesures pour la sûreté de sa translation, vous ne pouvez point vous empêcher d'en user de cette sorte<sup>3</sup>.

Fidèle à la consigne, d'Artagnan ne permit plus aux avocats de voir le prisonnier. Deux jours après, Le Tellier lui écrivait encore :

Vous avez bien rencontré dans ce que vous avez dit aux avocats. . . S. M. entend que vous continuiez à exécuter sur cela

---

1. *Bibliothèque nationale*; extraits sommaires, ms. 230 des V<sup>e</sup> de Colbert, f<sup>os</sup> 229 et 230.

2. *Journal d'Ormesson*, II, p. 161; Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 192.

3. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 199. Le Tellier à d'Artagnan.

ses ordres, et, lorsqu'elle aura résolu le jour de la translation du sieur Foucquet, elle vous enverra des ordres très-particuliers sur ce que vous aurez à faire.

Retenons cette défense faite à Foucquet de communiquer jusqu'à nouvel ordre avec ses conseils; ce sera bientôt l'objet d'un long débat.

Le 20 juin, autre lettre du même au même :

Monsieur, je vous adresse les ordres du roi qui sont nécessaires pour la translation de M. Foucquet et de MM. Jeannin de Castille, de Guénégaud et La Bazinière, et Delorme, du château de la Bastille en celui de Moret, et j'ai eu le commandement de S. M. d'y ajouter que si MM. les procureurs généraux près la Chambre de justice vous témoignent qu'ils sont d'avis de laisser quelqu'un de MM. Jeannin, de Guénégaud, La Bazinière et Delorme à la Bastille, vous l'y fassiez rester, et que vous vous contentiez d'accompagner les autres<sup>1</sup>.

Cette dernière phrase concernait La Bazinière, qui seul, parmi les prisonniers, jouissait de la faveur de recevoir sa femme à la Bastille<sup>2</sup>. Quelques jours avant, il avait lui-même prétendu qu'on ne le conduirait point à Moret. Colbert fut prévenu que cette différence de traitement faisait « un peu parler et que » la continuation pourrait en être encore plus mal » interprétée<sup>3</sup> »; La Bazinière vint à Moret.

Durant ces dernières semaines, il ne se passa rien de particulier à la Chambre. Les juges font leurs

---

1. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, pp. 199 et 200 (Le Tellier à d'Artagnan).

2. *Journal d'Ormesson*, II, p. 199; *Archives de la Bastille*, II, p. 203.

3. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 191 (Foucault à Colbert).

préparatifs pour le voyage de Fontainebleau. Ils s'y rendent les derniers jours, les uns après les autres; le 23, ils y sont à peu près tous arrivés<sup>1</sup>. Le roi avait ordonné qu'ils fussent « logez par fourriers, les assurant qu'ils y seroient commodément<sup>2</sup> »; malgré cela, on dut les placer dans les hôtels de la ville<sup>3</sup>.

Le lendemain, 24 juin, Foucquet, les trois trésoriers de l'Épargne et Delorme, escortés par d'Artagnan et ses mousquetaires, sont transférés à Moret en cinq carrosses, un carrosse par personne, avec deux chariots de papiers et de bagages. Ils avaient dîné au Plessis, chacun en une chambre séparée<sup>4</sup>. On s'imagine le tumulte que dut produire dans Moret le passage d'un tel convoi se rendant au château.

En quittant Paris, d'Artagnan avait envoyé une estafette à Le Tellier, pour le prévenir de l'instant précis de son départ. Sitôt entré à Moret, il le fit avertir à nouveau, en grande hâte, par le mousquetaire de Carak. Puis il rédigea son rapport, et le fit parvenir par le sieur de Maupertuis<sup>5</sup>.

» Le soir, le surintendant fut écroué dans sa cinquième prison, sans rien connaître des motifs de son transfert. Certes, sa résignation était complète. Toutefois, si en entrant dans cette ancienne ville,..... il lui fut permis de lever les yeux sur la

---

1. *Journal d'Ormesson*, II, pp. 124 et 162.

2. Extraits sommaires (*Bibliothèque nationale*, ms. 230 des V<sup>e</sup> Colbert f<sup>o</sup> 228).

3. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 182 (note).

4. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 164.

5. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 203.

- » porte dite de Samoï, il y put lire deux mots gravés
- depuis plus d'un siècle, et que le temps n'a pas
- » effacés : *Stat spes*, l'espérance subsiste<sup>1</sup> ».

C'est bien dit, et pourtant la suite va nous prouver que, parfois, l'espérance est le pain des malheureux.

## II.

Ce n'était pas la première fois que des prisonniers de marque étaient enfermés dans le donjon de Moret.

En octobre 1307, sous Philippe IV le Bel, lors des accusations portées contre l'ordre des Templiers, plusieurs chevaliers furent internés dans les prisons du château, en attendant la sentence de la cour de Rome<sup>2</sup>.

Un peu plus tard, sous le même règne, en 1311, quelques cabales se formèrent en Flandre, contre la France. Le roi envoya l'ordre au comte de Flandre

---

1. Jules Lair, *Nicolas Fouquet* (2 vol. in-8°, Paris, 1890). Il ne faut voir ici qu'une figure, car les mots : *Stat spes* sont gravés à l'intérieur de la ville et non à l'extérieur; il serait plus facile de les lire en sortant. M. J. Lair fait suivre cette citation de quelques renseignements sur l'histoire du pays; il commet plusieurs erreurs : Jacqueline de Bucil n'est pas morte à Moret; le domaine, après avoir été confisqué par Louis XIII, a été rendu en entier et non en partie à ses anciens possesseurs. M. J. Lair cite Pellisson comme ayant été transféré à Moret avec Fouquet et omet Delorme; il y a là évidemment une confusion de noms. De même il fixe à 250 le nombre des mousquetaires ayant composé l'escorte; les sources consultées par nous n'indiquent pas ce nombre.

2. *Recueil des historiens de France*, XXI, p. 650 : « excerpta e memoriali historiarum auctore Johanne parisiensi, sancti Victoris parisiensis canonico regulari.

de venir le trouver, avec le prince Louis, son fils. Le comte obéit, se disculpa et put retourner dans ses états; mais le prince Louis, convaincu d'avoir fomenté la rébellion, fut gardé d'abord à Moret et ensuite à Paris<sup>1</sup>.

Le château de Moret, avec son aspect imposant, ses bases robustes, ses murailles solides, droites et épaisses semblait avoir été fait pour la destination à laquelle on le réservait. La ville elle-même, que l'on peut classer parmi les villes closes ou bourgs fermés, était facile à garder et offrait toute la sécurité désirable : une enceinte fortifiée encore en bon état; deux voies principales, la Grande-Rue et la rue de l'Église, avec trois portes et ponts-levis à leurs extrémités<sup>2</sup>; en outre, deux poternes d'un accès difficile donnaient sur la rivière du Loing formant fossé.

Lors de l'internement de Foucquet, le domaine appartenait à François-René du Bec-Crespin, marquis de Vardes, capitaine de la compagnie des Cent-Suisses, fils aîné du marquis de Vardes et de Jacqueline de Bueil.

Depuis la fin de 1663, Vardes était en pleine disgrâce, pour avoir cherché, avec la comtesse de Soissons, à entraver les amours du roi et de M<sup>lle</sup> de la Vallière. Certains insinuaient même, comme Guy Patin, que cette disgrâce l'avait encore atteint « à cause de M. Foucquet ». Ce dire n'était pas dé-

---

1. *Guillaume de Nangis et ses commentateurs* (H. Géraud, I, p. 387).

2. Y compris la porte de Grez, qui n'existe plus aujourd'hui.

pourvu de fondement : Vardes, ainsi qu'en témoigne sa correspondance avec M<sup>me</sup> du Plessis-Bellière, avait sollicité et reçu des gratifications du surintendant<sup>1</sup>. Il ne fut arrêté qu'en décembre 1664, mais tous ces motifs réunis permirent à Louis XIV d'agir d'autorité, et de transformer en prison royale le château de Moret, dont Vardes, au surplus, n'était que seigneur engagé.

Le capitaine-gouverneur de Moret, pour le roi et non pour le seigneur du lieu, était à ce moment Gratien du Handy, écuyer, sieur de la Maison, « l'un des chevaux légers de la garde du roy »<sup>2</sup>.

Quant au régime qui fut imposé au surintendant pendant son séjour à Moret, les documents nous manquent pour l'apprécier. Nous ne pouvons en parler que par comparaison : à Paris, Fouquet et ses gens étaient nourris par d'Artagnan, à qui l'on payait 100 livres par jour. En plus de la garnison ordinaire de la Bastille, il était sous la surveillance spéciale de 45 mousquetaires et d'Artagnan couchait dans sa chambre<sup>3</sup>. En fut-il de même à Moret? Il était pour le moins prudent de faire bonne garde.

Nous savons cependant, qu'à son arrivée à Moret, il portait un habit de drap noir, un manteau, un collet uni, des bas de laine; c'était le costume des bourgeois de l'époque qu'il ne quitta pas pendant tout le cours de son procès. Sans être beau, le surintendant avait les traits d'une grande finesse; ses malheurs

---

1. Chéruel, *Mémoires sur Fouquet*, II, pp. 99 et 308.

2. *Minutes des notaires de Moret*.

3. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 54 (note), et p. 135 (note).

l'avaient peu changé, sinon qu'il était plus gras, qu'il avait les yeux battus et le teint bilieux<sup>1</sup>.

Sitôt les prisonniers installés à Moret, Louis XIV jugea qu'il était convenable de leur faire entendre la messe. Le Tellier écrivit à ce sujet à l'archevêque de Sens<sup>2</sup> :

Monsieur, à présent que M. Foucquet et MM. Jeannin, de Guénégaud et La Bazinière et Delorme sont arrivés dans le château de Moret, et que le roi a appris, par les lettres de M. d'Artagnan, que, pour la sûreté et la commodité des prisonniers, il est à propos de faire dire la messe en plusieurs endroits du château, S. M. m'a commandé de vous faire savoir qu'elle aura fort agréable que vous expédiiez les permissions qui sont nécessaires pour cela, et que vous preniez la peine de me les adresser; je vous donne le bonsoir et suis très sincèrement etc.

L'archevêque de Sens permit en effet à un prêtre de son diocèse de célébrer la messe dans le château de Moret. Mais le soupçonneux Louis XIV ne voulut point que cette messe fut dite par un ecclésiastique quelconque; il désigna un chanoine de Vincennes « nommé le sieur Ferrand ». L'archevêque dut envoyer de nouvelles permissions pour ce dernier<sup>3</sup>.

Quoi qu'il en soit du temporel et du spirituel, Foucquet n'eut pas à se louer de son transfert à

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 79; Chéruel, *Mémoires sur Foucquet*, II, p. 414.

2. Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens de 1646 à 1674.

3. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 204 (Le Tellier à l'archevêque de Sens).

Moret, car il en résulta pour lui une recrudescence de rigueurs.

Le mercredi, 25 juin, la Chambre, ainsi que l'avaient prescrit les lettres patentes du roi, se réunit à Fontainebleau, chez le chancelier Séguier. Il y avait des absents, le temps se passa en conversation.

Ce même 25 juin, le lendemain de l'arrivée des prisonniers à Moret, les deux avocats Auzanet et Lhoste vinrent frapper à la porte du château et demandèrent à pénétrer auprès de leur client. Malgré leur grand âge, « avec un courage au-dessus de leurs forces », ils n'avaient point hésité à faire le voyage de Paris à Moret, pour venir assister le surintendant. D'Artagnan, comme il l'avait déjà fait à Paris le 17 juin, leur opposa un refus. Ils n'abandonnèrent pas la place et se retirèrent « dans un méchant logis où ils purent se placer, sans occupation, sans affaires et seulement pour attendre d'heure à autre, la permission de parler au prisonnier ». On leur fit savoir quelques jours après qu'ils ne le verraient que le mardi 1<sup>er</sup> juillet. Ils patientèrent<sup>1</sup>.

Les 26, 27 et 28 juin, la Chambre commença à discuter le rapport d'un procès criminel contre deux sergents. Le dimanche 29 juin, repos dominical. Les 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet, continuation du procès des deux sergents.

Au jour indiqué, le mardi 1<sup>er</sup> juillet, les avocats

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. n° 10975, f° 130 v°.

revinrent au château, avec l'assurance qu'ils seraient reçus ainsi que promesse leur en avait été faite. Ils furent encore une fois déçus; d'Artagnan leur donna seulement connaissance d'un ordre du roi portant que Foucquet ne pourrait voir ses Conseils que les mardis et vendredis de chaque semaine, au matin. De plus, ils ne devront conférer qu'en présence de d'Artagnan, et parler assez haut pour qu'il puisse tout entendre<sup>1</sup>. Auzanet et Lhoste refusèrent de subir ces nouvelles conditions inspirées par la haine et d'autant moins fondées qu'à la Bastille ils se rendaient tous les jours dans la chambre de l'accusé<sup>2</sup>.

Sans tarder, Foucquet écrit une requête. On nous permettra de reproduire ici certaines parties de cette requête rédigée au donjon de Moret. Aussi bien y sent-on cette énergie, ce courage de tout dire que donne le droit outragé :

A Nosseigneurs de la Chambre de Justice.

Supplie humblement Nicolas Fouquet, Conseiller du Roy en ses Conseils, Ministre d'Estat et cy devant Maistre des Requestes ordinaire du Roy, surintendant des finances et procureur général de Sa Majesté; Disant que depuis le mois de Mars jusqu'au mois de Septembre 1662, Le Suppliant auroit continuellement demandé qu'il plut à la Chambre luy pourvoir d'un conseil non suspect avec lequel il put communiquer librement sur la conduite qu'il doit tenir pour se deffendre. . . . .

Sur le Rapport de M<sup>rs</sup> les Commissaires, la Chambre rendit

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II. pp. 165, 168, 169 et 171. Voir cet ordre : *Archives de la Bastille*, II, p. 204; il est daté du 27 juin.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 92; Chéruef, *Mémoires sur Fouquet*, II, p. 372.

son arrest le 16<sup>e</sup> septembre 1662 par lequel . . . elle permit au Suppliant de conférer avec M<sup>rs</sup> Barthélemy Auzanet et Jean Marie Lhoste, anciens advocats au Parlement, que la Chambre nomma d'office . . . . .

Pour l'exécution de cet arrest il y eut quelque difficulté, d'autant que le greffier de la Chambre . . . s'avisa de vouloir prétendre qu'il seroit présent aux conférences du Conseil, sur quoy la Chambre ayant agité la matière, il fut arrêté que le Conseil donné par la Chambre communiqueroit librement avec le suppliant hors la présence de qui que ce soit . . . . .

Les sieurs Auzanet et Lhoste s'estans transportés à Vincennes pour communiquer librement suivant l'intention de la Chambre, M<sup>r</sup> d'Artagnan fit entendre qu'il avoit reçu ordre du Roy d'estre présent lorsque le Conseil viendroit communiquer . . . lesdits sieurs Auzanet et Lhoste firent cognoistre qu'ils ne pouvoient pas s'acquitter de la Charge qui leur estoit ordonnée s'ils n'estoient en liberté, leur aage fort avancé leur ayant rendu l'ouye un peu difficil, en sorte qu'il estoit nécessaire de parler haut afin qu'ils pussent entendre bien distinctement ce qui leur estoit dit et agiter librement les difficultés qu'ils pourroient prévoir . . . . .

Ils représentèrent que si l'on avoit intention de permettre au Suppliant de se deffendre, ils avoient à supplier le Roy de leur laisser la liberté de conférer seuls; ensuite de quoy ils se retirèrent.

Monsieur d'Artagnan estant allé rendre compte des raisons qui avoient esté dites, elles furent trouvées justes et le Roy eut la bonté de témoigner qu'il désiroit que la justice fut rendue au Suppliant et qu'une deffense libre luy fut permise.

Depuis ce temps le procès a esté mis sur le bureau encore qu'il ne fut pas en estat, le Conseil a communiqué librement et le Suppliant a écrit et produit sur une partie des Chefs du procès n'ayant encore jusqu'à présent pu répondre à tout . . . . .

Pendant ce temps les ennemys du Suppliant ont tenté toutes sortes de voyes pour l'opprimer . . . . .

On a rapporté beaucoup de choses fausses au Roy contre le sieur Jannart, sous prétexte qu'il auroit donné conseil à la

femme du Suppliant... Le dessein de ceux qui ont parlé estoit d'empêcher que le sieur Jannart ne servit pas aux affaires du Suppliant pour ce que le Suppliant l'avoit nommé à M<sup>rs</sup> de la Chambre pour une personne en laquelle il avoit créance.....

On a exclu des juges, on a fait a l'égard de quelques uns des choses qui ne se peuvent dire... et si l'on n'avoit rencontré pour obstacle au torrent d'entreprises certaines testes d'une héroïque vertu qui n'a pu succomber à l'effet des menaces non plus qu'à celuy des espérances, l'excès seroit allé encore plus avant.....

Que peut on voir de plus horrible en justice qu'un tel procédé.....

Néanmoins il restoit encore un peu de liberté à son Conseil pour conférer avec luy... pour recevoir les avis de ceux des parens proches du Suppliant qui n'ont pas esté exilés... , pour faire copier et rapporter aussitôt les écritures et autres choses dont on avoit besoing. Ces restes de secours ont paru insupportables aux ennemys du Suppliant..... Ils ont donc résolu de mettre toute chose en œuvre pour... priver le Suppliant de la juste et nécessaire assistance qui luy avoit esté si solennellement accordée.

La probité, l'honneur et l'incorruptibilité des deux personnes données pour Conseil au Suppliant ont mis ses ennemys au désespoir, il a fallu voir si le corps cassé et abattu de vieillesse de deux hommes dont les années jointes ensemble font près de 150 ans pourroient résister aux fatigues et incommodités, comme leur vertu avoit resisté à la crainte et à l'espérance de la faveur nouvelle, il a fallu éprouver si la triste image d'une longue séparation des lieux que ces deux hommes ont habité depuis près d'un siècle ne leur seroit point trop dure et si l'éloignement de leurs proches, de leurs habitudes et de leurs occupations ordinaires du palais ne les feroit point résoudre d'abandonner la deffense d'un malheureux.....

Ils ont eu le courage de se résoudre à partir.....

On a donc fait marcher une Chambre Criminelle toute entière à la suite du roy... pour ce que les ennemys du Sup-

pliant se sont imaginés que les juges auroient plus de besoin d'eux et seroient plus exposés à leur pouvoir.

On a transféré le Suppliant dans une cinquième prison éloignée du lieu où sont les juges. . . . et plus éloignée encore des lieux d'où il auroit pu tirer quelques lumières et quelques facilités dans son affaire, mais il n'est pas plus éloigné de Dieu qui est protecteur des affligés et son seul recours.

Le Suppliant a été fort surpris de se voir tout d'un coup privé de la communication avec son Conseil dès avant qu'il partit de Paris, et la manière avec laquelle ce commandement a été exécuté est si extraordinaire que la Chambre sera facilement persuadée que ce ne sont pas les voyes de la justice que l'on a recherchées et qu'il est impossible que le Roy ayt été bien informé de ce détail. . . . .

Le Conseil avoit été donné au suppliant par ordre de la Chambre et ce mesme Conseil a été interrompu. . . . .

Le Suppliant n'en a point été averti non plus, et sous la bonne foy de la communication ordonnée par la Chambre, avoit confié les principaux papiers dont il avoit besoin entre les mains de son Conseil. . . . et tout d'un coup après qu'il a été dessaisi de ses principaux papiers et qu'ils ont été remis entre les mains des sieurs Auzanet et Lhoste, on leur ferme la porte sans qu'on ayt voulu donner un moment au Suppliant pour retirer d'eux les pièces qui luy estoient nécessaires, sans qu'on ayt voulu permettre de leur dire. . . . les choses dont il se faudroit pourvoir avant que de quitter Paris. . . . mais le tout a été menagé par une surprise visible, affectée et préméditée. . . . comme si c'estoit un service important à l'État d'avoir traversé et fatigué le Suppliant dans le cours de sa légitime deffense.

Ce refus arriva le 17<sup>e</sup> juin dernier et l'on fit entendre ausdits sieurs Auzanet et Lhoste qu'ils ne pouvoient point conférer avec le Suppliant avant le 25 du mois, lendemain de la S<sup>t</sup> Jean que la Chambre rentreroit.

Ces deux anciens advocats n'hésitèrent point de tout quitter. . . . pour se rendre ponctuellement à Moret le 25<sup>e</sup> juin. . . . mais ils furent refusés une seconde fois. . . ; on leur fit sçavoir

quatre ou cinq jours après qu'ils ne parleroient que le mardy suivant qui seroit premier de juillet; toute communication a esté interdite depuis ce temps sans qu'il soit possible d'en pénétrer autre fondement sinon pour. . . . rebutter, fatiguer et affliger les deux personnes de mérite données pour Conseil au Suppliant.

Il n'y a qui que ce soit au monde qui ne doivent croire sur ce récit qu'au moins ce mardy matin les choses vont estre establies dans leur premier état et que la communication sera libre et permise. . . . mais cette espérance a esté bien trompeuse et ceux qui ont déjà fait tant de pas contre la justice n'estant plus retenu par aucune considération. . . . croyant peut estre que Moret est un désert où leurs violences sont moins cognuës, ont surpris. . . . la bonté du Roy en obtenant de nouveaux ordres de Sa Majesté, sous des prétextes dont ils sont grands inventeurs. . . . et ils ont fait restreindre la conférence des Avocats à deux jours la semaine qui sont le Mardy et Vendredy, encore ces deux jours ne sont ils pas tous entiers, mais le matin seulement.

De sorte que si une affaire est entamée l'un de ces Mardy ou Vendredy, que l'heure du disner approche il faut l'interrompre, la laisser indéciise et n'en pouvoir reprendre la continuation que quatre jours après. . . . Cependant les choses auront changé de face, la Chambre aura continué de travailler, il sera survenu d'autres affaires pressantes et la deffense du Suppliant sera ruinée. . . . .

Les choses n'en sont pas demeurées là, car cette restriction à deux matinées. . . . estoit un grand retranchement au Suppliant. . . . mais ce n'estoit pas un anéantissement tout entier, c'est pourquoy on y a ajouté une autre condition incompatible avec la liberté de la deffense.

Ce nouvel ordre porte que pendant ces deux matinées que les sieurs Auzanet et Lhoste confèreront, le sieur d'Artagnan y assistera et sera présent dans la mesme chambre, comme si l'on avoit appréhension que ces deux personnes dont la probité est illustre n'entreprissent quelque chose contre l'État, et non seulement cette nouveauté leur est injurieuse. . . . mais elle

rend leur ministère absolument inutile pour ce qu'il ne s'agit pas d'une simple action qui se puisse expliquer à l'oreille en peu de parolles, c'est une effroyable multitude de chefs consistans tous en calculs, raisonnemens, examen de pièces. . . . qui requièrent une grande attention et un long entretien. . . . .

Qui est ce qui ne void la violente contrainte où se trouve un homme accusé qui a pour. . . . ennemis declarés ceux. . . . qui ont le principal crédit dans les affaires, de se voir obligé de dire ses sentimens. . . . en présence de personnes suspects. . . . .

Cependant c'est une impossibilité de s'empêcher d'estre ouys de celuy qui est dans la chambre et n'a d'autre application qu'à regarder et observer des personnes avancées en aage. . . . lesquelles ne peuvent entendre si on ne leur parle fort hault; et par consequent c'est rendre les arrests de la Chambre illuzoires, c'est rendre la deffense du Suppliant impossible, c'est rendre le Conseil inutile. . . . et c'est préférer la voye de puissance et d'autorité à celle de Justice.

Ce considéré, Nosseigneurs, et attendu. . . . la nécessité qu'a le Suppliant de pouvoir conférer librement. . . . .

Il vous plaise ordonner que le Suppliant continuera à conférer comme il a fait par le passé avec le Conseil que la Chambre luy a donné. . . Et vous ferez bien<sup>1</sup>.

Le mercredi 2 juillet, on délibéra à la Chambre sur une affaire contre un receveur des tailles. Le greffier Foucault avertit seulement le rapporteur Olivier d'Ormesson que Foucquet réclamait son conseil et allait présenter la requête dont nous venons de citer les principaux passages<sup>2</sup>.

Le 3 juillet, on parla en termes vagues de cette requête que l'on n'avait pas encore. Chamillart,

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. no 10975, fos 126 à 132.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 165, 166, 169.

Berryer, Foucault auraient voulu par avance qu'on n'en tint pas compte. Le rapporteur en fit difficulté; il observa qu'il s'agissait d'une production nouvelle et, qu'à ce titre, il conviendrait de l'examiner quand elle serait communiquée.

Le 4, la séance fut employée à une affaire étrangère au procès du surintendant<sup>1</sup>. C'était un vendredi, jour où les avocats, selon l'ordre du roi, pouvaient communiquer avec le prisonnier. Pour ne pas perdre leurs droits, ils ne manquèrent pas de venir au château de Moret, mais, vu leur refus d'admettre la présence de d'Artagnan, l'entrée leur en fut interdite. Ils firent de même les mardis et vendredis suivants.

Le 5 juillet, il n'y eut point Chambre. Dans le cours de la journée, le procureur général fit signifier à Fouquet une longue pièce relative aux procès-verbaux de l'Épargne et portant au bas injonction d'y répondre dans les trois jours, sous peine de demeurer forclos, autrement dit exclu de produire aucune observation<sup>2</sup>. Comment aurait-il pu répondre, puisqu'il n'avait de communication avec personne? Nous reviendrons sur cette affaire.

Le 6 juillet était un dimanche. Le soir M<sup>me</sup> Fouquet vint à Fontainebleau et remit la requête de son mari à d'Ormesson. Celui-ci en donna avis à Chamillart et la fit parvenir au greffier Foucault<sup>3</sup>. La règle

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, IX, pp. 169 et 170.

2. Extraits sommaires (*Bibliothèque nationale*, ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup> 260); *Bibliothèque nationale*, ms. fr. n<sup>o</sup> 10975, f<sup>o</sup> 136.

3. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 171.

voulait que chaque production de l'accusé fût transmise au parquet, c'est-à-dire au procureur général ou à ses subordonnés, avant d'être portée devant le tribunal.

Le lundi 7 au matin, Foucault apporta la requête à la Chambre. Le chancelier Séguier ordonna au rapporteur d'Ormesson de la lire. Après la lecture, le chancelier prit la parole pour dire « qu'il estoit » question d'un ordre du roy, qu'il ne croyoit point » que la Chambre voulust opiner, et qu'il falloit que » MM. les rapporteurs portassent la requeste au roy, » pour sçavoir ses intentions ». D'Ormesson représenta que le procureur général faisant partie des gens du roi, c'était à lui à remplir cette mission; le chancelier maintint que c'était au contraire aux rapporteurs, ajoutant péremptoirement que le roi le voulait. M. de Nesmond, du parlement de Paris, « l'appuya et la chose demeura ainsy sans qu'aucun parlast ».

A la fin de la séance, Foucault se rendit près de Louis XIV, l'informa de la résolution de la Chambre et lui demanda l'heure à laquelle il désirait recevoir les rapporteurs. Le roi indiqua trois heures de l'après-midi.

A l'heure dite, d'Ormesson arriva au palais avec son collègue Sainte-Hélène. Ils furent introduits dans le cabinet du roi dit « de l'oval ». Après avoir salué fort bas, d'Ormesson prononça ces paroles : « Sire, la Chambre de justice, ayant ce » matin entendu la lecture d'une requeste de » M. Foucquet, par laquelle il demande qu'il luy » soit permis de continuer à conférer avec le conseil

» à luy donné, ainsy qu'il a accoustumé, et ayant vu  
» qu'il parloit d'un ordre du roy, la Chambre avoit  
» cru qu'il estoit de son devoir de renvoyer la re-  
» quête à sa majesté pour recevoir ses intentions  
» et en faire rapport à la Chambre ». Puis il pré-  
senta la requête au roi. Celui-ci la prit, y jeta un  
coup d'œil, dit qu'il la trouvait longue, qu'il se la  
ferait lire et renvoya ses interlocuteurs au lendemain  
même heure, pour leur faire connaître ce qu'il en  
pensait. Les rapporteurs se retirèrent « avec de  
grandes révérences »<sup>1</sup>.

La réception avait été un peu froide, c'est qu'on  
ne trouvait pas d'Ormesson assez docile aux ordres  
de Colbert. Le roi aurait pu examiner la question et  
donner sa réponse sur le champ, mais ce retard per-  
mettait de faire observer d'Ormesson par Foucault  
et de le faire conseiller par Le Tellier. Ce dernier,  
dans la soirée, à la promenade, lui demandait ses  
sentiments, lui recommandait de ne rien faire contre  
sa conscience, mais aussi d'agir de manière « à ne  
rien gêner »<sup>2</sup>.

Le 8 juillet, d'Ormesson rendit compte à la  
Chambre de l'entrevue de la veille avec le roi. A trois  
heures, il s'en fut de nouveau au palais, accompagné  
de M. de Sainte-Hélène. Louis XIV les attendait  
dans son cabinet avec Colbert et de Lyonne<sup>3</sup>; il les  
fit avancer près d'une fenêtre et leur parla ainsi :

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 172.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 173-174.

3. Hugues de Lyonne, marquis de Berny, secrétaire d'État aux affaires  
étrangères.

« Lorsque je trouvai bon que Fouquet eust un  
» conseil libre, j'ay cru que son procès dureroit peu  
» de temps; mais il y a plus de deux ans qu'il est  
» commencé et je souhaite extremement qu'il finisse.  
» Il y va de ma réputation. Ce n'est pas que ce soit  
» une affaire de grande conséquence; au contraire,  
» je la considère comme une affaire de rien; mais  
» dans les pays estrangers, ou j'ay intérêt que ma  
» puissance soit bien estable, l'on croiroit qu'elle ne  
» seroit pas grande, si je ne pouvois venir à bout de  
» faire terminer une affaire de cette qualité contre  
» un misérable. Je ne veux néanmoins que la jus-  
» tice; mais je souhaite voir la fin de cette affaire,  
» de quelque manière que ce soit. Quand la Chambre  
» a cessé d'entrer et qu'il a fallu transférer M. Fou-  
» quet à Moret, j'ay dit à d'Artagnan de ne plus luy  
» laisser parler les avocats, parceque je ne voulois  
» pas qu'il fust averti du jour de son despart. Depuis  
» qu'il a esté à Moret, je luy ai dit de ne les laisser  
» avec luy que deux fois la semaine et en sa pré-  
» sence, parce que je ne veux pas que ce conseil  
» soit éternel, et j'ay sçu que les avocats avoient  
» excédé leur fonction, avoient porté et reporté des  
» paquets et tenu un autre conseil au dehors, quoy  
» qu'ils s'en deffendent fort; et puis dans ce projet<sup>1</sup>,  
» par lequel il vouloit bouleverser l'État, il doit faire  
» enlever le procès et les rapporteurs. C'est ce qui  
» m'a fait donner cet ordre, et je crois que la Chambre  
» y ajoutera<sup>2</sup>. Je m'en remets néanmoins à ce qu'elle

---

1. Le projet de défense personnelle trouvé à Saint-Mandé.

2. Le sens est : s'y conformera.

» fera sur la requête de Fouquet et si elle voudra  
» y mettre quelqu'un de sa part. Je ne ne veux  
» néanmoins que la justice; et, sur tout cela, je  
» prends garde à tout ce que je dis; car, quand il  
» est question de la vie d'un homme, je ne veux pas  
» dire une parole de trop. La Chambre, donc, or-  
» donnera ce qu'elle trouvera à propos. J'aurois pu  
» vous dire mes intentions dès hyer; mais j'ay voulu  
» voir la requête, et je me la suis fait lire avec ap-  
» plication; on est bien ayse de sçavoir ce qu'on a  
» à dire. Je vous ay dit mes intentions, et je vous  
» rends la requête, afin que la Chambre y déli-  
» bère »<sup>1</sup>.

Ici, dans son *Journal*, Olivier d'Ormesson relate une circonstance qui lui parut « fort belle au roy : » c'est qu'estant demeuré tout court au milieu de son discours, il demeura quelque temps à songer » pour se reprendre et dit : « J'ay perdu ce que je » voulois dire ». Il songea encore assez de temps, et ne retrouvant point ce qu'il avait médité, il dit : « Cela est fascheux quand cela arrive; car, en ces » affaires, il est bon de ne rien dire que ce qu'on a » pensé ». — Nous prenons la liberté de ne point partager l'avis d'Olivier d'Ormesson; cette circonstance ne nous paraît pas être à l'honneur du roi. Louis XIV, en bon élève de Mazarin, était extrêmement dissimulé : émettre cette opinion qu'il ne voulait pas « que le conseil soit éternel », qu'il s'agissait « de la vie d'un homme », c'est une singulière façon

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*. II, pp. 174-175.

« de ne pas dire une parole de trop » et de laisser la Chambre « délibérer ce qu'elle jugera à propos ». En intervenant ainsi directement dans le procès, Louis XIV commettait un abus de pouvoir, une grave infraction aux règles les plus élémentaires de la justice, un acte de despotisme. Une pareille animosité contre un accusé, contre un coupable même, est-elle digne d'un roi s'adressant à des juges ?

Comme aggravation, Le Tellier rencontrait encore le premier rapporteur et lui répétait « qu'aux choses indifférentes il falloit estre facile et sçavoir se conduire ».

Le mercredi 9 juillet, d'Ormesson fit son rapport à la Chambre; il retrancha seulement deux petits mots qui lui semblèrent « trop durs et inutiles ». Ensuite, il demanda qu'on examinât la requête, ce qui fut décidé pour le lendemain<sup>1</sup>.

Le jeudi 10 juillet, le procureur général Chamillart parla le premier. Il avertit la Compagnie que le roi l'avait mandé et l'avait reçu au moment même où les rapporteurs sortaient de son cabinet. Il reprit le discours de Louis XIV; c'était d'ailleurs le même que celui qu'on avait fait aux rapporteurs, avec cette seule différence que le roi ne demandait que justice à la Chambre *et n'avait pu encore l'obtenir*. Ce sont là ces deux petits mots inutiles supprimés par d'Ormesson. Plusieurs commissaires se trouvèrent offensés de cette observation par laquelle le roi cherchait à les dominer.

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 175 et 176.

Le procureur fit en outre observer que, malgré la volonté du roi, la dame Foucquet avait établi son logement à Montigny, à une lieue de Moret, où se tenaient des réunions secrètes et où « il se parle d'autre chose que des procédures pour la légitime défense de l'accusé »<sup>1</sup>. C'était pour cette raison que le roi, qui avait permis à Foucquet de conférer librement avec ses avocats, n'estimait pas qu'il était à propos de lui continuer l'usage de cette facilité.

Poursuivant, Chamillart développa des considérations tirées du droit romain sur le conseil dû aux accusés : on pouvait le refuser en cas de crime d'État ou de larcin des deniers publics. Il cita des exemples contemporains ; le procès du chancelier Poyet<sup>2</sup>, de M. de Chenailles<sup>3</sup>, etc..., et conclut à ce qu'il fût permis à Foucquet de communiquer avec ses avocats le mardi et le vendredi, en présence de d'Artagnan et du greffier de la Chambre. Ce n'était autre chose que l'ordre du roi.

Le procureur se retira ; ce fut le tour du premier rapporteur. D'Ormesson fit d'abord ressortir que, renvoyant la requête, le roi faisait assez connaître qu'il préférait les règles de la justice à ses propres ordres. Il s'étendit ensuite sur deux points : d'une part, Foucquet avait pour lui l'arrêt et la faveur des

---

1. Extraits sommaires (*Bibliothèque nationale*, ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, fos 250 et 251).

2. Guillaume Poyet, chancelier de France sous François I<sup>er</sup>, accusé de malversations en 1541.

3. Vallée, sieur de Chenailles (près Orléans) et de Méronville, accusé de crime d'État en 1656 ; avait été jugé par commission expresse et sans conseil.

accusés; d'autre part, il avait contre lui l'usage du Parlement et les exemples. Enfin il proposa de suivre l'ordre du roi, autoriser le conseil le mardi et le vendredi, avec ces conditions supplétives que Fouquet aurait droit à un jour de conseil le lendemain de chaque signification, les consultations des avocats devant avoir lieu en présence de d'Artagnan seulement et non du greffier.

Sainte-Hélène, second rapporteur, admit ces conclusions : d'Artagnan devait être seul présent et « rangé dans un coin »<sup>1</sup>.

Pussort déclara « qu'il ne falloir point faire d'antithèses entre les ordres du roy et sa justice », c'était une seule et même chose, pas un de ses sujets n'en devait douter. En somme, il se rangea à l'opinion des rapporteurs.

Raffélis de Rocquesante, du parlement d'Aix, prétendit qu'il fallait donner conseil tous les jours, en présence de d'Artagnan. De même Poncet et Brillac.

La Toison, du parlement de Dijon, du Verdier, du parlement de Bordeaux, et Regnard, de Paris, dirent qu'il n'y avait qu'à exécuter purement et simplement l'ordre du roi.

Catinat, conseiller à la Grand'Chambre, père du maréchal, fit remarquer avec beaucoup de sens qu'il n'y avait pas de raison pour changer ce qui s'était fait jusqu'alors, puisque le conseil n'avait pas fait de faute, et qu'au contraire il avait plus d'une fois

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 176 et 177; *Bibliothèque nationale*, ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup> 251 v<sup>o</sup>.

servi, comme dans l'affaire des six millions dont on avait fait un crime et qui cependant s'était éclaircie. Le chancelier l'interrompit, lui reprochant de sortir du sujet; intimidé, il conclut, comme M. de La Toison, exécuter l'ordre du roi.

Massenau, du parlement de Toulouse, osa dire qu'il fallait faire des remontrances au roi; rabroué par le chancelier, il quitta son sentiment et prit aussi celui de M. de La Toison.

De Moussy, du parlement de Paris, dit que le conseil devait être libre.

Besnard, de Paris, consentit « au conseil en présence », mais à la condition que d'Artagnan n'écouterait pas et se tiendrait écarté. Pussort lui répliqua que la présence serait inutile de cette sorte.

Voysin soutint que la Chambre n'avait été établie que pour M. Foucquet, qu'elle n'avait rien fait, que les avocats s'étaient évertués à causer des retards comme dans l'affaire des six millions volés par le surintendant. Il s'exprima avec une telle violence que le chancelier « en avoit de la peine ». Il préconisa le conseil en présence. De même Pontchartrain, de Paris.

Nesmond, Gizaucour, Le Féron, Fayet, du Parlement de Paris, Ferriol<sup>1</sup>, Noguès<sup>2</sup>, Hérault<sup>3</sup>, La Baulme<sup>4</sup>, le chancelier Séguier lui-même, opinèrent comme Olivier d'Ormesson, dont l'avis passa par dix-sept voix.

- 
1. Du parlement de Metz.
  2. Du parlement de Pau.
  3. Du parlement de Rennes.
  4. Du parlement de Grenoble.

Aussi bien le sujet n'était-il pas épuisé, nous nous en apercevrons plus loin.

Cet avis, somme toute, était une restriction injustifiée du conseil libre. Le public se montra mécontent des commissaires; on disait « que l'air de Fontainebleau donnait d'autres sentiments que celui de Paris »<sup>1</sup>.

Le lendemain vendredi 11 juillet, l'arrêt de la veille fut lu à la Chambre et signé. L'huissier Le Blanc l'apporta à Moret et le signifia au prisonnier; il était près de midi. — A cette même audience, Chamillart fit prendre un arrêt de forclusion contre Foucquet, sous le prétexte qu'il n'avait pas répondu à la signification à lui faite le 5 juillet dernier, signification dont nous avons précédemment parlé. Le surintendant fit immédiatement transmettre cet arrêt à ses défenseurs, par l'huissier lui-même. Les deux avocats accoururent à Moret, se présentèrent à la porte du château à six heures du soir et demandèrent à entrer. D'Artagnan n'y consentit point, faute d'instruction. Cette ruse de Chamillart ne devait pas avoir la portée attendue.

En effet, à la séance du 12 juillet, d'Ormesson voulut absolument lire une requête de Foucquet formant opposition à l'arrêt de forclusion et « signée » de la dame sa femme attendu que son conseil » n'avoit pas eu la liberté de la faire signer à son » mary ». Le chancelier fit venir le procureur général et le pria de fournir des explications. Chamillart

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 177, 178, 181.

reconnut que, depuis la signification du 5 juillet, Foucquet n'avait pas eu de communication avec son conseil, mais, selon lui, cette communication n'aurait eu aucune utilité, puisque, prétendait-il, les avocats de l'accusé n'entendaient rien aux affaires de finances. Voilà un procédé bien sommaire. Il protesta néanmoins de sa sincérité et de son équité, pour preuve il ajouta que lui-même avait fait instance auprès du roi pour autoriser Foucquet à conférer avec ses défenseurs, et que, dès maintenant, les entretiens pouvaient avoir lieu.

Le procureur général retiré, l'affaire fut mise en délibération. La Compagnie annula la forclusion et accorda à l'accusé un délai de trois jours, à partir du moment où il pourrait communiquer avec son conseil<sup>1</sup>.

Au résumé, le 5 juillet, le procureur général avait fait parvenir une signification au surintendant; le 11, sachant fort bien que Foucquet était resté dans l'isolement le plus complet et n'avait pu répondre, il le faisait déclarer forclos. C'était là un artifice manifeste; Chamillart avait commis une inqualifiable mesquinerie. Heureusement l'honnête d'Ormesson put sauver la situation.

Pas d'audience le dimanche 13 juillet.

Le lundi 14, Pussort se trouva incommodé d'une colique néphrétique; il avait les pièces entre les mains, impossible de s'occuper du procès du surintendant.

---

1. Extraits sommaires (*Bibliothèque nationale*, ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup> 260 et suiv.); *Bibliothèque nationale*, ms. fr. n<sup>o</sup> 10975, f<sup>o</sup> 136 et suiv.

Le mardi 15, la Chambre eut congé jusqu'au dimanche inclus<sup>1</sup>. Cependant ce fut le premier jour où Foucquet pu recevoir Auzanet et Lhoste depuis le 17 juin<sup>2</sup>.

A la Bastille, d'après le régime habituel et sur l'ordre même du roi<sup>3</sup>, le surintendant pouvait respirer un peu d'air sur les terrasses. A Moret, il avait le sommet du donjon; ne pouvons-nous nous y représenter le malheureux Foucquet?

Là, le regard s'étend sans être nulle part arrêté; l'on se croirait oiseau de proie planant au milieu des airs; le sentiment se disperse dans l'espace et s'éloigne des choses de ce monde.

Au couchant, les plateaux cultivés des Columières et des Gros, avec la ligne des bois de Cantèces et de Montrichard qui verdit l'horizon.

Par delà la prairie, vers le midi, le village d'Écuellen à la mine joyeuse, à la silhouette riante, contrastant avec le sombre et sévère rocher de Train, ramassé dans son éternel repos comme une île laissée par les anciennes mers.

Au levant, les pentes de Froide-Fontaine ou Belle-Alliance, aujourd'hui la Colonne, avec ses vignes dont les ceps grimpent sur la colline en bataillons serrés; sur la crête, des arbres qui paraissent s'enfuir.

Au nord, les villages de Champagne et de Tho-

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 179 et 180.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. n° 10975, f° 238.

3. Ravaissou, *Archives de la Bastille*, II, p. 44.

mery sont cachés dans une nappe de feuillage : c'est le moutonnement de la forêt qui se continue toujours au delà, toujours plus loin, on cesse de la distinguer qu'on la devine encore.

Plus près, la rivière du Loing, claire et jolie comme une rivière de paradis; elle saute par-dessus les chaussées des moulins et s'engouffre sous le vieux pont, pour continuer son cours tranquille, au milieu des roseaux et des joncs, jusqu'aux îlots de Saint-Mammès.

Au pied du donjon, la petite ville aux maisons foulées, pressées les unes contre les autres. Enfermée dans sa ceinture de vieilles murailles, elle semble comme endormie en une indolente quiétude.

Fouquet reste là, songeant vaguement, reposant sa pensée. La poésie de l'étendue lui apporte le calme et lui donne une idée de paix infinie.

Mais l'impression pittoresque, un instant souveraine, s'efface bientôt; il lui suffit de remuer le pied pour sentir sous lui le sol d'une prison. Or il n'y a pas de belles prisons. Rentré dans l'intérieur du château, il retombe sous la surveillance de d'Artaignan, dans les consultations d'avocats, dans les soucis absorbants de la procédure. Et en effet, Fouquet employa les quelques jours de répit accordés à ses juges à rédiger de nouvelles requêtes.

Il entre dans notre sujet de donner quelques détails sur ces requêtes, comme de faire connaître les actes et les paroles des commissaires; c'est, croyons-nous, le meilleur moyen de faire ressortir la physionomie du tribunal pendant la détention du prisonnier à Moret.

Le lundi 21 juillet, la Chambre reprit ses séances; beaucoup d'absents, « l'on ne fit rien », si ce n'est qu'on parla déjà du retour à Paris.

Le mardi 22, mesdames Foucquet, accompagnées d'Auzanet et de Lhoste, remirent au rapporteur deux requêtes : l'une relative aux entrevues de l'accusé avec ses avocats, pendant lesquelles d'Artagnan « veut tout voir, tout entendre et oste toute liberté »; l'autre relative à l'absence permanente du commissaire Le Bossu, auquel le roi avait défendu de siéger à la Chambre parce qu'il n'était pas gradué, mais surtout, disait-on, parce qu'il se montrait trop favorable à l'accusé.

Le mercredi 23, sur la prière de ses collègues, le rapporteur consentit à ne point parler de ces requêtes et à les remettre au lundi suivant<sup>1</sup>. Ainsi, le temps se passait, les incidents suscités par Foucquet menaçaient de se succéder sans fin et les commissaires trouvaient toujours de nouveaux motifs pour en différer l'examen.

Le jeudi 24, l'on ne s'occupa que de petites affaires<sup>2</sup>. Le maître des requêtes Poncet, chargé à Paris des interrogatoires de l'accusé, conserva ce même emploi à Moret. A la date du 24 juillet, le greffier Foucault écrivait au chancelier Séguier la lettre suivante que nous donnons comme une preuve authentique des manœuvres d'une partie des juges contre Foucquet :

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 182.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 183.

Monseigneur, votre prévoyance est immanquable ; M<sup>r</sup> Poncet a trouvé si peu de vraisemblance dans tout ce que luy a dit ce malheureux, qu'après l'avoir examiné tout le jour avec toute l'application et l'habileté que vous sçavez qu'il est capable, il a jugé qu'*il estoit plus à propos de n'en rien rédiger par écrit* que de donner matière à de nouvelles longueurs, si préjudiciables aux affaires. L'on vous rendra, Monseigneur, *compte de tout, et si la conduite qu'on a tenue n'est pas de vostre approbation, les choses sont encore entières et en estat d'estre réglées par vos ordres*<sup>2</sup>. . . . .

Les retards ne provenaient pas de Foucquet seul : le vendredi 25, le Chancelier ayant « esté soigné pour quelques douleurs de colique », il n'y eut pas séance, non plus que le samedi 26 et le dimanche 27. Ce dernier jour, Olivier d'Ormesson rencontra d'Artagnan à Fontainebleau, dans la cour du château ; il apprit de lui comment les choses se passaient à Moret, pendant les conférences du prisonnier et de ses avocats. D'Artagnan l'assura qu'il garderait le secret sur tout ce qui concernait le procès, mais que, si l'accusé parlait d'autre chose, il en avertirait le roi, « que Foucquet lui marquoit avoir toute confiance, » car il disoit tout sans réserve, et qu'il lui tiendrait « parole, et qu'un royaume ne le tenteroit point d'y manquer ».

Foucquet s'est toujours plu à rendre hommage à la bienveillance de d'Artagnan ; ses avocats eux-mêmes reconnaissaient que, à leur égard, « il en

---

2. *Bibliothèque nationale*, C. G. F. 709 (papiers de Séguier, vol. 39, f<sup>o</sup> 13) ; cité dans les *Lettres de Colbert*, par P. Clément.

usait avec toute l'honnesteté possible<sup>1</sup> ». Mais enfin, il n'y a pas de réelle défense quand l'accusé et ses conseils ne peuvent s'entretenir librement.

En cet été de 1664, le séjour de Louis XIV et de sa Cour à Fontainebleau fut des plus brillants. Des fêtes somptueuses furent données en l'honneur du légat du Pape, Mgr Chigi, lequel était venu offrir réparation au roi de France, pour une insulte dont avait été victime le duc de Créqui, notre ambassadeur à Rome. Ce ne fut que revues, promenades sur l'eau et dans la forêt, festins, ballets, feux d'artifice et représentations théâtrales dirigées par Molière en personne. Louis XIV était au beau moment de son règne. Au plein de sa passion pour Louise de la Vallière, il donna à ces réjouissances un éclat inaccoutumé. Si le bruit en parvint jusqu'à Fouquet, que de souvenirs!

Les commissaires, pour assister à toutes ces magnificences, ne se réunissaient que dans la matinée; nous savons d'ailleurs qu'ils obéissaient volontiers à la loi du moindre effort.

Le lundi 28 juillet, Olivier d'Ormesson arriva à la Chambre avec les deux requêtes dont il a été parlé plus haut.

Il donna connaissance de la première concernant la présence de d'Artagnan :

Supplie humblement Nicolas Fouquet etc. . . . ; Disant que le unzième présent mois il luy fut signifié un arrest. . . . par

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 184, 185 et 204.

lequel la Chambre a ordonné qu'il seroit permis au Suppliant de communiquer avec le Conseil qui luy a esté donné. . . . , les jours de Mardy et Vendredy au matin, en présence du sieur d'Artagnan. . . . en exécution duquel arrest le Conseil du Suppliant s'estant présenté au matin quinziesme du présent mois de Juillet, le Suppliant a esté tout surpris de ce que ledit sieur d'Artagnan a prétendu non seulement estre présent dans la chambre où le Suppliant est détenu, mais encore entendre tout ce qui seroit dit entre le Suppliant et son Conseil. . . . Il veut qu'il ne soit pas dit un seul mot qu'il ne soit entendu de luy, de plus il veut voir et lire toutes les écritures du Suppliant, toutes les pièces qui sont destinées pour estre produites. . . . il n'en veut laisser eschapper aucune silabe, sans en avoir une entière communication, qui est un procédé si extraordinaire qu'il seroit bien plus naturel de dire au Suppliant que ses ennemys ne veullent pas qu'il se deffende. . . . il est impossible que le roy ayt donné cet ordre. . . . lequel est incompatible avec l'humanité, avec la raison et avec les autres vertus royales dont le roy fait profession.

D'ailleurs ce procédé est si injurieux à l'honneur des deux anciens advocats donnés pour Conseil au Suppliant qu'ils ne le peuvent souffrir, ny s'y accomoder en façon quelconque. . . .

Ce considéré, Nosseigneurs. . . . il vous plaise régler l'ordre qui doit estre observé entre ledit sieur d'Artagnan d'une part, et le Suppliant et son Conseil de l'autre. . . . , ordonner que la communication sera libre et secrette entre le Suppliant et son Conseil. . . . Et vous ferez bien.

A cette requête était jointe une protestation des advocats faite à Moret même, devant d'Artagnan<sup>1</sup>.

Sa lecture terminée, le rapporteur demanda qu'on inscrivît sur la requête le *soit montré*, c'est-à-dire qu'elle fût transmise au procureur général et dis-

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 10975. ff. 138 à 141.

cutée. Pussort seul observa qu'on pouvait la « re-  
buter » et appliquer sans phrases le jugement  
déjà rendu par la Chambre le 10 juillet, ordonnant  
la présence de d'Artagnan. Les juges décidèrent  
l'examen<sup>1</sup>.

Le procureur général prit sur le champ ses con-  
clusions « tendantes à ce que le suppliant fût débouté  
des frais de sa requête ».

Alors commença le véritable débat. Il fut ouvert,  
comme à l'ordinaire, par Olivier d'Ormesson. Selon  
lui, l'usage autorisait la présence d'un surveillant  
aux entretiens d'un détenu avec son conseil, mais ce  
même usage laissait les accusés conférer librement,  
exemples : procès de M. de Marillac<sup>2</sup>, procès de  
M. de Chenailles; la Chambre, par son arrêt du  
10 juillet, avait bien ordonné la présence de d'Arta-  
gnan, mais aujourd'hui, il était question de régler  
la manière dont celui-ci devait en user et se con-  
duire; il croyait que ce mot de présence devait être  
entendu dans un sens large; d'ailleurs, il ne deman-  
dait pas qu'on changeât l'arrêt du 10 juillet, mais  
seulement qu'il plût à M. le Chancelier dire à  
M. d'Artagnan de laisser au prisonnier « la liberté  
de parler quelquefois en secret avec son conseil ».

MM. du Verdier, La Baulme, Massenau, Catinat,

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, 11, p. 185.

2. Extraits sommaires (*Bibliothèque nationale*, ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup> 263).

3. Louis de Marillac, maréchal de France, condamné à mort en 1632 pour exactions et concussions, mais en réalité pour avoir voulu renverser Richelieu.

Poncet, Le Féron, Moussy, Fayet, Regnard et Besnard pensèrent comme lui, ou presque.

Sainte-Hélène soutint que la question était jugée par l'arrêt du 10 juillet, qu'il n'y avait point à y revenir. Son opinion fut partagée par Pussort, Gizaucour, Ferriol, Noguès, Hérault, Rocquesante, La Toison, ainsi que par le Chancelier.

En fin de compte, les voix se divisèrent, la requête fut rejetée, la surveillance s'exerça comme devant. Cette décision impliquait le refus des délais demandés par Fouquet pour la production sur les procès-verbaux de l'Épargne; cela n'eut pas d'autre importance<sup>1</sup>.

Vint ensuite la seconde requête sur l'absence de M. Le Bossu. d'Ormesson dut encore en faire lecture :

Supplie humblement Nicolas Fouquet, etc. . . . . ; Disant que par la déclaration du roy de 1662. . . . il est expressément porté qu'aucun des Commissaires. . . . ne pourra s'abstenir volontairement, mais que toutes les récusations proposées contre aucuns d'eux seront rapportées et délibérées par la Chambre. . . . .

Au moins y avoit il lieu d'espérer. . . . que chaquns de ceux qui composent la Chambre pourroient assister au procès et y opiner en sa conscience, sans pouvoir en estre exclus sinon en la forme portée par cette déclaration.

Cependant le Suppliant a appris par les sieurs Auzanet et Lhoste que dans le mesme temps que la Chambre a esté transférée de Paris à Fontainebleau. . . . on a exclu Mr Le Bossu de la cognoissance du procès. . . . auquel il avoit assisté pen-

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 186 et suiv.; ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup>s 263 à 269.

dant plus de deux ans.... et que cela s'est fait sans la déclaration de la Chambre.....

Les ennemis du Suppliant.... se sont vantés qu'ils ont exclus Monsieur Le Bossu pour ce qu'il n'estoit point gradué. Le Suppliant croit bien que ce peut estre le prétexte dont ils se sont servys pour surprendre.... les sentiments de ceux qui n'ont pas cognoissance des affaires de justice.....

Mais ce prétexte est bien destitué de fondement solide puisque toutes les ordonnances du royaume.... tous les exemples, l'usage et la possession sont contraires.....

Cependant les ennemis du Suppliant, non gradués eux mesmes<sup>1</sup>...., pour satisfaire leur passion, n'hésitent point de condamner toutes les ordonnances et la conduite des roys prédécesseurs de Sa Majesté.

Ils font bien plus, car abusant de l'autorité du roy contre le roy mesme, ils condamnent la nomination qu'il a faite.... et ne prennent pas garde qu'il faut conclure nécessairement ou que le roy n'avoit pas assez examiné la qualité des personnes dont il a fait le choix, ou qu'en ce temps Mr le Chancelier et tous les juges ignoroient la distinction nouvelle que l'on vient établir.....

Chacun jugera facilement à l'honneur de M. Le Bossu qu'il auroit asseurement eu tous ses degrés et audelà, s'il avoit voulu s'engager aveuglément dans les intérêts de ceux qui prétendent disposer à leur fantaisie de la vie et de l'honneur des sujets du roy.....

N'est-ce donc pas la volonté du roy portée par Commissions et Lettres patentes délibérées et enregistrées dans les Compagnies souveraines, qui constituent des hommes capables pour juger, plustot que la formalité des degrés.....

Il faut donc chercher un autre prétexte que celuy du deffaut de degrés.... ou si l'on veut que cette exclusion passe pour légitime, il faut que la récusation en soit proposée dans les

---

1. Cette observation est à l'adresse de Colbert qui n'avait point ses grades.

formes... La Chambre y délibérera avec le pouvoir et la liberté qu'elle doit avoir en pareilles matières.....

Le Suppliant ne dira pas icy que si le deffaut des degrés rend un juge incapable, sa présence fait une nullité dans les arrests auxquels il a opiné.....

Ce considéré, Nosseigneurs... il vous plaise ordonner que M. Le Bossu... sera tenu de se rendre à la Chambre pour y continuer son service... Et vous ferez bien<sup>1</sup>.

Le Chancelier prit alors la parole et chercha à faire repousser la requête d'autorité, « estant inouy qu'un accusé püst demander un juge »; M. Fouquet ne reconnaissant point la Chambre, il n'y avait pas lieu de faire état de ses observations. Mais d'Ormesson ne voulut point laisser mettre en pratique une justice aussi expéditive : le roi a fait comprendre à M. Le Bossu dans la commission de la Compagnie et sa déclaration porte qu'aucun des commissaires ne pourra se récuser par soi-même; on dit que M. Le Bossu n'est pas gradué, sa présence est nécessaire pour juger de cette assertion; il n'est pas juste de l'exclure par la considération de son absence laquelle n'est pas, prétend-on, volontaire; les juges doivent prendre la requête en considération et la communiquer au procureur général avant de la mettre en délibération. A l'exception de Sainte-Hélène, toute la Chambre se rangea à cette opinion. La discussion en fut fixée à la séance suivante.

Le lendemain 29 juillet, les commissaires avaient à peine pris leurs places que le procureur général annonça qu'il n'était pas encore prêt à donner son

---

1. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 10975, fos 120 à 125.

avis sur la production de l'accusé; l'examen en fut remis et l'on travailla sur les procès-verbaux de l'Épargne. Le rapporteur eut soin de signaler au chancelier que cette remise ne devait pas être considérée comme une fin de non-recevoir, quant à la requête<sup>1</sup>.

D'ailleurs, le mercredi 30 juillet, Chamillart vint à la Chambre pour y répondre. Il avait préparé des conclusions par écrit, cela lui permit d'être bref dans ses explications : mandé par Sa Majesté, il s'était rendu au château où le roi l'informa qu'il avait nommé M. Le Bossu membre de la Chambre de justice parce qu'il l'avait cru gradué; ayant appris qu'il ne l'était point, il désirait qu'il ne jugeât pas dans les procès criminels. Ceci dit, il déposa ses conclusions sur le bureau sans les lire, et se retira.

D'Ormesson les prit et en donna lecture; elles se bornaient à déclarer l'accusé non recevable en sa requête. Il fit un discours plein de sens et de netteté : il fallait, dans le cas présent, distinguer la forme du fond.

Certes, M. Le Bossu était « homme de probité », mais les autres juges feraient aussi bonne justice que lui; la question n'était pas de savoir si M. Fouquet aurait 25 ou 26 juges, mais bien si le roi voulait prendre la direction du procès. Voilà pour la forme.

M. Le Bossu n'était point gradué, c'était constant, aussi s'agissait-il de résoudre ce point de droit : de-

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 189; ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>os</sup> 270 à 272.

vait-il demeurer juge étant non gradué. Or, d'après le dire du procureur général, le roi l'avait décidé lui-même, il était donc inutile de traiter la question, bien qu'elle en valut la peine. Voilà pour le fond.

Donc il n'y avait plus à délibérer, mais à obéir. Dans cette nécessité, il ne restait qu'à rendre la requête à M. Foucquet et à le débouter. C'était une critique non déguisée de la conduite de Louis XIV. Il eut avec lui Le Féron.

Selon Sainte-Hélène, toutes ces paroles étaient oiseuses; Foucquet, méconnaissant la juridiction de la Chambre, ne pouvait y faire appel.

Pussort dit que la volonté du roi était fort juste; que M. Le Bossu avait paru avec un habit de gradué et avait pu surprendre sur le fait de ses capacités; que son exclusion de la Chambre ne porterait point atteinte à la validité des jugements intervenus et auxquels il aurait donné ses suffrages; que Foucquet ne pouvait demander ses juges et que sa seule requête était suffisante pour exclure M. Le Bossu. Opinèrent dans le même sens Gizaucour, Ferriol, Noguès, Hérault, Rocquesante, La Toison, La Baulme.

Du Verdier et Massenau furent du même avis, mais en se plaignant de la procédure.

Catinat, cette fois encore, fit preuve d'indépendance : il ne craignit pas de faire ressortir que le roi n'avait pas à prendre parti; en tous cas, si la requête était rejetée, il convenait de porter, sur le jugement, la mention : *en conséquence de l'ordre du roi*, Regnard et Besnard l'approuvèrent.

D'après Poncet, M. Le Bossu n'était pas gradué,

et pourtant la commission du prince ne suppléait-elle pas au défaut de grades? Ce n'était là qu'une flatterie, car il n'admit point la requête.

De Moussy, Fayet, Brillac se prononcèrent par débouté, car en disant « non recevable », c'était paraître annuler toute la procédure antérieure.

Voysin et Pontchartrain demandèrent que l'accusé fût débouté.

Nesmond dit qu'il fallait être gradué pour servir comme juge criminel, c'était l'opinion de tout le Parlement; on devait passer outre la requête.

La série des observations fut close par le Chancelier qui ajouta qu'un accusé pouvait récuser un juge, mais non pas en demander; le matin même, Berryer avait distribué un mémoire aux commissaires pour expliquer l'erreur du roi sur le compte de M. Le Bossu, il s'en référait à ce mémoire. Il conclut à déclarer M. Fouquet non recevable, sans rien insérer dans l'arrêt de l'ordre du roi, mais on pouvait en faire mention sur le registre.

A quelques nuances près, ce fut l'avis de tous les membres de la Chambre. La requête fut déclarée non recevable et l'on fit registre de l'ordre du roi<sup>1</sup>.

La séance avait été longue et ce n'était pas la dernière de ce genre, car « la marée des requêtes montait toujours ». Avant de se séparer, le rapporteur fit part à ses collègues d'une nouvelle production, dans laquelle Fouquet demandait l'autorisation de poursuivre Colbert, Berryer et Foucault pour détourne-

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 190 à 193; *Bibliothèque nationale*, ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup>s 273 à 279.

ment de pièces, ainsi que la récusation de Pussort, oncle du ministre, qui ne pouvait être juge de son neveu. Le coup était hardi, cependant la Chambre consentit à mettre le « soit montré ».

Le jour suivant, 31 juillet, Chamillart requit la Chambre de débouter Foucquet de ses réclamations, avec défense d'en jamais présenter de pareilles : c'était faire injure au roi d'accuser Colbert de soustraction de papiers, lui qui était dans la confiance du souverain et entré dans tous ses conseils; Foucquet avait choisi le moment où il y avait des étrangers à la Cour, il fallait l'empêcher à l'avenir de commettre de telles infamies.

Le chancelier Séguier donna la parole à Olivier d'Ormesson. Celui-ci commençait la lecture de la requête, lorsque Séguier l'arrêta, lui demanda s'il voulait « perdre du temps » et lui ordonna d'en faire connaître seulement les conclusions. Personne n'ayant fait d'observation, le rapporteur s'exécuta. Il n'eut ainsi à lire que les dernières lignes par lesquelles Foucquet concluait, d'une part « à ce qu'il » luy fust permis de faire informer du divertissement des papiers fait par monsieur Colbert, conseiller du roy en son conseil Royal et Intendant des Finances, monsieur Louis Berryer exerçans par commission la charge de Secrétaire du Conseil et Foucault greffier de la Chambre », d'autre part « que monsieur Pussort fust obligé de s'abstenir de la connoissance et jugement d'icelle requeste ».

Pussort et Foucault quittèrent la séance; le premier commis du greffe prit la plume.

Ceci fait, d'Ormesson s'expliqua : Foucquet n'était

pas fondé en ses conclusions, car, les admettre, ce serait lui donner raison et l'absoudre, avant que son procès ne fût entièrement instruit, mais il ne pensait pas non plus qu'on dût le débouter comme le voulait le procureur, parce qu'il pourrait arriver, après que le procès serait vu, que les faits fussent assez considérables pour être relevés; peut-être aussi seraient-ils peu importants et les rejetterait-on; quoi qu'il en soit, il était plus conforme au droit et à la raison de joindre la requête aux autres pièces du procès pour qu'on puisse en faire l'examen en jugeant les faits articulés au fur et à mesure qu'ils se présenteraient.

Sainte-Hélène pensait la veille comme le premier rapporteur, à l'audience il change : joindre la pièce au procès c'était en quelque sorte la recevoir. Il proposa la manière de faire du parlement de Rouen, dont il faisait partie, c'est-à-dire de la mettre « dans » un sac ».

Catinat dit que joindre la requête serait se créer pour l'avenir de grands embarras; qu'il était préférable de ne pas s'y arrêter et de passer outre.

Voysin prétendit que toutes ces requêtes n'étaient que des finesses; il n'y avait qu'à débouter.

Le Chancelier reprit la thèse de Chamillart. Colbert n'avait pas dérobé de papiers, le soutenir c'était attenter à l'honneur du roi. La vérité était qu'on ne pouvait mieux agir que Colbert, « ny avec un plus bel ordre dans les finances ». Il fallait débouter Fouquet, mais sans lui défendre de présenter de pareilles requêtes, afin de lui laisser toute liberté.

Les autres magistrats adoptèrent l'avis d'Or-

messon. De là une grosse majorité. La requête fut classée parmi les pièces du procès<sup>1</sup>.

Ce parti était plus modéré en apparence qu'en réalité, car, s'il y avait eu des détournements, les auteurs en seraient découverts un jour. Loin de nous la pensée de discuter les grands, les immenses services rendus à la France par Colbert, pourtant on peut bien dire que, dans le procès de Foucquet, il satisfait à la fois ses rancunes personnelles et celles non moins vives du jeune roi. Son tort fut d'opposer l'intrigue à l'intrigue et d'abuser, pour accabler un adversaire, du pouvoir le plus absolu qui fut jamais.

Le vendredi 1<sup>er</sup> août, on examina à la Chambre le procès-verbal des octrois, « sans qu'il s'y passast rien de considérable ».

Le samedi 2, « M. le Chancelier se purgea », naturellement il n'y eut point d'audience. Il en fut de même les 3, 4, et 5 août.

Le mercredi 6, Séguier était encore malade, la Chambre se réunit sans pouvoir s'occuper du procès de Foucquet; on arrêta seulement que M<sup>me</sup> Foucquet toucherait le prix d'un fermage « sur la pension alimentaire à elle adjugée par arrêt de la Chambre ».

Le jeudi 7, M. de Nesmond présida en remplacement du Chancelier, mais uniquement pour apprendre aux commissaires qu'il y aurait congé le vendredi 8, le samedi 9, et le dimanche 10.

A cette dernière date, on apprit à Fontainebleau

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 192 à 193; ms. 236 des V<sup>e</sup> Colbert, fol. 279 à 281.

que le roi retournerait à Paris le mercredi suivant<sup>1</sup>; d'Artagnan avait déjà reçu l'ordre de se tenir prêt au départ. Ce même jour, Foucquet ayant demandé à se confesser, on lui trouva un confesseur « dans le pays de Moret<sup>2</sup> ». Or, nous trouvons dans nos notes que le curé de Moret était alors vénérable et discrète personne Messire François Charryer.

Le lundi 11 août, la Chambre continua la lecture des procès-verbaux des octrois.

Le mardi 12, ce fut l'examen des pièces concernant l'affaire des six millions, puis après, on lut les lettres de translation remettant la Chambre à Paris.

Le mercredi 13, en effet, les juges rentrent dans la capitale.

Le jeudi 14 août, « tous les prisonniers furent transférés de Moret à Paris et ramenés à la Bastille ». Il est à supposer qu'on observa les mêmes formalités et qu'on prit les mêmes précautions qu'à l'arrivée.

Pendant ce voyage de Moret à Paris, il se passa une scène touchante que nous prenons plaisir à rapporter. M<sup>me</sup> Foucquet était venue jusqu'à Charenton dans l'espoir d'apercevoir son mari et d'être aperçue de lui; elle avait avec elle ses enfants. Le convoi, selon les ordres reçus, ne devait point s'arrêter, il ne s'arrêta pas en effet, mais, arrivé à Charenton, d'Artagnan le fit marcher doucement, si

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 195 à 203; *Bibliothèque nationale*. ms. 230 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup> 270.

2. Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, p. 210.

doucement que le surintendant put embrasser les êtres qui lui étaient chers. Il y avait trois ans qu'il ne les avait vus<sup>1</sup>. Les autres prisonniers purent de même serrer des mains amies. On ne saurait trop louer, en cette occasion, la conduite véritablement noble et délicate de d'Artagnan.

Foucquet, pendant qu'il était à Moret, eut une autre satisfaction; c'est à ce moment que le prince de Condé témoigna hautement de sentiments très favorables à son égard<sup>2</sup>. Turenne, comme Condé son ancien rival, sollicita en faveur du surintendant<sup>3</sup>.

Ce séjour avait duré du 24 juin au 13 août. Durant ces quarante jours, la Chambre n'avait pas fait avancer le procès d'un degré; elle n'avait garde de faire mentir la légende qui donne à la justice une démarche incertaine et claudicante. Les lenteurs de Paris s'étaient continuées à Moret. Ce n'avait été que discussions interminables et mal dirigées, sur des questions de formes; ce n'avait été que requêtes de l'accusé, entremêlées de congés pour les juges. Et les trésoriers de l'Épargne, et Delorme, pourquoi les avoir fait venir à Moret? On ne voit pas d'autre raison que l'animosité de Louis XIV et de Colbert; ils voulaient tenir la Chambre dans leurs mains et conduire eux-mêmes l'affaire.

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 204.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 290.

3. Henri Martin, *Histoire de France*, XIII, p. 41.

### III

Sitôt Fouquet et ses codétenus réintégrés à la Bastille, les commissaires recommencèrent à l'Arsenal leurs fastidieuses procédures.

Enfin, après trois années de détention, le 19 novembre 1664, le surintendant comparut en personne devant la Chambre de justice. Il fut mis « sur la sellette », comme on disait alors. A toutes les questions, il répondit avec tant de clarté et de présence d'esprit, qu'il sut prendre de suite avantage sur ses juges.

Nous avons signalé plus haut les points qui pouvaient nous importer parmi les chefs d'accusation du procès, nous n'y reviendrons point.

Les interrogatoires durèrent jusqu'au 4 décembre. Les conclusions du procureur général Chamillart furent les suivantes : « Je requiers pour le roy ledit » Nicolas Fouquet estre.... condamné à estre pendu » et estranglé, tant que mort s'en suive, en une potence qui pour cet effet sera dressée proche la Bastille, et à rendre et restituer audit seigneur roy toutes les sommes qui se trouveront avoir esté diverties par ledit Fouquet et par ses commis.... Le surplus de ses biens acquis et confisqués »<sup>1</sup>.

Il restait à la Chambre à entendre les rapporteurs et à rendre la sentence.

Olivier d'Ormesson commença le 9 décembre la

---

1. *Défenses de Fouquet*, XIII, p. 352.

récapitulation du procès; son plaidoyer dura cinq jours<sup>1</sup>. Après avoir reconnu la culpabilité de l'accusé, son avis fut au bannissement perpétuel et à la confiscation des biens.

Le second rapporteur, Sainte-Hélène, « tournant les choses du mauvais côté contre M. Fouquet », parla « languidement » et demanda la peine de mort<sup>2</sup>.

Les jours suivants, les commissaires opinèrent chacun leur tour. Le 20 décembre, par 13 voix contre 9, la Chambre « déclare ledit Fouquet duë-ment atteint et convaincu d'abus et malversations » par luy commises au fait des finances.... pour réparation de quoy.... l'a banny et bannit à perpétuité » hors du royaume.... a déclaré et déclare tous et » chacuns ses biens acquis et confisquez au roy<sup>3</sup> ».

Le bannissement dans une ville de l'intérieur ou à l'étranger, c'était encore conserver une certaine dose de liberté. Pour l'époque, il est important de bien le remarquer, c'était comme un acquittement.

Le procès du surintendant occupait tous les esprits. Olivier d'Ormesson, dans son *Journal*, résume ainsi l'opinion générale : « Tout Paris attendoit cette » nouvelle avec impatience; elle fust respandue en » mesme temps partout et reçue avec une joye ex- » tresme, mesme par les plus petites gens des bou- » tiques<sup>4</sup>. »

---

1. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 266; *Bibliothèque nationale*, ms. 231 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup> 84.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 272.

3. *Défenses de Fouquet*, XIII, p. 355; *Bibliothèque nationale*, ms. 231 des V<sup>e</sup> Colbert, f<sup>o</sup> 94.

4. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 283.

Louis XIV, aveuglé par la haine et la colère, commua la peine de bannissement en celle de prison perpétuelle dans la forteresse de Pignerol<sup>1</sup>. Cette commutation était une iniquité. Modifier arbitrairement le jugement rendu par des juges qu'il avait lui-même choisis, c'était l'opposé de la clémence d'un chef d'État, qui se propose d'ordinaire d'adoucir les peines des condamnés. C'est une tare ineffaçable qui pèsera sur sa mémoire.

Le 22 décembre, vers midi, d'Artagnan fit monter Fouquet en carrosse, pour le conduire à sa nouvelle prison, « souzb l'escorte de cent mousquetaires<sup>2</sup> ». On sortit de Paris par la porte Saint-Antoine, pour aller coucher le premier jour à Villeneuve-Saint-Georges. Le lendemain, on prit la route de Lyon par Melun, Fontainebleau, Moret<sup>3</sup>. Il avait parcouru plus d'une fois ce chemin, aux beaux jours de son existence, maintenant quel calvaire! Melun, c'était les somptuosités du château de Vaux; Fontainebleau, c'était la cour et ses entraînements; Moret, c'était une diversion aux tristes jours de la Bastille, et, si le vieux donjon avait été pour lui une prison comme tant d'autres, il avait marqué cependant une petite étape de sa vie.

Le convoi arriva à Pignerol le 16 janvier 1665. D'Artagnan laissa son prisonnier aux mains de Saint-

---

1. *Défenses de Fouquet*, XIII, p. 355. Pignerol, ville d'Italie dans les anciens États sardes; elle avait été cédée à la France en 1632, elle fut rendue en 1696.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 287; *Archives nationales*, K. 120, liasse 1.

3. J. Lair, *Nicolas Fouquet*.

Mars<sup>1</sup>, maréchal des logis des mousquetaires, et revint à Paris.

Il a été fort peu question, dans cette étude, des trois trésoriers de l'Épargne et du commis Delorme. Ils ne jouaient dans l'affaire que des rôles de second ordre. Néanmoins, leur internement à Moret nous impose la tâche de faire connaître quel sort leur fut réservé.

La Chambre de justice s'assembla de nouveau dans les premiers mois de l'année 1665, mais, le 11 mai seulement, elle s'occupa des trésoriers de l'Épargne. Leur procès dura jusqu'au mois d'octobre 1666; tous les trois ne sortirent de la Bastille que le 14 mai 1667<sup>2</sup>.

Jeannin de Castille avait été primitivement taxé à huit millions. Faute de pouvoir payer, il fut réduit à six millions, puis à 894,224 livres, avec quittance de tout ce que l'État lui devait et démission de sa charge. D'abord relégué à Limoges, il fut ensuite exilé 25 ans en Bourgogne, en son château de Montjeu, avec faculté de passer ses hivers à Autun. Il mourut à Paris en juillet 1691.

Claude de Guénégaud fut condamné à payer un million d'argent, à fournir quittance au roi, comme Jeannin, et à donner sa démission. Le dévouement et l'activité de sa femme<sup>3</sup> surent lui faire obtenir des

---

1. Seigneur de Palteau, Dixmont, etc., gouverneur de Sens et de Ville-neuve-le-Roy, aujourd'hui Villeneuve-sur-Yonne.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 291; Ravaisson, *Archives de la Bastille*, I, p. 345.

3. Claude-Alphonsine Martel, mariée à Guénégaud en 1647.

lettres d'abolition, mais il fut obligé de venir les demander à la Chambre, devant le bureau, vêtu de noir et à deux genoux. Il eut à payer, en outre, dix mille livres d'aumône. Il se retira quelque temps dans une de ces terres de Normandie et vint ensuite oublier ses disgrâces en son domaine de Fresnes<sup>1</sup>, embelli par Mansart et Le Poussin. Il mourut le 16 mai 1676.

La Bazinière, taxé à six millions, fut réduit à 962,196 livres. Comme ses collègues, il donna quittance au roi et résilia ses fonctions. On lui fixa Limoges comme lieu de retraite. Sa mort est de 1688<sup>2</sup>.

Quant à Delorme, comparse de troisième ordre et comparse infidèle, il dut payer sa part de la contribution de 110 millions infligée par la Chambre, le 22 octobre 1665, à tous les financiers incriminés dans le procès de Fouquet. En tout cas, grâce à la protection de M. d'Harouis<sup>3</sup>, il ne fut pas le plus mal traité; sa part s'éleva à 751,000 livres. Il avait quitté la Bastille avant les trésoriers de l'Épargne, le 16 janvier 1666<sup>4</sup>.

A partir de 1667, la Chambre ne fut plus qu'une commission de liquidation; elle continua à siéger sans grande utilité jusqu'en 1669. Le chancelier, à l'une des dernières séances, trouva le mot de la fin.

---

1. Canton de Claye-Souilly, arrondissement de Meaux (Seine-et-Marne). *Bulletin de la Société archéologique de Seine-et-Marne*, 6<sup>e</sup> année, p. 113.

2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, pp. 405, 409, 507, 550; Ravaisson, *Archives de la Bastille*, II, pp. 8, 17, 18; III, p. 57; P. Clément, *Histoire de Colbert*, p. 105; *Nouvelle biographie générale*, par Firmin Didot frères.

3. Guillaume d'Harouis, seigneur de l'Épinay, trésorier des États de Bretagne; M<sup>me</sup> de Sévigné le cite pour son obligeance.

4. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, p. 400; Ravaisson, *Archives de la Bastille*, I, p. 34<sup>5</sup>, et III, pp. 34, 35 et 48.

« Les comédies, dit-il, finissoient par des mariages  
» et la Chambre de justice par la clémence ! »

Reste d'Artagnan. Il nous a paru d'autant plus piquant de relever sa présence à Moret qu'un de nos grands romanciers en a fait un héros populaire. Il devint, par la suite, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du roi, ou mousquetaires gris, et fut tué devant Maëstricht, en 1673.

Nous avons laissé Foucquet à Pignerol. Il y fut mis au secret; ni encre, ni papier; défense de sortir, même pour se promener.

Sa santé se ressentit bientôt de cette terrible existence. Les années 1667 et 1668 furent particulièrement pénibles à ce point de vue.

En 1672, on l'autorisa à écrire une lettre par an à sa femme; à partir de 1674, il put en écrire deux. En 1679, au bout de 14 années d'emprisonnement, on permit enfin à sa famille de venir s'établir auprès de lui. Il ne jouit pas longtemps de ce bonheur, car il mourut en mars 1680, épuisé par son interminable captivité.

Aujourd'hui encore, les historiens se passionnent pour ou contre Foucquet. Certes il fut coupable, mais combien d'irrégularités commises avec la connivence de Mazarin et par la force même des circonstances! Le désordre régnait avant lui dans l'administration des finances; ses fautes lui étaient communes avec tous les surintendants.

Son luxe, ses dépenses, ses prodigalités sont

d'autant plus répréhensibles que les documents du temps attestent une misère générale, mais il fut un grand protecteur des lettres et des arts, et il mourut laissant les siens dans la pauvreté. En saurait-on dire autant de Mazarin, si honoré de Louis XIV ?

S'il se laissa entraîner par son goût pour les plaisirs et les édifices somptueux, il se recommanda cependant à ses contemporains par de brillantes qualités : esprit facile, plein de séductions et de ressources ; on vantait par-dessus tout sa bonté, son affabilité, sa bonne grâce. Il était sincère quand il disait : « Il est véritable que j'ay esté toute ma vie » fort aise de faire plaisir à tous ceux que j'ay pu, » n'en ayant jamais laisser passer occasion depuis « que je suis au monde. »

Il ne nous appartient pas de le juger en dernier ressort ; aussi bien a-t-on dit que les malheureux ne manquent pas de crimes. L'amitié que lui portèrent, jusque dans l'adversité, Pellisson, La Fontaine et M<sup>me</sup> de Sévigné le protégeront toujours devant la postérité.

Si, dans les longs loisirs que procure la prison, Nicolas eut la pensée de repasser sa vie, il dut se souvenir de son séjour à Moret comme on se souvient, dans l'infortune, des instants où tout espoir n'est pas encore perdu ; il dut se rappeler surtout que son retour de Moret lui offrit la rare consolation d'embrasser ses enfants et cette femme courageuse et dévouée qui parvint à le rejoindre à temps pour lui fermer les yeux.

G. LIORET.





RECHERCHES  
SUR LA  
GROTTE DU JARDIN DES PINS  
A FONTAINEBLEAU

---



EST une partie et non des moins célèbres du château de Fontainebleau, que nous entreprenons d'examiner ici. Rien n'ayant donné lieu à plus de controverses que l'âge et les auteurs qu'il convient d'assigner aux différents bâtiments et décorations de cette magnifique résidence, nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt, touchant la fameuse Grotte du Jardin des Pins, quelques renseignements incomplets encore, mais nous osons l'espérer, définitifs.

Cette Grotte est bâtie, comme on sait, à l'extrémité de l'ancienne Galerie d'Ulysse, et forme, au rez-de-chaussée d'un pavillon construit de moëllon avec chaînage de brique, seul reste des constructions que François I<sup>er</sup> édifia de ce côté du palais, une voûte basse précédée de trois arcades rustiques, dont quatre Atlas et deux Termes (l'un de ces derniers caché ou disparu) supportaient l'entablement. Ces arcades ouvrent sur le jardin, aujourd'hui mutilé,

d'où la Grotte a tiré son nom, et dont elle fit, en des temps de splendeur, le plus piquant et le plus riche ornement. Ces temps-là sont finis sans retour, et l'on doit se tenir heureux que parmi tant de destructions, de rajeunissements et de restaurations, qui tour à tour, au cours de quatre siècles, ont modifié le palais de Fontainebleau, cette fabrique nous soit du moins restée, non pas entière tout à fait, mais dans ses parties les plus indestructibles : matière, comme on le verra, à des informations utiles et à des reconstitutions certaines.

De bonne heure, il paraît que la Grotte fut délaissée. Le Père Dan, qu'on voit si empressé à décrire, de l'autre côté du château, les ouvrages récents de Francine, n'a point soufflé mot de cette curiosité. Au temps de l'abbé Guilbert, la Grotte ne servait plus que de serre de jardinier. Ne regrettons pas cet abandon, qui fut cause du moins que le temps seul, dont la main qu'on dit si rapide l'est beaucoup moins que celle des hommes, a dévasté cette partie du château. On ne l'a ni rebâtie, ni repeinte, on n'y a point taillé d'appartements, et sous sa forme vulgaire de serre de jardinier, elle nous a conservé, en dépit de dégradations cruelles, un échantillon non retouché des vieilles splendeurs de Fontainebleau. Quand, non content de jeter un coup d'œil aux curieuses figures de l'extérieur, on pénètre dans cet antique pavillon, sous cette voûte ravagée, dont les ornements depuis quatre cents ans s'émiettent et tombent, sans qu'on ait rien fait ni pour en arrêter ni pour en précipiter la chute, on n'éprouve pas un mince plaisir à retrouver parfaitement reconnais-

sables les débris d'une décoration non moins originale qu'antique, marquée comme pas une au sceau du style qui quarante ans durant régna à la cour des Valois.

Quant à l'époque où cette Grotte fut construite, nous ne pouvons omettre de rappeler la dispute qui s'éleva, il y a dix ans, entre M. Palustre et M. Molinier touchant les architectes qui bâtirent Fontainebleau et en particulier cette partie du château<sup>1</sup>. M. Palustre donna la Grotte à Chambiges, M. Molinier au Rosso, chacun fondant son opinion sur des raisons qui, au demeurant, ne sauraient être définitives. Tous deux en plaçaient l'entreprise au temps où le Rosso vivait, mais M. Molinier contestait que tout fût fini en 1531, comme le voulait M. Palustre. Je n'apporte point ici le nom de l'architecte, mais ce qu'on ne peut s'empêcher de remarquer, c'est que les points ainsi controversés sont en effet matière à controverse, tandis que d'autres conclusions, dont ces messieurs tombèrent d'accord, sont très évidemment et très certainement fausses. C'est une partie de réfutation, par laquelle il importe de commencer cette étude.

M. Palustre a trouvé, à ce qu'il dit, au livre du Père Dan, qu'il y eut dans une chambre du premier étage, précisément au-dessus de la Grotte du Jardin des Pins, des peintures du Rosso. Il s'agissait, pour

---

1. L. Palustre, *La Renaissance en France*, I (Fontainebleau); — Em. Molinier, *Les architectes du château de Fontainebleau*; Paris, 1886, in-4° (extrait de la *Gazette archéologique*): — L. Palustre, *Les architectes du château de Fontainebleau*; Paris, 1887, in-4° (*idem*).

M. Palustre, de prouver que Serlio n'était pas, comme quelques-uns l'on cru, l'auteur de cette architecture. Ayant des peintures du Rosso, il fallait bien que ce premier étage eût été bâti avant la mort de ce peintre, par conséquent aussi le rez-de-chaussée, c'est-à-dire avant 1541. Or Serlio n'ayant été fait architecte de Fontainebleau qu'en cette année-là précisément, la démonstration se trouvait faite.

M. Palustre apporte un second argument, c'est que toute la galerie d'Ulysse et la galerie détruite qui fermait au couchant la cour du Cheval-Blanc, se trouvent mentionnées aux Comptes des Bâtimens du Roi, sous le nom de « deux corps d'hôtel et galeries à jour en forme d'équerre étant au bout dudit corps d'hôtel assis en la basse-cour de l'abbaye ». Ce dernier corps d'hôtel mentionné dans un compte précédent et identifié par M. Palustre avec l'aile droite de la façade au fond de la Cour du Cheval Blanc, il paraît assez difficile de contester cette interprétation<sup>1</sup>. L'érudit critique en conclut que les deux galeries se trouvant construites comme les comptes l'attestent, en 1531, le pavillon de la Grotte qui occupe l'angle de cette équerre, dut être construit dans le même temps. Enfin le *Journal Amou-*

---

1. Remarquons que M. Palustre fait ici un contresens de détail, qui n'est pas cependant sans importance. Il continue la citation : « ... assis en la basse-cour de l'abbaye dudit Fontainebleau et es appuis du jardin du château dudit lieu », s'imaginant que *es appuis* est complément de *assis*, et voyant là dedans une confirmation nouvelle et du reste inutile de son opinion. Mais il faut lire ce qui précède. « Au dit Chastellet maître charpentier... pour les ouvrages de maçonnerie qu'il a faits et fait faire de neuf pour le roi es deux corps d'hôtel et galerie... et es appuis... etc. » Il est évident que *es appuis* se rapporte à *fait faire*.

*reux* de M<sup>me</sup> de Vildieu, déjà cité par Guilbert en un texte qui a fait fortune je ne sais pourquoi, rapporte que le roi d'Écosse, Jacques V, vit, avant son mariage avec Marguerite de Valois, cette princesse se baigner dans la Grotte du Jardin des Pins. Comme le mariage de ce prince eut lieu en 1527, il a fallu que la Grotte fût terminée alors.

On éprouve à vrai dire quelque peine à traiter sérieusement cette dernière preuve. M<sup>me</sup> de Vildieu écrivit son *Journal*, en l'an 1721, c'est-à-dire deux siècles plus tard, et il nous semble que tout ce qu'elle a pu dire, chemin faisant et au cours d'anecdotes qui cherchent tout autre chose que l'érudition, importe fort peu à la critique. M. Palustre dit qu'il faut bien que cette histoire ait quelque fondement : nous ne demandons pas mieux pour notre part et nous laissons à qui voudra le soin d'en déterminer l'origine.

Pour l'argument tiré des Comptes des Bâtimens, nous osons dire qu'il ne vaut pas, les deux galeries ayant pu être construites et le pavillon d'angle réservé. Cette construction ne fait point en effet partie intégrante des galeries, qui venaient y buter chacune de sa part, et nous avons ailleurs encore des exemples de pareilles réserves. Ainsi la construction des chapelles sur la Cour Ovale fut remise et le terrain laissé vide d'abord entre la Salle du Guet et les Offices. C'est là d'ailleurs une chose si naturelle qu'on n'en saurait omettre la possibilité dans des conclusions de ce genre.

Enfin, le premier argument est si faux, si malheureusement controuvé, qu'on ne peut faire autrement

que de s'y arrêter un instant, afin de prévenir les fausses conséquences que plusieurs en pourraient tirer. M. Palustre lui-même en a donné l'exemple. C'est qu'ayant trouvé dans le Père Dan que le Rosso laissa des peintures au pavillon de la Grotte du Jardin des Pins, l'auteur de la *Renaissance en France* s'est avisé qu'un certain « pavillon », célèbre parmi les érudits, dont parle Vasari à la vie du Rosso, et que ce dernier avait décoré de peintures, devait être cette chambre du premier étage au-dessus de ladite Grotte. Sa preuve, c'est que Vasari, écrivant la vie du Primatice, se reprend à parler d'un « pavillon » sous lequel on voyait une salle décorée de fontaines et de stucs à la voûte, et que telle fut précisément la Grotte qui nous occupe. Une pareille concordance de monuments et de textes ayant paru définitive, il fut acquis pour M. Palustre que cette salle était notre grotte et la chambre au-dessus le *Pavillon* du Rosso. L'éminent antiquaire crut pouvoir être fier d'une découverte qui, sur un point longtemps controversé, mettait fin aux disputes des savants, et M. Molinier, quoique occupé à le contredire sur tant de points, le félicita de celui-là.

La vérité est que tout ce système ne repose que sur des méprises qui paraîtront volontiers incroyables. Et premièrement le texte qu'on cite du Père Dan ne se rapporte pas au pavillon de la Grotte. Voici ce texte, qui se trouve à la p. 178 du *Trésor des Merveilles* : « Il ne faut ici oublier qu'à l'un des angles de ce jardin, au bout de la grande galerie, est un pavillon carré, dressé par le grand roi François, comme il paraît par ses chiffres et sa devise, auquel

sont deux grands tableaux peints à fresque par le sieur Rousse, où sont représentés les Amours de Vertumnus et de Pomone ». Or il est constant que le pavillon dont le vieil historien fait ici mention n'est pas du tout celui de la Grotte, mais le Pavillon de Pomone, situé un peu plus loin, dans l'angle du parc, au bout du mur d'enceinte qui, partant de la Grotte, se continue quelque peu en prolongement de la Galerie d'Ulysse. Le Pavillon de Pomone est marqué dans les plans, et, outre ce texte du Père Dan, mentionné par Mariette<sup>1</sup> et par l'abbé Guilbert<sup>2</sup>, M. Reiset, dans son *Nicolo*<sup>3</sup>, en a donné une description spéciale. Les peintures ont été gravées et nous en connaissons pour notre part les dessins, dont l'un est en effet du Rosso, l'autre au contraire du Primaticci.

Voici donc le troisième et dernier argument renversé, par où M. Palustre prétend établir que la Grotte du Jardin des Pins fut construite au moins avant la mort du Rosso. On ne peut rien tirer du P. Dan là dessus, par la raison que le P. Dan ne dit mot de la Grotte. C'est ce qu'avait déjà remarqué Castellan. M. Palustre en a repris Castellan, étant fort loin de se douter qu'il commettait lui-même aussi une grosse erreur; même il reproche aux érudits en général de n'avoir pas relevé cet intéressant passage. Au reste, il jouait en cela de malheur, car le texte de

---

1. *Abécédario*, IV, p. 217.

2. *Description de Fontainebleau*, II, p. 93.

3. *Notice des dessins du Louvre*, 1<sup>re</sup> partie, p. 158, et article de la *Gazette des Beaux-Arts* en 1860.

Vasari, par lequel il croit établir que le *Pavillon* du Rosso était au-dessus de cette Grotte, ne se rapporte pas à Fontainebleau, mais à Meudon. Voici le texte de Vasari :

A Medone ha fatto il medesimo abbate Primaticcio infiniti ornamenti al cardinale di Lorena in un suo grandissimo palazzo chiamato la Grotta, chè a somiglianti degli antichi così fatti edifici, potrebbe chiamarsi le Terme per la infinità e grandezza delle logge, scale e camere pubbliche e private che vi sono. E per tacere l'altre particolarità, è bellissima una stanza chiamata il *padiglione* . . .

Suit la description de cette salle et de l'autre placée dessous.

Le pavillon dont Vasari parle ici était donc peint par le Primatice. M. Palustre, supposant que c'était le même que Vasari mentionne à la vie du Rosso comme décoré par ce dernier, imagine que le Rosso l'avait laissé en train, et qu'il fut repris par le Primatice; mais la vérité est qu'il n'y a nulle part dans Vasari un mot de cela.

Résumons, s'il vous plaît, l'argument, afin d'en faire sentir toute l'étrange illusion, et que ce point soit pour toujours et définitivement réglé. Le P. Dan mentionne des peintures du Rosso dans le Pavillon de Pomone. M. Palustre croit qu'il s'agit du pavillon de la Grotte, et, ne supposant point de peintures dans la Grotte même, met ces peintures au premier étage au-dessus, quoique, comme on l'a vu, le P. Dan ne parle point de premier étage. Or Vasari mentionne, à la vie du Rosso, une chambre appelée le *Pavillon*, peinte par le Rosso, à Fontainebleau; et, ailleurs, décrivant le château de Meudon,

parle de nouveau d'un *pavillon* décoré par le Primatice, au-dessus duquel était une salle ornée de fontaines et de stucs à la voûte. M. Palustre croit qu'il s'agit cette fois encore de Fontainebleau, fait de ces deux pavillons un seul, de manière que les peintures du Rosso, mentionnées à la vie du Rosso, passent au-dessus de la salle ornée de stucs dont il est question à la vie du Primatice. Or, sur la foi du premier raisonnement, n'y avait-il pas, au pavillon de la Grotte, à Fontainebleau, des peintures du Rosso au premier étage, au-dessus précisément d'une salle ornée de stucs? Et voilà l'identification faite.

Maintenant, si l'on veut savoir quelle apparence il y a, à défaut des deux textes qui ne peuvent plus servir, de reconnaître dans la chambre du premier étage, au-dessus de la Grotte, le *Pavillon* de Vasari, voici la description que Vasari en donne :

*F'ece poi una altra sala chiamata il padiglione, perche è sopra il primo piano delle stanze di sopra, che viene a essere, l'ultima sopra tutte l'altre e in forma di padiglione; la quale stanza condusse dal piano del pavimento fino agli arcibanchi con varii e belli ornamenti di stucchi, e figure tutte tonde spartite con equal distanza con putti, festoni e varie sorti d'animali, e negli spartimenti de' piani una figura a fresco a sedere in sì gran numero, che in essi si veggiono figurati tutti gli Dei e Dee degli antichi e gentili, e nel fine sopra le finestre è un fregio tutto ornato di stucchi e ricchissimo ma senza pitture.*

La seule indication d'étage, par où Vasari commence, empêche de reconnaître ce Pavillon dans une chambre située, comme celle-ci, directement au-dessus d'un rez-de-chaussée. Puis la chambre en question a

sur ses quatre faces la longueur de *deux fenêtres* de façade. Qu'on juge combien cela s'accorde avec la quantité d'ouvrages de peinture et de stuc décrits par Vasari. Si empressé qu'on soit de placer le célèbre Pavillon quelque part, il faut décidément renoncer à le mettre au-dessus de la Grotte du Jardin des Pins<sup>1</sup>.

Jusqu'à présent, nous n'avons fait que répondre à des arguments faux ou insuffisants. Voici quelque chose de positif : premièrement sur l'époque où la Grotte fut construite et à tout le moins, décorée. Dans cette décoration, nous entendons non seulement les stucs de la voûte, mais les Atlas de la façade. M. Palustre a remarqué que ces Atlas faisant partie du gros œuvre n'étaient point un placage, et cela est vrai. Mais outre que nous avons vu que le pavillon dont ils font partie n'a peut-être pas été construit en même temps que les deux galeries attenantes, c'est-à-dire en 1531, nous ne voyons pas qu'il soit inadmissible que ce pavillon, même construit, ait été repris en sous œuvre pour y changer le rez-de-chaussée<sup>2</sup>. De toute manière, il a paru étrange à tout le monde de faire remonter un ou-

---

1. Pour voir comment une critique fautive corrompt jusqu'aux citations des auteurs, mêlant sans avertissement les interprétations au texte, il ne faut que lire cette note de M. Palustre (I, p. 221) : « Suivant Vasari, la Grotte du Jardin des Pins aurait été ornée de stucs par Dominico del Barbieri » (c'est Dominique Florentin); il n'y a pas un mot de cela dans Vasari.

2. Cette seconde hypothèse est au moins vraisemblable. Les pilastres et chaînage de brique sont coupés court au rez-de-chaussée de cette façade, précisément comme pour loger l'appareil de la décoration.

vrage de ce style au temps où les architectes français travaillaient seuls à Fontainebleau. Si nous ne craignons de nous jeter, à notre tour, dans l'à peu près des raisons de sentiment et des inductions hasardées, et si nous n'étions résolu, en l'absence de certitude véritable, de laisser au moins la place nette à ceux qui chercheront après nous, il nous serait facile de fournir de longs développements sur l'éducation que le Primatice rapportait de Mantoue, où il travailla, comme on sait, sous Jules Romain. Il y avait au Palais du Té une grotte de ce genre, et peut-être n'en faudrait-il pas davantage pour introduire un nouveau concurrent à Serlio, au Rosso et à Chambiges, dont les titres ne sont pas meilleurs; ils sont même pires comme on va voir. Mais nous ne voulons rien tirer de ces arguments, rien davantage de l'inscription mise par Fantose à la Grotte qu'il a gravée<sup>1</sup>. Cette grotte est du style justement de la Grotte du Jardin des Pins; elle porte une inscription que Passavant explique comme si le Primatice eût été l'auteur du dessin, ce qui pourrait donner lieu de conclure à des personnes peu difficiles qu'il dût être l'auteur de celle-ci.

Or M. F. Herbet, dans son catalogue récemment imprimé de *l'Œuvre de Fantuzzi*<sup>1</sup>, a démontré que le Primatice n'était pas nommé sur cette planche, et mis à néant jusqu'à cette ombre de preuve.

Mais le positif, dira-t-on? Le positif, le voici. Je trouve aux Comptes des Bâtiments, période allant de 1541 à 1550, la mention suivante, que nul encore

---

1. *Annales de la Société du Gâtinais*, XIV (1896), pp. 257 et suiv.

n'a relevée : « à Antoine Jacquet, dit Grenoble, imager, pour avoir fait deux modèles de terre, l'un pour le devant de la voûte du pavillon faisant le coin de la grande basse-cour sur le jardin du clos de l'étang dudit lieu... »<sup>1</sup>.

Le jardin du clos de l'étang, il n'y a pas à en douter, c'est le Jardin Anglais d'aujourd'hui, la grande basse-cour, c'est la Cour du Cheval Blanc. Deux pavillons seulement faisaient en ce temps-là et font encore le coin de la Cour du Cheval Blanc et donnent en même temps sur le jardin de l'étang, l'un du côté de la Cour de la Fontaine, appelé dans les comptes *pavillon des poèles, grand pavillon sur l'étang, pavillon de l'étang*, et dont il n'est donc pas question ici, l'autre qui se trouve forcément désigné par la mention ci-dessus rapportée, et qui est le pavillon de la Grotte. Et la voûte dont il est question est proprement ce que nous appelons la Grotte. Le fait de composer un modèle en terre pour le devant d'un édifice, dont la façade est justement sculptée, achève de s'accorder à ce que nous croyons, et c'est un fait qui doit passer pour constant qu'entre 1541 et 1550 on procédait à l'établissement de la façade de la Grotte du Jardin des Pins. Bâtissait-on en ce temps-là le pavillon ou le reprenait-on seulement pour y ajouter un ornement auquel on n'avait pas songé d'abord, nous ne serons pas si hardis que de le décider, mais quant à cette façade au moins il ne saurait y avoir de doute.

On peut même fixer cette date plus exactement

---

1. *Comptes des Bâtimens*, publiés par Léon de Laborde, I, p. 202.

encore, Grenoble étant payé dans la même mention pour des travaux faits aux figures que Vignole fondait alors en bronze dans les creux rapportés de Rome. La date de ces fontes est fixée, et par le témoignage de Cellini<sup>1</sup> et par une lettre de Calcagnino au duc de Ferrare publiée dans l'*Archivio Storico dell'Arte*<sup>2</sup>, non à 1540 comme on l'a inscrit aux pancartes du Louvre, mais à la fin de 1543 et commencement de 1544. Et voilà l'époque de la Grotte.

On voit ici le peu que pèsent tant de conclusions détournées et de raisons de sentiment, dont on se paye trop volontiers en l'absence de documents précis. Il ne peut être question du Rosso mort dès 1541 (et, comme nous croyons même pouvoir l'établir, dès 1540) comme architecte de la Grotte. Quant à Chambiges, la seule raison que M. Palustre eut de le produire, c'est qu'il le tenait pour l'architecte des deux galeries attenantes à ce pavillon; mais nous sommes à présent certains qu'il faut faire au moins à la Grotte, disposée vers 1543, un sort distinct de celui des deux galeries, édifiées en 1531. Il est bien certain que Grenoble, que nous savons maintenant avoir fait le modèle des Atlas de cette façade, n'en a point été l'ordonnateur, mais seulement l'ouvrier. Quelque pratique des Comptes des Bâtimens et quelque connaissance des usages du temps suffiront à persuader ce point. Restent donc le Primaticci et Serlio, ou quelqu'autre que peut-être

---

1. *Vita*, chapitres 37 et 41.

2. Tome II, p. 377.

nous ne soupçonnons pas, et que nous nous abstenons de proposer, voulant laisser à quelque preuve nouvelle la liberté de se produire là-dessus.

Entrons maintenant dans la Grotte, où nous trouverons quelque chose de plus certain. L'abbé Guilbert a donné une idée générale des débris qui s'y voyaient de son temps; dans une époque plus rapprochée, Castellan paraît l'avoir examinée avec une curieuse attention, et l'on prend à le lire une confiance, qui diminue malheureusement, quand on compare la restitution par lui gravée dans son ouvrage, de la voûte de cette Grotte, avec les restes qui s'y voient encore, et que tout le monde peut examiner.

On y voit encore, dit Guilbert, quelques tristes débris des rocailles, cristaux de roche et talcs qui faisaient les bordures de différents tableaux à fresque, sur lesquels étaient représentées diverses histoires, poissons et oiseaux<sup>1</sup>.

On reconnaît, dit Castellan, la place des tableaux, particulièrement celui du centre de la voûte en berceau, et l'on voit quelques restes des rocailles qui l'entouraient. Nous avons aussi reconnu les traces d'une treille dorée à travers laquelle serpente une vigne chargée de pampres et de fruits; on distingue encore des médaillons qui contenaient l'image de cygnes, de poissons en relief de mosaïque, dont les couleurs ont résisté beaucoup mieux que celles des peintures. Le fond de ces médaillons est composé de coquilles encastrées dans l'enduit frais, la nacre en dehors. On paraît ici s'être servi des plus belles coquilles de nos moules<sup>2</sup>.

---

1. *Description de Fontainebleau*, II, p. 96.

2. *Fontainebleau* (Paris, 1840, in-8°), p. 313.

Un troisième texte regarde la Grotte, quoiqu'il n'y soit pas nommément rapporté; mais aussi bien nous ne sommes pas le premier à en faire l'application. Il se lit aux mêmes Comptes des Bâtimens, même période de 1541 à 1550 :

A Jean Leroux, dit Picard, et Dominique Florentin, imagers, pour avoir fait vingt-deux tableaux, façon de grotesque, dedans les compartiments de pierre cristalline, dedans lesquels il y a des masques faits de petits cailloux de diverses couleurs, aussi pour avoir fait la figure d'un chien en façon de grotesque de petits cailloux de diverses couleurs<sup>1</sup>.

Il ne faut pas dissimuler que l'usage que nous faisons de ce texte, quoique légitime au demeurant, souffre quelques difficultés. Outre qu'il n'est pas également clair dans tous ses points, il est constant qu'en pas un endroit de la voûte de la Grotte du Jardin des Pins on ne voit ni ne vit jamais de mosaïque, genre d'ouvrage que ce texte indique clairement. Mais ceci nous doit moins arrêter, si nous songeons que Guilbert parlant de la Grotte, et Castellan, sans doute sur la foi de Guilbert, ont mentionné ces petits cailloux. Castellan remonte même jusqu'à l'antiquité, pour expliquer cet emploi imaginaire de la sculpture mosaïquée. Il ne faudrait pas objecter qu'ils ont peut-être disparu. Toutes les parties de la voûte se reconnaissent encore. Le chien dont il est fait mention, se retrouve, ainsi que les poissons et les oiseaux de l'abbé Guilbert, toutes choses reconnues par Castellan et décrites par lui

---

1. *Comptes des Bâtimens*, I, p. 195.

comme de mosaïque. C'est ici un assez bel exemple d'un entier et parfait accord de plusieurs sources diverses et également croyables sur un point pertinemment faux. Car c'est un fait visible et tangible, les animaux de la voûte ne sont pas de mosaïque, mais de stuc peint. Le fond n'a jamais porté de coquilles dont il resterait sans cela quelque trace, quelque parcelle arrêtée dans l'enduit. Au contraire cet enduit est squammé d'une manière extrêmement régulière et comme par le moyen d'un instrument léger frappant à petits coups.

Le nombre total des compartiments de la voûte est de trente-neuf; mais si on en retire les compartiments décorés de peintures à fresque et deux placés aux extrémités, décorés d'un feston de relief surmonté d'un croissant, il en reste pour les dits ornements de grotesque très exactement vingt-deux, ce qui s'accorde remarquablement avec le texte plus haut cité.

Avant de passer au détail de la description de ces stucs, venons premièrement aux fresques qui aussi bien vont nous fournir de précieux renseignements et le nom de l'auteur de toute cette décoration.

Castellan ne fait de mention précise que du rond du milieu seulement, mais on ne reconnaît pas moins la place de deux ronds accessoires. Ces trois ronds qui se suivent dans le sens de la façade, font la partie principale de la voûte, et étaient peints de figures à fresque dont quelques vestiges demeurèrent encore. Le rond du côté de la rue n'a rien conservé et laisse voir partout la brique à nu. Celui du milieu porte un fragment d'une figure volante

d'enfant tenant une banderolle sur un fond sombre ; enfin le rond du côté du château a encore un genou de figure drapée assise, et quelques restes d'une treille entrelacée de pampres, sous laquelle cette figure était placée : fragments comme oubliés du temps, mais dont l'heureuse conservation nous permet et nous permettra quelque jour une restauration complète de cette Grotte. En effet le fragment de figure et de treille, médiocre spectacle en eux-mêmes, vont nous fournir de quoi retrouver du coup et la composition de ce rond et celle de l'autre qui lui fait pendant. Le fonds du Louvre conserve deux dessins visiblement destinés à faire le pendant l'un de l'autre, et représentant assises sous des treilles en forme de coupoles ouvertes deux figures, l'une de Minerve, l'autre de Junon. Or si l'on compare cette dernière avec le fragment de peinture que la Grotte du Jardin des Pins conserve, on y reconnaît parfaitement le genou drapé, l'économie des plis de l'étoffe, même la place des mains, et ce qui achève de décider l'identité, une disposition exactement pareille des parties de la treille qu'on voit encore. Remarquons en passant que cette treille est justement celle dont Castellan parle, quoique sa description donne à croire qu'elle servait d'ornement à l'intervalle des peintures, erreur qui l'a conduit à représenter dans sa gravure tout le fond de la voûte décoré d'un treillis. Ajoutons qu'il se trompe encore, en donnant cette treille pour dorée.

Ainsi l'identification est certaine. Les deux ronds accessoires de cette voûte portaient du côté du château une *Junon*, du côté de la rue, une *Minerve*,

toutes deux environnées comme nous avons dit et conservées dans deux dessins du Louvre, sous les numéros 8551 et 8552. Ajoutons que ces dessins proviennent de la collection Mariette, et que tous deux incontestablement sont des ouvrages du Primatice. Du même coup nous trouvons le nom de l'auteur des trois compositions, et par conséquent aussi de toute l'ordonnance de cette voûte. C'est un ouvrage bien et dûment rendu à la paternité du Primatice, qui en ce temps-là régnait comme on sait sans partage sur les décorations de Fontainebleau.

La division de cette voûte est assez simple, et de soi n'offre guère plus d'agrément que les divisions du même genre tracées par Jules Romain aux voûtes du Palais du Té. Le mérite de ces peintres évidemment fut surtout dans l'invention et l'exécution des parties. Les trois ronds dont on a parlé étaient entourés d'une bordure de ces « pierres cristallines », dont les Comptes font mention, et dont les ramifications formaient tous les compartiments. La place de ces cristaux, dont on voit encore une grande quantité, était ménagée dans la brique et sur une assez grande largeur. Ces cristaux ne sont ni du talc, comme dit Guilbert, ni des cristaux de roche bien entendu. Soumise à la réaction chimique, une parcelle de cette matière a révélé de l'aragonite, c'est-à-dire une substance plus rare que le spath d'Islande et plus chère que le cristal, ce qui, considéré la quantité qu'on en a mise, fait une singulière magnificence. Nous avons dit le nombre des compartiments et combien étaient décorés de stucs. Outre les trois ronds de figures, douze divisions étaient peintes à

fresque de simples feuillages, comme il paraît par ce qui en subsiste encore.

Au reste, nous n'ignorons même pas le nom des peintres qui, sous la direction du Primatice, exécutèrent toutes ces peintures. Un troisième texte des Comptes des Bâtimens a rapport à la Grotte du Jardin des Pins et n'est pas plus connu que le premier :

A Claude Badouyn, Lucas Romain, Charles Carmoy, Francisque Cachememis et Jean-Baptiste Baignequeval, peintres, pour avoir vaqué... aux ouvrages de peinture de ladite salle haute du grand pavillon près l'étang, et *audit pavillon étant au coin du clos du dit étang*, à raison de 20 livres à chacun d'eux par mois<sup>1</sup>.

Rapproché du texte plus haut cité, la désignation est suffisamment claire. L'un comme l'autre se trouve à la période de 1541 à 1550. Nous remarquerons que, sur les cinq peintres mentionnés, deux sont Français et trois sont Italiens. Lucas Romain est Luca Penni, frère du Fattore, le fameux élève de Raphaël. Francesco Caccianemici était de Bologne, comme le Primatice; autant de Giovan Battista Bagnacavallo, fils de Bartolommeo Ramenghi dit Bagnacavallo, que le Primatice eut pour maître.

Quant à la décoration de stuc, nous savons à présent que Picart et Dominique Florentin, mentionnés aux comptes des bâtimens, l'ont exécuté sous les ordres du Primatice. Elle compte, comme nous

---

1. *Comptes des Bâtimens*, I, p. 195.

avons dit, outre les deux compartiments ornés de guirlandes, qui terminent la voûte aux deux bouts, vingt-deux compartiments décorés d'animaux, dont la plupart se laissent reconnaître. Au-dessus de ces deux festons sont deux cygnes, d'une part, et, de l'autre, deux hérons; quatre compartiments, qui vont ensemble, sont totalement dépouillés de leur décoration, hors un, où se voit encore un chien en bas relief. En se rapprochant du centre de la voûte, on trouve deux poules et deux canards, puis deux carpes et deux dauphins : le tout de stuc peint, et suffisamment conservé pour permettre une restitution fort exacte de tout l'ensemble : restitution fort différente de celle que Castellan a gravée.

Nous ne saurions dire si le mur du fond, découpé en anse de panier par la voûte, a jamais porté de peintures. Hors ce point, il ne manque que le rond du milieu qu'on retrouvera peut-être un jour dans les dessins du Primaticc. Les compositions circulaires ne sont pas une chose fort commune, et les restes qu'on en voit encore fournissent de quoi l'identifier.

LOUIS DIMIER.





## NOUVELLES RECHERCHES

SUR

## L'IMPRIMERIE A ÉTAMPES

---



PEUT-ÊTRE se souvient-on de quelques pages consacrées à l'établissement de l'imprimerie à Étampes dans nos *Annales*<sup>1</sup>. J'y faisais remarquer, pour la première fois, que cet établissement devait remonter à une date antérieure à 1759, et j'y signalais la requête présentée en 1778 par François Izenard à la municipalité pour en demander le rétablissement.

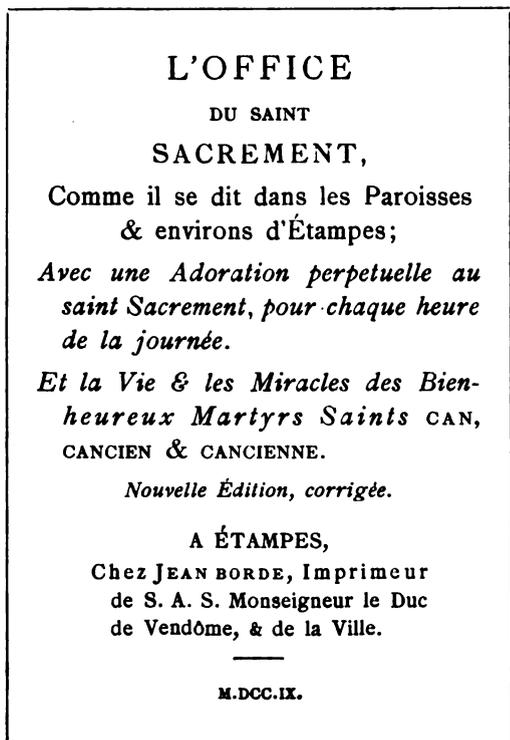
Des recherches dans les archives municipales d'Étampes ne paraissent devoir fournir aucune indication complémentaire; M. Dujardin, à qui l'on doit un consciencieux dépouillement des registres paroissiaux de cette ville (encore manuscrit), a bien voulu nous en donner l'assurance.

Mais, à défaut de pièces d'archives, le livre peut se découvrir. Notre aimable confrère M. A. Boulé, dont la grand'mère était étampoise, possède dans

---

1. Vol. XIII (1895), pp. 285-287.

sa bibliothèque de famille un petit opuscule qu'il nous a très aimablement signalé et qui restera, jusqu'à nouvel ordre tout au moins, la plus ancienne preuve palpable de la typographie étampoise. En voici le titre :



Ce petit livre, qui mesure 0<sup>m</sup> 13 cent. sur 0<sup>m</sup> 08, et compte iv-68 et 112 pages, manque à la Bibliothèque nationale; il contient des renseignements locaux, assez curieux, sur la translation des corps de ces martyrs, l'ouverture de leur châsse en 1621, les miracles dus à leur intercession, la procession an-

nuelle qui a lieu à Étampes le mardi de Pâques, et la fondation d'une messe en leur honneur par m<sup>e</sup> Roch Colleau, chanoine de Saint-Agnan d'Orléans, originaire d'Étampes<sup>1</sup>.

Il est bon de noter que les trois saints Can, Cantien et Cantienne, frères et sœur, étaient très populaires à Étampes; leur culte se pratiquait spécialement à l'église Notre-Dame, où leurs reliques sont conservées, et dès le début du xvii<sup>e</sup> siècle on connaît des brochures et publications pieuses en l'honneur de ces martyrs<sup>2</sup> : vies, notices, éloges, hymnes; il y en a de Dom Hardy, bénédictin de Morigny<sup>3</sup>; de Jean Chauvin, conseiller à la Cour des monnaies; de Claude Hémard de Danjouan. Nulle part je ne trouve citée la rarissime publication appartenant à M. Boulé, et qui nous apprend le nom d'un imprimeur exerçant à Étampes en 1709, Jean Borde.

Les registres paroissiaux sont également muets sur le compte de Jean Borde. Nous ne pouvons dire

---

1. Il y a dans ce petit livre une singularité à faire remarquer. A la page 68, on lit : « Veu la Requête du Suppliant, permis de réimprimer. A Orléans, ce 13 février 1748. Vandebergue. » Cette date ne concorde pas avec celle de 1709 qu'on lit sur le titre; mais il faut reconnaître absolument que la date de 1748 est la fausse, puisqu'en 1748 il n'y avait plus de duc de Vendôme, le dernier (le maréchal) étant décédé en 1712.

2. On en trouvera une liste dans P. Pinson, *Essai de bibliographie étampoise avec notes historiques, biographiques et littéraires* (Paris, 1873, in-8°), nos 99 à 108. — On s'étonne de l'absence totale de ces imprimés dans le *Répertoire des sources historiques du moyen âge (Bio-bibliographie)* de l'abbé U. Chevalier.

3. Les lettres H. B. T. sous lesquelles la publication fut faite, représentent, d'après notre petit livre, les auteurs Dom Hardy, fils d'un maréchal des logis du roi Henri IV, m<sup>e</sup> Louis Baltard, chanoine de Notre-Dame d'Étampes, ancien chartreux, et m<sup>e</sup> Nicolas Thyrouin, également chanoine de Notre-Dame d'Étampes.

ni d'où il vient, ni depuis quand il réside dans la ville; mais peut-être l'apprendrons-nous quelque jour. Ce livret religieux est même une seconde édition; ne peut-on pas admettre que Jean Borde avait publié la première quelques années ou quelques mois auparavant? On ne doit guère s'étonner de la rareté de semblables publications, qui par leur essence même, étaient d'un usage commun et fréquent, et ne semblaient pas, aux yeux de leurs propriétaires, dignes d'être conservées avec soin.

Mais la preuve existe, et, en remerciant M. Boulé de sa communication, nous pouvons affirmer l'existence d'un établissement typographique à Étampes en 1709. A vrai dire, nous pensons qu'alors cet établissement ne devait pas dater de loin, puisque les règlements de 1704 sur la police et l'exercice de l'imprimerie ne mentionnent pas Étampes parmi les villes privilégiées. L'atelier de Jean Borde fut-il éphémère? La question ne saurait être résolue. Comme nous l'avons dit dans notre premier article, l'imprimeur qui exerçait en 1759 se vit supprimer le droit d'exercer plus longtemps, et Claude Dupré rétablit en 1790 une tradition longtemps interrompue<sup>1</sup>.

François Izenard ne fut vraisemblablement jamais autre chose que libraire et relieur : il habitait rue Sainte-Croix, à Étampes, vis-à-vis l'église; et, à titre de document, nous signalerons l'existence, dans

---

1. On trouvera dans l'ouvrage de L. Marquis, *Les rues d'Étampes* (Paris, 1881, in-8°), pp. 381 et suiv., une nomenclature des premiers ouvrages ou plaquettes sortis des presses de Claude Dupré.

l'église de Congerville<sup>1</sup>, d'un « Missel chartrain » in-folio, imprimé chez Muguet à Paris, et d'un « Graduel » in-folio, plus ancien, qui tous deux ont été identiquement reliés en 1771 chez Izenard, à Étampes, comme une inscription en fait foi.

HENRI STEIN.

---

1. Arrondissement d'Étampes, canton de Méréville.





LES  
TROIS ÉGLISES DU BOULAY  
ET  
LEURS PIERRES TOMBALES

---



*A* Société historique et archéologique du Gâtinais, en se réunissant à Souppes le 25 mai 1896, avait inscrit dans son programme une excursion aux ruines de l'église et du château du Boulay. La visite fut intéressante et fructueuse. Après une assez longue discussion entre plusieurs membres de la Société, on finit, en s'aidant, tant de l'examen des lieux que de documents divers sur lesquels je reviendrai, par reconnaître que l'ancienne paroisse avait successivement possédé trois églises. De plus, on découvrit, parmi les débris qui jonchent le sol de la vieille église du Boulay, deux pierres tombales, à moitié recouvertes de terre, enveloppées d'herbes parasites, rongées par la mousse, et dont certaines parties, visibles à peine, laissaient apparaître : l'une, quelques traits hardiment entaillés dans la pierre, l'autre, des lettres grossièrement

gravées. On résolut, séance tenante, d'*exhumer* ces vénérables restes du temps passé, et mon ami Adrien Dupont et moi, nous nous chargeâmes de ce délicat sauvetage. C'est le fruit de mes recherches sur les églises du Boulay et de la tâche que nous avons entreprise, M. Adrien Dupont et moi, que je viens aujourd'hui communiquer à nos confrères de la *Société historique et archéologique du Gâtinais*, dans ce petit travail<sup>1</sup>.

## I.

La paroisse du Boulay était un prieuré-cure de l'ordre de Saint-Augustin dont l'église, dédiée à saint Fiacre<sup>2</sup>, fut donnée en juin 1221, à l'abbaye du Jard, par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens. De cette église primitive, il ne reste pas aujourd'hui beaucoup moins que ce qui existait du temps de Dom Morin : « A vn demi iect de pierre hors ledict » chasteau [du Boulay], dit l'historien du Gâtinais, » est une chapelle ruinée par les heretiques il y a

---

1. Ces deux pierres tumulaires sont aujourd'hui sauvées d'une destruction certaine grâce à notre confrère, M. l'abbé Préau, curé de Souppes, qui a bien voulu se charger de les recueillir et de les placer dans son église. Aussi, je ne saurais trop remercier M. l'abbé Préau, tant du concours empressé qu'il nous a fourni pour l'*exhumation* de ces pierres tombales, que de la peine qu'il s'est donnée en les nettoyant lui-même et en présidant à leur mise en place.

2. Cependant l'inventaire des archives de l'abbaye du Jard désigne ce prieuré-cure sous le nom de Notre-Dame du Bouloy (*Archives de Seine-et-Marne*, H. 141).

› soixante ans, d'une structure assez belle, qui estoit  
› anciennement l'Eglise parochiale du Boullay, et se  
› voyent encore ses fonds. Il y a vn revenu de deux  
› cens liures, et plus, dépendant de ce Prieuré, et  
› le service a esté transporté en la chappelle du  
› chasteau : il est membre dépendant de l'abbaye  
› de Saint Iean du Iar lés Melleun<sup>1</sup> ». Les fonds  
ont disparu, mais les murs subsistent encore jusqu'à  
une hauteur de près de deux mètres, et les débris de  
chapiteaux, ainsi que les bases de colonnes que j'ai  
pu découvrir, me permettent de fixer la construction  
de ce petit monument, qui ne devait pas manquer  
d'élégance, soit à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, soit au com-  
mencement du XIV<sup>e</sup>. Bien orientée et de proportions  
fort harmonieuses, cette église se composait de trois  
travées et d'une abside de 2 m. 70 de rayon; elle a,  
dans œuvre, 17 m. 30 de longueur et 6 m. 50 de lar-  
geur; la voûte reposait sur des piliers composés de  
trois colonnes jumelles légèrement engagées dans le  
mur. A gauche de l'entrée, on remarque encore une  
enceinte circulaire de deux mètres de diamètre envi-  
ron et que je suppose être, soit les restes d'une tou-  
relle renfermant l'escalier conduisant au clocher, soit  
les débris d'une petite chapelle abritant les « fonds »  
qui existaient encore du temps de Dom Morin.

La paroisse du Boullay fut donc, à partir de 1567  
environ, privée d'église, et, ainsi que je viens de le  
dire, d'après Dom Morin, « le service... transporté  
› en la chappelle du chasteau », mais les inhumations

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 389.

tions se faisaient toujours, soit dans l'ancienne église, soit dans le petit cimetière qui l'entourait<sup>1</sup>. Les choses allèrent ainsi pendant plus de cent ans. Mais, vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, François Brûlart, capitaine au régiment d'Orléans et qui avait succédé à Pierre Brûlart dans la seigneurie du Boulay<sup>2</sup>, trouvant sans doute que la célébration du service divin dans sa chapelle seigneuriale était incommode, soit pour lui, soit pour ses vassaux, François Brûlart résolut de construire une nouvelle église paroissiale. Cette seconde église, édifiée à trois cents mètres en-

---

1. C'est ainsi que le 10 octobre 1675, Jean de Vaucouleur, écuyer, seigneur de Bésigny, fut inhumé dans ce cimetière et que le corps de François Brûlart lui-même fut placé, en 1703, dans l'ancienne église où sa pierre tombale a été retrouvée.

Vaucouleur (de) : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois couleurs tortillées de même.*

2. Pierre Brûlart, seigneur de Vaux, était fils de Mathieu Brûlart, conseiller au Parlement, ambassadeur en Savoie et en Flandre, et de Marie de Boudeville, dame de Vaux; il avait acquis de Scipion de Rogres et de Cécile de Beaumont sa femme, la moitié du fief du Boulay, moyennant 9700 écus (*Archives du Loiret*, A. 1410). Il épousa Marie, *alias* Madeleine de Cerisiers qui, devenue veuve, épousa en secondes noces, un parent de son premier mari, Nicolas Brûlart, chambellan de Gaston duc d'Orléans, et décédé le 27 octobre 1659, laissant de ce mariage, entre autres enfants, François Brûlart, capitaine au régiment d'Orléans, qui devint seigneur d'Obsonville et du Boulay (*Le P. Anselme*, t. VI, pp. 526, 532 et 533). — C'est donc par erreur que, dans mon *Voyage de Montereau à Château-Landon*, j'ai dit, p. 132, que François Brûlart était fils de Pierre Brûlart.

Brûlart : *de gueules à la bande d'or chargée d'une trainée de cinq barillets de sable.*

Boudeville (de) : *de gueules au sautoir d'or, cantonné de quatre aiglettes de même.*

Rogres (de) : *gironné d'argent et de gueules, de douze pièces.*

Beaumont (de) : *d'azur à la bande (fasce d'après Vertot), chargée de trois annelets de sable.*

Cerisiers (de) : *d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles à huit rais d'or, et en pointe, d'un arbre de même, soutenu d'une terrasse aussi d'or.*

viron à l'orient du château, fut terminée en 1691 et consacrée, comme son aînée, à saint Fiacre<sup>1</sup>.

Les héritiers de François Brûlart, par acte du 1<sup>er</sup> septembre 1706, vendirent, moyennant 152,000 livres, la terre du Boulay à Bénigne du Troussel d'Héricourt, maître des comptes, qui fut inhumé, le 12 octobre 1733, dans la seconde église<sup>2</sup>. Son fils, Bénigne-Jérôme du Troussel d'Héricourt, lui succéda dans ses seigneuries du Boulay, d'Obsonville, de Poligny et de Souppes, et mourut le 2 septembre 1770<sup>3</sup>, laissant pour héritier Bénigne-Joseph du Troussel d'Héricourt<sup>4</sup>.

---

1. Une des sœurs de François Brûlart, Marie Brûlart qui, en 1662, avait épousé Nicolas-Louis de L'Hôpital, marquis de Vitry, et mourut le 17 avril 1699 (Le P. Anselme, t. VI, p. 533), avait, par une des clauses de son testament reçu le 23 février précédent, par Garré, notaire à Nemours, « fondé une lampe ardente dans l'église du Boulay, devant le tabernacle ».  
— Un autre acte reçu par le même notaire, le 29 juillet 1703, constate la fondation, en exécution du testament de François Brûlart, d'une rente de 30 livres « dans lad. esglize bastie et construite depuis six ans aux frais » et dépens dud. seigneur... aux lieu et place de l'ancienne esglize qui « estoit dans led. chasteau ruynée » (*Notes communiquées par M. Eugène Thoison*).

2. Il était fils de Henri du Troussel, écuyer, et de Marie du Prè; successivement trésorier de France à Metz, conseiller du roi en ses Conseils et maître en la Chambre des comptes, il avait épousé le 13 janvier 1690, Marie-Marguerite Bouzitat qui lui donna sept enfants.

Prè (du) : *parti : au 1 d'azur, à la bande d'or chargée de trois cosses de pois de sinople qui est Cossigny; au 2, d'argent à la fasce de sinople, accompagnée de trois trèstes de même qui est du Prè.*

Bouzitat : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois tours d'argent.*

3. Né à Paris le 14 janvier 1691, il fut reçu commissaire de la marine le 1<sup>er</sup> mai 1716, chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de S' Lazare de Jérusalem le 29 mars 1721, commissaire-général de la marine le 19 mai 1722, intendant des galères en 1729, et conseiller d'honneur du parlement de Provence en 1732; il se maria le 9 octobre 1741, à Marie-Antoinette Duché, fille de Jean Duché, avocat général de la cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier.

4. La Chenaye-Desbois à qui j'ai emprunté certains détails sur la

Le nouveau seigneur, se trouvant sans doute mal logé dans le vieux manoir féodal des anciens seigneurs autochtones du Boulay et de la famille de Beaumont, se fit construire à côté de l'ancien manoir et en deçà, du côté de Souppes, un château à la *moderne*, comme on disait alors, château à l'une des ailes duquel il ajouta une grande chapelle destinée à servir d'église paroissiale<sup>1</sup>. Il avait, au préalable, sollicité du cardinal de Luyne, archevêque de Sens, l'autorisation nécessaire, et le prélat avait commis Pierre-Nicolas-Urbain Guyon, prieur-curé de Souppes, à l'effet de bénir le terrain sur lequel devait être édifiée la troisième église du Boulay. La bénédiction de ce terrain eut lieu le 19 mai 1771, en présence de messire Pierre Costel, vicaire de Souppes, du clergé des deux paroisses de Saint-Clair de Souppes et de Saint-Fiacre du Boulay; du marquis du Boulay; de Louise-Marie-Antoinette Duché, sa mère, marquise douairière du Boulay; de messire Xiste<sup>2</sup>-Louis-Constant de Roux de Bonneval, chanoine de Notre-Dame de Paris et vicaire général de Mâcon<sup>3</sup>; et de plusieurs autres personnages notables<sup>4</sup>.

---

famille du Troussel d'Héricourt, ne donne pas les noms des enfants de Bénigne-Jérôme.

1. Cette chapelle, aujourd'hui transformée en grange, est tout ce qui reste du château construit par Bénigne-Joseph du Troussel d'Héricourt; c'est un grand corps de bâtiment sans caractère et d'assez mauvais goût.

2. *Alias* Sixte.

3. Il était fils de Pierre-Joseph Hilarion de Roux de Bonneval et de Marie-Élisabeth du Troussel d'Héricourt, sœur de Bénigne-Jérôme du Troussel d'Héricourt et, par conséquent, cousin-germain du fondateur de la troisième église du Boulay.

4. *Notes Dorvet.*

On dut se mettre à l'œuvre immédiatement; néanmoins, pendant le cours des travaux, quelques difficultés paraissent avoir surgi, car en 1777, il intervint, entre le prieur du Boulay et Bénigne-Joseph du Troussel d'Héricourt, une transaction « portant que l'église du Boulay qui se trouve dans » les champs et menace ruine, sera démolie et que » la chapelle du château servira d'église paroissiale »<sup>1</sup>. Enfin la nouvelle église fut terminée et, le mercredi 9 septembre 1778, François-Désiré Luyt, curé de La Madeleine de Corbeval et desservant de la paroisse du Boulay, exhumait « de l'ancienne » église Saint-Fiacre du Boulay, située à l'*orient* du » château dudit lieu », pour les transporter « en la » nouvelle église, située à l'*occident* du château », les restes des personnes suivantes :

1° Le corps de Bénigne du Troussel d'Héricourt qui avait été inhumé, le 12 octobre 1733, au pied du sanctuaire de l'ancienne église, dans un cercueil de plomb<sup>2</sup>;

2° Le corps de Bénigne-Jérôme du Troussel d'Héricourt, fils du précédent, qui avait été inhumé, le 4 septembre 1770, à côté de celui de son père<sup>3</sup>;

3° Le cœur de François Brûlart, renfermé dans une boîte de plomb qui avait été placée, le 10 mai

---

1. *Archives de l'Yonne*, G. 655.

2 et 3. Ainsi qu'on le verra plus loin, les deux pierres tombales qui recouvraient ces corps, furent, après la désaffectation de la troisième église, amenées au cimetière de Souppes; la première a été brisée, et la seconde ferme le caveau de la famille d'Harcourt.

1703, au côté gauche de la porte d'entrée de l'église construite par lui<sup>1</sup>;

4° Le cœur de Marie-Anne Bouzitat de Courcelles, veuve de Bénigne du Troussel d'Héricourt, renfermé dans une boîte de plomb qui avait été placée, le 11 décembre 1741, au côté droit de la porte d'entrée de ladite église, au-dessus d'une autre boîte de plomb qui contenait vraisemblablement le cœur de son mari.

Les corps, qu'on recouvrit « de leurs épitaphes », furent inhumés au pied du sanctuaire de la nouvelle église et les cœurs placés à droite et à gauche de la porte d'entrée où, très probablement, ils se trouvent encore.

## II.

« En ceste Eglise [du Boulay] sont plusieurs  
» tombeaux, dit Dom Morin<sup>2</sup>, et entre autres vne  
» caue en laquelle se voyent trois corps assez frais  
» coste à coste, mais l'on ne sçauroit dire de qui ils  
» sont. Deuant l'Autel est vne tombe sur laquelle  
» est escrit en vieille lettre,

» ..... *gens patriæ, lex debilium releuator*  
» *Clauditur hic Stephanus pacis lux urbis amator.*  
» *Hic quos fundauit sic Christo semper adhærens<sup>3</sup>.*

---

1. Son corps avait été inhumé dans le chœur de la première église où sa pierre tombale a été retrouvée au pied de celle de Denise du Boulay, ainsi qu'on le verra plus loin.

2. *Histoire du Gastinois*, pp. 389<sup>\*</sup> et 390<sup>\*</sup>.

3. Cette épitaphe est évidemment en vers hexamètres, mais il manque le commencement du premier vers que Dom Morin n'a sans doute pu lire.

- » Je croy que cestuy-ci fut le fondateur de ladite
- » chappelle, il est représenté avec vn manteau et
- » vne soustanne. En la nef est vne tombe où est
- » escrit : Cy gist Anne du Boulay, laquelle donna
- » les dismes de Frauille à ce Prieuré l'an 1520.
- » le 20. Nouembre ».

Des fouilles intelligemment faites dans le sol de l'ancienne église du Boulay pourraient peut-être faire découvrir « la caue » où Dom Morin a vu « trois » corps encore assez frais coste à coste », mais ces ossements ne nous diraient rien puisque, même du temps de Dom Morin, ils n'étaient pas recouverts d'une pierre tombale et d'une épitaphe qu'il n'aurait pas manqué de donner si elle avait existé.

La tombe d'Étienne, le fondateur, ou plutôt le restaurateur « de ladite chappelle », a disparu ; mais l'autre, celle de la dame du Boulay, a survécu aux dévastations des Protestants et bravé les intempéries du temps auxquelles elle est exposée depuis plus de deux siècles. C'est une des deux pierres que mon ami Dupont et moi avons exhumées et que M. le curé de Souppes a placées dans son église. Dom Morin l'a mal lue et il a ajouté un fait qui était à sa connaissance peut-être (le don des dîmes de Fraville au prieuré du Boulay), mais sur lequel l'épitaphe est muette et que la place, du reste, empêchait matériellement de pouvoir rappeler. La fin de l'inscription, fin qui devait se trouver à l'extrémité de la ligne de gauche et au commencement de la ligne du haut, est bien effacée complètement, mais, je le répète, la place manque pour rappeler le don de la dame du Boulay.

J'ai pu déchiffrer l'inscription de cette pierre; longue de 2 m. 21, large de 1 m. 05, et dont voici la description : La défunte, debout et les pieds appuyés sur un dallage quadrillé, est abritée sous une arcade en anse de panier, fleuronnée et reposant sur deux colonnettes avec chapiteaux à crochets; on ne distingue plus les traits de la figure, non plus que ceux du corsage de la robe, mais les plis de cette robe sont largement et hardiment tracés; à droite de l'effigie, on remarque l'écusson de la dame du Boulay, écusson sur lequel on distingue fort bien les armes de la maison du Boulay, telles qu'elles sont indiquées par Dom Morin : *d'or à la bande de gueules accompagnée de sept merlettes de sable, 4 en chef et 3 en pointe*<sup>1</sup>.

L'inscription en majuscules gothiques est assez bien conservée; voici ce qui en reste :

*Ligne du haut :*

..... [GI] : GISÈ . DA

*Ligne de droite :*

MOISELLE : DENISE : DV : BOVLAY : EN : SON :  
VIVARE : DAME : DYDIÈ :

*Ligne du bas :*

LIEV : LAQUELLE : ERASPAS

*Ligne de gauche :*

SA : LE : XX : IOVR : DE : NOVEMBRE : . . .

Le nom de la défunte est parfaitement gravé, et je ne m'explique pas que Dom Morin ait lu **ANNE** au

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 95.

lieu de **DENISE**. Elle est connue, du reste, et l'historien du Gâtinais lui-même la cite en rappelant un partage intervenu, le 28 novembre 1503, entre les enfants de « Philippes de Beaumont, escuyer, et de » Damoiselle Denise du Boullay sa femme<sup>1</sup> ».

Nous connaissons au moins trois de leurs enfants : 1° Denis, qui eut pour fils Pierre de Beaumont, le mari de la fameuse Guillemette de Poinville, cette « vraie athée et obstinée heretique », dont la mort singulière est si naïvement racontée par Dom Morin<sup>2</sup>; 2° Claude, qui épousa Jeanne de Grailly; 3° et Isabeau, qui épousa Louis de Melun, baron de La Louptière et seigneur du Bignon<sup>3</sup>.

L'autre pierre tombale, retirée de la première église du Boulay et aujourd'hui placée dans celle de Souppes recouvrait les restes de François Brûlart, le fondateur de la seconde église du Boulay. Elle mesure 2 m. 04 de longueur et 0 m. 70 de largeur, et voici l'inscription, parfaitement lisible, quoique très grossièrement gravée, qu'on peut y lire :

---

1. *Histoire du Gastinois*, p. 95.

2. *Histoire du Gastinois*, p. 391.

3. La généalogie des Beaumont, seigneurs du Boulay, est assez obscure. Dom Morin, après avoir dit, p. 95 de son *Histoire*, que Claude de Beaumont était fille de Philippe de Beaumont et de Denise du Boulay, ajoute, quelques lignes plus loin, que « ladite Claude de Beaumont eut pour mère » Oliuc de Salazard ». D'après le chevalier de Courcelles (*Généalogie de la maison de Melun*, p. 38), la femme de Louis de Melun, Isabeau de Beaumont, dame du Bignon, serait également la fille de Philippe de Beaumont et d'Olive de Salazar. — La généalogie de la famille de Beaumont, qu'on trouve dans les manuscrits du chanoine Hubert à la Bibliothèque de la ville d'Orléans (vol. VII, f.° 13 et suiv.), s'arrête au début du xvi<sup>e</sup> siècle et ne contient rien de précis sur les Beaumont du Boulay, dont fait partie le célèbre Guillaume du Boulay, le fanatique huguenot qui fut la terreur de nos contrées.

ICI REPOSE  
LE CORPS DE MESSIRE  
FRANÇOIS BRULART  
VIVENT CHEVALLIER  
SEIGNEVR DV BOVLAY  
POLIGNI SOVPPES  
ET AVTRES LIEVX  
QVI DECEDA LE 15  
MAY 1703. SON  
COEVR EST DANS  
LEGLIZE DV  
BOVLAY AV DESSVS  
DE LA PORTE DANS  
LE MVR OV EST  
VNE EPITAPHE  
CEST LVY QUI A  
FAIT CONSTRVIRE  
LADITE ESGLIZE  
EN LANNEE 1691  
PRIEZ DIEV POVR  
SON AME

L'épitaphe de François Brûlart est gravée sur la face plane d'une pierre calcaire assez tendre, mais, ce qui la rend plus intéressante, c'est l'autre face. En effet, on a retourné pour placer sur la tombe du seigneur du Boulay, au xvii<sup>e</sup> siècle, un énorme bloc très épais et dans lequel on avait sculpté en haut relief l'effigie d'un chevalier de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle,

seigneur autochtone du Boulay très probablement<sup>1</sup>. La figure et le corps du défunt ont complètement disparu et il ne reste, très visibles du reste, que son énorme épée et son écusson qui a 0 m. 70 de hauteur sur une largeur de 0 m. 35 environ. Quant à l'épée, elle mesure plus d'un mètre dix centimètres de longueur (la pointe manque) et 0 m. 075 de largeur; la poignée a 0 m. 15 de longueur et le pommeau 0 m. 11 de largeur sur 0 m. 09 de hauteur<sup>2</sup>.

Deux autres dalles tumulaires se trouvaient dans la troisième église du Boulay, construite en 1778 par Bénigne-Joseph du Troussel d'Héricourt : celles de Bénigne et de Bénigne-Jérôme, le grand-père et le père du fondateur. De ces deux pierres, amenées au cimetière de Souppes, la première a été détruite, mais grâce à M. Lecoq père, notaire honoraire à Souppes, qui a eu l'heureuse idée de relever l'inscription, je puis donner cette épitaphe et la sauver ainsi de l'oubli :

BENIGNE DU TROUSSET D'HERICOURT  
CHEVALLIER SEIGNEUR DU BOULAY  
SOUPPES POLIGNY ET AUTRES LIEUX  
DÉCÉDÉ EN SON CHATEAU DU BOULAY  
LE 10 OCTOBRE 1733, AGÉ DE 80 ANS.

---

1. Mon ami Dupont et moi n'apercevant qu'un coin de la pierre tombale de François Brûlart, nous nous étonnions de la difficulté qu'éprouvaient les ouvriers à la soulever : aussi, on peut juger de notre surprise en voyant, après de nombreux efforts et à force de leviers et de tours de crics, apparaître peu à peu ce débris de la tombe d'un chevalier du XIII<sup>e</sup> siècle.

2. M. le curé de Souppes a fort habilement fait placer cette pierre tombale de façon à ce qu'on puisse voir, et la partie plane sur laquelle est gravée l'épitaphe de François Brûlart, et la partie semi-ronde sur laquelle sont sculptés l'épée et l'écusson.

Sur l'autre dalle qui recouvre, comme je l'ai dit, le caveau de la famille d'Harcourt, on lit l'épitaphe suivante :

D. O. M.

CY GIST

MESSIRE BENIGNE JÉRÔME  
DU TROUSSET D'HÉRICOURT  
CHEVALIER MARQUIS DU BOULAY,  
BARON D'OBSONVILLE, SEIGNEUR  
DE SOUPES, POLIGNI, L'ÉPUIS, ET  
AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU ROY  
EN SES CONSEILS, ET D'HONNEUR AU  
PARLEMENT DE PROVENCE, CHEVALIER  
DE JUSTICE DE L'ORDRE ROYAL  
MILITAIRE ET HOSPITALIER DE  
NOTRE DAME DU MONT CARMEL ET  
DE S<sup>r</sup> LAZARE DE JÉRUSALEM.  
ANCIEN INTENDANT DE LA MARINE  
DÉCÉDÉ EN SA TERRE DU BOULAY LE  
DEUX. SEPTEMBRE. 1770. AGÉ DE 80 ANS.

Au-dessus de cette inscription sont gravées les armoiries de la famille du Troussel d'Héricourt : *de sinople à un lion d'or lampassé et armé de gueules.*

PAUL QUESVERS.





# DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES

## PAROISSES DU GATINAIS

(*Suite*).

—

XVIII.

### *Procuration pour poursuivre la réparation d'un meurtre.*

(20 août 1616)

Par devant Anthoine Paillard, notaire royal à Chasteau-landon, comparut en sa personne damoiselle Renée de Picot, veufve de deffunct Edme de Voisines, vivant escuyer, sieur de *Chancepois*<sup>1</sup>, laquelle, tant pour elle que pour ses enfans, a fait, dict, nommé et constitué son procureur général, spécial et irrévocable, Eustache de Picot, escuyer, baron de Chastenoy, son frère, auquel elle a donné pouvoir et puissance par ses présentes, tant pour elle que ses dicts enfans, de poursuivre la réparation de l'homicide commis à la personne dudit de Voisine, son mari, devant les juges qu'il appartiendra, et à cet effect constituer pour elle audit nom un ou plusieurs procureurs, et plaider, opposer, appeller et renoncer, eslire domicile, demander et requérir tous actes de justice, etc., etc.

(*Minutes Ant. Paillard*, notaire à Chateau-Landon).

---

1. *Chancepoix*, commune de Château-Landon (Seine-et-Oise).

XIX.

*Procuration par les habitants de Châtenoy pour poursuivre leur ancien curé.*

(12 janvier 1670)

Furent présent en leur personne Jacque Digard, laboureur, Esloy Digard, laboureur, Ustache Petit et Antoine Soulier, marguilliers de l'église et fabrique S<sup>t</sup> Loup de *Chastenoy*<sup>1</sup> (suivent les noms de sept autres habitants), tous habitans de ladite paroisse, lesquels tous d'une commune voix ont dict et despossé que le sieur Monnier, sy devant curé dudict Chastenoy, n'auroit déservi ladicte cure que depuis son entrée à servir actuellement jusque à quinze jours devant le Caresme ensuivant, sans pour ce advoir fait aucun service, et du depuis ledict jour n'a fait aucune demeure dans ledict lieu, et a esté lesdit habitans contrainct d'aler de costé et d'autre chercher pour estre à la sainte Messe; et les dis exposans ont déclaré que le sieur Monnier n'a rendus aucuns service que dans le temps cy dessus déclaré, mais seulement ledict sieur Monnier a fait seulement que l'eau benist de Pasque sans messe, et du depuis n'a servi ny fait déservir ladicte paroisse en tout, et qu'il est venus un ecclésiastique dans le lieu deux ou trois fois pour faire l'ofisse; il n'a esté payé par les habitans mais seulement noris, et mesme les Récollé quand il y sont venus; ce qu'il tourne au grand préjudise des dits expossant sy dessus nommé quy ont donné tout pouvoir et puissance à M<sup>e</sup> Thomas Roux de poursuivre contre ledit sieur Lemonnier (sic) pour les habitans, ainsy qu'ils prétendent afirmer quant il en seront requis, le subrojent ledit sieur Thomas Roux en leur lieu, place, non, raisons et actions et prétentions pour agir pour

---

1. *Châtenoy*, canton de Nemours (Seine-et-Marne).

lesdits habitans. En foy de quoy ils ont signé ce présent acte'... (Suivent les signatures).

(*Minutes J. Begault*, notaire à Chevrainvilliers).

XX.

*Une Émotion au Vaudoué.*

(20 mars 1763)

Aujourd'hui dimanche vingt mars mil sept cent soixante et trois, environ dix à onze heures du matin, moy Claude Denize, nottaire et tabellion du baillage de Noisy et Vaudoué en Gastinois, soussigné, me suis transporté au banc de l'œuvre et fabrique de l'église du dit *Vaudoué*<sup>1</sup>, à la réquisition de M<sup>re</sup> François-Laurent Sureau, prestre, curé dudit Vaudoué, où estant m'a exposé en présence de la plus grandes et saines parties et notable habitans dudit Vaudoué assemblés à cet effet, qu'ayant eu le malheur d'estre incendiés la nuit du mercredi scaize au jeudy dix-sept du présent mois, que le peut de meubles et effects que l'on a retiré de son presbitaire a esté déposé dans cette Église, que cejour'd'huy matin, environ huit à neuf heures, il c'est présenté à la porte de cette église deux voitures attellée de chevaux pour charger et enlever lesdits meubles et effects affin de les mettre en lieu de surettée, n'estant point desant qu'il reste dans laditte église; qu'à peine les portes de l'église ont esté ouvertes, presque tous les habitans de cette paroisse sont venus en foulle pour empêcher ledit enlèvement, et qu'ils ont sonnée le tocsin pour soulever tous les habitans et causer une révolte contre ledit M<sup>re</sup> Sureau; qu'ils ont même fermé toutes les portes de

---

1. Le même jour, le sieur Daire qui a pris possession de la cure de Châtenay depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1669, requiert, « à cause que la cure est modique, et que le gros ne surpasse pas 25 écus », qu'il lui soit fourni une portion congrue suffisante, suivant l'arrêt du Roi.

2. Canton de la Chapelle la-Reine (Seine-et-Marne).

l'église, et ce sont tous opposés formellement audit enlèvement.

Qu'en suite le dit M<sup>re</sup> Sureau a remis à Louis Lespinette, marguillier en charge de laditte fabrique, en présence de moy notaire soussigné et tesmoins souscrit et de tous les dits habitants, la somme de cent trois livres en argent monnaïés, qui est tout l'argent qui restoit dans le cofre du trésort de laditte église, qu'ensuite il c'est transporté aux archives, où, après avoir fait exhibition de tous les titres et papiers appartenant tant à la fabrique qu'à la cure, qu'il a pareillement remis les clefs audit Lespinette; qu'ensuite il c'est transporté assisté que dessus dans la sacristye, où il leur a représentée tous les vases et argenterie de laditte église, il leur a pareillement remis les clefs, dont et du tout ledit Lespinette, marguillier, s'en est volontairement chargé.

Et optenpérant sont rentré dans laditte église Louis Lépinette, marguillier, Pierre Barbier, Sébastien Delafoy, laboureur, Louis Mérienne, Pierre Phanée, manouvrier, Louis Delacourcelle, charron, Antoine Mérienne et autres manouvriers qui ont volontairement consenty audit enlèvement, même aydé à charger les dits meubles et effects.

Dont et de tout ce que dessus, ledit M<sup>re</sup> Sureau m'a requis acte à luy octroyé pour lui servir et valoir en temps et lieu, ainsy que de raison.

(Minutes Denize, notaire au Vaudoué).

## XXI.

*État des Fiefs qui relèvent de la seigneurie de Beaumoulins<sup>1</sup>.*

(Après 1772)

### JARVILLE

Le fief de *Jarreville*, sis en la paroisse d'Aufferville, dépendant de la baronnie d'Obsonville, appartenant à M. d'Héricourt<sup>2</sup>,

---

1. *Beaumoulin*, commune de Souppes (Seine-et-Marne).

2. Bénigne-Joseph du Troussel d'Héricourt.

marquis du Boulay. Ce fief consiste en cens, rentes, oublis et autres droits seigneuriaux portans proffits de lods et ventes, deffaut, saisine et amande, et droit de retenue aux mutations, avec le droit de champart et dixme à raison de la huitième gerbe, rendu et conduit à la grange champarteresse d'Obsonville; et il est composé de 260 à 280 arpens de terre labourable et emplacement de maisons, mazures et jardins, suivant un aveu de 1605 très détaillé. Le champart et la dixme se perçoivent sur toute l'étendue du fief. M. d'Héricourt<sup>1</sup>, père de M. le marquis du Boulay actuel, en a porté la foy et hommage à feu M. le marquis de Rumont, par acte devant M<sup>e</sup> Chahuet, notaire à Nemours, le 30 janvier 1764, qui contient promesse d'en fournir l'aveu incessamment. Droit de haute, moyenne et basse justice.

#### REPOS

Le fief de *Repoux* ou *Repos*, en la paroisse Notre-Dame de Chateaulandon, appartenant à Madame Anne-Louise Séguier, veuve messire Charles-Marie Davisson, chevalier, seigneur de Nonville, qui en a porté la foy et hommage à M<sup>r</sup> le marquis de Rumont par acte devant Miger, notaire à Puisceaux, le 15 décembre 1772. Ce fief consiste en un moulin du même nom, plusieurs batimens, cour, jardin, garenne et accin se joignans avec 30 à 35 arpens de terre labourable, le tout en domaine; plusieurs cens, champarts, oublis et autres droits seigneuriaux portans proffits de lods et ventes, deffaut, saisine et amende avec droit de retenue aux mutations, suivant un aveu de 1693. Droit de justice dans l'étendue du fief, haute, moyenne et basse.

De ce fief relèvent ceux qui suivent, et en arrière fief de la seigneurie de Beaumoulins :

1<sup>o</sup> Le fief de *Repoux* en la paroisse de Dordives<sup>1</sup>, possédé par le seigneur du Mez-le-Maréchal;

---

1. Bénéigne-Jérôme du Troussel d'Héricourt.

2. Canton de Ferrières (Loiret).

2° Le fief du *Marchais Repoux* en la même paroisse, possédé par le même propriétaire;

3° Un fief appelé les *Terres de Bourgogne*, scis en la paroisse d'Ichy<sup>1</sup>, possédé par plusieurs particuliers;

4° Le fief de *Gerville* en la paroisse de Girolles<sup>2</sup>;

5° Un autre fief appelé *La Canardière*, aux environs du fief de Repoux;

6° Un autre fief scis à Ormoy, paroisse d'Aufferville, contenant deux arpens.

Tous ces fiefs sont portés audit aveu de 1693, et ils sont mentionnés en la foy-hommage de Madame Dame Davisson, qui contient promesse de fournir l'aveu de tout ce qu'elle porte incessamment.

#### CHENOUTEAU

La moitié du fief, terre et seigneurie de *Chenouveau* en la paroisse de Chenou<sup>3</sup>, dont l'autre moitié relève de Beaumont. Ce fief appartient au sieur Étienne Choplet de Chaumont, marchand à Châteaulandon, suivant la foy et hommage qu'il a porté de cette moitié à Mr le marquis de Rumont devant Miger, notaire à Puisseaux, le 15 décembre 1772. Le total du fief consiste en une maison seigneuriale, cour, basse-cour, grange, écurie, colombier à pied, jardin, une garenne de 4 arpens, le tout se joignant, 200 arpens ou environ de terre labourable, le tout en domaine; haute, moyenne et basse justice; un droit de champart sur 468 arpens 65 perches de terre; 10 septiers, 10 boisseaux un quart d'orge, 2 boisseaux de froment et 2 boisseaux d'avoine, 10 chapons et 17 livres 8 sols en argent, le tout de cens et redevance par année portant profits de lods et ventes, deffaut, saisine et amande. Un aveu fourni en 1693 constate tous ces droits; le propriétaire actuel n'a point encore fourni son aveu.

---

1. Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

2. Canton de Ferrières (Loiret).

3. Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

### LE COGNET

Le fief du *Cognet*, scis en la paroisse de Souppes, dont est propriétaire le sieur Delavau, de Châteaulandon, qui en a porté la foy-hommage et rendu l'aveu à M. le marquis de Rumont par un même acte devant M<sup>e</sup> Chahuet, notaire à Nemours, le 29 juin 1771. Ce fief consiste en 14 arpens de terre labourable, deux arpens d'ouches, un arpent de bois taillis chesne, trois quartiers de prez en la prairie de Beaumoulin, et cinq carolus de censive portans proffits de lods et ventes, deffaut, saisine et amande à prendre sur 5 arpens de terre labourable et une pièce. Point de justice.

### BÉZIGNY

Le fief de *Bézigny*, scis en la paroisse de Soupes, appartenant à M<sup>re</sup> Alexandre-François de Voisine, chevalier, seigneur de Chancepoix, suivant la foy et hommage qu'il en a porté à M. le marquis de Rumont devant Miger, notaire à Puisieux, le 18 novembre 1772. Ce fief consiste en une ferme scise à Bézigny et 500 arpens ou environ de terre labourable, ouches, bois et autres, en domaine pour la majeure partie; un droit de champart rendu en la grange champarteresse, et plusieurs cens portants proffits de lods et ventes, deffaut, saisine et amande. Point de justice.

### PALCY-LEZ-PILONNEAUX

Le fief de *Palcy-lez-Pilonneaux*, en la paroisse de Jouy<sup>1</sup> près Chéroy, dont est propriétaire M<sup>re</sup> Guillaume-Baltazard Le Coutellier, chevalier, suivant la foy-hommage et l'aveu qu'il en a fourni à M. le marquis de Rumont par un même acte devant Miger, notaire à Puisieux, le 18 octobre 1772. Ce fief consiste en un château nouvellement basti à deux étages, for-

---

1. Canton de Chéroy (Yonne).

mant deux ailes, un enclos contenant 2 arpens; le château, une ferme au bout du clos composée de plusieurs batimens pour un fermier, un colombier et une chambre à un coin de la cour de la ferme, qui sert d'auditoire, un jardin enclos de six quartiers servant de potager, une garenne ou parc plantée en bois chesne contenant 11 arpens, 220 arpens de terre labourable en une pièce, dont 114 en domaine et 106 arpens possédés par plusieurs particuliers censitaires et chargés à raison d'un sol de cens l'arpent, portant profits et lods de ventes, deffaut, saisine et amande avec droit de retenue censuelle. Droits de justice haute, moyenne et basse sur toute l'étendue dudit fief.

#### LA CUILLÈRE

Le fief de *la Cuillère*, en la paroisse de Bougigny<sup>1</sup>, appartenant à S. A. madame la duchesse d'Elbeuf à cause de son marquisat du Fay, suivant la foy et hommage et l'aveu que Sadite Altesse en a fourni à M. le marquis de Rumont par un même acte devant Miger, notaire à Puiseaux, le 20 octobre 1772. Ce fief est composé de 386 arpens trois quartiers de terrain en labour, maisons, masures, jardins, ouches et accins possédés par plusieurs particuliers et chargés de champart, cens en argent, grain et volaille. Droit de justice haute, moyenne et basse.

#### LE PETIT-TILLET

Le fief du *Petit-Tillet*, en la même paroisse de Bougigny, appartenant aussi à S. A. madame la duchesse d'Elbeuf à cause de son marquisat du Fay, suivant la foy et hommage et l'aveu que Sadite Altesse en a fournis à M. le marquis de Rumont par acte devant Miger, notaire à Puiseaux, le 20 octobre 1772. Ce fief est composé de 265 arpens et demi de terre labourable, maisons, mazures, jardins, ouches et accins possédés par des

---

1. Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

censitaires et chargés de champart, cens et redevance en argent, grain et volaille. Droit de justice haute, moyenne et basse.

---

*Le fief, terre et seigneurie de Beaumoulin et dépendances relèvent en plein fief, foy, hommage de l'abbaye de Ferrières, de celle [de] Châteaulandon, du seigneur d'Égreville, du seigneur du Boulay et du seigneur de Chancepoix.*

### *Ferrières*

Le lieu seigneurial de Beaumoulins, les deux moulins, la garenne, la majeure partie des bois, des prés et des terres relèvent de l'abbaye de Ferrières; enfin tout ce qui forme le fief de Beaumoulins, compris le droit de rivière depuis le bout des Clozeaux jusqu'au perthuis de Nozent, suivant un aveu de 1642 très détaillé.....

M. le marquis de Rumont a porté la foy-hommage le 29 mars 1719.

Plus tous les fiefs qui relèvent de Beaumoulins relèvent en arrière-fief de l'abbaye de Ferrières.

### *St. Séverin de Châteaulandon*

Ce qui relève de l'abbaye de St Séverin sont les fiefs de Nozan et le Colombier-Chamaillé. Ce fief de *Nozan* scitué près Beaumoulins consiste en la mazure du moulin de Nozan, les deux saulx du moulin, les isles, isleaux en dépendans, le tout pouvant former deux arpens et demy à trois arpens, quatre arpens de terre labourable au long du chemin de Nemours à Châteaulandon, trois arpens de prez le long du bied de l'ancien moulin de Nozan, avec le droit de rivière commençant au perthuis de Nozan et finissant au perthuis de Glandelle, le tout en domaine.

Le fief du *Colombier-Chamaillé* et autres en dépendans, scis en la paroisse de La Madelaine<sup>1</sup>, consiste en une ferme à La

---

1. *La Madeleine*, canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

Madeleine, composée de bâtimens pour un fermier, cour, jardin et accin, cent cinq arpens de terre labourable, quatre arpens et demi de bois, huit arpens de bois broussaille entourés scis au Colombier, le tout en domaine; un droit de champart sur 380 arpens de terre à raison de la douzième gerbe, et plusieurs cens et redevances en grains et volaille portant proffits de lods et ventes, deffaut, saisine et amande et droit de retenue aux mutations, avec le droit de bannalité sur tous les censitaires et justiciables desdits fiefs. Le tout suivant un aveu fourni le 21 novembre 1698 par devant Bannery, notaire à Rumont, par M<sup>re</sup> Pierre de Montleard, père de feu M. le marquis de Rumont.

### *Égreville*

Ce qui relève d'Égreville sont les fiefs du Tertre et Pampou près Beauxmoulins. Le fief du *Tertre* consiste en les mazures du fief du Tertre et cent seize arpens en une pièce en terre et bois, d'un long à la Grande Garenne de Beauxmoulins, d'autre au chemin de Bézigny, aboutissant sur les terres de Bézigny, d'autre bout sur le chemin de Tiersanville.

Le fief de *Pampou*, près Soupes, est composé de vestiges d'un moulin contenant en aisance de prez et pastures trois arpens ou environ, un droit de rivière depuis la pointe des prez de la prairie de Soupes jusqu'à la rivière de la S<sup>te</sup> Chapelle de Paris, huit arpens de prez au lieu dit les Clozeaux près ledit fief, six quartiers de bois et saulles à la pointe dudit lieu, et quatre arpens aux Varennes, près le pont de Soupes, le tout suivant un aveu du 7 octobre 1658. M. le marquis de Rumont a porté sa foy-hommage au seigneur d'Égreville, pour ces objets, le 1<sup>er</sup> juillet 1765, devant Fraisse, chargé du terrier d'Égreville.

### *Le Boulay*

Ce qui relève du Boulay est un fief sans nom composé de trois arpens de prez en deux pièces désignées en la foy et hommage et l'aveu que M. le marquis de Rumont en a fourni par acte devant Chahuet, notaire à Nemours, le 31 janvier 1763.

*Chancepoix*

Ce qui relève de Chancepoix est un fief aussi sans nom composé de 3 arpens 25 perches de prez en deux pièces, l'une de 9 quartiers et l'autre de cinq quartiers, en la prairie de Beauxmoulins . . . . .

Il y a droit de justice haute, moienne et basse sur tous ces fiefs qui composent la seigneurie de Beauxmoulins, relevant par appel au Bailliage de Nemours.

Droit de retenue censuelle.

Il y a un terrier en 1757. (Collection de l'auteur).

XXII.

*La Paroisse de Souppes en 1784.*

NOM DU SEIGNEUR . . . . .	M. le marquis d'Héricourt.
DISTANCE DU CHEF-LIEU' . . . . .	2 lieues.
— DE LA RIVIÈRE . . . . .	Sur le bord du canal.
MESURE TERRITORIALE . . . . .	100 perches à l'arpent. 20 pieds à la perche.
NOMBRE DE FEUX . . . . .	190.
— DE HORSINS . . . . .	74.
— DE CHEVAUX . . . . .	20.
— DE VACHES . . . . .	100.
— DE BÊTES A LAINÉ . . . . .	500.

	ARPENTS			TOTAL	PRIX moyen
	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe		
JARDINS, CLOS, etc.	»	»	»	»	»
CHÈNEVIÈRES . . . . .	36,82	»	»	36,82	30 <sup>fr</sup>
TERRES . . . . .	332,21	848,47	758	1938,68	5
PRÉS . . . . .	146,61	»	»	146,61	20
PATURES . . . . .	81,25	»	»	81,25	10
VIGNES . . . . .	99,15	»	»	99,15	10
BOIS . . . . .	49,65	»	»	49,65	4
	745,69	848,47	758	2352,16	

(*Chemise de dossier*; Minutier de M<sup>e</sup> Périchon, à Nemours).

---

1. Nemours, chef-lieu de l'Élection.

XXIII.

*Le fief du Colombier à Grez.*

(xviii siècle)

*Propriétaires et Seigneurs qui ont possédés le fief du Colombier, anciennement appelé Angarville, scis en la paroisse de Grez.*

1. Simon Amer, seigr de Villebéon, Palay et Pleignes. 17 janvier 1494. Bail à rente d'une mesure, etc., à Grez<sup>1</sup>, appelé le fief du Colombier.
2. Jean Demure, seigr de La Tour en partie.
3. Dlle Magdeleine de Chartres, v<sup>te</sup> François de Quincy, maréchal de logis de M. le Dauphin, ayant la garde noble de dlle Anne de Quincy. 20 may 1540. Aveu et dénombrement du fief de Colombier assis en la ville de Grez.
4. M<sup>re</sup> Jacques de Pampelune, chevalier, seigneur de Livry et du Colombier, premier capitaine du régiment de cavalerie de M. le duc d'Anguien. 27 mai 1570. Remise en brevet du droit de rachapt du fief du Colombier donné audit seigneur à cause de dlle Anne de Quincy, son épouse, par Jacque de Savoye, duc de Genevois .... Nemours....
5. Loys de Pampelune, écuyer, seigneur de Livry et du Colombier, anciennement appelé le fief d'Angarville. 2 avril 1579. Foy et hommage fournis à la Chambre des Comptes à Paris, et main levée d'une saisie et arrêt.
6. Jean de Pampelune, seigneur de Livry. 3 mars 1608. Foy et hommage fournis au Bailly de Nemours.

---

1. Canton de Nemours (Seine-et-Marne).

7. Jacques de Pampelune, 17 juin 1626. Aveu et dénombrement fourni à Henry de Savoye, duc de... Genevois... Nemours.  
écuyer, seigneur de Livry et du Colombier.
8. Sieur Pierre-Adrien de Costard, chevalier de l'ordre de S.-Michel, seigneur d'Ossary et du Colombier. 9 juillet 1669. Requête présentée au bailliage de Nemours par Jean Veneau, receveur du domaine de Grez, contre ledit sieur, comme ayant acquis le' . . mars 1668 de la d<sup>e</sup> Elisabeth de Vignon, veuve en dernières noces de M<sup>re</sup> François de Goville, sieur de Javersy, et en premières, de M<sup>re</sup> Jacques de Pampelune.
9. D<sup>e</sup> Elisabeth Colin, veuve Adrien - Pierre de Costard d'Ossary. 24 août 1686. Aveu et dénombrement fourni au Roy et à S. A. R. ou  
(la fin manque).

*État des liasses du fief du Colombier.*

.....  
3<sup>e</sup> liasse contenant les titres de la chapelle sous l'invocation de S<sup>t</sup> Jean l'Évangéliste<sup>1</sup> située dans l'enclos du fief du Colombier dit Angarville.

On y a joint les permissions des Grands vicaires, Archidiacons du Gàinois, pour y faire dire la messe.

4<sup>e</sup> liasse contenant les titres de propriété de la chapelle de S<sup>te</sup> Anne en la paroisse de S<sup>t</sup> Laurent de Grez<sup>2</sup>.

---

1. La pièce est un peu rognée et le quantième a disparu.  
2. Cette chapelle est mentionnée, mais sans vocable, dans le *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, de MM. P. Quesvers et H. Stein, p. 106.  
3. La chapelle S<sup>te</sup> Anne n'est pas relevée dans le *Pouillé de l'ancien diocèse de Sens*, et MM. Quesvers et Stein ne donnent pas saint Laurent comme patron à la paroisse de Grez, mais Notre-Dame

.....

7<sup>e</sup> liasse. Tiltres qui paroissent abandonnés : 1<sup>o</sup> Les tiltres de droit de pêche en la rivière de Loin; 2<sup>o</sup> Les tiltres d'un droit que les seigneurs du Colombier percevoient sur les bateaux dont les voituriers vouloient se servir du chemin qui étoit au bas du jardin.

*(Collection de l'auteur).*

EUG. THOISON.

*(Sera continué.)*





# LES FOUILLES

DE

## LA BUTTE DE GUINETTE A ÉTAMPES

EN 1891-1892.

---



U mois de juillet 1891, les travaux entrepris près de la gare d'Étampes, à l'occasion de voies nouvelles destinées à la ligne d'Auneau, ont amené quelques découvertes assez intéressantes. Immédiatement établie au bas de la colline où s'élève depuis des siècles le donjon de Guinette, la gare d'Étampes ne pouvait s'étendre qu'en empruntant à la butte l'espace nécessaire aux dégagements nouveaux. A cet effet, le vieux bâtiment du buffet fut rasé et la pioche entama de nouveau le flanc du coteau où, lors de l'établissement de la ligne de Paris à Orléans, le chemin de fer s'était déjà creusé une profonde tranchée. Cette ligne suivait, dans une grande partie de la traversée d'Étampes, les fossés des fortifications, communs à la ville et au château, et, pendant les premiers travaux, on avait retrouvé là de nombreux débris des sièges du moyen-âge et de la Fronde. Le musée n'existait pas alors, et beaucoup

de ces objets intéressants au point de vue local ont disparu.

En 1891, dès les premiers coups de pioche, l'attention fut attirée par la découverte, au nord-est de la butte et non loin du pied de la tour, de tronçons d'escaliers, de murs arasés et de débris de toutes sortes sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure. La curiosité une fois éveillée ne chôme plus, et grâce à la complaisance du représentant de l'entrepreneur des travaux, on put noter à peu près jour par jour les trouvailles.

Suivre cet ordre nous exposerait à des redites, à des confusions, à des longueurs ; je crois préférable d'adopter au contraire l'ordre topographique et d'indiquer, en commençant par la partie du Sud pour finir par celle du Nord, les découvertes faites dans la butte de Guinette.

De la porte Dorée à l'extrémité nord-est des fouilles, la tranchée suivait, avons-nous dit, les fossés et les murs communs à la ville et au château, dans lequel la porte Dorée devait donner directement accès, tout comme à l'autre extrémité la porte dite des Lions. Un peu en deçà de la porte Dorée, au mois de février 1892, les ouvriers coupèrent perpendiculairement un fossé comblé de terre rougeâtre tranchant sur le fond de sable blanc de la cuvette. Deux murs très rudimentaires, en forme de V, retenaient jusqu'à mi-hauteur les terres environnantes. Ce fossé, comblé probablement sous Henri IV, déversait ses eaux dans le grand fossé de l'enceinte à peu près dans l'axe de la descente actuelle de la promenade.

En revenant sur la gare, on découvrit successivement plusieurs parties remaniées et un escalier grossièrement fait de moellons à peine équarris.

A six mètres du pied de cet escalier, et après avoir détruit les restes affleurants de deux murs parallèles, on mit à jour un fort massif de maçonnerie dans lequel, à première inspection, on reconnut trois époques, ou du moins trois états. Dégagée des terres environnantes, cette construction présentait l'aspect d'un tronc de pyramide de huit mètres de base sur trois de hauteur. Les angles étaient en pierres de taille, le milieu en petit appareil lié par un mortier blanc extrêmement dur. Derrière ce revêtement on en trouvait un second qu'il avait soutenu et renforcé. La face antérieure était recouverte d'un enduit en ciment de tuiles, sur lequel on voyait encore la trace des lierres qui l'avaient longtemps entouré. Enfin, derrière ce blocage en pierres et terres, on trouva un grand mur en pierres de taille percé d'archères, soutenu par deux contreforts accostant un lourd pilier central. Le mur perpendiculaire avait environ 3<sup>m</sup> 50 de haut, le gros pilier central 2<sup>m</sup> 70 de large sur 1<sup>m</sup> 85 de côté, et 3 mètres de haut. De Chaque côté, à 0<sup>m</sup> 70 cent. de distance, deux contreforts de 0<sup>m</sup> 70 de large, à triple assise vers le bas. Le tout présentait un développement de 8 à 9 mètres.

Quelle était la destination de cet ouvrage? Après quelques hésitations, on reconnut dans ces vestiges les substructions d'un pont donnant passage à la voie qui, prolongeant la rue dite du Château ou des Bruyères, passait sous l'ancienne porte des Lions, continuait parallèlement aux murs du château, et

allait passer devant la ferme de Guinette, où le pavé s'en retrouve encore. Cette porte des Lions étant située à peu près à l'endroit de la sortie actuelle des voyageurs, le doute n'était pas permis, étant donné que les substructions ainsi retrouvées étaient situées absolument en face de cette ouverture, en prolongement de la rue du Château. La route moderne avait emprunté l'ancienne voie d'accès dans l'intérieur du château, la chose était évidente. En effet, le pont dont on venait de démolir les dernières assises avait dû être à l'origine un pont-levis. Le grand mur en pierres de taille, les contreforts et le pilier, en étaient les restes; on retrouvait facilement la place des pièces de bois qui avaient constitué le tablier mobile du pont, et l'œil le moins exercé restituait, en regardant la maçonnerie, le mécanisme depuis longtemps disparu. Lorsque la défense du château avait été abandonnée, le pont-levis avait été remplacé par un pont permanent et l'assise trapézoïde construite pour supporter un tablier fixe. Plus tard encore, cette assise avait été renforcée pour répondre aux besoins du roulage moderne et donner passage aux diligences.

Telle était l'histoire que l'on reconstituait à l'aide de ces débris.

Je me hâte d'ajouter que cette opinion m'a paru pleinement corroborée par les nombreux débris de la porte primitive qu'il m'a été donné de rencontrer dans les déblais et dans la maçonnerie plus récente : gargouilles, corbeaux, tronçons de piliers, fragments de frises et d'arceaux *peints à fresque*, vestiges incontestables d'un ouvrage assez important. Si

j'ajoute à cela des débris de mortier en pierre, des boulets et des ferrières, ce tout contemporain des belles années du donjon, j'aurai (je crois) donné quelque poids à mon hypothèse.

A cette époque, M. Emile Lefebvre, maire d'Étampes, fit des démarches auprès de la Compagnie d'Orléans pour que les traces de ces constructions fussent conservées dans le grand mur de soutènement bâti pour aborder la tranchée. Il est fâcheux qu'il n'ait pas obtenu gain de cause.

En continuant à contourner le talus de Guinette, du côté de la gare des marchandises, les ouvriers tombèrent sur une masse de débris provenant, à n'en point douter, des déblais du plateau supérieur où étaient construits les bâtiments annexes du donjon. A quelques pas du pont-levis, à la plate-forme duquel on accédait du fond du fossé par l'escalier que j'ai signalé en commençant, on rencontra l'amorce d'un souterrain qui paraissait se diriger vers la tour. Comme il n'a pas été fouillé, je n'ai pu me rendre compte de sa destination exacte.

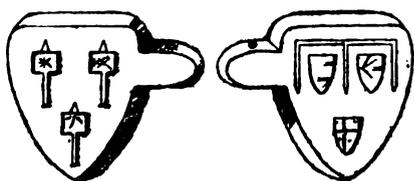
Il était situé au détour même de la butte qui en cet endroit remonte vers le Nord. C'est dans cette partie, face à la colline de *Mâchefer*, où sous la Fronde Louis XIV faillit périr d'un coup de fauconneau tiré des remparts du château, que les fouilles ont été plus profondes, car on a établi là les nouveaux réservoirs qui distribuent l'eau aux colonnes de fontes qui alimentent les machines. C'est en faisant ces fouilles en 1891 que furent faites les premières découvertes. Sur le petit plateau qui fait suite à la promenade du haut, les terrassiers n'ont, sur une

grande profondeur, découvert exclusivement que de la terre rapportée, des cendres, des charbons, des tuiles et des ardoises, en un mot une couche épaisse de déblais au milieu de laquelle on reconnut d'importantes substructions. Ce fut d'abord un escalier dont l'amorce paraissait se trouver dans la direction de la promenade du haut en s'enfonçant dans la butte. Puis, après avoir rencontré d'épaisses couches de cendres mêlées à de la tuile et à des débris de fer et de bronze, qui forcèrent les ingénieurs à se reculer du côté de la tour pour établir leurs lourdes citernes, on finit par mettre à jour un second escalier à peu près perpendiculaire au premier et conduisant à une sorte de logette ou de casemate en forme de croix qui avait dû être voûtée en ogive. L'escalier, en colimaçon, descendait entre deux murs mal construits ; les marches, à la différence de celles du premier, composées d'une seule dalle, étaient faites de deux ou trois morceaux rapprochés. La logette elle-même, en forme de croix, dont les bras n'avaient pas plus d'un mètre, paraissait n'être qu'une sorte de carrefour d'où l'escalier conduisait vers les étages inférieurs et supérieurs. La voûte était effondrée et sur le sol on découvrit un corbeau représentant une tête de femme, assez bien sculptée, support d'une nervure de voûte, et un fragment d'arme en fer que j'ai cru reconnaître pour un fauchard de l'époque de Charles VI ou Charles VII. Ce réduit était entièrement souterrain ; au-dessus de sa voûte on voyait deux amorces de murs se coupant presque à angle droit.

A quoi pouvait-il servir ?

Notre savant confrère Léon Marquis, dans son excellente Monographie du château de Guinette, nous fait connaître que les défenses de la citadelle, commandant de ce côté la vallée et le chemin venant de Paris, couvraient toute la butte au delà même de l'endroit où ont eu lieu les fouilles. Il est certain qu'il y a eu là tout un ensemble de constructions et d'ouvrages défensifs, étagés en terrasses, et les escaliers que je viens de signaler ont pu donner accès de l'une à l'autre. Le réduit souterrain, découvert là, a pu servir de casemate pour loger deux ou trois gardes, alors que l'un d'eux se tenait en sentinelle à l'étage supérieur. Il est bien difficile d'ailleurs de se faire une opinion sur des ruines aussi peu complètes.

C'est en fouillant cette partie de la colline que les ouvriers ont fait à mon avis la découverte la plus intéressante : celle d'un petit objet en bronze de forme bizarre et d'usage complètement énigmatique. En voici la description et mieux encore la figure :



Cette sorte d'écu en bronze de 30<sup>mm</sup> de haut sur 24<sup>mm</sup> de large et 5<sup>mm</sup> d'épaisseur est muni sur le côté, et au quart de la hauteur environ, d'une sorte de panneton foré d'un trou vertical. Les deux faces sont ornées d'armoiries en creux probablement émaillées jadis. Sur une face, 3 maillets 2 et 1, sur

l'autre une sorte de lambel et trois écussons également 2 et 1. Dans ces écussons, comme dans le creux des maillets, on retrouve des traces de ciselure que je crois simplement destinées à retenir l'émail.

Quelle destination donner à ce singulier objet dont je n'ai vu nulle part de semblable? A quelle famille attribuer ces armoiries? Faut-il y voir comme certains le pensent un ornement d'armure ou un cachet tout particulier? Faut-il au contraire y voir, comme d'autres le supposent, un accompagnement des cierges qui brûlaient dans les chapelles, sous la garde des armoiries de leurs donateurs? un ornement de serrure? J'avoue en cette matière comme en tant d'autres ma complète ignorance. Peut-être un collègue pourrait-il me donner la clé de l'énigme. A mon humble avis, il faudrait écarter l'hypothèse d'un sceau, en raison de la position du trou de suspension et de la grossièreté des ciselures.

Quant aux armoiries, se rapportent-elles à la famille de Hardouin de Maillé, né en 1462 et qui en 1490 acquit des droits sur Étampes? Encore un point sur lequel règne l'incertitude.

Je rappellerai seulement pour mémoire qu'il existait dans le château une chapelle dédiée à Saint-Laurent et que, si notre ornement de bronze a une attribution religieuse, il doit certainement en provenir.

Outre cet objet, les terrassiers ont remis à un amateur étampois une monnaie de Dioclétien et un jeton de l'époque de Charles IX. De plus un denier de Philippe IV provenant de cet emplacement a été offert au musée par le chef de gare.

En avant des substructions que je viens de rappeler, et tout à la fin des terrassements, on découvrit, en nivelant le talus, une galerie souterraine dont les détours formaient une sorte de carré long, sur les côtés duquel venaient s'amorcer des tronçons de couloirs murés ou bouchés avec de la terre éboulée. On y accédait par un escalier situé aux deux tiers de la butte et s'ouvrant dans la direction de la porte des Lions. Un reste de chambranle en pierres de taille à angles abattus accostait encore l'entrée. Ce réseau de souterrains, d'une largeur moyenne de 1<sup>m</sup>12 à 1<sup>m</sup>16 sur 1<sup>m</sup>75 d'élévation, était assez curieux.

En descendant l'escalier on arrivait à plat chemin d'environ 2<sup>m</sup>, et l'on rencontrait à droite un couloir perpendiculaire au premier, tandis que la partie que l'on quittait se prolongeait encore de 2<sup>m</sup> 50 pour venir butter à un mur en petites pierres et terre battue. Le couloir de droite parallèle à la vallée, au bout de 1<sup>m</sup> 50, en rencontrait un autre à droite qui le coupait à angle droit, et après 2<sup>m</sup>75, un autre à gauche complètement comble et qui semblait s'être amorcé jadis à cette sorte de logette découverte en juillet. Il se prolongeait encore pendant 1<sup>m</sup> environ et se trouvait bouché après un espace non bâti par un mur en pierres et ciment. En revenant sur ses pas, on reprenait la galerie de droite, se dirigeant vers la vallée, on parcourait 2<sup>m</sup> 60, et à gauche un enfoncement de 2<sup>m</sup> 40 allait finir à un double mur; 1<sup>m</sup> 60 plus loin le couloir tournait à droite pour s'enfoncer en terre, et, après un trajet de 1<sup>m</sup> 75, aboutir à un autre mur sous l'escalier. Les angles des galeries étaient en pierres de taille; entre ces sortes de piliers toute la

construction basse était faite de gros moellons et mortier de chaux, tandis que la partie haute était comme la voûte en pierrailles et mortier de terre. Ce double aspect donnerait à penser que la voûte a dû être ajoutée après coup. Faut-il alors voir dans ce dédale une partie des tranchées d'abord à ciel ouvert, puis couvertes, qui amenaient les défenseurs du château sur les points menacés d'une terrasse à l'autre? Faut-il par conséquent raccorder ce système de défense à la petite logette cruciforme située à quelques mètres de là, en arrière? Faut-il n'y voir qu'un souterrain pouvant favoriser la fuite des habitants du donjon, la largeur du couloir étant bien faible pour un chemin de ronde ou un fossé couvert? C'est ce que je ne saurais dire.

Enfin, dans les derniers coups de pioche donnés à l'extrémité Nord du talus, on fit une dernière découverte, celle d'un squelette placé en contre-bas des souterrains. Le corps était couché, la tête la première, face à la vallée, presque perpendiculairement au sol. On eût dit un cadavre précipité dans un trou ou le long d'un revers de fossé, la tête en bas. Autour de lui, rien qui puisse indiquer une époque, rien que la position bizarre des ossements pour indiquer un enfouissement fortuit, accidentel. Le côté droit de la tête offrait à l'endroit de l'oreille une large tache carminée. C'est tout ce que j'ai pu remarquer.

Un peu au-dessus de ce cadavre et dans les déblais, on avait trouvé peu auparavant un denier de Louis VI ou Louis VII au type du *Castellum Stampis* et du lambel accosté de besans, souvenir du temps où l'on battait monnaie à Étampes.

Tel est en résumé le bilan des trouvailles faites dans la colline de Guinette en 1891-1892. Les résultats n'en sont pas bien fructueux et ne permettront pas encore de résoudre la question des souterrains dont parle Léon Marquis. Tout au plus pourra-t-on, avec ces faibles renseignements, noter quelques points spéciaux sur la carte de l'antique Castellum. Il me suffira pour ma part d'avoir signalé ces vieux vestiges dans l'espoir d'avoir contribué à leur chercher une attribution.

MAX. LEGRAND.



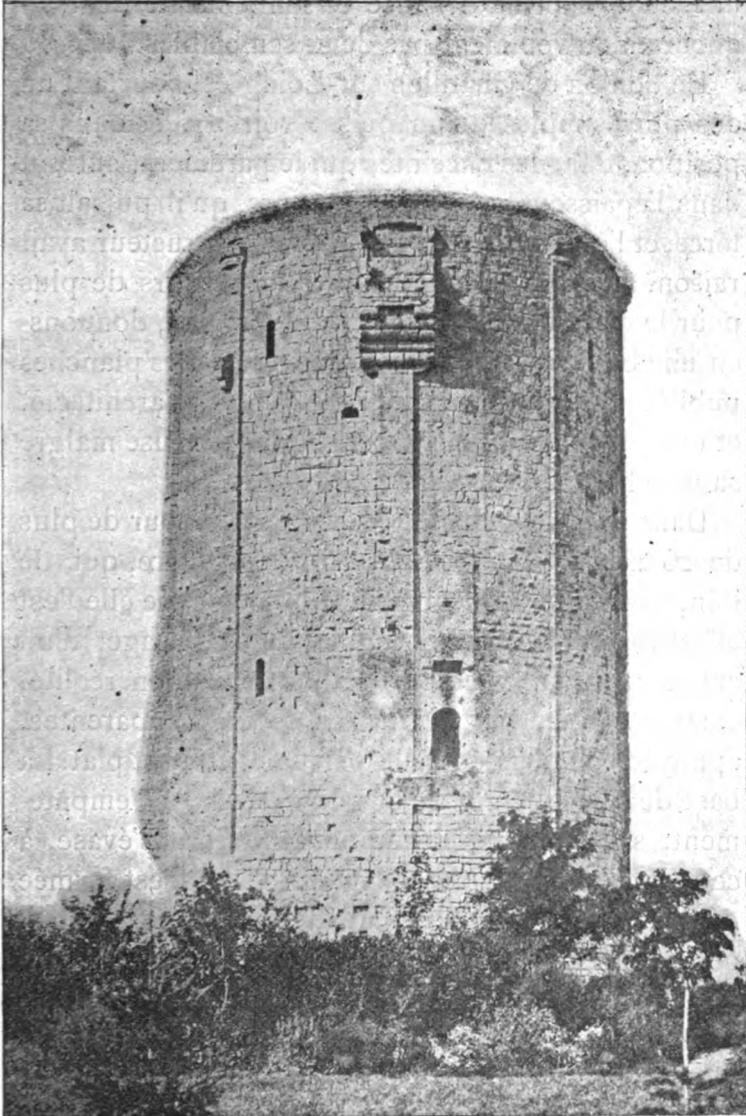


LE DONJON  
DE  
CHATILLON-SUR-LOING  
(LOIRET)

---



ON intention n'est pas d'entreprendre ici une monographie du château de Chatillon-sur-Loing : ses vicissitudes ont été multiples, ses transformations nombreuses et son histoire intéressante ; mais il ne reste rien aujourd'hui de ce qui fit sa réputation, si ce n'est *le donjon*, vestige impérissable d'un passé déjà bien reculé, ancêtre, de bonne heure, parmi ces constructions qui tour à tour naquirent et périrent sans l'entraîner avec elles, gardien impassible des souvenirs de huit siècles. C'est donc lui, c'est le donjon qui mérite avant tout étude et considération : au surplus, l'histoire de la seigneurie a été esquissée, mais la tour, que je sache, n'a pas suffisamment attiré l'attention ; une description sommaire, une date quelconque, ont paru suffire. Peut-être ne serait-il pas sans intérêt de préciser un peu ceci. Il y a toujours quelque détail curieux à relever dans un donjon du moyen-âge, demeuré jusqu'à nous dans son état pri-



VUE DU DONJON DE CHATILLON-SUR-LOING  
(état actuel)

mitif, surtout quand il appartient, comme celui-ci, à une époque où la défiance et l'ingéniosité des seigneurs n'en voulaient pas deux semblables.

Le donjon de Châtillon-sur-Loing est pourtant un des plus simples qu'on puisse voir : c'est dans sa position, dans les enceintes qui le gardaient, surtout dans l'épaisseur même de ses murs, qu'il puisait sa force, et l'événement prouve que le constructeur avait raison. Cette sobriété nous sera un secours de plus pour le dater tout à l'heure. Mais d'abord, donnons-en une brève description, commentaire des planches publiées ci-contre : quelques relevés d'architecte, et une photographie datée de 1854, précieuse malgré sa gaucherie d'exécution.

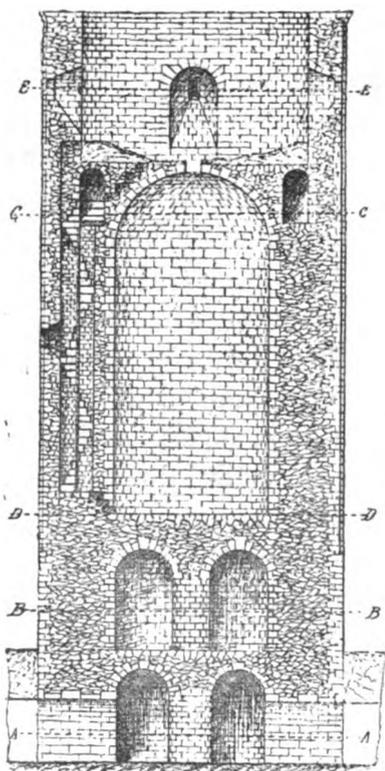
Dans son état actuel, c'est une grosse tour de plus de 26 mètres de haut sur 15 de diamètre, qui, de loin, paraît absolument cylindrique (comme elle l'est effectivement à la base, munie, selon l'usage, d'un empâtement presque vertical), mais qui, en réalité, comporte seize pans, à arêtes à peine apparentes, appuyées de deux en deux par un contrefort plat. La base de ces huit contreforts se perd dans l'empâtement, sauf un, qui cache un conduit et s'évase, à cette hauteur, en encorbellement. La tête est formée de quelques corbeaux cylindriques destinés à porter un chemin de ronde et probablement un hourdage tout autour du donjon, sous le toit, qui naturellement n'existe pas, mais qu'on sait avoir été conique, d'une grande hauteur et d'une très belle apparence. Tel, du moins, était-il dans ces derniers siècles, comme on peut en juger dans un dessin de la ville de Châtillon-sur-Loing, publié par Chastillon dans

sa *Topographie française* (1648), avant que la foudre ne l'eût brûlé en 1784. Cet ensemble devait être considérable, aussi l'épaisseur des murs atteint-elle 3<sup>m</sup> 40.

La porte d'entrée était fort supérieure au niveau du sol, selon l'usage, et même, ici, sensiblement au-dessus de l'empâtement. On voit encore les vestiges du pont ou palier d'accès, que l'on rejoignait, non pas immédiatement au-dessous, mais un peu à gauche, sur le contrefort voisin de cette porte. Au-dessus de cette baie cintrée, relativement large, est un réduit de défense, plat et de même relief que le contrefort, auquel on montait de l'intérieur par un petit escalier, et qui s'ouvrait en mâchicoulis. Au sommet du contrefort, et par conséquent au-dessus de la place de l'échelle et du palier d'accès, est une construction, de défense également, mais beaucoup plus forte, établie sur un vaste encorbellement à plusieurs étages, au-dessous même du balcon de ronde, et d'où l'on pouvait jeter de nombreux projectiles sur l'assaillant.

Une fois entré par cette porte si bien défendue, on se trouvait dans une salle assez étroite mais fort élevée, voûtée en coupole, et absolument nue, sans la moindre nervure, et sans autre éclairage que la petite ouverture laissée béante à la clef de voûte. Un peu à gauche de la porte d'entrée, une baie d'escalier s'ouvre dans l'épaisseur du mur; c'est le pied d'une vis qui donne accès, d'abord à une galerie circulaire presque aveugle, pratiquée sur les assises de la coupole, puis à l'étage supérieur, sensiblement plus clair et vraisemblablement seul lieu d'habita-

tion du donjon. Il possède une cheminée, des latrines et il est éclairé de 4 fenêtres, longues fentes à plein cintre extrêmement ébrasées à l'intérieur. La vis d'escalier est éclairée d'une baie semblable, et le couloir circulaire de petites archères cintrées à peine visibles au dehors.



*Coupe transversale*

Mais ce n'est pas tout. Sous la grande salle existent encore deux étages, d'une construction robuste et sans accès aucun en apparence. Une petite salle, ou plutôt une sorte de galerie circulaire autour d'un

puissant pilier rond; elle devait contenir des provisions et servir de trésor : une brèche pratiquée dans l'épais empâtement du donjon y donne accès aujourd'hui, mais ce n'est à coup sûr pas là qu'était l'entrée ancienne, murée en temps ordinaire, mais soit



*Plan A.*  
*suivant la coupe*



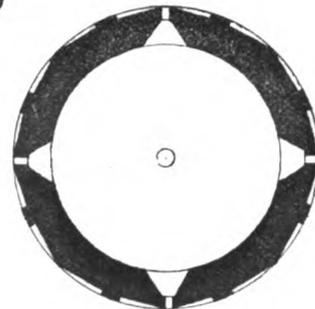
*Plan B.*  
*suivant l'élevation*



*Plan C.*



*Plan D.*



*Plan E.*

## TOUR DU CHATEAU DE CHATILLON

par le sol de la grande salle, soit plutôt par l'étage encore inférieur. Celui-ci, une galerie semblable, autour d'une pile ronde, est entièrement souterrain, mais, comme on le voit dans la coupe reproduite ici,

est l'aboutissant de deux couloirs qui le traversent de part en part. Leurs entrées, au cas où le donjon eût été pris, étaient sans doute faciles à combler, et l'assaillant ne pouvait se douter de l'existence de cette cave, ni à plus forte raison de celle qui la surmontait.

Il serait difficile, on le voit, de construire une défense plus forte, plus pratique et en même temps plus simple. Mais qu'elle devait être sombre et lugubre aussi ! — De pareils donjons pouvaient tout braver, excepté bien entendu la ruse ou la trahison qui rendait inutile même l'idée d'une défense quelconque. A vrai dire, on peut poser en principe que celui-ci était imprenable, puisqu'il ne fut jamais pris d'assaut, et que tous ses vainqueurs (jusqu'à la bande noire) renoncèrent successivement à l'abattre.

Le moment est venu de chercher la date de cette construction modèle, aux assises encore si régulières, aux lignes si nettes. A. de Caumont, qui visita Châtillon-sur-Loing au cours de ses *excursions archéologiques*<sup>1</sup>, suppose le donjon du XIII<sup>e</sup> siècle, bien que semblant plus ancien. Becquerel, dans ses *Souvenirs historiques sur l'amiral Coligny, sa famille et sa seigneurie de Châtillon-sur-Loing*<sup>2</sup>, le donne comme appartenant à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Il n'ajoute au surplus aucune preuve, tirée soit de l'examen du monument, soit des faits historiques : si ce n'est que les plus anciens documents sur la seigneurie sont de

---

1. *Bulletin monumental*, 1863, p. 187 : « Rapports verbaux ».  
2. Seconde édition (1876), Paris, Didot : brochure in-8°.

cette époque, que Étienne I<sup>er</sup> de Champagne, comte de Sancerre (fils de Thibaut) s'en qualifie comte en 1152, et que *dès lors*, la tour *devait* exister déjà, et avoir été bâtie par les comtes de Champagne.

Il ne fait pas attention, que, quelques lignes plus loin, il nous apprend qu'Étienne, étant entré dans la ligue de la reine mère, veuve de Louis VII (Alix de Champagne), fut défait, en 1181, par le jeune Philippe-Auguste, et son château de Châtillon rasé... Ce qui ne permettrait assurément pas de supposer que le donjon actuel soit antérieur à cette date.

Mais c'est à condition qu'il s'agisse bien de lui. Car nous touchons ici à une question d'un autre genre, qui bien que secondaire dans notre discussion, basée surtout sur l'examen archéologique du monument lui-même, est cependant intimement liée à son histoire. — Il est certain, qu'à cette époque de 1181, le château de Châtillon-sur-Loing appartenait au comte de Sancerre, Étienne. — Il est certain, en outre, comme nous l'apprennent quelques historiens contemporains (Robert d'Auxerre et Raoul de Dicet), que ledit Étienne, oncle du roi, s'avisa alors de se révolter contre sa jeune autorité, fit au comte de Flandre un hommage injurieux pour le roi de France, fut poursuivi par les fils du roi d'Angleterre Henri, Richard duc d'Aquitaine et Geoffroi duc de Bretagne, alliés de Philippe-Auguste, et si bien réduit que « *bona [ejus], villæ, castella, possessiones intra paucos dies cesserunt in direptionem*<sup>1</sup> ».

---

1. R. de Diceto, *Ymagines historiarum* (éd. Stubbs), London, 1876. t. II, p. 9.

— Il est certain enfin, comme le chante Guillaume le Breton dans sa *Philippide*<sup>1</sup>, que le château de Châtillon (*Castellio*) en particulier fut assiégé et détruit, malgré sa force, à la suite d'un coup de main hardi :

« Non procul a fluvio Ligeri Castellio castrum  
Fertilibus florebat agris, cui flumen amenum  
Hinc latus exornat, reliquum vineta coronant,  
Turribus excelsis, muris fossisque superbum,  
Nullius ut vires sibi diceret esse timendas;  
Tunc etiam Stephanus comes ipsum muniit armis,  
Frumento, validisque viris, et milite multo.  
At rapido cursu rex festinavit, et illud  
Graviter obsedit, cepitque vigore potenti  
Spe citius, captumque solo prostravit, et ire  
Motibus indulgens radicitus incineravit,  
Vicinumque solum, missis cursoribus, omne  
Predis, agricolis, rebus spoliavit opimis. »

Seulement, il n'est pas moins certain, en dépit des raisonnements de Becquerel, que le Châtillon en question ne peut être, comme l'a très exactement identifié M. H.-F. Delaborde, que *Châtillon-sur-Loire*. Ce château là, en effet, non seulement n'est pas tout à fait sur le fleuve, bien que son domaine en soit baigné, mais encore il s'élève sur sa rive gauche : or c'est bien ce que dit dans ses premiers vers Guillaume le Breton, qui ajoute plus loin cette indication, qui, elle au moins, aurait dû éclairer Becquerel :

« His ita compositis et firma pace ligatis,  
*Transmisso Ligeri*, rebus feliciter actis,  
*Rex redit in patriam...* »

---

1. Guillelmi Armorici *Philippidos*, lib. I, 531 [éd. Delaborde (Soc. Hist. de France); II (1885)].

Mais, s'il faut donc écarter le texte de Guillaume le Breton dans l'histoire de notre Châtillon-sur-Loing, il reste cependant *probable* que celui de Raoul de Dicet peut être à bon droit invoqué. Le poète parle d'un coup de main du roi en personne, le chroniqueur expose la répression générale de la révolte comme menée par les alliés de Philippe-Auguste, et tous les biens d'Étienne de Sancerre, fermes ou châteaux, comme pris et détruits. Or Châtillon-sur-Loing est assez voisin de la Loire et de son château. Au point de vue historique, il est légitime de le considérer comme ayant partagé le sort de Châtillon-sur-Loire.

Reste le point de vue archéologique. Il est moins douteux, bien qu'ici encore on ne puisse dire qu'aucun texte soit écrit sur la pierre même. La construction ne donne aucune donnée *de style*. Sa sobriété est telle que pas une moulure, pas un ornement, rien, à part l'absence de tout arc brisé, ne présente de ces indices qui sont comme la signature des ouvriers. Mais c'est le caractère général du donjon qui répond : c'est cette forme, qui n'est plus polygonale et qui n'est pas encore ronde ; c'est cette défense, qui n'a plus les complications et les combinaisons déroutantes des premiers donjons, et qui est cependant si forte, si massive et si défiante encore ; c'est cette voûte enfin, toute simple encore, nue et pesante, mais qui est un progrès sur les planchers anciens (telle, celle du donjon de Provins, une des premières, qui est du milieu du xii<sup>e</sup> siècle). Le règne de Philippe-Auguste marque une ère nouvelle dans la construction des donjons des grands vassaux du roi. Ce

guerroyeur rapide et sagace fit songer aux révoltés que la solidité était plus sûre que la ruse pour soutenir de pareils assauts. Les châteaux vraiment forts et indestructibles datent surtout de la fin du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle.

Comme conclusion, je dirai : il est incertain qu'avant la guerre de 1181 Châtillon-sur-Loing possédât un château et surtout un donjon aussi important et capital que celui de Châtillon-sur-Loire, que le roi prit la peine d'attaquer en personne; mais il est probable qu'à la suite de cette ruine (bien complète actuellement), le comte de Sancerre donna surtout ses soins à fortifier son autre château du Loing; et il est certain, enfin, que le donjon que nous étudions, presque intact encore, et tout d'une pièce, tout d'une venue, est postérieur à cette victoire du roi, donc des dernières années du XII<sup>e</sup> siècle.

La conjecture qu'Étienne de Sancerre abandonna Châtillon-sur-Loire en ruines, paraît d'autant plus plausible, que notre *Trésor des Charles*, aux Archives nationales, possède un aveu fait par Guillaume, son fils aîné, à la comtesse Blanche de Champagne, daté de 1209<sup>1</sup>, de tous ses fiefs dépendant de son comté de Sancerre, et que Châtillon-sur-Loire n'y est même pas mentionné, à côté de « *Castellionem super Loain, cum omnibus pertinentiis suis, tam in feodo quam in dominio.* »

Terminons par l'histoire rapide des vicissitudes du château et du donjon jusqu'à nos jours<sup>2</sup>. Ce fief

---

1. Ed. Teulet, *Inventaire des Layettes* (1853), t. I, n<sup>o</sup> 901.

2. Becquerel, brochure citée. — Voir aussi, dans les *Annales de la*

reste d'abord entre les mains des comtes de Sancerre, mais pour passer, par héritage, entre celles des vicomtes de Melun. Le château fut-il brûlé en même temps que la ville, en 1359, par les Anglais de Robert Knolles? C'est en tous cas à cette époque que la ville descendit dans la vallée même et fut, avec l'aide de Louis de Melun, entourée de la forte muraille dont il subsiste encore de puissants vestiges et des tours; et c'est du même Louis de Melun que Nicolas Braque, gouverneur de Moret et Montargis, acquit la seigneurie de Châtillon-sur-Loing. Sa petite-fille, dame du lieu, épousa en secondes noces, en 1418, Jean Lourdin de Saligny, connétable des royaumes de Naples et Sicile, et la fille de celle-ci Catherine devint en 1437 la femme de Guillaume II de Coligny : c'est ainsi que la terre entra dans la maison de Coligny, dont elle devint même, sous Louis XI, la résidence fixe. Le grand amiral en particulier donna tous ses soins à restaurer le château, à le fortifier, et même à l'embellir avec l'aide de Jean Goujon. Mais les guerres de religion y amenèrent naturellement le pillage et l'incendie, en attendant la confiscation des biens de l'amiral, après son assassinat, et la démolition partielle du château, heureusement arrêtée par ordre du roi.

Ce n'est qu'en 1695, à la mort de la duchesse de Châtillon (une Montmorency), veuve de Gaspard IV de Coligny, et mère d'un fils qui mourut à huit ans, que Châtillon-sur-Loing quitta la maison de Coligny,

---

*Société*, VI-VII (1888-1889), les articles de M. Eug. Tonnellier : « Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing : la seigneurie et les anciennes institutions religieuses. »

dont il ne restait plus aucun descendant mâle, pour celle de Luxembourg. Le neveu de la duchesse, Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, troisième fils du maréchal, en hérita et s'y retira en 1696, comme en une retraite bien méritée par ses blessures, que Louis XIV récompensa par l'érection de la terre en duché-pairie. Propriété nationale en 1790, vendue à la bande noire en 1799, le château fut alors à peu près entièrement rasé, sauf le donjon bien entendu; à peine Girodet eut-il le temps de dessiner quelques-unes des décorations pleines de goût dont les salles étaient pleines. Cependant, à la Restauration, un Luxembourg, le duc Charles-Emmanuel, racheta encore les ruines et le parc, qui se trouvaient dans la succession d'Ouvrard, et s'y établit tant bien que mal, en 1848, pour y restaurer ce qui le pouvait être. Il n'y mourut qu'en 1861.

Un dernier mot au sujet du donjon, car il faut bien finir par lui. En 1811, un habitant de Châtillon découvrit dans une cachette de l'épaisse maçonnerie qui entoure la coupole de la grande salle, sur une des parois du couloir circulaire qui y fut pratiqué, tout un fonds d'archives de la maison de Coligny. En bon patriote, et dans la crainte surtout d'y trouver trace de ses propres redevances, il le jeta au feu. Cet homme eût bien mérité de la bande noire, dont les efforts impuissants avaient été contraints de respecter le donjon des comtes de Sancerre. Le fier édifice ne daigna pas écraser le ravisseur : son sommeil séculaire s'éveille malaisément aux injures des hommes!...

HENRI DE CURZON.

---



## CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE GATINAISE

---

### *Découvertes dans l'arrondissement de Pithiviers en 1896 et 1897.*

Dans le cours de l'année 1896 il a été trouvé, à Chilleurs-aux-Bois, un vase en terre cuite, contenant environ deux cents petits bronzes de l'époque du Bas-Empire. Ce sont des monnaies de Tetricus, Victorinus et Gallienus.

Au mois de mars 1897, un ouvrier travaillant dans un champ appartenant à M. Ballot, rue des Murs, à Escrennes, a découvert un vase en poterie grossière contenant six pièces d'or de Charles VI, et six cents pièces de billon blanc, gros tournois, grands blancs et demi-blancs de Charles VI, et grands blancs de Jean sans Peur; le tout dans un état de conservation remarquable.

Au printemps de l'année 1896, des travaux de défoncement ont été exécutés dans le jardin de l'ancien presbytère de Saint-Martin-le-Seul, près Pithiviers, ancienne petite paroisse de Baudrevilliers, supprimée en 1892 et réunie aux paroisses de Bondaroy et d'Estouy.

Ce jardin avait été établi sur l'emplacement d'un cimetière ancien, et les ouvriers ont découvert de nombreuses sépultures; les corps étaient accompagnés de poteries funéraires de diverses formes; malheureusement les terrassiers n'ont pas cru devoir les conserver et les ont brisées. Près des squelettes se trouvaient aussi de nombreuses pièces de monnaies; cette tradition remontant à l'occupation romaine s'est conservée de

\*

longues années. En effet, après une petite pièce de Constantin on a trouvé des monnaies du moyen-âge, des liards de Louis XIV, des jetons de Nuremberg et des sous de Louis XVI.

Mais la découverte la plus intéressante est celle faite au sud de l'église, quelques cercueils de pierre ayant servi plusieurs fois; en effet les couvercles brisés gisaient autour des sarcophages et avaient été remplacés par des pierres brutes. Tout auprès, les ouvriers ayant soulevé une large dalle ont trouvé une cavité qu'ils se sont empressés de recomblé. Je leur ai recommandé de m'appeler s'ils en rencontraient d'autres. En effet, à environ deux mètres, ils ont soulevé de grosses dalles brutes et ont trouvé un puits semblable, de un mètre d'ouverture.

Ce puits, profond de deux mètres cinquante, taillé dans le calcaire de la Beauce, avait à son extrémité inférieure deux mètres de large. Il était donc en forme de cône ou de pain de sucre. Au fond se trouvait une légère couche de cendres, mêlée de très menus débris d'ossements complètement calcinés. On se trouvait donc en présence d'un puits funéraire dont il est impossible de déterminer la date, aucun objet n'accompagnant les cendres. Ces puits sont considérés comme remontant à une haute antiquité, et cette forme conique est assez commune.

En fouillant une cave sur le bord du chemin de moyenne communication, conduisant d'Égry à la gare de Beaune-la-Rolande (P.-L.-M.), au lieu dit le clos de l'Église, situé en dehors des anciens fossés, l'attention des ouvriers a été attirée par un cercueil de pierre enfoui à environ un mètre de profondeur. Il ne contenait que des ossements. A cinquante centimètres plus bas, ils ont trouvé de nombreux corps encore en place, orientés la tête au levant. Près de l'un d'eux se trouvait une épée franque, en fer, très oxydée, et une plaque de ceinturon en fer, ornée de clous ronds en cuivre. Quatre boucles en bronze et en potin avec leur ardillon ont été trouvées auprès d'autres squelettes, à la hauteur du poignet, disent les ouvriers. On a trouvé aussi une petite bague d'enfant formée d'un simple fil de bronze, une perle en terre cuite émaillée en bleu, quelques

fragments informes de poterie rouge vernissée et une pierre carrée de 10 centimètres de côté sur 3 centimètres d'épaisseur, portant sur une face une sculpture grossière, composée d'entrelacs rayonnant autour d'un centre. Les inventeurs ont refusé de se défaire de ce qu'ils considéraient comme un trésor.

Le bourg d'Égry était entouré de fossés assez profonds dont une partie existe encore. Il y avait au moins une porte fortifiée en maçonnerie, au lieu dit la porte de Beaune ou de Montargis, à quelques mètres du cimetière antique dont il vient d'être parlé. Les fondations ont été retrouvées lors de la construction du chemin de la gare de Beaune.

L'église actuelle d'Égry a été reconstruite sur l'emplacement d'un édifice du XIII<sup>e</sup> siècle qui tombait en ruine. Elle contenait le tombeau de Guillaume de Beaune, seigneur de Gaudigny, dont la pierre tombale a été replacée dans la nouvelle construction; le dessin a été publié dans l'ouvrage de M. Edmond Michel. L'église du XIII<sup>e</sup> siècle avait elle-même été reconstruite sur l'emplacement d'un édifice plus ancien. En effet, lors de la démolition, on a retrouvé des restes de l'ancienne construction employés comme moellon, notamment un chapiteau en pierre dure dont la forme indiquerait l'époque du X<sup>e</sup> siècle. Ce chapiteau est aujourd'hui conservé au musée de Pithiviers.

P. MARTELLIÈRE.





## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

L'auteur de l'*Histoire de la Forêt d'Orléans*, M. PAUL DOMET, vient de nous gratifier d'un travail complémentaire qu'il a intitulé : *Recherches sur l'étymologie des noms de lieux de l'ancienne forêt d'Orléans* (Orléans, 1896, in-16 de 97 pp.), fruit de longues recherches toponymiques dans les procès-verbaux de réformation, vieux plans et autres documents. Les noms de lieux relevés sont presque au nombre de 2000; ils ont été classés non sous forme de glossaire alphabétique, mais d'après un classement d'origine qui a dû demander à l'auteur une certaine peine, mais qui augmente l'intérêt de la brochure. Le classement est le suivant : Noms ayant trait à l'origine de la propriété, à la configuration du terrain, à la constitution du sol, à l'état hydrologique, à la pâture et aux droits d'usage, à la végétation et au climat, aux produits et à l'industrie du bois, aux incendies, aux événements divers et aux légendes, aux voies de communication et aux constructions, à la chasse et aux animaux de toute espèce, aux signes extérieurs (grandeur, forme, couleur) et à la situation. Toutes les étymologies qui ont rapport à la vie forestière même sont généralement satisfaisantes, mais il y en a d'autres que nous ne pouvons accepter, et M. Domet a été particulièrement malheureux lorsqu'il a voulu trouver des origines celtiques à Bouzy, à Chaillot, à la Folie, Fays, etc. : il faut se défier de ces hypothèses qui ne reposent sur rien, alors surtout que l'explication de ces mots ne présente aucune difficulté. En outre, je crois qu'il fallait plus souvent voir dans ces lieux dits une origine empruntée à un nom d'homme : tel sergent, garde ou veneur de l'ancien temps a pu et dû nécessairement laisser son nom à tel coin de la forêt dont l'appellation actuelle conserve le sou-

venir. Enfin, — dernière observation, — le travail aurait beaucoup plus d'utilité si l'auteur nous avait toujours donné la forme exacte du lieu dit, telle qu'il l'a trouvée dans les documents étudiés par lui, avec la date desdits documents : c'eût été un acheminement heureux vers le futur « Dictionnaire topographique du Loiret » que personne ne songe à entreprendre et qui rendrait d'immenses services. Quoi qu'il en soit, la brochure de M. Domet mérite une mention spéciale et digne de notre attention.

\* \* .

La visite des souverains russes en France a fait éclore une littérature spéciale, de laquelle nous retiendrons le travail de M. le vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR : *Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois*, 2<sup>e</sup> édition (Paris, 1896, in-8 de 121 pp.), parce que l'auteur y voudrait prouver que la reine Anne de Russie a été enterrée, non à Senlis, mais dans l'église de l'abbaye de Villiers, près de La Ferté-Alais. Ce n'est pas une nouveauté d'ailleurs, puisque le Père Menestrier annonçait en 1682 la découverte à Villiers de la pierre tombale d'Anne, femme du roi Robert. La pierre aurait porté : « Hic jacet domina Agnes uxor quondam Henrici regis ». Agnès ou Anne, c'est le même mot, et là n'est pas la difficulté. Ce qui est beaucoup plus grave, c'est que : 1<sup>o</sup>) l'abbaye ne fut fondée qu'en 1220, longtemps après la mort de cette reine ; 2<sup>o</sup>) l'historien de l'abbaye de Villiers<sup>1</sup>, qui écrit vers 1670 et qui donne le texte des pierres tombales alors existantes dans le monastère, ne souffle mot de celle-ci. Toutes les suppositions faites par M. de Caix de Saint-Aymour nous semblent purement gratuites, et les auteurs de la *Gallia christiana* ont sagement fait en s'inscrivant en faux contre la découverte du P. Menestrier ; ou bien il s'agit d'un document moderne sans valeur historique, ou bien (je le croirai plus volontiers, avec mon confrère et ami Henry de Clercq), la lecture du P. Menes-

---

1. Voir la publication de *l'Histoire de l'abbaye de Villiers* dans nos Annales, XI, 1893; pp. 1 et ss.

trier est à la fois « complaisante et amplificatrice » et il peut bien s'agir tout simplement ici de l'une des premières abbesses connues de Villiers, qui s'appelaient Agnès. Au moins cette supposition en vaut-elle une autre et a-t-elle quelque vraisemblance.

\* \* \*

A M. JOSEPH PERRIN nous sommes redevables d'une intéressante biographie : *Le cardinal de Lomenie de Brienne, archevêque de Sens; ses dernières années, épisodes de la Révolution* (Sens, imp. Duchemin, 1896; in-8 de iv-318 pp. et portrait). Il y étudie successivement le ministre, le cardinal, le prêtre citoyen, le suspect, la victime; il relève beaucoup d'inexactitudes, mais n'est pas toujours tendre pour ce personnage dont la fortune fut suivie d'un si brusque écroulement et qui eut peut-être mieux fait, pour sa mémoire, de ne jamais monter sur le trône archiépiscope; il ne craint pas de prononcer, à son sujet, les mots de châtiment et d'expiation.

\* \* \*

Nous avons déjà parlé des restaurations importantes qui ont été entreprises à l'église paroissiale de Château-Landon. Nous eussions dû signaler en son temps la « note sur un châssis de vitrail découvert à Notre-Dame de Château-Landon », qu'a publiée M. R. DE LASTEYRIE dans la *Revue de l'Art chrétien*, 5<sup>e</sup> série, IV (1893), p. 443-447. L'architecte M. Sauvageot a fait, au cours des travaux, une découverte dont l'importance est d'autant plus grande qu'elle se rapporte à un art essentiellement français et dont l'histoire primitive est assez inconnue : la peinture sur verre.

L'église Notre-Dame de Château-Landon' possède une nef formée de deux constructions distinctes. Tandis que le côté droit, conçu sur un trop vaste plan qui n'a pu être exécuté,

---

1. En citant les autres monuments de Château-Landon, l'auteur de l'article parle de l'église de *Sainte-Ugualde*; transformation singulière d'un saint en une sainte inconnue, qui étonne sous la plume du savant académicien.

appartient au XIII<sup>e</sup> siècle, le côté gauche est un reste important de la vieille église romane dont M. de Lasteyrie semble vouloir reculer la construction jusqu'au X<sup>e</sup> siècle. En enlevant le grossier remplissage qui obstruait la dernière fenêtre du côté gauche de la nef, près du chœur, on découvrit un châssis en bois, tombant de vétusté, débris de la garniture primitive des fenêtres, qui a contenu jadis des vitraux : bien entendu, ce châssis était vide ; on sait qu'il n'existe aucun spécimen de l'art de la peinture sur verre avant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, mais on a des preuves qu'il existait longtemps avant, et qu'à l'origine les verres étaient montés, ainsi qu'à Château-Landon, dans des châssis de bois<sup>1</sup>.

\* \* \*

M. G. LEROY a fait insérer une « Note sur l'église de Villiers-en-Bierre » dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1896, pp. 116-120. Ce n'est en réalité que la publication des trois pierres tombales qui se trouvent dans cette église, pierres tombales déjà publiées ailleurs et par conséquent n'offrant pas même l'attrait de l'inédit. La « note » est insignifiante comme l'église elle-même, sur la construction de laquelle M. Leroy n'apporte aucun document nouveau. Nous ne comprenons donc pas l'intérêt de cette publication ni les motifs qui l'ont amenée.

Le même a inséré dans le *Bulletin historique et philologique* une « Note sur le pontifical de Guillaume II de Melun, archevêque de Sens » ; c'est la description d'un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle appartenant au British Museum (Egerton 931).

\* \* \*

Une bonne monographie de *Rogny et Saint-Eusoge (Yonne) depuis les origines jusqu'à nos jours* a été écrite par

---

1. Cela se faisait encore beaucoup plus tard, car nous trouvons mentionné en 1424 du « verre blanc mis en plomb par losanges et mis et assis dedans des châssis de bois à l'oratoire de la chapelle royale à Vernon » (*Archives nationales*, KK. 1338, no 77).

M. G. GAUTHIER, instituteur (Auxerre, 1897; in-8 de 154 pp.; extr. du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 2<sup>e</sup> sem. 1896). A l'aide des archives départementales de la Nièvre, de l'Yonne et de l'Aube, des archives locales de Saint-Eusoge et de La Brénellerie, l'auteur a pu reconstituer tout le passé de deux paroisses de la Puisaye, dont l'origine et la destinée ont été communes, Rogny ayant absorbé sa voisine et étant devenu plus important depuis le percement du canal de Briare et la construction des fameuses écluses qui portent son nom. En rectifiant un certain nombre d'erreurs qui avaient cours, en publiant quelques documents inédits (notamment sur l'époque de la Fronde), une série de gravures et reproductions (manoirs, pierres tombales, vue d'ensemble de Rogny), et une carte au 1/20000 de la commune actuelle, fort bien dressée, M. Gauthier a fait œuvre utile, et sa notice, écrite simplement et scientifiquement, peut servir de modèle à tous les travaux du même genre.

\*  
\*  
\*

*L'Annuaire de l'arrondissement de Pithiviers pour 1897* (Pithiviers, libr. Gibier, 1897, in-8 de 192 pp. avec carte) mérite d'être cité avec éloges. Outre les renseignements statistiques, géographiques et commerciaux que l'on est en droit d'attendre d'une semblable publication, on y lira avec fruit le « cahier de Pithiviers aux États-Généraux de 1789 » publié par notre confrère et ami JULES DEVAUX, avec une intéressante notice préliminaire, d'après l'original conservé aux Archives du Loiret, et tiré à part à quelques exemplaires (in-8 de 11-24 pp.) M. Devaux y a commencé également (pp. 185-190) un « Dictionnaire biographique de l'arrondissement de Pithiviers », rédigé d'après des sources sûres que l'auteur n'a cessé de recueillir pendant de longues années. Comme nous n'en avons encore que la lettre A (14 noms), nous risquons fort d'attendre longtemps la fin de cette publication, qui n'en est pas moins instructive pour tous et mérite d'être signalée tout particulièrement.

HENRI STEIN.



UNE

## ÈMEUTE A MONTARGIS

EN AVRIL 1576

---



DANS un court mémoire accueilli, l'année dernière, par les *Annales* de notre Société<sup>1</sup>, j'ai essayé de montrer, par le groupement de quelques faits locaux, l'invincible terreur qu'inspiraient aux paysans du Gâtinais les trop fréquents passages des gens de guerre, et combien les villes de la même région répugnaient à recevoir chez elles des garnisons, fût-ce de troupes royales et supposées amies.

J'aurais pu compléter ce rapide tableau par le récit d'une émotion populaire fort vive qui marqua, dans la ville de Montargis, le mois d'avril 1576; si vive que devant elle semble avoir reculé un régiment commandé par le comte Martinengo pourtant au service du Roi. Mais j'ai cru que cet épisode avait par lui-même assez d'intérêt pour mériter une notice

---

1. *Les gens de guerre en Gâtinais aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles* (*Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XIV, p. 134).

spéciale. C'est ce travail particulier que je publie aujourd'hui.

Il ne sera pas sans importance de remarquer tout d'abord qu'à l'époque où se passaient les faits que je vais rappeler pour la première fois et qu'aucun historien ni chroniqueur ne paraît avoir connus<sup>1</sup>, qu'à cette époque Renée de France était morte depuis près d'un an, et que Montargis appartenait à Jacques de Savoie, duc de Nemours, son gendre, catholique et royaliste convaincu.

On ne saurait donc imputer cette « émotion » populaire à l'influence de la duchesse de Ferrare; mais on devra reconnaître combien celle-ci était en communion d'idées avec la population de Montargis, au moins lorsque, femme et approchant de la vieillesse, Renée luttait avec une indomptable persévérance contre le duc d'Anjou, le duc d'Alençon et Charles IX lui-même pour épargner à sa ville les charges et les périls d'une garnison<sup>2</sup>. Qu'il faille voir dans cette tenacité le secret désir de favoriser les Réformés en refusant d'accueillir chez elle les troupes catholiques, c'est ce qui se peut défendre, bien qu'elle ait toujours prétendu tenir, en cette

---

1. Le seul document qui en fasse mention est un mémoire explicatif de la conduite d'un des acteurs, et qui occupe les f.° 33 à 36 du ms. 3234 du fonds français à la *Bibliothèque nationale*. Ce mémoire contemporain des événements n'est ni daté ni signé, mais il doit inspirer toute confiance par la précision et l'exactitude des détails. Je prouve un peu plus loin qu'on ne saurait lui attribuer une autre date d'année que celle de 1576, et je donne comme *Pièce justificative* le mémoire in extenso.

2. La persistante action de la duchesse est établie par de nombreuses lettres contenues dans les mss. de l'ancien fonds Béthune à la *Bibliothèque nationale*, mais ce serait une trop longue préface que de donner ici même quelques-unes de ces lettres.

matière, la balance égale entre les deux partis, et que le duc d'Anjou ne semble pas très éloigné d'admettre cette prétention lorsqu'il écrit, de Corbeil, le 18 février 1568 :

[Mada]me ma Tante, J'ay receu vostre lettre et veu ce que m'avez mandé, et [que vous estes d']oppinion que nos ennemys ne sont point entrés dedans Mont[argis par] ce qu'ils ont veu que vous n'y aviez receu aulcunes des [trou]ppes de [nostre] armée, de quoy j'ay esté bien aise; mais je vous prie, puisque je [vou]s ay satisfaict et que je n'y ay micts personne que vous n'y recepviez [non plus?] personne de nos ennemys<sup>1</sup>...

Mais, encore une fois, quand le duc de Nemours veut faire entrer à Montargis, pour conserver cette ville à Henri III en empêchant le duc d'Alençon de s'en emparer, le régiment de Martinengo, et quand celui-ci est accueilli de la façon que l'on va voir, Renée de France n'est plus là pour inspirer la résistance. Cette résistance est donc bien dans l'esprit du peuple montargois qui redoute les soldats du catholique Martinengue à l'égal de ceux de François d'Alençon, allié des huguenots et révolté contre son frère et roi<sup>2</sup>.

---

1. Orig., *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 3218, f° 86.

2. Bien que la pièce inédite que j'étudie ne porte aucune date d'année, tout montre qu'elle ne peut se rapporter qu'à 1576. En effet elle est postérieure à 1575, puisque la duchesse de Ferrare n'y est même pas nommée, et que le mémoire est adressé au duc de Nemours. En second lieu, il y est dit : « le lundi 16 avril »; or le 16 avril ne fut un lundi qu'en 1576 et en 1582. Mais, d'un autre côté, il y est, à plusieurs reprises, question de la paix; et, tandis qu'en avril 1582, on ne trouve aucune négociation de ce genre, la *paix de Monsieur* fut bien traitée en avril 1576. Enfin, détail

Car, à la veille de s'éteindre dans le sang, sous la haine et le mépris pire que la haine, cette malheureuse race des Valois éprouve comme une âpre jouissance à s'entre-déchirer. Haï de sa mère, Alençon le lui rend au point d'avoir pu songer à s'entendre avec Henri de Navarre pour l'étrangler de leurs mains. Quant à Henri III, « malade après son sacre du même mal d'oreille qui tua François II, il se croyait empoisonné par Alençon. Il fit venir le roi de Navarre et lui dit : — « Ce méchant va donc hériter du trône! » Il le pria instamment de le tuer... Le roi de Navarre refusa, et d'Alençon s'enfuit de la cour six mois après (15 septembre 1575). Ce fut un coup de foudre pour la mère et le fils. Catherine, dans le dernier effroi, écrit au duc de Nevers de rassembler des troupes en hâte; *son fils Alençon s'est sauvé*<sup>1</sup>... Voilà l'héritier du trône à la tête des *Politiques*<sup>2</sup>. »

On sait ce que fut cette prise d'armes au cours de laquelle la seule rencontre un peu importante fut le combat de Dormans (10 octobre). On sait que Nevers ayant échoué dans sa mission de s'emparer du fugitif même par la ruse et la trahison, la Reine mère n'eut plus qu'une seule pensée : faire la paix au plus vite et à tout prix. Elle jugeait en effet les affaires du Roi assez compromises pour écrire à Henri III, de Châ-

---

qui emporte la conviction, les habitants de Montargis sont prêts à donner de l'argent au duc d'Alençon pour qu'il les épargne.

1. C'est dans une lettre de Catherine au duc de Savoie, du jour même de la fuite, que se trouve cette phrase : « ... Mon fils d'Alanson... s'annest enn alaye (s'en est en allé) ». — *Lettres de Catherine de Médicis*, V, p. 132.

2. Michelet, *Histoire de France*.

teaudun, le 28 septembre : « Sans la paix, je vous tiens perdu<sup>1</sup>... »

Aussi, n'épargnant ni son temps ni sa peine, se met-elle de sa personne à la poursuite de son « cher fils ». Elle réussit, le 8 novembre, à lui arracher une trêve qu'elle espère bientôt convertir en une bonne paix; mais cette solution ne pouvait convenir au prince de Condé ni au duc Jean-Casimir, dont François était du reste moins l'allié que le prisonnier. Ceux-ci, après avoir ruiné la Lorraine, n'avaient d'autre ressource que de marcher de l'avant pour faire vivre leur armée sur des régions non encore tout à fait dévastées. La trêve ne dure donc que deux mois, et les prétextes ne manquent pas pour la rompre le 9 janvier 1576. Condé et Jean-Casimir, qui n'avaient jamais complètement suspendu les hostilités sous couleur de réquisitions, traversent la Bourgogne, prennent Vichy, enlèvent Moulins que le duc du Maine, faute d'argent pour payer ses troupes, est impuissant à défendre, et, le 22 mars, le duc d'Alençon passe en revue auprès de cette ville les 30000 hommes des confédérés.

Mais Catherine n'est pas restée inactive, et ses instances décident enfin son fils rebelle à se prêter à une nouvelle conférence. Au commencement d'avril, François part de Moulins pour joindre sa mère qui vient à sa rencontre. En même temps, Beauvais La Nocle et quelques autres portent au Roi les exorbitantes conditions des factieux, tandis que Jean-

---

1. *Lettres*, V, p. 142.

Casimir et Condé appuient ces prétentions en marchant sur Paris par Montargis et le Gâtinais.

Montargis avait alors pour gouverneur, depuis au moins deux ans<sup>1</sup>, le capitaine florentin Jacques de Mozzy. Le 20 mars, celui-ci avait eu la visite de Charles de Lorraine<sup>2</sup> qui vraisemblablement l'avait engagé à se tenir sur ses gardes et à faire réparer d'urgence les murailles quelque peu délabrées. Dans les premiers jours d'avril, il reçut avis que « l'armée des ennemis s'acheminoit devers Montargis ». Il écrivit aussitôt au duc de Nemours, son maître, une première lettre, le 4 avril, pour lui demander un secours de 400 hommes de pied ; une seconde, le lendemain 5, pour lui en demander 600 : 200 qu'il jugeait nécessaires à la « conservation » du château, et 400 à celle de la ville, « luy remontrant le peu de valeur et d'assurance qu'il avoit au peuple d'icelle, advenant qu'ils fussent assiégés ».

C'était faire injure au courage des Montargois, car dans leurs veines coulait encore le sang des braves qui, deux ans avant Jeanne d'Arc, avaient infligé aux Anglais un échec retentissant ; mais de Mozzy, qui ne pouvait, quoique étranger, ignorer cette prouesse, voulait dire sans doute que les sentiments de la population étaient loin de se montrer comme alors unanimes quant au concours à prêter à l'un ou à l'autre parti.

---

1. Le 17 juin 1574, Jacques de Mozzy, gouverneur et capitaine de Montargis, tient un enfant sur les fonts baptismaux. — *Archives municipales*, GG. 7 (Voir H. Stein, *Inventaire des archives de Montargis*).

2. *Bibliothèque nationale*, ms. V<sup>e</sup> Colbert, VIII, f<sup>o</sup> 103.

Le 7 avril, le capitaine revenait à la charge auprès de Jacques de Savoie en précisant cette fois que l'on voulût bien lui envoyer soit le régiment de M. de Hautefort<sup>1</sup>, soit celui du comte Martinengue<sup>2</sup>, « pour estre ceulx à qui il portoit plus de révérence et affection de les honorer et obéir ». Le lendemain même, il était informé par le duc de Nemours que Martinengo se dirigeait vers Montargis; c'était une satisfaction à sa requête. Le 9, celui-ci lui faisait personnellement part de sa prochaine arrivée, et ajoutait, comme pour écarter toute crainte de conflit, « qu'il avait pleu au Roy et à Monseigneur [de Nemours] l'envoyer avec quatre enseignes de gens de pied pour la garde desdis ville et chasteau de Montargis, mais que ce seroit pour y faire, icelluy sieur conte et lui cappitaine Jaques, ensemblement comme vray amys et compagnons, le service de Sa Majesté et de mondit Seigneur en moindre nombre et plus de vailleurs de soldats tirés de son régiment qu'il en seroit entre eulx advisé. De quoy le cappitaine Jaques fait [au capitaine Buisson, porteur] démonstration d'une fort grande joie... » En même temps, de Mozzy recevait les lettres du Roi contresignées par le chancelier Brulart et confirmant la mission confiée au comte Martinengue. Jusqu'ici tout est bien clair.

Deux jours se passent sans nouvelles et en préparatifs de défense. Le mercredi 11, arrive une lettre

---

1. Très probablement Edme de Hautefort tué à Pontoise, au service de la Ligue, le 12 juillet 1569 (Brantôme, IV, p. 16).

2. D'après M. de Ruble (d'Aubigné, *Histoire universelle*, V. p. 18), il s'agirait de Gabriel de Martinengo, fils du fameux Sarra.

du duc de Nemours : à la cour, la paix est tenue pour assurée; il mande aux confédérés de ne point s'avancer davantage, et envoie tout exprès un laquais dire à Martinengue qu'il n'est plus besoin de mettre de troupes dans Montargis, pourvu cependant que les ennemis ne fassent pas mine d'y vouloir entrer.

De la part de Jacques de Savoie, bien placé pour tout connaître, et, d'ailleurs, plutôt disposé à pousser la guerre avec vigueur, cet avertissement pacifique avait une grande importance, et l'on s'en réjouissait dans Montargis quand Martinengue lui-même, ayant laissé le gros de ses forces en Beauce et pris les devants avec une suite peu nombreuse, se présenta aux portes de la ville.

Les troupes de Condé avaient-elles, méprisant l'avis du duc de Nemours, dessiné un mouvement sur Montargis? C'est bien improbable; les événements nous le montreront. Ou le laquais de Jacques de Savoie n'avait-il pu joindre à temps le comte Martinengo? Le mémoire ne le dit pas. Il est seulement constant que ni de Mozzy ni les habitants eux-mêmes, quelque étonnés qu'ils pussent être, ne firent aucune difficulté pour recevoir leur hôte inattendu. Au contraire, un logis lui fut préparé; on lui servit un bon repas; on lui offrit des présents, « ainsi que l'on a accoustumé faire à l'endroit des grands seigneurs quand ils arivent en lad. ville ».

La journée devait être bien avancée, car au lieu de montrer séance tenante sa commission, d'expliquer sa venue en apparente contradiction avec les instructions du duc de Nemours, et de prendre tout de suite les mesures indiquées par les circonstances, Marti-

nengue convoqua pour le lendemain matin, 5 heures, en sa maison, le gouverneur et ses officiers, ainsi que les principaux bourgeois ou marchands de la ville, afin de leur donner connaissance des lettres patentes de Sa Majesté « sur le fait de sa charge ».

Entre 5 et 6 heures du matin, tous les personnages convoqués sont réunis; le capitaine Jacques se fait remettre les dites lettres patentes pour les communiquer au peuple assemblé, et, gardant un surprenant silence sur le dernier billet du duc, son maître, consent à ce qu'un soldat de Martinengo aille porter au régiment l'ordre d'approcher tout en se tenant encore à trois ou quatre lieues de Montargis. Le reste de la matinée est employé par les deux officiers à se rendre compte ensemble des travaux commencés aux murailles et remparts de la ville, et, l'après-midi, à visiter le château. De Mozzy montre à Martinengue les pièces d'artillerie et les munitions de guerre rassemblées, et lui fait part de ses intentions et de ses plans pour la défense éventuelle dudit château, en assez mauvais état d'ailleurs.

Pendant ces conférences, où l'accord le plus parfait n'avait cessé de régner, les habitants s'étaient réunis pour entendre la lecture des lettres du Roy, et leurs sentiments n'avaient pas tardé à se manifester bien différents de ceux de leur gouverneur. Outre que le nom de Martinengo était fort impopulaire en Gâtinais où le comte Sarra avait commandé, il n'était bruit que des exactions et des cruautés des « gens de pied et de cheval, partisans du Roi... [qui] vivant sans conduite ou discipline militaire, à discrétion

tion, sous ombre qu'ils n'étoient payés, pillotent, brigandoient, ravageoient, saccageoient, tuoient, bruloient, violeient et rançonnoient villages et leurs villageois, bourgs et bourgeois ». (L'Estoile.)

On avait donc été unanimement d'avis qu'il fallait, par tous les moyens, empêcher l'entrée du régiment annoncé, et même son séjour aux environs; et l'on avait décidé d'envoyer vers le Roi et le duc de Nemours deux délégués avec mission d'exposer très respectueusement que les troupes de Martinengue étaient trop nombreuses pour le pays; que leur entretien ruinerait la ville et les faubourgs, et qu'il en coûterait moins de traiter avec le duc d'Alençon et d'obtenir de lui, moyennant quelque argent, qu'il n'entrât pas à Montargis. Les délégués choisis étaient : d'abord le prévôt, M<sup>e</sup> Nicole Charpentier qui, quatre ans plus tard, fut député du Tiers aux États de Blois pour le bailliage de Montargis<sup>1</sup>, et, en 1586, lieutenant général aud. bailliage<sup>2</sup>; puis M<sup>e</sup> Pierre Ravault, avocat du Roi<sup>3</sup>.

A peine ces résolutions étaient-elles prises, et les délégués avaient-ils eu le temps de se mettre en route que, sur les deux heures de l'après-midi, M<sup>re</sup> de La Porte, chevalier de l'ordre du Roi et un des plus dévoués serviteurs de François d'Alençon<sup>4</sup>, arrivait en poste venant de Paris; et, tandis qu'au relai l'on

---

1. *Archives municipales*, GG. 8, et *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 11575, f<sup>o</sup> 910.

2. *Minutes de Jean Mousseau*, notaire à Montargis.

3. *Bibliothèque nationale*, ms. fr. 23617, f<sup>o</sup> 249.

4. Envoyé par le duc auprès d'Élisabeth d'Angleterre, il était rentré en France avant le 27 février. *Lettres de Catherine de Médicis*, V, p. 186.

changeait les chevaux, il criait à ceux qui l'entouraient :

— Enfants, réjouissez-vous; pour tout certain la paix est faite. Je m'en vais en avertir monseigneur le duc.

C'était la meilleure nouvelle qu'il pût donner; elle était malheureusement un peu prématurée, puisque la paix ne fut vraiment « faite » que le jour de Pâques, et signée que le mois suivant. On ne demande qu'à croire ce qu'on désire, et en présence d'une affirmation aussi formelle on entrevoyait déjà la fin des inquiétudes et des tribulations, quand la cloche du beffroi retentit tout à coup annonçant par sa sonnerie précipitée l'approche de soldats trop nombreux pour qu'on les pût compter. A cet appel bien connu, le peuple court aux armes, et pendant que les uns se hâtent de fermer les portes, les autres garnissent les murailles et aperçoivent une forte troupe de cavaliers traînant à sa suite une longue file de bagages. C'est, à n'en pas douter, l'avant-garde de Martinengo, et cette vue fait éclater de formidables clameurs.

De Mozzy et Martinengo se promenaient en causant dans la grande salle du château; bientôt le son de la cloche et les cris du peuple parviennent à leurs oreilles. Ils descendent, traversent la cour<sup>1</sup> et arrivent jusqu'au pont-levis : une foule grossissante se presse de l'autre côté de la barrière, et la porte du

---

1. La vue cavalière du château par Du Cerceau et la description de Viollet-le-Duc sont reproduites dans les *Monuments Au Gâtinais* de Ed. Michel, p. 95 et suiv.

Martroy<sup>1</sup> qui fait face à l'entrée du château, est fermée.

— Qu'y a-t-il? demande Martinengue étonné.

— Il y a, Monsieur, lui répond l'avocat Chauvay, que nous ne voulons pas de garnison, et que nous ne laisserons pas entrer la gendarmerie qui emplit le faubourg.

— Et qui commande ici? s'écrie le comte d'un air irrité.

— C'est moi, réplique hardiment Chauvay.

Martinengue et le gouverneur passent la barrière, et sont aussitôt entourés.

— Coquin, dit le comte à Chauvay en lui touchant la poitrine, je te ferai manger aux corbeaux!

Mais cette menace que de Mozzy lui-même qualifie de « scandaleuse » est peu goûtée des auditeurs et ne fait qu'exciter encore les esprits. Les deux officiers séparés de leur suite sont en un instant pressés, enlevés de terre, poussés et repoussés « comme les ondes de la mer », suivant l'expression imagée du mémoire. Des cris de mort s'élèvent, des poings se dressent, des bras armés s'agitent. On en veut surtout à Martinengue, et tous les efforts du capitaine Jacques sont à peine suffisants pour protéger la vie du comte. Le flux et le reflux de cette mer humaine ont conduit les acteurs du drame jusqu'au pont de Puiscaux<sup>2</sup>. Là, de Mozzy perd de vue

---

1. Dite aussi : porte du Château (H. Stein, *Inventaire des Archives de Montargis*, p. 65).

2. Ce pont existe encore aujourd'hui, et fait franchir à la *rue de Loing* la petite rivière du Puiscaux. Il est du reste peu éloigné du château.

Martinengo; il le cherche vainement des yeux quelques minutes encore, puis le pensant hors de danger dans son logis, il songe pour soi-même à regagner le château dont il n'est qu'à peu de distance et à en assurer la défense au moins pour la nuit.

Il vient seulement de rentrer dans son appartement, quand il reçoit avis que le comte et ses gens « avoient esté mis hors la ville par le peuple, et qu'il s'en alloit ». Ce qui suit montre que Martinengo avait dû, toujours poussé par la foule, traverser Montargis pour aller sortir par la porte de la Chaussée. Aussi, justement inquiet des conséquences possibles de cette aventure et pour lui et pour les habitants, de Mozzy prend-il avec lui trois ou quatre gentilshommes dévoués, et se met-il immédiatement à la recherche du comte. Il le trouve près de la *métairie des Cloziers*<sup>1</sup>, assez loin et au delà du faubourg de la Chaussée, ayant donné ordre de saisir et de lui amener des chevaux de labour et se préparant à monter dessus, lui et son monde, pour aller rejoindre son régiment.

Mais cette fuite déguisée pouvait être feinte, un retour offensif et de sanglantes représailles étaient à craindre, et avec une humilité plus apparente peut-être que réelle, le capitaine supplia Martinengo d'ajourner de quelques heures son départ, et le décida, non sans peine, à revenir sur ses pas jusqu'au faubourg. Il l'y accompagna et s'assura de son in-

---

1. La métairie des Cloziers qui figure encore sur un plan manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionné plus loin, a disparu, mais le nom s'en est conservé et s'applique à un groupe de maisons dépendant du faubourg de la Chaussée, en deça de la route de Châteaurenard.

stallation à l'hôtellerie des *Trois-Rois*, tandis que lui-même, sur la demande du comte, rentrait en ville et renvoyait à Martinengo son maître-d'hôtel et ses chevaux restés au faubourg du Martroy<sup>1</sup>.

Pendant ces allées et venues, les cavaliers signalés dans l'après-midi avaient été suivis de gens de pied, et malgré les ordres du duc de Nemours, malgré les nouvelles de paix prochaine, malgré la convention de la veille qu'il se tiendrait à trois ou quatre lieues de Montargis, le régiment commençait à envahir les faubourgs de la Porte-aux-Moines (faubourg de Lyon), de la Sirène et du Martroy lorsque de Mozzy et le maître-d'hôtel rejoignirent Martinengue aux Trois-Rois. Celui-ci, sur de nouvelles instances du capitaine, consentit à aller passer la nuit au Martroy, mais, comme faite pour cela de pouvoir traverser la ville, il lui fallait franchir le Loing, de Mozzy dut lui procurer immédiatement un bateau.

Le lendemain, sur le coup de midi, le gouverneur était informé que le comte avait trouvé un logis dans la maison de l'*Ane-vert*, à l'entrée même du faubourg et tout près de la porte. Suivi de plusieurs gentilshommes et de quelques-uns de ses soldats, il s'y transporte; mais Martinengo est, quand il y arrive, en conférence secrète avec le sieur de Perdillan<sup>2</sup> envoyé du duc de Nemours; et de Mozzy est obligé d'attendre la fin de l'entretien.

---

1. On ignore généralement à Montargis cet ancien nom du faubourg d'Orléans (*Inventaire des Archives...* p. 151). Un plan ms. du xviii<sup>e</sup> siècle conservé à la *Bibliothèque nationale*, cartes et plans, C. 785, l'appelle « faubourg de la Conception », mais cette désignation n'a pas prévalu.

2. Peut-être le même qu'un sieur de Pardillan dont, à plusieurs reprises,

Perdillan parti, le comte paraît, et s'adressant rouge de colère au capitaine lui met sa main sur l'épaule en s'écriant :

— Par la mort Dieu! j'oublie l'injure que votre ville vient de me faire, et ne retiens que celle que vous m'avez faite; car c'est vous qui avez tout conduit. Vous êtes mon prisonnier...

Puis, se rappelant qu'il est de Brescia et Jacques, de Florence :

— Vous m'avez joué un tour de Florentin; je veux vous en montrer un de Bressan.

En même temps des soldats s'emparent du capitaine et de ceux qu'il avait amenés avec lui, sans que Martinengo paraisse entendre ses protestations :

— Est-ce bien là faire service au Roi et au duc que de m'arrêter, moi qui venais chercher avec vous les moyens de vous venger des séditeux?

Avec une certaine duplicité, le gouverneur fait bon marché des instructions qu'ils a reçues de son maître, et que rien ne semble avoir infirmées; mais on s'étonnerait davantage de sa conduite, si l'on n'avait pas affaire à deux Italiens habiles en expédients diplomatiques.

Tandis que de Mozzy les trahissait aussi délibérément et avec aussi peu de succès du reste, les Montargois s'inquiétaient de son absence prolongée, et vers la fin de l'après-midi, ils dépêchèrent

---

au cours de la campagne, Charles de Lorraine se sert comme messenger vers le Roi (*Bibliothèque nationale*, ms. V<sup>e</sup> Colbert, VIII).

à l'Ane-vert les sieurs Dupuy<sup>1</sup> et de Neuvy « pour savoir ce que faisoit tant là le cappitaine ». Peine perdue; Martinengue les reçut, mais refusa de les laisser partir.

Cette fois, l'émotion dans la ville, atteignit son paroxysme. Informés que les leurs étaient prisonniers, les bourgeois se saisirent des quelques soldats isolés et des officiers, entre autres des capitaines Combelle, Guerrier et Buisson, que l'on avait laissé pénétrer en ville pour leurs affaires, et crièrent « tout hault par dessus les murailles que si on leur faisoit desplaisir, ils en feroient autant » à ceux qu'ils avaient entre les mains.

Sur le soir Martinengo parut se radoucir un peu : il fit venir Dupuy et de Neuvy, et leur offrit leur liberté contre la promesse que, dès que l'obscurité serait complète, ils ouvriraient les portes de la grosse tour du château, et le feraient entrer lui et une partie de ses troupes. Les parlementaires promirent tout ce que l'on voulut, et partirent après que le capitaine leur eût indiqué l'endroit secret où, dans sa chambre, étaient cachées les clefs.

A dix heures, Martinengo, de Mozzy et leurs compagnons armés quittèrent le faubourg du Martroy, gagnèrent celui de la Sirène et s'approchèrent du château... mais toutes les portes en étaient soigneusement fermées. Des deux émissaires, pas trace. Ils racontèrent plus tard qu'à leur retour ils avaient trouvé le château occupé par le peuple; que l'ap-

---

1. On trouve, en juillet 1573, Jean Dupuys, trésorier de la duchesse de Ferrare (*Archives municipales*, GG. 7).

proche de Martinengue et de sa troupe avait été signalée; qu'ils avaient néanmoins réussi à prendre les clefs, mais que, lorsqu'ils avaient voulu s'en servir, on les leur avait arrachées des mains et jetées dans la ville par dessus les murs.

Force fut donc au comte et au capitaine déçus de rebrousser chemin et de regagner l'Anevert, où l'on acheva la nuit.

A la pointe du jour, de Mozzy, après avoir donné à Martinengue sa parole de revenir, partit de sa personne pour tenter un nouvel effort auprès des habitants; il avait avec lui le sieur Rochet, commissaire des vivres à la suite du régiment.

Le plan de Du Cerceau montre l'enceinte du château entourée, aux environs de la grosse tour, par des jardins. Ces jardins, plantés d'arbres à fruits<sup>1</sup>, étaient eux-mêmes fermés et défendus au moins contre les maraudeurs; pourtant de Mozzy et Rochet réussirent à y pénétrer; puis, au moyen d'une échelle, arrivèrent à franchir la muraille. Une fois dans la place, Jacques se fit reconnaître, et, en présence du commissaire Rochet, exposa le but de sa démarche, montra les dangers que courait la ville en persistant dans sa rébellion si Martinengo venait à employer la force, et conjura les mutins de permettre au comte d'entrer, ne fût-ce qu'au château.

---

1. Le 29 août 1596, Anne d'Este écrivait à M. de Sélincourt (Pierre de Sacquespée, sieur de Sélincourt, gouverneur de Montargis) : — « J'ay receu la lettre que m'avez escripte par le jardinier du château de Montargis, et vous remercie bien fort de la peine que vous avez pris de m'envoyer des fruits de vos quartiers, que mon fils de Nemours et moy avons trouvés très beaux et bons... » — Orig. (*Bibliothèque nationale*, ms. fr. 3231, f° 12).

Il avait la certitude que cet acte de soumission suffirait à rétablir la paix.

Mais le comte, maître du château, tiendrait la ville à sa merci; les habitants étaient assez avisés pour le comprendre; aussi, se refusant à toute transaction, jurèrent-ils d'une seule voix de mourir plutôt que de laisser Martinengue et ses soldats s'installer chez eux.

De Mozzy fut-il très étonné et surtout très chagrin de cette réponse? C'est ce qu'il paraît un peu imprudent de soutenir. Son mémoire justificatif, que je suis pas à pas, se contente de dire assez froidement :

« Quoy voiant par ledit cappitaine Jaques et commissaire Rochet icelluy refus, pensoient tous deux s'en retourner trouver icelluy sieur conte. Mais le peuple estant en grande cantité à la porte... ne laissèrent sortir que ledict commissaire Rochet et non ledit cappitaine Jaques, quelques effort et debvoir qu'il feist de sortir présent ledit Rochet ».

Il était précieux, en effet, d'avoir un témoin qui pût aller raconter à Martinengo ce qui s'était passé, et l'impossibilité pour le capitaine de tenir sa parole : Rochet fut ce bénévole témoin; il partit... mais, ce à quoi l'on ne s'attendait pas, il revint presque incontinent « redonner la foy » à de Mozzy et proposer l'échange — naturellement accepté sur l'heure — des capitaines Combelle, Guerrier et Buisson et des soldats prisonniers des habitants contre les gentils-hommes et les bourgeois armés retenus par Martinengue. Jamais changement de dispositions ne fut plus prompt et plus radical.

En effet, à peine l'échange terminé, on entendit « sonner le tabour aux champs », et le peuple, pressé sur les remparts, put voir les bandes de l'Italien lever le camp et prendre leur chemin vers Orléans où elles allaient retrouver les régiments de Crillon et de Brichanteau<sup>1</sup>. Il était environ dix heures du matin.

Sur le soir de ce même jour, les délégués des Montargois rentraient, la tête un peu basse, ayant échoué dans leur mission. Le Roi et le duc de Nemours s'étaient montrés intraitables; ils avaient renvoyé les députés sans leur rien accorder, et leur avaient même adjoint le sieur Latouche et le capitaine Franchot chargés de l'ordre exprès de faire ouvrir à Martinengue les portes de la ville et celles du château. Franchot et Latouche ne purent que s'assurer qu'il était trop tard.

Le lundi 16, lorsque les esprits furent un peu calmés, le gouverneur convoqua les gentilshommes et les principaux habitants : d'accord avec eux, il établit dans chaque quartier et à chaque porte une garde commandée par un bourgeois et un gentilhomme. « En sorte que depuis, grâces à Dieu, ne audit chasteau et à ladicte ville n'est advenu en iceux aucun inconvéniement, querelles ni débats entre aucuns estans dans ladicte ville, et se sont fort gracieusement et de volonté comportés au service de Sa Majesté et Mondit Seigneur à la conservation desdictes ville et chasteau<sup>2</sup> ».

---

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, V, p. 18.

2. On lit dans d'Aubigné, *Histoire universelle*, V, p. 18 : — « L'armée [confédérée] ne laissa pas de s'avancer vers Montargis, où le traité s'achevait, cependant que les forces s'espandirent dans le Gastinois... » On ne

Telle fut cette « émotion », qui mérite à peine le nom d'émeute, bien qu'elle eût pu finir de façon tragique, et dans laquelle il semble que seuls les habitants furent sincères et jouèrent franchement leur rôle. Le duc de Nemours, de Mozzy et Martinengo s'y montrent, au contraire, inconséquents avec eux-mêmes, et leur conduite s'explique difficilement.

Le premier donne des ordres qu'il renie ensuite; le deuxième agit comme s'il n'avait pas ces ordres en poche; le dernier paraît d'abord n'obéir qu'à sa volonté, et prend tout à coup une attitude pacifique qui détonne avec ses primitifs accès de colère. Sans doute le mémoire du capitaine Jacques ne nous dit pas tout, et certaine entrevue de Martinengo et du sieur de Perdillan eut peut-être sur le cours des événements plus d'influence qu'on ne l'avoue. Dès ce moment, la retraite devait être décidée; mais il s'agissait de ne pas paraître se retirer tout de suite devant une poignée de bourgeois.

Il est vrai que ces bourgeois au caractère indépendant se faisaient gloire de porter sur leur bannière : M. L. F., MONTARGIS-LE-FRANC, et que s'ils savaient, le cas échéant, désobéir au Roi, ils étaient capables de le servir. Ils l'avaient montré en 1427, et l'on peut rappeler à leur honneur la résistance, sanglante cette fois, qu'ils opposèrent, soixante-quinze

---

trouve rien qui justifie cette assertion. Les conférences se tinrent à l'abbaye de Cercanceaux (et non dans l'église de Souppes, comme on l'a dit), puis à *Châtenoy*, petite commune du canton de Nemours, que ni l'éditeur des *Mémoires de la Huguerie*, ni celui des *Lettres de Catherine de Médicis* n'ont reconnue; celui-ci l'appelant « Châtenai » sans l'identifier; celui-là y voyant Châtenay-sur-Seine, canton de Donnemarie-en-Montois.

ans après leur équipée de 1576, à Condé et à l'armée des Frondeurs.

Le 31 mars 1652, Montargis était sommé d'ouvrir ses portes, et s'y refusait. Les princes en firent le siège, et en eurent vite raison. Au bout de trois jours, la ville et le château capitulèrent; mais ces trois jours avaient permis à l'armée royale de passer la Loire à Gien et de s'assurer des ponts. « Ce qui fut, dit non sans orgueil l'annaliste montargois, le plus grand bonheur pour la France et le plus grand service que ville ait jamais rendu à son Roy'... »

EUG. THOISON.

---

*Articles par lesquels le Cappitaine Jaques Demozzy entant soy justiffier envers Monseigneur et Madame de Genevois et de Nemours.*

Premièrement :

Ledit Capp<sup>ne</sup> Jaques aiant eu advertissement que l'armée des ennemis s'acheminoit devers Montargis, il auroit escript deux lettres à mondict Seigneur de 4 et 5<sup>me</sup> avril dernier. Par l'une il demande quatre cens hommes de pied pour la garde de la ville dud. Montargis, et par l'autre, six cens, à sçavoir deux cens pour le chasteau et quatre pour ladite ville, luy remonstrant le peu de valleur et d'assurance qu'il avoit au peuple d'icelle, advenant qu'ils fussent assiégés.

Par une autre du 7<sup>me</sup> dudit mois, il demande le régiment de M. de Haultefort ou celluy du sieur comte Martinengue pour

---

1. *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, XII, p. 85.

estre ceulx à qui il portoit plus de révérence et affection de les honorer et obéir, les cognoissants bien affectionnés serviteurs de mondit Seigneur.

Suivant lesquelles lettres mondit Seigneur lui auroit escript le 8<sup>me</sup> dudit mois où il luy mande que ledit sieur conte est résolu sans intermission d'aller audit Montargis, et qu'il le laissast aller et venir au chasteau pour adviser ensemble et pourvoir à ce qui seroit nécessaire pour la seuretté.

Le 9<sup>me</sup> dudit mois ledit sieur conte luy auroit aussi escript lettres qui lui furent baillées par le Cappitaine Buisson, luy dissant oultre qu'il avait pleu au roy et à mond. Seigneur envoyer ledit sieur conte pour la garde des dis ville et chasteau de Montargis, mais que seroit pour y faire icelluy sieur conte et luy ensemblement comme vray amys et compagnons le service de Sa Majesté et de mondit Seigneur en moindre nombre et plus de vailleurs de soldats tirés de son régiment qu'il en seroit entre eulx advisé; de quoy ledit Cappitaine Jaques fait démonstration d'une fort grande joye aud. Cappitaine Buisson.

Par une autre dudit jour signée de la main de Sa Majesté, et au bas : Brullart, elle luy mande que ledit sieur conte Martingue va audit Montargis avec quatre enseignes de gens de pied de son régiment pour la charge et garde de ladicte ville.

Par une de mondit Seigneur du 11<sup>me</sup> dudit mois, il mande audit Cappitaine Jaques qu'il despêche ung lacquais exprès audit sieur Conte pour lui faire entendre que lors se tenant en court la paix pour assurée et mande aux ennemis de ne s'avancer davantage, à ceste occasion qu'il n'estoit besoing de metre des forces dens Montargis ni loger ès environs si les dis ennemis ne s'approchaient de plus près.

Ledit jour seroit icellui sieur conte arrivé audit Montargis où il fut bien honnestement et gracieusement receu, respecté et honoré, soit par ledit Cappitaine Jaques que officiers et habitans dud. Montargis, luy aiant fait bonne chère et présens ainsi qu'ils ont accoustumé faire à l'endroit des grands seigneurs quant ils arrivent en ladite ville; leurs aians donné assignation le landemain de soy trouver en son logis, à cinq heures du matin, pour leur communiquer et faire entendre le

contenu des lettres patentes de Sadite Majesté sur le fait de sa charge.

A ladite heure de 5 à 6 heures, 12<sup>me</sup> dudit mois, les dis capitaine Jaques, officiers et quelques marchans se seroient trouvés en sondit logis, et après la lecture des dictes lettres et la réception faicte de la persone, fust iceluy conte requis par les dis officiers de mettre en leurs mains les dites lettres pour les communiquer en assemblée commune de ladite ville au peuple. Oultre fut advisé d'envoyer incontinent ung nommé Dupuy, l'un de ses soldats, vers son régiment qui estoit lors en Beaulse pour le faire aprocher de trois ou quatre lieues dudit Montargis.

Ce fait, icelluy sieur conte et Cappitaine Jaques s'en allèrent visiter les murailles et rempars de ladite ville qui estoient jà commancés, communiquant ensablement les nécessités, réparacions et affaires qu'il convenait faire en ladite ville pour la tenir en toute seuretté et conservation pour Sadite majesté et mondit Seigneur, comme aussi ils feirent l'après dinée aud. chasteau où il luy fut monstré des pièces d'artillerie, munitions de guerre et desseings que iceluy cappitaine Jacques avoit auparavant faicts pour la tuition et deffance d'icelluy chasteau. Se pendant les dits habitans tenoient leur assablée où par icelle fut advisé par iceulx habitans d'envoier tout prontement vers Sadicte Majesté et mondit Seigneur M<sup>es</sup> Nicolle Charpantier et Pierre Ravault affin de les supplier les exempter de la garnison des compagnies dudit sieur conte Martinengue, d'autant qu'elles estoient en trop grand nombre et qu'elles pouroient achever leur ruïne et des environs, et aussy leur permectre bailler quelque somme de deniers à Monseigneur le duc d'Alençon pour évictier à plus grand denger.

Ledit jour, à deux heures après midy, le sieur Delaporte, chevalier de l'ordre de Sa Majesté, venant en poste vers icelle, passant par Montargis pour s'en aller trouver mondit Seigneur le duc, crya à haulte vois à la poste et au sortir la porte de ladite ville : — Enffans, réjouissez-vous, pour tout certain la paix est faicte; je m'envois en advertir mondit Seigneur le duc.

Au plus tost la gieste de ladite ville descouvrant de près un nombre de gens de cheval et beaucoup de bagage, ne les pou- vans compter comança à sonner la cloche à beffroy et conti- nuant ce, chacun de ladite ville se meit en armes et aller sur les murailles et aux portes. Ce que oyant par lesdits sieur conte et cappitaine Jaques qui se promenoient par la grande salle du- dit chasteau, communiquant desdittes affaires, s'acoururent en bas jusques à la barrière du pont dudit chasteau où s'estoit assamblé beaucoup de peuple en armes, ayant fermé la porte du Martroy qui est vis à vis du pont dudit chasteau. Quoy voiant par ledit sieur conte dist : — Quesse là? Luy fut fait response par un nommé Chauvay<sup>1</sup>, advocat audit Montargis : — Monsieur, c'est que nous avons fermé la porte pour ce qu'il y a de la gendarmerie qui arrive en grande quantité dedans le faulxbourg, et se dient à nous, nous sommes délibérés de ne les laisser entrer, car nous ne voulons point de garnison. Incontinent ledit sieur conte luy répliqua : — Qui comande icy? Ledit Chauvay dist : — C'est moy. Alors ledit sieur conte passa outre ladite barrière, et ledit cappitaine Jaques, se mec- tans parmy le peuple et touchant de la main sur l'estomac dudit Chauvay luy dist : — Couquin, je te ferés manger aux corbaults! et quelques plusieurs autres propos scandaleux. Ce que le peuple aiant entendu, se meit davantaige en allarme et furie, commençant à poulcer rudement ledit sieur conte, ses gens et ledit cappitaine Jaques, voullant tuer ledit sieur conte n'eust esté luy qui tantost parloit à luy, cryoit à l'autre et prioit l'autre, estans cependant poussiez et repoulsés comme les ondes de la mer jusques sur le pont de Puisseaux, là où il perdit la veue dudit sieur conte qui estoit devant, et estimant qu'il fust jà dans sondit logis et que le peuple l'eust laissé. Crai- gnant qu'il ne survint quelque surprise audit château, s'en retourna proutement en icelluy.

Incontinent icelluy cappitaine Jaques eust advisement que ledit sieur conte et ses gens avoient esté mis hors ladite ville

---

1. Ou : Channay?

par le peuple, et qu'il s'en alloit; lequel après avoir mis ordre audit chasteau il s'acourut soubdainement acompaigné de 3 ou 4 gentishomes vers ledit sieur conte qui estoit jà peu près d'une métairie nommée les Cloziers assez loing du fauxbourg de la Chaussée, qui se fesoit amener les chevaux de labourage pour monter dessus et s'en aller. Quoy voiant par ledit cappitaine Jacques le pria en toutte humilité de ne s'en point aller, luy remontrant qu'il seroit cause de la perte desdites ville et chasteau. Cela l'aresta et fict retourner vers ledit fauxbourg en une hostellerie nommée les Trois Roys, où il pria icelluy cappitaine Jaques de s'en retourner en ladite ville luy envoyer son maistre d'ostel et ses chevaux qui estoient au fauxbourg du Martroy; ce qu'il feist, et incontinent s'en retourna avec son dit maistre d'ostel qui ne luy vollut mener sesdits chevaulx, disant qu'ils estoient bien audit fauxbourg. De rechef pria icelluy cappitaine Jaques ledit sieur conte de ne s'en aller et que plutost s'en allast coucher audit fauxbourg du Martroy où estoient ses dis chevaux et son régiment qui i arivoit, et pour ce faire lui envoya soubdain un basteau pour passer la rivière.

Le landemain 13<sup>me</sup> dudit mois, estant ledit sieur conte et son régiment logés partie au fauxbourg de la Porte au Moyne, celluy de la Seraine et seluy dudit Martroy, sa persone logée en une meson où pend pour enseigne l'Asne vert, entre les deux barrières de ladicte porte Martroy, sur le midi ledit cappitaine Jaque avec trois gentishommes et quelques soldats seroient sorty de ladite ville trouver ledit sieur conte affin d'adviser et communiquer avec luy des moiens à le fere entrer en ladicte ville au chasteau; où estans arivés auroit trouvé ledit sieur conte parlant en secret avec le sieur de Perdillan qui venoit devers mondit seigneur le duc. Peu après, prenant ledit sieur conte congé dudit Perdillan, s'adressa de grande collère audit cappitaine Jaques, mectant la main sur l'espaule dist : — Par la mort Dieu, je ne retiens injure qui m'a esté faicte en la ville que de par vous. C'est vous qui l'avez séduict à ce fere; je vous fais prisonnier; disant à ses soldats : — Prenez le et me le gardez; comme il fait en semblable séparément des dits

•

gentishommes et soldats. Oultre luy dist, icelui sieur conte : — Vous m'avez fait un tour de Florentin, mais je vous en veus faire ung de Bressan.

Lors icelluy cappitaine Jaques luy dist : — M. le conte, je suis grandement estonné de seste votre façon de faire. Cella ne peut estre le service de Sa Majesté et de mondit seigneur, ne venant icy sinon pour adviser avec vous les moiens pour vous faire entrer, et que faisant un bon service au Roy et à Monseigneur, vous vous puissiez vanger de ses sédicioux de ladicte ville.

Peu de temps après vindrent audit logis dudit sieur conte les sieurs Dupuis et de Neufvis pour savoir que faisoit tant là ledit cappitaine Jaques, lesquels incontinent il fist aussi mètre prisonier entre les mains de ses soldats.

Et voians par le peuple de ladite ville que lesdis cappitaine Jaques, gentishommes et autres qui estoient sorty ladite ville tout le jour ne retournoit poinct, entrèrent en plus grande émotion et soubçon que auparavant, et fut cause que plusieurs des cappitaines et soldats des troupes dudit sieur conte qui estoient dedans ladite ville à leurs affaires furent retenus prisoniers par les habitans, disant qu'ils avoient entendu que ledit sieur conte detenoit prisonier ledit cappitaine Jaques, gentishommes et soldats, criant tout hault par dessus les murailles que, si on leur faisait desplaisir, ils en feroient autant entre aultres au capitaine Combelle, Guerrier et Buisson.

Sur le soir ledit sieur conte print résolution de renvoyer audit chasteau lesdits Dupuis et de Neufvis avec promesse que la nuict ils feroient ouverture des portes della grosse tour et doneroient ordre que ledit sieur conte, cappitaine Jaques et et aucuns de ses troupes entreroient par laditte grosse tour du dit chasteau; et pour ce faire ledit cappitaine Jaques leur bailla adresse et là où ils devoient prendre les clefs qui estoient dans sa chambre, en lieu seur où il les avoit mis.

A dix heures du soir partirent lesdits sieur conte, cappitaine Jaques et soldats avec leurs armes pour entrer selon qu'il avoit esté advisé avec ledit Dupuis et Neufvis; ce qu'ils ne peurent faire au moïen qu'ils furent descovert par les habitans et sol-

datz de ladite ville qui se rendirent maistre dudit chasteau et qui ostirent les clefs des mains de ceulx qui vouloint ouvrir lesdictes portes, et après les gettèrent au peuple de la ville par dessus les murailles.

Et voiant par ledit sieur conte estre du tout hors d'espérance d'entrer audit chasteau se seroit retiré en son logis, et environ la poincte du jour, 14<sup>me</sup> avril, princt advis de renvoyer ledit cappitaine Jaques en ladicte ville, sur sa foy, affin d'essaier à faire quelque chose avec le peuple pour le faire entrer, lui donant pour compagnie le commissaire des vivres à la suicte de son régiment, nommé Rochet.

Lesquels cappitaine Jaques et commissaire Rochet entrés audit chasteau par une échelle du costé des jardins vers ladite grosse tour feirent tout debvoir à eulx possible par prierres et suplications au peuple de permectre l'entrée audit chasteau audit sieur conte. A quoy ils ne voullurent aucunement entendre; ains continuant de plus en plus leur furie, disoient qu'ils mourroient plustost que ledict sieur conte et ses troupes entrassent à ladicte ville et chasteau.

Quoy voiant par ledit cappitaine Jaques et commissaire Rochet icelluy reffus, pensant tous deux s'en retourner trouver icelluy sieur conte, mais le peuple estant en grande cantité à ladite porte ne laissèrent sortir que ledict commissaire Rochet et non ledict cappitaine Jaques, quelques effort et debvoir qu'il feist de sortir présant ledit Rochet. Lequel Rochet aussy tost après avoir parllé audit sieur conte et remonstré ce qui c'estoit passé entre eulx, le renvoia vers ledit cappitaine Jaques luy redoner sa foy avec condition que lesdits habitans laisseroient aller lesdits cappitaine Combbesle, Guerrier et Le Buisson et aultres de ses troupes qu'ils retenoient au lieu dudit cappitaine Jaques, gentishommes et soldats qui aussy s'en retourneroient l'un pour l'aultre, comme il fut fait. Et aussy tost ledict sieur conte fait sonner le tanbour aux champs sur les dix heures, et s'en alla avec sondict regiment vers Orléans.

Et sur le soir arivèrent en ladite ville de Montargis le sieur de Latouche et le cappitaine Franchot avec eulx lesdits Char-

pantier et Ravault qui apotèrent lettres de Sa Majesté et mondicit seigneur pour faire entrer ledit sieur conte esdicts ville et chasteau, ce qui ne se peut fère au moien de son département, ainsi que sertiffieront lesdits sieur de Latouche et cappitaine Franchot.

Le lundi 16<sup>me</sup> dudit mois, ledict cappitaine Jaques avec les gentilshommes du peis, retirés en famille et avec les habitans d'icelle, donna ung ordre d'establir à chescune porte et quartier ung gentilhomme et ung habitant y i (sic) comander aux aultres habitans de chesqun quartier; en sorte que depuis, grâces à Dieu, ne audit chasteau et à ladicte ville n'est advenu en iccux aucun inconvéniement, querrelles ni débats entre aucuns estans en ladicte ville, et se sont gratieusement et de voulonté comportés au service de sa dicte Majesté et mondicit seigneur à la conservation desdictes ville et chasteau.

(*Bibl. nat.*, ms. fr. 3234, f<sup>os</sup> 33 à 36).





## QUATRE LÉPREUX FAUSSAIRES

EN 1627

---



ON sait combien fut grande la générosité des gens de toute condition, au moyen âge, pour les hôpitaux et fondations pieuses; les maladreries ou léproseries entre autres existaient en nombre considérable sur le sol français, à ce point qu'on pouvait en compter à peu près une dans l'étendue de chaque fief. Construites toujours à l'écart des localités, puisqu'elles étaient destinées à recevoir spécialement les individus atteints de maladies épidémiques, elles s'enrichissaient des aumônes de tous et des legs des seigneurs voisins.

Puis, peu à peu, grâce à l'hygiène, la lèpre disparut ou tout au moins devint plus rare; les établissements hospitaliers existaient toujours, avec de moindres ressources il est vrai, et devinrent des lieux de retraite fort recherchés où souvent l'on n'aurait rencontré ni véritables lépreux ni véritables infirmes. Et l'on vit alors, — le document qui suit l'atteste, si extraordinaire que cela puisse paraître, — de soi-disant lépreux fabriquer des lettres, y attacher des sceaux non moins suspects, et les appliquer à de

faux bulletins du grand aumônier de France, dans le but évident de faire entrer, sous couleur de lèpre, dans une maladrerie, des comparses ou amis qui n'étaient atteints d'aucune maladie et qui trouvaient bon de se faire héberger et nourrir sans rien faire et sans souci du lendemain. L'idée était assez ingénieuse pour trouver facilement son application.

Le fait se produisit-il souvent? Nous n'oserions l'affirmer. Mais, ce qui est certain, c'est l'existence de quatre lépreux faussaires à Étampes en 1627, dont le « truc » fut découvert, et l'ordre du roi qui ordonne les poursuites. Si ce genre de procès était rare, le document n'en a que plus de valeur.

HENRI STEIN.



Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à nos améz féaulx conseillers les maistres des requestes ordinaires de nostre hostel en leur auditoire du pallais à Paris, salut. Nostre procureur ausdites requestes de l'Hostel nous a remonstré que les nommez Estienne et Robert Laurens, eux disans lépreux, demeurans en la maladrerie d'Estampes, Jacques et Robert Gaillard, eux disans procureurs d'aultres lépreux, ont été accuséz en la Chambre de la Réformation des hôpitaux et maladeries de France de plusieurs crimes de faulx, et entre autres d'avoir escript, faict et fabricqué de faulces lettres en forme de paréatis en datte du 16 juing 1627, faulcement signées Le Boullanger, ausquelles ilz ont apposé ung faulx sceau, et icelles lettres fauces appliquées à plusieurs faux bulletins et commissions de nostre grand aumosnier, en laquelle chambre le procès criminel s'instruit contre les accuséz, trois desquelz ont esté arrestéz prisonniers, mais d'aautant que la congnoissance du crime de faulceté de seaux en lettres de

chancellerye vous appartient privativement à tous aultres juges, et qu'en semblables occurances nous avons tousjours évocqué des Parlemens et autres noz juridictions royales, nostredict procureur nous auroit requis luy octroyer noz lettres nécessaires tant pour l'évocation dudit procès criminel que pour le jugement souverain d'iceluy et de ses circonstances et dépendances; à ces causes, de l'avis de nostre conseil nous avons évocqué et évocquons à nous ledit procès criminel encommencé à faire en ladicte Chambre de la Réformation et iceluy avec ses circonstances et dépendances vous ayons renvoyé et renvoyons pour estre par les sieurs de Lezeau et d'Aguesseau, conseillers et maistres des requestes ordinaires de nostre hostel, parachever l'instruction dudit procès. . . .  
Donné au camp devant La Rochelle, le premier jour de aoust l'an de grâce mil six cens vingt huit et de nostre règne le dix neufiesme.

(Archives nationales, V<sup>a</sup> 1498, f<sup>o</sup> 119).





INVENTAIRE  
DES  
TEMPLIERS D'ÉTAMPES  
ET DE  
L'ÉGLISE DE MOULINEUX-LES-CHALO  
(1444)

---



LE voyageur qui se dirige d'Orléans vers Paris, par la voie ferrée, traverse d'abord les plaines de la Beauce aux vastes horizons. Puis, à mi-côte, le paysage change tout d'un coup, en descendant la rampe d'Étampes. La petite ville se présente entourée à droite d'un cirque verdoyant, tandis qu'à gauche s'étend la fraîche vallée de la Louette, que dominant sur le plateau quelques ruines du Temple d'Étampes, et dont une branche s'infléchit en remontant vers la Beauce jusqu'aux sources de la Chalouette, au bas du coteau, près de Chalo-Saint-Mard, siège d'une commanderie de Templiers, à cinq kilomètres d'Étampes même.

Nous n'avons pas l'intention de présenter une étude sur les établissements de la milice du Temple dans l'Étampois, mais simplement d'en rechercher

l'origine et de donner quelques annotations sur deux documents inédits du xv<sup>e</sup> siècle, inventaires rencontrés au cours de recherches dans les archives notariales d'Orléans.

Ce petit travail, depuis longtemps réservé à la *Société historique et archéologique du Gâtinais*, sera aussi une modeste contribution à celui que M. l'abbé Huguenot, curé de Chalou-Moulineux, prépare sur l'intéressante histoire des antiquités de sa paroisse, tout en évitant soigneusement de le déflorer.

Chalo est d'ailleurs surtout connu dans l'histoire par le privilège qui porte ce nom et rappelle, avec le dévouement d'Eudes le Maire pour son roi Philippe, l'attribution de la noblesse et l'exemption d'impôts accordés, par suite, à sa descendance, privilège dont la critique moderne a délibérément classé les preuves parmi les documents apocryphes, et traité le fait lui-même de grande mystification<sup>1</sup>. Nous n'aurons pas à nous en occuper ici.

Dans l'origine, Chalo semble avoir porté le nom de Chalou-Saint-Aignan. Du moins, Robert Hubert, l'historien de l'église royale, prétend que le don lui en fut fait par son abbé Léodebod dans un testament daté de l'an 646; et il en trouve la preuve dans ce passage : « Simulque terras vel prata quæ ab Albuna » in pago Stampensi visus sum comparasse<sup>2</sup>... » Le testament du même Léodebod, imprimé en entier par

---

1. *Le privilège de Chalou-Saint-Mard*, par M. Noël Valois (*Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1887).

2. *Antiquitez historiques de l'église royale Saint-Aignan d'Orléans*, p. 159, preuves, p. 73.

La Saussaye<sup>1</sup>, n'est pas plus explicite. Il est certain cependant que Charlemagne confirme à Saint-Aignan la possession de Chalo avec ses dépendances; et une charte non datée, de Robert, dit qu'un Charles (peut-être Charles le Chauve?) rendit ces biens à la même église, après l'usurpation d'Eudes, comte d'Orléans<sup>2</sup>. Il faut entendre par là seulement le temporel; car le spirituel se trouve appartenir, au XI<sup>e</sup> siècle, à l'église de Chartres. L'église de Saint-Médard de Chalo et ses possessions sont en effet rangées, en 1149, dans la liste des donations confirmées à l'abbaye de Josaphat par Goslin, évêque de Chartres<sup>3</sup>. Dix ans après, Manassès, évêque d'Orléans, reçoit en 1159 la confirmation à la même abbaye, par son *paroissien*, Raoul de Niz, de l'aumône faite par le serf Pierre<sup>4</sup>. Le patronage de l'église de Chalo au diocèse de Chartres fut confirmé par l'évêque chartrain Guillaume, depuis archevêque de Sens, puis de Reims, cardinal du titre de Sainte-Sabine et frère d'Alix, reine de France<sup>5</sup>.

Cette confirmation ne doit précéder que fort peu l'acte auquel Chalo doit son nouveau nom de Chalou-la-Reine. Cet acte est celui par lequel, en 1174, le chapitre de Saint-Aignan d'Orléans échange le domaine de Chalo, appelé dans les chartes *Sunchalo*, avec la reine Adèle ou Alix de Champagne, femme

---

1. *Annales ecclesie Aurelianensis*, t. IV, p. 154.

2. Hubert, *preuves*, p. 79.

3. *Bibliothèque nationale*, ms. lat. 9223 (Cartulaire 183, p. 10).

4. *Bibliothèque nationale*, ms. lat. 10103, p. 49 : De concessione Radulphi de Niz de decima de Chalo.

5. Hubert, p. 141.

de Louis VII et mère de Philippe-Auguste. De cet échange sont exceptées les églises construites ou à construire, les menues dîmes et la terre de Chicheny<sup>1</sup>. En retour, la reine abandonne à Saint-Aignan : Artenay<sup>2</sup>, Autroche<sup>3</sup> et Assas<sup>4</sup>; et, de plus, des terres à Domecy<sup>5</sup> et à Ruan avec dîme et champart, ainsi que les serfs et serves de ces domaines ou dépendant de la prévôté d'Artenay, sauf Hugues le Vieux et ses héritiers que le roi garde pour lui et qui tiendront leurs possessions en *villenage*<sup>6</sup>.

L'échange fut confirmé par bulles des papes Alexandre III, données à Anagni en 1175; Lucie III, 1183, et Innocent III, 1207.

N'omettons pas que le cardinal Guillaume surnommé, par une clause insérée dans l'acte de reconnaissance du patronage de l'église paroissiale de Chalo, mettait à la disposition de Saint-Aignan celui de l'église Saint-Thomas de Moulineux qui en était un démembrement, et dont les ruines pittoresques dominant encore la route et l'étang.

C'est au chanoine Hubert que l'on doit la plupart des renseignements qui précèdent. M. E. Mannier n'y a guère eu recours dans son capital ouvrage sur l'ordre de Malte<sup>7</sup>, où il fait surtout usage des docu-

---

1. Chicheny, paroisse de Chglou. Cette ferme appartient à présent à l'Hôtel-Dieu d'Étampes qui possède dans ses archives des copies des chartes de 1174 (communication de M. Max. Legrand).

2. Artenay, chef-lieu de canton, département du Loiret.

3. Autroche, hameau de la commune d'Artenay (Loiret).

4. Assas, commune de Ruan (Loiret).

5. Domecy, commune de Huêtre, canton d'Artenay (Loiret).

6. Les lettres d'Alix et de Louis VII, données à Boiscommun, sont imprimées par Hubert, preuves, pp. 83-86.

7. *Les commanderies du grand prieuré de France.*

ments conservés aux Archives nationales. Il y en fournit la suite et nous apprend que la reine Alix, déjà bienfaitrice des Hospitaliers, après avoir prêté son nom à Chalou, donne ce domaine aux Templiers. Le roi Philippe-Auguste, son fils, ratifie cet abandon en 1185, à la condition que les Templiers n'y recevront aucun des hôtes et bourgeois du roi<sup>1</sup>; et, la même année, une bulle du pape Clément III approuve la concession faite aux Templiers par Philippe-Auguste et sa mère<sup>2</sup>.

Les Templiers, et les Hospitaliers à leur suite, étaient seigneurs et hauts justiciers de Chalou et de Moulineux. Chalou-la-Reine est l'avant-dernière dénomination du pays, momentanément changée, de par 1793, en Chalo-la-Raison. Avec la ferme qui en dépendait, appelée la Manse, et qui conserve encore des tourelles et des portes avec fragments d'architecture du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, la commanderie touchait à l'église et au bourg par en haut, tandis qu'en bas ses deux étangs, le grand et le petit, s'alimentaient par la fontaine Sainte-Apolline, dont les eaux faisaient tourner les moulins du Temple qui, à leur création, donnèrent au pays son nom de Moulineux. Une chapelle, dédiée à la même sainte, s'élevait dans le village; ruinée et supprimée au XVII<sup>e</sup> siècle, elle fut remplacée par une chapelle de la Vierge bâtie plus près de la fontaine et toujours à la collation de l'Hôpital. Cette seconde chapelle a disparu elle-même. Nous en donnons un dessin fait au siècle dernier.

---

1. *Archives nationales*, S. 5132, suppl. n<sup>o</sup> 3.

2. *Archives nationales*, S. 5132, suppl. n<sup>o</sup> 1.

Avec Chalou-Moulineux comme siège, les membres de la Commanderie étaient le Temple d'Étampes et d'autres établissements aujourd'hui situés dans les départements de Seine-et-Oise et Seinc-et-Marne. Ceux du Loiret, indépendants de la Commanderie de Saint-Marc d'Orléans, s'appelaient : Ramoulu, le Temple de la Boutetière à Sceaux, celui de Mignères, et la Donaison à Sury-aux-Bois.

Ayant éclairci ces origines, il est moins facile de trouver des renseignements sur le régime intérieur des Templiers étampois. On sait d'ailleurs qu'en général ces milices religieuses, après d'immenses services rendus à la Chrétienté durant les Croisades, s'appliquèrent ensuite plus à jouir de leur fortune et à l'augmenter qu'à justifier et à conserver leur ancien beau titre de *pauvres chevaliers du Christ*. Leurs économies s'entassaient dans leur Trésor du Temple à Paris, où ils devinrent de gros manieurs d'argent<sup>1</sup>, traitant pour ainsi dire de puissance à puissance avec le roi, et maîtres du marché financier.

Toutefois, comme il arriva pour nombre d'autres institutions religieuses, ce développement de leur richesse, coïncidant avec la dérogation aux anciens et salutaires principes d'humilité et de pauvreté, semble la véritable et principale cause de leur perte plus encore que leurs fautes et leurs crimes. Ce sont là des faits coupables qui, la réalité en étant prouvée, devaient être punis individuellement et non en

---

1. *Mémoire sur les opérations financières du Temple*, par L. Œlisle (Paris, imp. nat., 1889, in-4°).

masse. Ce groupement impersonnel suffit à faire croire que Philippe le Bel agit contre les Templiers surtout par jalousie et par cupidité. Aussi, le jour même de l'arrestation des membres les plus en vue, le roi se rendit-il de sa personne au Temple et prit-il possession du Trésor. Puis il en mit tous les biens sous séquestre, et en confia la surveillance et l'administration aux officiers royaux.

Comme les églises et les chapelles avaient été préalablement fermées, on dilapida et l'on vendit à vil prix les meubles, ornements et objets du culte. Cet état de choses dura jusqu'en 1311, alors que le concile de Vienne, après avoir prononcé la suppression des Templiers, en accorda les biens aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Mais ceux-ci furent pressurés encore par les rois jusqu'à Charles le Bel qui fit avec eux, en 1325, un accord et règlement définitif. Aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles, les Commanderies furent pillées successivement par les Grandes Compagnies et les Écorcheurs, les Armagnacs et les Bourguignons, les Anglais et les Français, suivant les hasards et les chances de la guerre. Enfin, au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle, le déplacement du siège de l'ordre amena encore de nouvelles dépenses. Rhodes étant évacué en 1523, Malte fut enfin occupé par les Hospitaliers en 1530; mais, pour mettre les fortifications en parfait état de défense, il fallut vendre les bijoux de prix qui pouvaient encore se trouver dans les prieurés et commanderies.

Il est aisé de voir, par ces quelques détails que nous résumons seulement, combien furent tristement et fréquemment dissipées toutes les richesses amas-

sées par les Templiers et les Hospitaliers, durant plusieurs siècles, et surtout les reliquaires, bijoux et meubles d'églises. Aussi les différentes épaves en sont-elles devenues très rares, et doit-on s'efforcer d'en retrouver au moins quelques traces. Les inventaires eux-mêmes sont recherchés et publiés avec empressement. C'est ce que fit M. Ad. Tardif<sup>1</sup> pour l'inventaire en 1313 des ornements et vases sacrés de la Commanderie de Joigny.

Nous nous autorisons de cet exemple pour éditer, à notre tour, deux inventaires un peu plus récents et non moins curieux, dont la lecture aux pièces justificatives rend inutile de faire ressortir les passages saillants : 1<sup>o</sup> l'inventaire des « biens et choses de la Commanderie d'Estampes qui estoient de l'ostel du Temple sus Estampes », daté du 1<sup>er</sup> octobre 1444; 2<sup>o</sup> l'inventaire aux mêmes jour et an des biens et choses de l'église paroissiale de « Molinsneux-lez-Châlo-Saint-Mars ».

Nous devons cependant quelques explications à propos de leur date même.

Par sa situation géographique, la ville d'Étampes se trouve à mi-chemin de Paris à Orléans. Elle fut donc souvent exposée, ainsi que ses environs quelquefois à longue distance, aux pillages et aux incursions de toutes les bandes plus ou moins indisciplinées qui parcoururent ces contrées, dans le but de s'en disputer la possession ou d'aboutir aux capitales de l'Ile de France et de l'Orléanais, ou bien encore de s'approvisionner et de se ravitailler aux granges

---

1. *Annales archéologiques*, année 1847, t. VII, p. 85.

renfermant les produits des fécondes plaines de la Beauce nourricière.

A l'époque des Grandes Compagnies, les habitants d'Étampes retranchés dans leur église de Notre-Dame-du-Fort, sous les ordres de Baudouin de Blezay, capitaine de la ville, étaient sans cesse en guerre avec les gens d'armes que Louis, leur comte, avait mis dans le château. Profitant de ces divisions, les compagnies anglaises de la Beauce, commandées par Ruffin, au rapport de Froissart, s'emparèrent le 16 janvier 1358 de l'église Notre-Dame et pillèrent Étampes. En 1360, en vertu d'une convention, les compagnies évacuèrent Farcheville, Boissy-le-Sec et Chevreuse<sup>1</sup>. En octobre 1368, les assises de Janville ne sont pas criées à Chalo, qui ressortait de la juridiction de cette châtellenie, « parce que les ennemis du royaume étaient sur le pays »<sup>2</sup>.

La lutte recommence plus ardente encore entre Armagnacs et Bourguignons. En 1411, le comte d'Armagnac et le duc d'Orléans quittent Étampes peu après la déroute de Saint-Cloud, et les ducs de Bourgogne et de Guyenne en assiègent incontinent le château. Monstrelet écrit que Jean sans Peur ayant pris en 1417 Montlhéry et Dourdan, ses capitaines s'emparent de Gallardon, Chartres, Auneau et Étampes. Hélicon de Jacquerville demeura capitaine et gouverneur de cette dernière ville. A l'automne de 1415, c'est un autre capitaine, Raymonnet de Guerre,

---

1. *La jeunesse de Du Guesclin*, par S. Luce, pp. 502 et 503.

2. *Archives départementales du Loiret*, A. 1977, fo 60 vo (*Premier registre des causes jugées au bailliage d'Orléans*).

commandant mille hommes d'armes dont beaucoup logent à Guillerval, qui tient le pays<sup>1</sup>.

Puis les Armagnacs reprennent faveur. En 1418 ils soumettent Montlhéry, Étampes, Marcoussis et Chevreuse. Charles VII donne le 8 mai 1421 à Richard de Bretagne le comté d'Étampes, nominativement au pouvoir du duc de Bourgogne<sup>2</sup>. A l'approche du siège d'Orléans, les Anglais agrandissent leur puissance et leurs possessions. En juillet 1425, Salisbury s'empare d'Étampes, de Rambouillet et de Beaumont. Ce ne sont que des conquêtes passagères, car en 1427, lors de l'échec de Montargis, Étampes et Pithiviers sont remis en leurs mains par le sire de Rochefort.

Tandis que la ville d'Étampes changeait aussi rapidement de maître, son Temple servait de refuge aux commandeurs de Chalo, de même que l'hôpital d'Orléans à ceux de Saint-Marc. Le prieur de Chalo s'était lui-même retiré à Orléans et disait ses messes en l'église de Saint-Maclou<sup>3</sup>.

Les religieux et les religieuses des campagnes croyaient se tenir en sûreté dans les villes fortes, comme Orléans par exemple, où ils emportaient avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux, reliquaires, livres et bijoux, soit pour les mettre en dépôt, à cette triste époque, ainsi que nos inventaires le prouvent pour le Temple d'Étampes et Chalou-Moulineux qui confient leurs trésors au

---

1. *Archives nationales*, JJ. 169, n° 61.

2. *Histoire de Charles VII*, par M. de Beaucourt, II, p. 562

3. *Archives municipales d'Orléans*, compte de commune (1426-1428), 2<sup>e</sup> mandement.

commandeur Nicole de Beaurain alors réfugié à Orléans, soit pour en tirer parti par des ventes ou des engagements comme on en relève de nombreux exemples, même pour des mitres et crosses d'évêques, dans les archives notariales d'Orléans. Mais ils ne pouvaient pas emporter leurs terres qui, faute de preneurs, restaient en friches, ni leurs moulins affermés, comme de nos jours et pour d'autres causes, à des prix dérisoires. C'était en 1432, moyennant un salut d'or seulement par an, que Simon Filleul, auditeur des comptes du duc d'Orléans, louait son moulin à eau « assis sur le russeau de la Challouete en la paroisse de Challou-Saint-Mars<sup>1</sup>. »

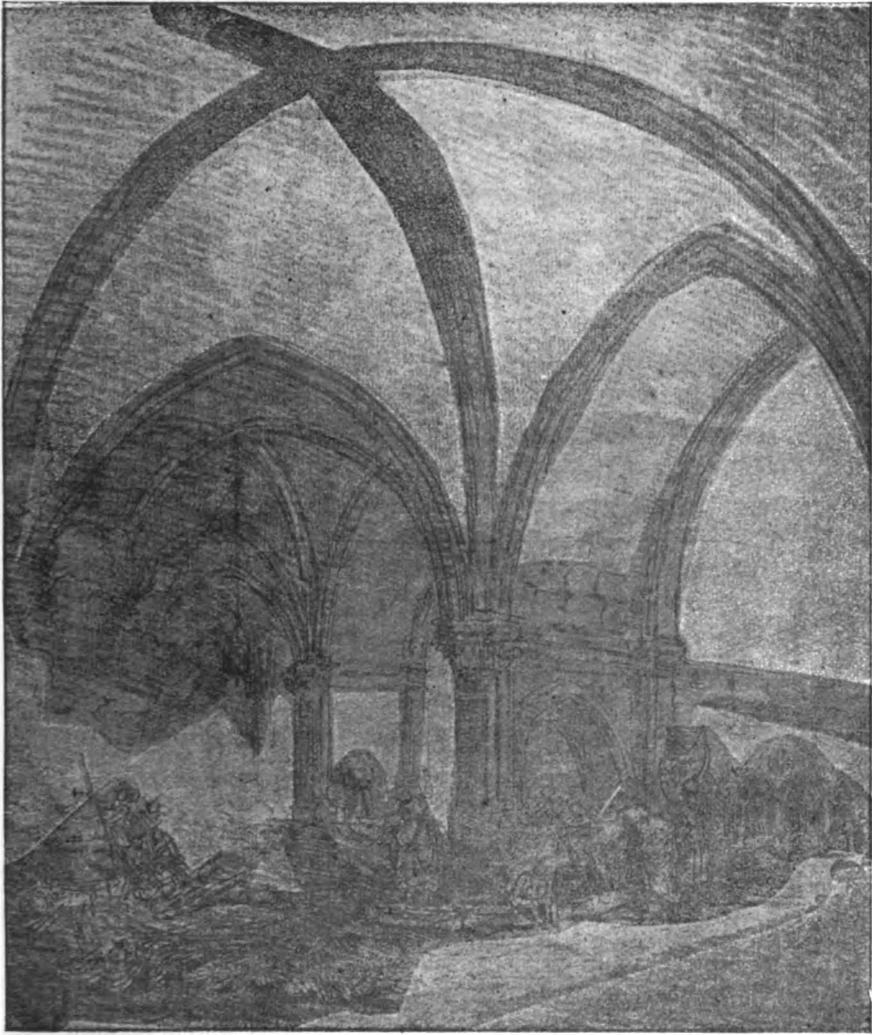
En 1436, au moment où Paris rentre dans le devoir en se rangeant sous les couleurs françaises, le capitaine de Moulineux se nomme Gilesson de la Trémaigne<sup>2</sup>; nous ignorons quel maître il sert, attendu que, si Paris était rentré dans le parti national, des bandes anglaises sillonnaient encore la Beauce; tandis qu'en 1444, les ennemis étaient définitivement cantonnés, pour quelques années seulement, en Normandie et en Guyenne. Le moment était donc opportun pour que la ville secourable d'Orléans rendit aux communautés et paroisses, les Hospitaliers et Chalou-Moulineux entre autres, les dépôts mis à l'abri derrière ses remparts inviolés; ce qui eut lieu.

Nous répéterons, en terminant ce petit exposé, que nous donnons une vue de la dernière fontaine de

---

1. *Minutes de Denis Delasalle*, notaire à Orléans (Étude Gillet).

2. *Minutes de Jehan de Recouin*, notaire à Orléans (Étude Fauchon).



**RUINES DE LA CHAPELLE DES TEMPLIERS A CHALOU-MOULINEUX**  
(Dessin de HUBERT ROBERT, 1765; original à la Bibliothèque de Besançon).

Sainte-Apolline. Nous en devons la reproduction à l'obligeance de notre aimable confrère, M. H. Stein, qui l'a trouvé à la bibliothèque de Besançon<sup>4</sup> et l'a fait photographier à notre intention.

C'est un dessin au crayon rouge de Hubert Robert, intitulé : « Ruines de la chapelle gothique de Chalou-Moulineux », et signé : « Robert, à Chalo 1765 ». On sait que cet habile artiste, en échange d'une large hospitalité chez le banquier de Laborde, au château de Méréville, sis à 10 kilomètres de Chalou et d'Étampes, ornait de peintures prises aux environs cette superbe résidence créée et embellie par l'homme de goût, qui fut aussi le bienfaiteur de la contrée. Hubert Robert écrit lui-même quelque part avoir peint quatorze tableaux pour M. de Laborde.

L. JARRY,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

---

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

### I

#### *Inventaire des Templiers d'Étampes.*

Le jeudi premier jour d'octobre 1444.

Frere Jehan Le Cay, religieux de l'ordre de Saint Jehan de Jherusalem, commandeur de Vauxdestuz lez Beauvoir, ayant le gouvernement de la commanderie d'Estampoy pour et ou nom de frere Jehan Durant, commandeur de ladite commanderie

---

4. Il figure ainsi dans *l'Inventaire général des richesses d'art de la France, province, monuments civils*, t. II, p. 25 : « Bibliothèque de Besançon; dessins de Robert (Hubert), t. II, n° 48 ».

d'Estampois, receveur des responsions du prioré de France dudit ordre de Saint Jehan de Jherusalem, confessa avoir eu et receu et de fait receut, en la présence de moy notaire, dudit Frère Nicole<sup>1</sup>, les biens qui cy après ensuivent : Premièrement ung calixe avec une platine d'argent et est le pommeau dudit calixe doze dessoubz et dessus. Item ung estuy d'yvoire ou a ung petit verre ouquel a des os et autres reliques. Item ung petit reliquiaire a pié d'argent doré. Item ung autre petit reliquiaire de verre enchassé en argent. Item ung autre reliquiaire en manière de croix couvert d'argent. Item une petite croix double de bois couverte d'argent doré. Item ung braz où a une main dont les deux petiz doiz sont rompuz, couverte d'argent et le dessoubz est de bois que on dit estre le braz de Monsieur saint Blaise. Item une grant croix de bois a pié couverte d'argent et le dessoubz est de bois où a ung crucifix, et est le pié de cuivre doré et quatre petiz angeloz d'argent. Item ung livre couvert de blanc appelé Demi-temps commençant au second feuillet : *Voluntatem coentibus* (sic). Item ung autre Demi-temps commençant au second feuillet : *converturum*. Item ung grec<sup>2</sup> couvert de blanc commençant ou second feuillet : *agnus Dei*. Item ung antiphonnier couvert de blanc commençant au second feuillet : *signum in nationibus*. Item ung légendier couvert de cuir blanc commençant au second feuillet : *statue Domine*, ouquel est le psauttier. Item ung légendier et antiphonnier tout en ung livre commençant ou second feuillet : *percussa solis*. Item ung autre légendier couvert de cuir blanc commençant ou second feuillet : *alas suas*. Item ung autre légendier et antiphonnier couvert de blanc commençant au second feuillet : *aspicieris a longe*. Item une chasuble de drap d'or figuré de couleur perse doublé de toille verte. Item une chappe de drap de soye barrée de barres perses blanches et jaunes doublé de toille verte. Item ung

---

1. Dans un acte précédent, il est nommé : Frère Nicole de Beaurain religieux de l'ordre de l'ospital de Saint Jean de Jherusalem et commandeur de Campigny ou diocèse de Lisieux et gouverneur de la commanderie de Rampillon et de la Croix en Brie ou diocèse de Sens.

2. Graduel.

estuy à corporaulx de velox pers où a une paire de corporaulx. Item une chasuble de soye grise semé de rosetes d'or doublé de toile perse. Item une chappe de sandail vermeil garnie d'of-froyes batues à or sangle. Item une autre chappe de sandail vermeil garnie comme dessus sangle. Item une chasuble bien usée de sandail vermeil batue à egles et griffons sangle. Item deux vestemens de diacre et soubz diacre bien usez de sandail vermeil doublé de soye noire despecée. Item une chasuble bien usée de soye sur le sanguin double de toile perse. Item ung parement d'autel de soye bien usée barrée de barres blanches. Item ung autre vieil parement d'autel de drap jaune doublé de vieille toile perse. Item ung autre grant parement d'autel de grosse soye figuré en grans rondeaulx battuz d'un petit d'or. Item une chasuble de soye sur le sanguin doublé de toile blanche. Item ung estuy à corporaulx de soye vermeille garni d'une paire de corporaulx. Item ung esmail de cuivre pour une chappe. Item une aube vieille. Item une autre aube de fine toile garnie de deux paremens de drap de soye et sont les pognéz garniz de paremens de soye pareille des paremens. Item la couverture d'une chasuble de toile de lin. Item une autre aube de toile de lin entière garnie de paremens avec les pognéz de drap de soye villée. Item une autre aube garnie de paremens de soye ouvrez à fleurs de lisz. Item deux autres aubes sans paremens. Item une autre aube garnie de paremens de soye ouvrée. Item trois amiz<sup>1</sup>. Item six estolles et ung fanon de plusieurs sortes et couleurs et une sainture de fil. Item ung parement d'autel de soye jaune doublé de toile perse. Item quatre boestes et ung petit escrinet où a plusieurs chartres, quictances et tiltres touchant ladicte commanderie d'Estampoy, touz lesquelx biens et choses sont et appartiennent à ladicte commanderie d'Estampoy et estoient de l'ostel du Temple sus Estampes, de laquelle commanderie ledit frère Nicolle eut pieçà le gouvernement, si comme etc.

*Registre de Geuffroy Bureau, notaire au Châtelet d'Orléans  
(Étude Paillat).*

---

1. Amicts.

II.

*Inventaire de l'église de Moulineux-les-Chalo.*

Le jedy premier jour d'octobre 1444.

Guiot Boyvin, parroissien et gaigier de léglise parroichial de Molinsneux lez Chaló Saint Mars, soy faisant fort de Perrin Le Bourellier, Jehan Le Holier, Philipot Guy, Berthelot Guy, Lorens Boyvin et autres parroissiens manans et habitans en icelle parroisse, confessa avoir eu et reçu et de fait reçeut en la présence de moy notaire, de Frère Nicole de Beaurain, religieux de l'ordre de l'ospital de Saint Jehan de Jhérusalem et commandeur de Campigny ou diocèse de Lisieux et gouverneur de la Commanderie de Rampillon et de la Croix en Brie ou diocèse de Sens, les biens et choses qui cy après ensuivent : Premièrement une croix où à ung crucifix d'argent dorez enchassé en ung estuy de bois en croix. Item une coppe à porter corpus Domini avec une petite tasse dedens, tout d'argent dorez estans en ung estuy de cuir. Item ung calixe avec une platine d'argent dorez ; lesquelles choses furent pieçà baillées audit frère Nicole en garde par aucuns des habitans de ladicte parroisse, si comme etc.

*Registre de Geuffroy Bureau, notaire à Orléans (Étude Paillat).*





RECHERCHES SUR LA CÉRAMIQUE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE

---

## LES ÉMAILLEURS SUR TERRE DE FONTAINEBLEAU

---



IL vous prenait fantaisie d'entrer dans un magasin encombré de faïences anciennes et de demander au marchand antiquaire des pièces de la fabrique de Fontainebleau, vous risqueriez fort de l'étonner. La faïence de Fontainebleau n'existe pas sur le marché : Rouen, Nevers, Marseille, Strasbourg, Sinceny, Moustiers, à la bonne heure; on citerait encore au besoin quelques autres lieux de production; mais Fontainebleau ne figure pas sur la liste.

Les auteurs qui ont écrit sur la céramique sont un peu plus avancés. Amalgamant des renseignements fournis par le journal d'Héroard et des indications trouvées dans le P. Dan, ils disent connaître Cléryssy, le potier d'Avon, chez qui Louis XIII, alors Dauphin, allait acheter ses jouets de poterie. Ils sont même en état de nommer ses ouvriers ou associés, Guillaume Dupré et Claude Bertélémy. Ils paraissent d'ailleurs persuadés que la présence

de Cléryssy, près du château de Fontainebleau, n'est due qu'à un caprice royal, et il ne semble pas venu à leur idée qu'en dehors de lui et de ses prétendus collaborateurs, Fontainebleau ait jamais pu être un centre de fabrication céramique de quelque importance.

Je me propose de démontrer ici qu'il faut prendre le contre-pied de ce système; que Fontainebleau, pendant tout le cours du xvii<sup>e</sup> siècle, a compté de nombreux émailleurs sur terre, dont on trouvera plus loin la liste; que Cléryssy, dont on parle beaucoup, n'est que pour peu de chose et peut-être pour rien dans cette fabrication, et que ni Guillaume Dupré, ni Claude Bertélémy n'ont travaillé pour lui.

Seul, M. Th. Lhuillier, dans un mémoire lu à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements<sup>1</sup>, en 1883, a revendiqué pour Avon-Fontainebleau l'honneur de figurer dans l'histoire de la céramique. Après avoir rappelé la présence à Fontainebleau de Jérôme et de Luca della Robbia, présence attestée par les Comptes des Bâtiments, après avoir supposé celle de Bernard Palissy, qui, d'après la tradition, aurait eu un atelier à Avon, il a cherché à rattacher Dupré et Bertélémy à l'un ou à l'autre de ces artistes et il a réduit le rôle de Cléryssy à celui qui lui est assigné par la chronologie.

Ailleurs<sup>2</sup>, M. Th. Lhuillier a raconté comment les minutes d'une étude de Fontainebleau avaient été vendues au poids du papier et dispersées, com-

---

1. *Matériaux pour servir à l'histoire de la céramique.*

2. *Julien de Fontenay et ses descendants.* Paris, Plon, 1887.

ment les marchands et les collectionneurs s'étaient empressés de les examiner, de les trier, et de mettre à part toutes celles qui pouvaient offrir un intérêt pour l'histoire de l'art et des artistes. Par ses nombreuses et intéressantes communications, M. Th. Lhuillier a fait voir que cette circonstance avait contribué à enrichir sa collection et lui avait permis de révéler de nombreux *noms d'artistes*, peintres et émailleurs.

Il faut croire que l'examen de ces minutes n'a pas été tellement approfondi qu'il n'ait rien laissé à glaner. Quoique venu après bien d'autres, j'ai pu saisir et copier au passage de nombreux actes concernant les architectes, les peintres, les émailleurs de Fontainebleau. Pour nous en tenir à ces derniers, j'ai retrouvé quelques noms déjà cités par M. Th. Lhuillier, avec des détails biographiques nouveaux : l'inventaire dressé après la mort de la seconde femme de Claude Bertélémy, par exemple, fournit des renseignements importants sur ses produits. J'ai aussi rencontré des noms d'émailleurs inédits ou dont la présence à Fontainebleau n'était pas soupçonnée : le tout peut faire un chapitre de l'histoire de la céramique au xvii<sup>e</sup> siècle.

\* \* \*

Quelles sont les origines de la fabrique de Fontainebleau, et comment se rattache-t-elle aux émailleurs célèbres du xvi<sup>e</sup> siècle ?

Le plus ancien émailleur sur terre qui figure sur la liste des officiers du roi, c'est Jean Chipault avec cette mention, *et son fils*.

Or, en 1620, un certain Benjamin Chipault,

peintre, quitte Fontainebleau, où il était domicilié, pour retourner au pays de « Xaintonge ». De là à supposer que la famille Chipault est originaire de Saintes ou des environs, il n'y a que l'espace d'une hypothèse assez plausible; et Saintes, c'est là qu'habitait Bernard Palissy lorsqu'il était au service de Monseigneur le Connétable<sup>1</sup>; c'est de là qu'il est parti pour venir travailler à Paris.

D'autre part, nous verrons que Claude Bertélémy a épousé une Suzanne Chipault, qu'il est oncle et tuteur du Benjamin Chipault, dont il vient d'être question, et qu'une Anne Bertélémy a épousé Claude Beulat, aussi émailleur du roi sur terre, figurant à ce titre sur la liste de ses officiers. Ainsi s'établit un lien entre Bernard Palissy et les fabriques de Fontainebleau dont Bertélémy et Beulat sont les principaux représentants, l'un de 1580 à 1626, l'autre de 1613 à 1620. La présence de Bernard Palissy à Fontainebleau est en somme problématique; où sont les traces de la tradition dont M. Lhuillier s'est fait l'écho? Si nous considérons au contraire Bertélémy, comme l'élève de son beau-père, Jean Chipault, lui-même contemporain et compatriote de Bernard Palissy, la chaîne est établie entre le célèbre potier et ses continuateurs et la ressemblance qui existe entre leurs œuvres s'explique par la tradition des procédés.

D'autres artistes travaillaient à Fontainebleau, à la même époque; Gabriel Fournier (1614-1620),

---

1. Quittance du 1<sup>er</sup> février 1565 publiée dans les *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1876, p. 16.

Pierre Perilleux (1618-1648), Hugues Semanoyre (1625), etc. Toutes ces dates nous sont fournies par des actes authentiques; il va sans dire qu'elles ne limitent pas les carrières des artistes qui y figurent; ceux-ci ont pu, ils ont dû commencer plus tôt et finir plus tard. Beulat et Fournier, par exemple, dès la première mention qui les concerne, nous apparaissent dans une situation aisée, si l'on en juge par le prix élevé de leur loyer ou par leurs acquisitions immobilières.

A côté des artistes qualifiés de peintres ou sculpteurs émailleurs sur terre, il en est d'autres qui sont appelés peintres en émail. Cette différence nous fait supposer que ces derniers ne sont pas des potiers, qu'ils ne possèdent pas de fours, et qu'ils se bornent à prêter aux autres le concours de leur talent. Jean Durand, Claude de Fontenay, Claude Nivellon sont dans ce cas. Quoique le terme de *peintre en émail* ne précise pas sur quelle matière, métal ou terre, ils travaillaient, comme ils ne sont pas cités dans le dictionnaire des émailleurs sur cuivre et peintres sur émail publié par M. Molinier, comme ils habitaient Fontainebleau, siège de plusieurs fabriques de faïences, il semble permis de faire figurer leurs noms sur la liste des émailleurs sur terre.

\* \* \*

En face des documents écrits, il faudrait pouvoir placer les pièces subsistant encore aujourd'hui dans les musées ou dans les collections particulières, qui proviennent des fabriques de Fontainebleau, et déterminer le caractère qui servira à les distinguer. Pour

faire cette étude, les auteurs de Guides ou d'Histories de la Céramique ont eu recours au journal d'Héroard, ce singulier médecin de Louis XIII, qui notait jour par jour, heure par heure, les actes les plus insignifiants de son royal client.

On a fort abusé du journal d'Héroard et on lui a fait dire ce qu'il n'avait jamais dit. Ainsi Héroard n'a jamais parlé de Cléryssy et cela se conçoit. Nous verrons que Cléryssy ne s'est établi à Avon qu'en 1641, et qu'auparavant il habitait Marseille, puis Paris. Comment serait-il le maître de la poterie de Fontainebleau où le jeune dauphin se rendait fréquemment entre 1604 et 1608?

Quant à Guillaume Dupré, s'il est vrai qu'Héroard le cite à deux reprises, rien ne prouve qu'il ait été céramiste. Sa gloire de sculpteur et de graveur en médailles n'a pas besoin de l'extension du rôle qu'on veut lui faire jouer. Nous ne laissons son nom sur notre liste, comme celui de Cléryssy, que pour avoir l'occasion de nous en expliquer.

Est-ce à dire qu'il faille purement et simplement substituer les noms de Bertélémy et de Beaulat à ceux de Dupré et de Cléryssy, et considérer les premiers comme les auteurs de toutes les pièces qui se retrouvent aujourd'hui et qui paraissent répondre aux descriptions d'Héroard? Cela n'est pas certain.

Il n'est pas douteux, en effet, que le dauphin s'amusaient avec des jouets de provenances diverses :

1<sup>er</sup> mars 1605, à S<sup>t</sup> Germain. Je lui donne un cheval et un marmouset *de Flandres*, fait de poterie.

13 septembre 1605, à S<sup>t</sup> Germain. Ma femme lui donne des chiens de verre et autres animaux faits à *Nevers*. (Héroard.)

La variété des objets cités est extrême. Vous trouvez : des petits gendarmes, un marmouset à cheval tenant une laisse de lévriers, un petit singe, un petit ménage de poterie verte, un petit lion, une femme, un homme, une vaisselle de poterie où il y avait des serpents et des lézards représentés, le dauphin, un cheval marin, des chiens, des lions, des taureaux, la figure du roi (Henri IV), encore des petits chiens, des renards, des blaireaux, des bœufs, des vaches, des écurieux (écurieux), des anges jouant de la musette, de la flûte, des vieillards, des chiens couchés, des moutons, un assez grand chien, encore un dauphin, un capucin, une petite nourrice, encore un cheval marin, etc.

Cette diversité dans les produits n'est-elle pas l'indice de la diversité des provenances, et peut-on croire qu'un seul fabricant ait pu faire face à une telle production ?

Aussi inclinons-nous à penser que la « poterie » où le dauphin faisait son choix était la boutique d'un marchand potier suivant la cour, qui rassemblait chez lui les modèles de plusieurs fabriques, pour satisfaire au désir du jeune prince et de ses officiers<sup>1</sup>. C'est chez lui qu'on a pu trouver les marmousets de Flandres, les animaux de Nevers, et même cette vaisselle de poterie où il y avait des serpents et des lézards représentés, œuvre probable de Bernard Palissy. Les émailleurs de Fontainebleau étaient

---

1. De même Thomas Dassy, maître potier d'étain, bourgeois de Paris, y demeurant rue de la Tabletterie, paroisse S<sup>t</sup> Opportune, venait s'installer à Fontainebleau durant les voyages de la cour (1634).

sans doute au premier rang des fournisseurs de ce marchand, mais ce n'était pas chez eux que le dauphin se rendait. Sans quoi, sa curiosité éveillée l'aurait poussé à voir sortir du four ces figures de terre qu'il aimait tant, et Héroard, qui notait tout, n'aurait pas manqué de raconter cette visite, comme il l'a fait une fois dans une autre circonstance :

16 septembre 1606, Fontainebleau. S'en va au grand jardin où il voit faire des verres au *fourneau* fait sous une des arcades de la terrasse<sup>1</sup>.

Le dauphin a vu fabriquer les carreaux de verre ; il n'a pas vu fabriquer la poterie émaillée. Je crois donc que si des pièces paraissant répondre aux descriptions d'Héroard se trouvent aujourd'hui, *la*

---

1. La terrasse, dont il est ici question, reliait à cette époque la chapelle S<sup>t</sup> Saturnin au pavillon dit aujourd'hui de Sully, autrefois pavillon du Grand Chambellan. On en voit l'amorce sur le plan de Du Cerceau, et l'on en distingue les arcades. C'est Henri IV qui a fait démolir en partie cette terrasse pour ses constructions de la cour Ovale et de la cour des Offices ; mais il en a laissé subsister un bout, qui figure sur le plan d'Alexandre Francini, gravé par Michel Lasne (1614) et sur la copie de Thomas Francini, gravée par Abraham Bosse, dans l'ouvrage du P. Dan (1612). Il n'y en a plus trace sur le plan Dorbay (1682).

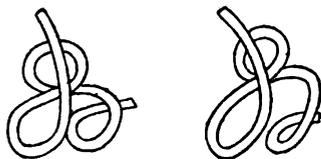
C'était donc là qu'était installé le four du vitrier du château. La famille Tissarant a été longtemps investie de cette fonction : elle habitait avec ses ouvriers le pavillon dit des Vitriers, dans la cour du Cheval Blanc. Nous connaissons Claude I<sup>er</sup> Tissarant qui était grand-père en 1621, Claude II, son fils, marié deux fois. Sa seconde femme est Marguerite Bertélémy qui, devenue veuve, se remaria avec Claude Doublet, peintre et vitrier, domicilié aussi au pavillon des Vitriers ; Claude III, fils de Claude II, du premier lit, succède à son grand-père. En 1648, ses enfants s'appellent Sébastien, Henry et Gracieux.

Que ces vitriers soient des fabricants de verre, c'est ce qui ne paraît pas douteux. On peut rapprocher du passage d'Héroard les mentions des comptes publiés par M. Molinier : • 28 juillet 1610 à Claude Tissarant, pour avoir *faict* vingt-quatre panneaux de verre neufs, de verre de France — pour avoir *faict* quarante huit panneaux neufs de verre de France, de plusieurs mesures, etc. •.

*Nourrice* par exemple ou *le buste de Henri IV*, il n'est pas permis d'affirmer qu'elles proviennent nécessairement d'une fabrique de Fontainebleau. Nous y verrons tout au plus une présomption, qui, pour être sérieuse, aura besoin de réunir d'autres indices.

\*  
\* \*

La plupart des pièces attribuées autrefois à la poterie d'Avon offrent ce double caractère, de porter la marque ci dessous, où l'on a distingué tantôt deux B, tantôt deux D et de pouvoir être confondues avec les poteries de Bernard Palissy.



Cette confusion a cessé. M. Grasset<sup>1</sup> a démontré que la *Nourrice*, par exemple, étant vêtue d'un costume du temps de Henri IV, ne pouvait être l'œuvre d'un homme mort en 1580. Mais si la confusion a pu exister, c'est la preuve de la ressemblance des produits de Fontainebleau avec ceux de Bernard Palissy, ou tout au moins avec l'idée qu'on s'en est faite, car pour ce dernier les œuvres originales portant la preuve de leur authenticité sont plus que rares.

---

1. Notice établissant que la marque BB ne peut être attribuée à Bernard Palissy (Paris et Nevers, 1863, in-8° et fig.).

En second lieu, la marque ci-dessus, où M. Demmin voulait lire deux D, pour l'attribuer à Guillaume Dupré, doit sans hésitation possible, d'après M. Th. Lhuillier, être donnée à Claude Bertélémy parce que le B initial des signatures relevées sur une minute de la collection Benjamin Fillon en serait la reproduction fidèle. Nous ne sommes pas du tout frappé de cette identité; le lecteur pourra lui-même faire la comparaison en rapprochant de cette marque les signatures de Bertélémy et de Beaulat dont nous donnons les fac-similés d'après des actes inédits.

Quel qu'en soit l'auteur, Bertélémy ou Beaulat, voici les pièces connues que Fontainebleau peut revendiquer :

*La Nourrice, un groupe de limaçons, le buste de Henri IV, au musée de Sèvres.*

*La Samaritaine, citée par M. Albert Jacquemart (Merveilles de la céramique).*

*Deux chiens assis (vente Humann, 1858).*

*Un chien (musée de la ville de Varzy, Nièvre).*

*Une statuette (musée de Kensington).*

M. Demmin ajoute : *Le Vieilleur* (musée de Cluny), *l'Enfant au Dauphin, l'Enfant aux Chiens, un petit édifice à colonnes*, de la collection Lecarpentier. Cette dernière attribution nous paraît tout à fait justifiée si l'on rapproche cette pièce, reproduite dans le guide de M. Demmin, de la grande « enchasseuse de tableau » dont on trouvera plus plus loin la description dans l'inventaire de Claude Bertélémy.

En dehors de ces objets rares et précieux, je suis

persuadé qu'il en existe encore aujourd'hui beaucoup d'autres, plus communs, qu'on rapporte aux fabriques de Nevers et qui proviennent de Fontainebleau. Les faïences du xvii<sup>e</sup> siècles, jaunes, jasées, marbrées, ont bien des chances pour n'avoir pas d'autre origine.

A défaut de pièces modernes, nous avons du moins relevé quelques mentions dans des inventaires. Au xvii<sup>e</sup> siècle, on ne se servait que d'étain, pour la vaisselle courante, même chez les personnes aisées; la faïence était un luxe que peu de gens pensaient à s'offrir. Voici cependant des indications fournies par des inventaires dressés à Fontainebleau à cette époque.

Du 17 octobre 1625. Louis de Louzillière, maître de l'hostellerie des Trois Croissants.

« Quatorze vaisselles de fayance blanche prisés et estimés . . . . . LX sols. »

Du 9 avril 1655. Marguerite Girard, femme de Jean Rousseau de la Viorne, concierge de l'hôtel de Rohan.

« Une paire d'ormoires... dans lesquelles c'est trouvé trois plats, trois assiettes, deux pots à bouquetz, un vinaigrier, une sallière et une esguière, le tout de fayance de différentes sortes, prisé et estimé le tout ensemble. . . . . III liv. »

Du 22 août 1656. Marie Courcelle, femme de Michel Chauvin, maître cordonnier.

« Item un petit dressoir fasson d'esbène, plats de fayance prisés. . . . . IX s. »

Du 11 septembre 1656. Jeanne Dupuis, femme de Pierre Garnot, avocat au Parlement.

« Item six plats de faïance, deux salladiers, une douzaine d'assiettes, un pot à eau, deux petites saussières et une sallière, le tout de faïance, prisé et estimé le tout ensemble la

somme de soixante sols, aux protestations du dit sr Garnot de n'estre garant ni responsable du dégast qui y porroit arriver et de la représenter en tel estat qu'elle se trouvera. »

Du 20 octobre 1656. Bonaventure Canto, maître chirurgien.

« Deux plats et un bassin de fayence avec deux pots à bouquetz aussy de fayence. »

Du 21 octobre 1656. Geneviève Vidye, femme de Charles Geault, maître de la Poste.

« Item cinq plats de fayence, prisés ensemble trente sols. »

Du 9 février 1665. Anne Sainton, femme de Nicolas Hubert, maçon.

« Item une sallière de fayence un aussi (sic) de fayence avec deux paires de bas de chausse . . . . . x sous. »

Nous n'avons plus qu'à présenter, par ordre alphabétique, les noms des émailleurs sur terre et des peintres en émail, habitant Fontainebleau, que nous avons pu relever; toutes les fois que la chose a été possible, nous avons joint aux notices les signatures des artistes, dans le fantastique espoir que quelque jour un de nos lecteurs aura l'heureuse chance de les retrouver sur les faïences même.

#### CLAUDE BEAULAT.

Claude Beulat figure comme émailleur sur terre, de 1631 à 1637, sur les registres des officiers du roi, dépouillés par M. Guiffrey. Il reçoit 30 livres par an.

En 1613, Claude Beulat habitait à Fontainebleau, rue Basse, dans une maison appartenant à Jehan Desvignes. Le loyer en était de trois cents livres par an, ce qui est un prix exceptionnellement élevé pour cette époque. Il paraît que le locataire

fut troublé dans sa jouissance, qu'il dut assigner la veuve de son propriétaire en diminution de loyer, et qu'il obtint, par une sentence du prévôt de Fontainebleau, rendue le 6 novembre 1615, une réduction de moitié. Grâce à ce procès, Claude Beulat ne paya rien pendant cinq ans, et c'est seulement en 1618 qu'un règlement de comptes le constitua débiteur de 810 livres dont il s'acquitta par acomptes.

Dans l'acte dressé à cette occasion, le 23 juin 1618, Claude Beulat prend la qualité d'émailleur du roi sur terre. Comme le relevé fait par M. Guiffrey saute de 1611 à 1631, l'indication 1631-1637 signifie seulement que notre artiste ne figurait pas sur le registre de 1611; il a pu acquérir ce titre d'émailleur du roi dès l'année suivante; dans tous les cas, nous l'en voyons investi dès 1618 et probablement dès 1613.

Le même acte nous apprend qu'il était marié à Anne Bertélémy, sans doute nièce de Claude Bertélémy, autre peintre et émailleur sur terre, dont la notice va suivre.

Le 30 avril 1620, Claude Beulat est chargé, de concert avec Gabriel Fournier, de faire l'estimation des faïences qui garnissent la boutique de ce même Claude Bertélémy.

M. Aug. Demmin<sup>1</sup> cite des pièces marquées A.B.V. en monogramme, C.F., offrant assez d'analogie avec les poteries de Bernard Palissy pour qu'on ait pu songer à les lui attribuer. Cette marque pourrait convenir à notre émailleur, en lisant le monogramme B.A.V. abréviation de *Beulat, C. Claude, F. Fecit.*

---

1. Dans la 4<sup>e</sup> édition de son guide, p. 565.

Quant aux pièces marquées BB, nous avons dit qu'elles pouvaient aussi bien appartenir à Beulat qu'à Bertélémy.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beulat' in a cursive script.

CLAUDE BERTÉLÉMY.

Claude Bertélémy est connu par les communications de M. Th. Lhuillier aux Sociétés savantes en 1872 et en 1883, commentées par une note de M. de Montaiglon et par un article de l'Almanach de Seine-et-Marne, de 1881. Il figure aussi, pour un acte, dans le catalogue des autographes de Benjamin Fillon. Les pièces que j'ai recueillies sur cet artiste le montrent témoin instrumentaire, en 1613, caution en justice de son confrère Gabriel Fournier en 1615; la plus importante est l'inventaire des biens de sa communauté, dressé en 1620 après la mort de sa seconde femme. Cet acte fournit, par la nomenclature du mobilier, des indications sur sa fortune et sur son atelier, et par l'analyse des titres inventoriés des renseignements sur sa famille.

Claude Bertélémy est né à Blenod, diocèse de Toul en Lorraine; il est venu en France s'installer à Fontainebleau vers 1580 ou 1581, et y est devenu propriétaire d'une maison Grande Rue, près la cour du Cheval Blanc. En 1626, il la vendait à Antoinette de Pons, veuve de Charles du Plessis-Richelieu. (Coll. Benjamin Fillon.)

Il appartenait à la religion réformée, comme l'avait supposé M. de Montaiglon : cela résulte

d'une mention de l'inventaire qui ne saurait s'expliquer autrement :

Premièrement (doit) à l'église Prétendue Réformée de Bois-le-Roy la somme de deux cens sept livres pour argent presté à plusieurs et diverses fois à luy et à la dicte deffunte dont ils ont passé obligation.

En 1602, il recevait du roi Henri IV ses lettres de naturalisation. Elles ont été publiées in extenso dans l'Almanach de Seinc-et-Marne<sup>1</sup> d'après une pièce conservée aux archives de Seinc-et-Marne. En voici le début et la fin :

Henry par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir, salut.

Inclinant libérallement à la supplication et requeste qui nous a esté faite en faveur de notre cher et bien aymé Claude Berthélemy, peintre et esmailleur sur terre, natif de Blénod, diocèse de Thoul en Lorraine; icelluy pour ces causes et pour les délibérations qu'il nous a fait entendre avoir prises de finir et consommer le reste de sa vie en cestuy nostre royaume, où il est retiré depuis XXI ou XXII ans.....

Et quant à ce, avons le dict suppliant, ensemble ses dicts héritiers habilitez et dispensez, habilitons et dispensons, de noz mêmes puissance et aultorité que dessus, sans pour ce paier aucune finance, dont nous lui avons fait et faisons don par ces présentes, en considération des ouvrages qu'il nous a faitz et faitz journellement en nostre maison et chasteau de Fontainebleau....

Donné à Paris au mois de novembre l'an de grâce mil six cens deux, et de notre règne le quatorziesme.

Signé : De par le Roy, sur le repli : Pothier.

Enregistré au bailliage de Melun le 26 novembre 1603, sur la présentation des dictes lettres par le dict Berthélémy.

---

1. Année 1881, p. 93.

Claude Bertélémy avait épousé Suzanne Chipault, sans doute la fille de Jean Chipault, émailleur du roi sur terre, qui semble bien dès lors devoir être considéré comme son maître. Il en eut trois enfants, Antoine, Josias et Esther.

Antoine Berthélémy, né à Fontainebleau en 1633, peintre de portraits, reçu académicien le 26 mai 1663, mort à 36 ans dans son logement du Louvre, était le fils d'Antoine, le petit-fils de Claude. Les légères différences d'orthographe entre les noms ne prouvent rien contre cette filiation.

Esther devint la femme de Thibault Diane, peintre<sup>1</sup>; quand il fallut liquider la succession de Suzanne Chipault, Bertélémy transigea avec sa fille et son gendre Thibault Diane par un acte passé par-devant notaire le 22 juin 1616, aux termes duquel Bertélémy leur acheta leurs droits successifs tant mobiliers qu'immobiliers moyennant cent vingt livres.

Passons à la famille collatérale. Claude Bertélémy a été chargé de la tutelle de Benjamin Chipault, son neveu, resté orphelin pendant sa minorité, sans doute après 1611, puisque sur le rôle de cette année

---

1. Le rédacteur du catalogue des autographes de Benjamin Fillon a lu Dumée, au lieu de Diane. Dumée est en effet le nom d'une famille de peintres connus installés à Fontainebleau, tandis que Diane est inédit; mais j'ai retrouvé ce nom de Diane sur d'autres actes, où la signature ne laisse place à aucun doute de lecture.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Diane' followed by a stylized monogram or flourish.

le fils de Jean Chipault figure encore parmi les artistes pensionnés. Benjamin était devenu majeur depuis plusieurs années quand il s'avisait de réclamer à son oncle son compte de tutelle. De celui qui lui fut rendu le 19 juillet 1618 par-devant le prévôt de Fontainebleau, il résulta que Benjamin se trouvait débiteur envers son tuteur de soixante livres. Claude Bertélémy consentit encore à lui prêter une somme de douze livres. Puis Benjamin retourna au pays de Saintonge où il était fixé en 1620, sans avoir payé ses dettes. Claude avait près de lui d'autres parents, sans doute ses neveu et nièces : Marguerite Bertélémy, femme en premières noces de Claude Tissarant, vitrier du roi, en secondes noces de Claude Doublet, peintre et vitrier, domicilié au pavillon des vitriers, dans la cour du Cheval Blanc; Anne Bertélémy, femme de Claude Beaulat, peintre et émailleur sur terre; Jean Bertélémy, son ouvrier.

Le 22 octobre 1616 (date du contrat de mariage), il épousait en deuxièmes noces Marguerite Desbouts, veuve elle-même, avec une fille mineure, de Jacques Roger, vivant « chef d'eschansonnerie bouche » de la reine. La famille Desbouts a compté de nombreux artistes parmi ses membres.

Marguerite Desbouts ne tardait pas à mourir, et le 30 avril 1620, à la requête de honorable homme Claude Bertélémy, peintre et émailleur sur terre, et de honorable homme Henry Desbouts, concierge et ayant la charge pour le roi du jardin des Pins au château de Fontainebleau, aïeul de la petite Marguerite Roger, il était procédé par M<sup>e</sup> Estienne

Morlon à l'inventaire des biens trouvés dans une maison assise à Fontainebleau, près la cour du Cheval Blanc, dont Claude Bertélémy était propriétaire.

Cet inventaire ne comprend pas moins de 22 pages, et l'énumération des lits, des matelas, des draps, serait quelque peu fastidieuse. Nous en extrayons les passages suivants, dont les uns dénotent le luxe dans lequel vivaient Bertélémy et sa femme, et les autres sont relatifs à sa profession. Nous donnons in extenso l'inventaire de la boutique où sont réunies toutes les faïences du maître fabriquées ou en cours de fabrication. A ce moment, le sergent prieur Gabriel Brossard a jugé sa compétence insuffisante; il s'est fait assister de deux autres maîtres émailleurs, Claude Beaulat, émailleur du roi, et Gabriel Fournier. Le premier était le mari d'Anne Bertélémy; le second était l'obligé de Claude qui l'avait cautionné en justice. Nous n'avons pas le droit d'en conclure que leur expertise n'a pas été sincère; mais on peut croire au moins qu'elle a été bienveillante, et il n'est pas inutile de remarquer que l'intérêt de leur confrère était dans l'estimation la plus basse possible.

*Objets divers :*

Ung demy ceint garny de ses chesnes et chesnons avec une douzaine de cuillères, le tout d'argent, pesant ensemble la quantité de deux marcs cinq onces et demye.

Une boîte de sapin blanc dans laquelle a esté trouvé une figure de cire rouge.

Un manchon de velours violet garny de paremens de pannes et fourrures, trois masques l'un de satin et deux de velours, une bource de velours violet et une coiffe de taffetas noir.

Un dé d'argent, deux sacs de senteurs de satin vert et jaulne.

Un chapelet ayant trente et un grains d'argent et... grains de corail, quatre pend d'oreille deux blancs et deux rouges, un morceau de corail, deux petites pierres l'une verte et l'autre coulombin, et une petite clef dorée.

Ung mirouer garny de sa glace avec trois tableaux peints en huisle sur thoilie, l'un desquels est peint une Visitation de S<sup>te</sup> Elisabeth, une Magdeleine, et ung paysage.

Deux petites cuillères et quatre fourchettes de naque de perle.

En argent monnoyé, cent deux livres onze sols.

Deux chaises à dossier couvertes l'une de serge verte et l'autre de tapisserye de haulte lisse.

Six bagues d'or, sçavoir trois esmeraules, ung petit rubi, une roze de rubi où il y a quatre petits diamants dans le mitan et une amatiste, ung autre petit rubi et un diamant.

Ung dé d'argent servant à coudre, un poignard appelé bayonnette garnye de son fourreau ayant la chappe d'argent, six cousteaux et six cens d'espingues.

Demy livre de poivre non battu.

Une chaise couverte de tapisserye de haulte lisse avec trois scabelles boys de noyer.

Ung pistolet garny de son rouet.

Une espée garnye de son fourreau.

#### *Objets professionnels :*

Un bouchoir de four de fer<sup>1</sup>.

Ung soufflet garny de son canon de fer.

Une paire de balances de cuivre garnys de son fléaux et poix.

Un petit mortier de fonte garny de son pillon.

Une chaudière de fonte avec deux aultres chaudières d'airin, telles quelles, garnys de leur chapeau et ancerclés.

Une petite quantité de plastre à moule servant à fassonner et à pleyer.

---

1. Le four n'a pas à être inventorié; il est immeuble.

Plusieurs cuillères servant à peindre et à esmailler.

Quelques pinsseaux et quelques feuilles d'or.

Une voicture et demie de terre servant à potier, avec une quantité de mousle de plastre de plusieurs sortes et figures.

*En la boutique du dit logis :*

A esté trouvé treize vases tant ouvrés que jaspés de terre, prisés ensemble . . . . . vi l. x s.

Quatre burettes et ung petit bassin ouvréz . . . . . xxx s.

Cinq grands bassins tant ouvrés que jaspés, prisés chacun xl sols . . . . . x l.

Deux autres grands bassins d'agate féslés sur les bords et ung autre bassin jaspé féslé, prisés ensemble . . . . . lx s.

Trois grandes esguières de mesme matière d'agate prisées ensemble . . . . . l s.

Deux pots à eau semblables d'agate, prisés ensemble xx s.

Deux moyennes esguières, prisées ensemble . . . . . xvi s.

Deux sallières, prisées ensemble . . . . . l s.

Cinq vinaigriers, prisés ensemble . . . . . xxv s.

Trois gondoles, prisées ensemble . . . . . xv s.

Ung goblet, prisé . . . . . v s.

Cinq petits chandeliers, prisés ensemble . . . . . xxv s.

Dix douzaines de menues besongnes de la plus petite, prisée la douzaine trente solz . . . . . xv l.

Neuf douzaines d'autre moyenne besongne, prisée la douzaine trente six solz . . . . . xvi l. iiii s.

Six douzaines de vesselle ouvragée et à jour, prisée la douzaine soixante sols . . . . . xviii l.

Trente livres d'ocre jaulne, prisées ensemble . . . . . lxx s.

Deux grand hurnes, une esmaillée et l'autre non, prisées ensemble . . . . . ix l.

Huit figures de terre, deux petitz enfant et quatre chiens, prisés ensemble . . . . . x l.

Vingt douzaines d'autres ouvrages de terre tant petites que moyennes besongnes, dont partye a esté une fois au fourneau et l'autre partye couverte d'esmaille non cuitte et le reste non esmaillé, prisée la douzaine douze sols . . . . . xii l.

Une grande enchasseuse de tableaux faite de terre esmaillée<sup>1</sup> garny de deux colonnes, prisée . . . . . xii s.

Quatre tableaux paintz en huisle sur thoisle représentant l'ung ung Christ, une Magdeleine, ung pourtraict du feu maréchal de Biron et l'autre un païsage, prisés ensemble. . . viii l.

Une paire d'armoires en boys de chesne, ayant quatre guischets dont trois ferment à clef haulteur de cinq pieds et deux pieds et demy pied de large . . . . . vii l.

Une table de bois de noyer garnye de ses chassiss, prisée . . . . . iiii l.

Une autre table de boys de chesne garnye de ses deux tréteaux, prisée . . . . . xii s.

Dix ays de boys de chesne et sapin de plusieurs longueurs, quatre tréteaux, ung petit hachouer prisés ensemble. . . l s.

Ung vieil bahu fermant à clef tel quel, prisé. . . . . x s.

Toute laquelle vaisselle de fayence a esté prisée par Claude Beulat et Gabriel Fournier, esmailleurs sur terre, demeurants à Fontainebleau.

Signé : BEULAT, FOURNIER.

La carrière de Claude Bertélémy se continua-t-elle longtemps encore? Il vivait toujours en 1626, et vendait alors sa maison de la Grande Rue. On chercherait vainement son acte de décès sur les registres de la paroisse puisqu'il appartenait à la religion réformée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Claude Bertélémy'. The script is cursive and somewhat stylized, with a large initial 'C' and 'B'.

---

1. Combien valdrait aujourd'hui ce cadre de fayence!

### JEAN BERTÉLÉMY.

Jean Bertélémy travaillait en 1620 avec Claude Bertélémy. Voici le passage de l'inventaire qui le concerne :

A Jehan Berthellémy (doit) pour une année de son service cent livres, plus un habit de trente deux livres.

Ce salaire relativement élevé fait supposer que Jean Bertélémy mérite une mention comme collaborateur de son maître, qui était sans doute son oncle.

### JEAN, N., SUZANNE, BENJAMIN CHIPAULT.

Dans le dictionnaire des émailleurs (*sur cuivre*) de M. Émile Molinier, je lis : Jean Chipot, orfèvre et émailleur à Paris, au xvi<sup>e</sup> siècle. Devint émailleur du roi en 1576 après Léonard Limosin et obtint pour son fils qui travaillait avec lui la survivance de sa charge. Ce dernier figure dans les comptes de la Maison du Roi de 1599 à 1611.

D'autre part, M. Guiffrey, en donnant le nom de Jean Chipot parmi les artistes qui bénéficient d'une pension royale, ajoute cette note : Émailleur *sur terre*. Son nom est suivi de cette mention « et son fils » sans plus de détails. En 1599 il ne touche que 10 livres; en 1611, 30 livres. Son nom est écrit : Chipault.

Nous n'avons pas à concilier ces renseignements

contradictoires. Qu'il nous suffise d'énumérer les membres de la famille Chipault qui se rattachent à Fontainebleau.

C'est d'abord Suzanne Chipault, première femme de Claude Bertélémy, peintre et émailleur sur terre : son âge probable nous la fait supposer fille de Jean Chipault.

Puis Benjamin Chipault, qualifié de peintre dans un acte du 10 août 1614 où il sert de témoin instrumentaire, domicilié à Fontainebleau : c'est le neveu et pupille de Claude Bertélémy qui lui rend ses comptes de tutelle en 1618, par-devant le prévôt de Fontainebleau, plusieurs années après sa majorité, puisque Benjamin Chipault n'aurait pu servir de témoin en 1614 s'il avait été mineur à cette époque.

Si Benjamin Chipault est le petit-fils de Jean Chipault, le fils de l'émailleur du roi de 1599 à 1611 dont le prénom n'est pas connu, il faut en conclure que ce dernier est mort très peu de temps après 1611; il aurait eu alors pour successeur Claude Beulat. Son fils, Benjamin, resté orphelin, mais déjà grand, a été recueilli par Claude Bertélémy, qui l'a conservé quelque temps près de lui. Mais, en 1620, il est allé se fixer en Saintonge.

Citons enfin pour mémoire Marthe Chipault, femme de Jean Delaplace, fils de Claude Delaplace, vigneron à Vulaines.

*Benjamin Chipault*

ANTOINE CLÉRYSSY.

On s'étonnerait trop si l'on ne trouvait pas le nom de Cléryssy sur la liste des émailleurs sur terre de Fontainebleau, et pourtant nous allons voir que loin d'être le fondateur de la poterie d'Avon, le fournisseur attitré du dauphin, il n'est même pas certain qu'il ait jamais fabriqué de faïences pendant son très court séjour au château du Monceau.

Constatons d'abord que l'histoire de Cléryssy n'est plus à faire; elle est presque complètement racontée dans deux articles publiés par les Nouvelles archives de l'Art français, l'un de M. Milet, l'autre de M. Guiffrey<sup>1</sup>. Grâce à eux nous connaissons exactement les étapes de sa carrière, marquée par des documents authentiques.

En 1612 Antoine Cléryssy, de Marseille, obtient la permission d'établir des verreries par tout le royaume; il reçoit une pension de 600 livres et la promesse du premier logement qui viendra à vaquer dans la grande galerie des Tuileries; en attendant le roi lui loue un logis à Paris.

En 1620, la promesse se réalise; il habite les Tuileries; en même temps, en 1623, il obtient une place dans la Halle au blé, à Paris, pour vendre ses marchandises. Un peu plus tard, en 1631, on lui permet d'établir une verrerie sur une place joignant le château et le petit jardin des Tuileries.

---

1. 1876, p. 230 et 1891, p. 74.

Mais comme le fourneau de la verrerie incommode les hôtes du château, le roi, par lettres du 27 août 1640 ordonne le transfert de l'usine, qui prend le titre de Verrerie royale, en son château et désert de Fontainebleau. Cléryssy s'installe en 1641 dans l'ancienne maison seigneuriale du Monceau, près l'église d'Avon, au bout du parc. Nous avons sur ce point le témoignage du P. Dan. En 1642, 1643, Cléryssy est à deux reprises sollicité d'être parrain : on rencontre son nom sur les registres paroissiaux avec la qualité d'écuyer, maître de la verrerie royale; nous leur empruntons sa signature qui fixe l'orthographe de son nom.

Puis il quitte Avon pour revenir « aux faulxbourgs de Saint-Honoré en cette ville de Paris » (Arrêt du Conseil privé du 8 mai 1657). Était-ce à l'endroit même qu'il avait quitté en 1641 ? L'acte ne le dit pas : mais ce qui semble certain, c'est que, pour sa réinstallation, Cléryssy dut faire des frais considérables. Afin d'obtenir un arrêt du Conseil qui l'empêchât d'être dépossédée sans indemnité, la veuve de Cléryssy a produit des mémoires d'entrepreneurs s'appliquant à des travaux importants exécutés en 1645 et 1647. Cela suppose le retour de Cléryssy à Paris, où il est mort peu de temps après, à la fin de 1649 ou au commencement de 1650. La Verrerie royale de Fontainebleau n'a donc eu qu'une durée très éphémère, quatre ou six ans à peine, dix au plus<sup>1</sup>.

---

1. De Fer nous apporte sur ce point son témoignage : « En 1641, le roy établit une verrerie au Monceau dans laquelle on faisoit de beaux

La maison seigneuriale du Monceau a été ensuite abandonnée au gouverneur du château, qui l'a affermée comme il a pu. En 1715, il y tenait « une ménagerie de bétail<sup>1</sup> ».

Ainsi, non seulement Cléryssy est absolument étranger à la fabrication des jouets de poterie dont s'amusaient le Dauphin de 1604 à 1608; mais de plus, ses installations successives à Marseille, aux Tuileries, à Avon, au faubourg Saint-Honoré, ne laissent pas de place pour un séjour prolongé à Fontainebleau.

Si l'on connaît assez bien la vie administrative de Cléryssy, j'entends par là ses rapports avec l'autorité royale, on est moins fixé sur le genre de sa fabrication.

Dans le brevet du 27 août 1640, le seul qui nous intéresse au point de vue local, il semble que le roi ne considère que le verrier.

Pour l'établissement du commerce que les arts apportent, enrichissant les états de tout temps, les souverains ont accordé et donné de grandes franchises à ceux qui en ont été les inventeurs et qui y ont sur les autres excellé; par ainsy nostre bien amé Anthoine Clerici, nostre ouvrier en terre sigillée, nous ayant fait voir des verres et autres ouvrages de cristal aussy beaux et parfaits que ceux qui se travaillent à Venise, qu'il auroit fait fabriquer en France, dont la matière est de son invention et composition; cela auroit fait que pour establir en

---

cristaux, elle ne subsista que dix ans parce qu'elle consumoit trop de bois et auroit détruit la forest sy on l'avoit laissée longtemps. » (*Recherches sur Fontainebleau*, par Ernest Bourges, chap. xxvi).

1. Mémoire concernant la description de la maison roiale et de la forêt de Fontainebleau et de leurs dépendances par *Hugues Oudin, sieur de Masingi*, l'un des cent gentilshommes de la Maison du Roy, 1716. Mss.

France la fabrique de telle verrerie qui empeschera que le transport de l'or et de l'argent qui se fait de nostre royaume au dit Venise pour avoir de ces ouvrages de verrerie ne se feroit plus, que la Flandre, l'Angleterre, l'Allemagne et autres pays nos voisins en viendroient quérir, se vendant à meilleur marché, à cause que les frais de voitures en seroient moindres pour y avoir beaucoup moins de distance de France que de Venise; nous aurions accordé et fait don au dit Clerici, par brevet du 10<sup>e</sup> mars 1631, d'une place joignant nostre chasteau et petit jardin des Thuilleries pour y faire bastir une verrerie avec ses associés en ouvrages de verres, et pour ce que le fourneau de la dite verrerie apporteroit de l'incommodité à la demeure de nostre dit chasteau des Tuilleries, par autre brevet cy attaché soulz le contrescel de nostre chancellerie, nous aurions ladite verrerie établi en nostre chasteau et désert de Fontainebleau souzbz le nom de verrerie royalle, etc.

De même, lorsque le P. Dan parle de Cléryssy, c'est pour nous dire qu'il a déjà si bien réussi en son entreprise qu'il s'y fait des verres de cristal des plus beaux et des plus fins qui se fassent point partout ailleurs, et des ouvrages de terre sigillée.

Quant à ces ouvrages de terre sigillée, qu'ils soient en terre glaise de l'Archipel, comme le suppose M. Demmin, ou qu'ils figurent des bas reliefs sculptés, obtenus dans des moules à la manière des empreintes de cire que l'on tire des matrices de sceaux, comme le pense M. Milet, il ne paraît pas du moins que cette terre ait été vernissée ou émaillée.

Cependant il n'est pas impossible qu'en dehors de ses ouvrages de verre et de terre sigillée, Cléryssy ait aussi fabriqué de la faïence. Les lettres du 11 août 1649 lui donnent l'autorisation de continuer pendant quinze jours, à la fête Saint-Laurent,

l'exposition et vente de toutes sortes de marchandises dépendant de son art et exercice; elles parlent d'ouvrages de terre sigillée, faïences et verreries. Le brevet de pension dit que Cléryssy travaille pour donner plaisir à Sa Majesté, en terre sigillée et autres terres, tant pour faire des carreaux émaillés que pots, vases, animaux et autres choses. Il a même fourni et posé un poêle en l'appartement du cardinal Mazarin, au Palais Royal, sans doute en carreaux émaillés.

Mais c'est comme ouvrier en terre sigillée qu'il a voulu fixer l'attention de ses contemporains; puis la grande affaire de sa vie a été la fabrication du verre, façon de Venise, soit à Paris, soit au Monceau; la faïence et la terre vernissée ont dû être sacrifiées à ces préoccupations.

Antoine Cléryssy a été marié deux fois. Sa seconde femme Suzanne Berthier se remaria avec Claude Blais et continua l'exploitation peu fructueuse de la verrerie; elle dut recourir à l'autorité royale pour se soustraire à la poursuite de ses créanciers.



GUILLAUME DUPRÉ.

Le 21 septembre 1604, mardi, à Fontainebleau. Mené (le dauphin) au Roi et à la Reine qui allaient à la chasse; ramené en la salle pour être retiré tout de son long, en terre de poterie, vêtu en enfant, les mains jointes, l'épée au côté par Guillaume

Dupré, natif de Sissonne près de Laon. A trois heures et demie goûté; il donne la patience au statuaire tout ce qui se peut. A six heures mené à LL. MM. revenant de la chasse.

C'est sur ce passage d'Héroard qu'est fondée l'histoire d'un Guillaume Dupré, potier d'Avon, qui serait l'auteur des jouets du Dauphin. Qui ne voit qu'il s'agit ici d'un artiste statuaire, faisant d'après nature le portrait du prince, et se servant pour cela de terre à modeler, qu'Héroard appelle terre de poterie? On ne sait pas ce que ce modèle est devenu, s'il a été coulé en plâtre ou en bronze; mais on pourrait encore moins affirmer qu'il a servi de moule à une terre vernissée ou émaillée, et que, ce jour-là, Guillaume Dupré a fait œuvre de céramiste.

Le 6 juin 1607, mercredi, à Fontainebleau. Il (le dauphin) va à l'entrée de la galerie, où il s'amuse à tirer en cire Descluseaux pendant que le sieur Paulo le tire en cire; amusé jusques à trois heures et un quart; goûté; il s'amuse avec de la cire, à faire un visage; pendant que M. Dupré, statuaire du Roi, le tire pour en faire une médaille; il sait tout ce qu'il faut faire et travaille fort dextrement, polit, fait les cheveux, perce les yeux, les oreilles, tout sur la trace grossière que M. Dupré lui en avoit faite.

Cette fois, il n'y a plus de doute; il s'agit bien de Guillaume Dupré, contrôleur général des effigies, commissaire des fontes de l'artillerie de France, titulaire d'un logement au Louvre, auteur de médailles conservées au Cabinet des Médailles. La substantielle étude dont M. Guiffrey a fait précéder sa publication de documents nouveaux<sup>1</sup> ne laisse dans le

---

1. *Nouvelles archives de l'Art français*, t. IV, p. 172.

doute que le lieu de naissance de l'artiste. M. Guifrey reconnaît du moins que le passage d'Héroard, de l'année 1604, se rapporte au même Guillaume Dupré, que le témoignage contemporain qui le fait naître à Sissonne a une grande autorité, mais pour accepter cette origine, il réclame une preuve authentique, l'acte de baptême par exemple.

Peu importe. Nous n'avons ici qu'à constater l'identité du Guillaume Dupré qui fait la statuette du Dauphin en terre de poterie, et du grand artiste, sculpteur et graveur en médailles, que la faveur royale avait justement distingué et investi de charges importantes. Ce Dupré-là n'était pas potier à Avon, puisque dès 1603 il habitait au Louvre, où le roi l'avait autorisé à tenir publiquement « forges, fourneaux et soufflets ».

#### JEAN DURAND.

Le 7 juillet 1642, Jean Durand, peintre en émail, est parrain de François Moucheron (Registres paroissiaux de Fontainebleau). Il signe : *Dourand*.

#### NICOLAS DURAND.

Nicolas Durand est cité par M. Th. Lhuillier comme peintre en émail, dans sa communication aux Sociétés des Beaux-Arts, en 1883.

#### CLAUDE DE FONTENAY.

Dans un acte du 4 novembre 1650, dont l'expédition a déjà été signalée ici même par M. Henri

Stein<sup>1</sup>, Claude de Fontenay prend la qualité de peintre en émail. M. Th. Lhuillier a rencontré un acte de la prévôté de Fontainebleau, du 9 janvier 1664, où il est qualifié de même<sup>2</sup>.

Ce Claude de Fontenay est le petit-fils de Julien de Fontenay, le célèbre graveur en pierres fines, concierge des Pressoirs du Roi<sup>3</sup>, le fils de Claude I de Fontenay, aussi graveur en pierres précieuses, en même temps que commissaire des toiles de chasse en la Capitainerie. Il naquit en 1619 à Fontainebleau, se maria à Étienne Tabouret le 12 juillet 1652 et en eut six enfants : Claude, né le 22 août 1653, mort à vingt ans, Marie, Marguerite, Henri-François, qui fut peintre, Jean, Étienne. Il mourut le 12 octobre 1694 et son enterrement offrit cette particularité que le service funèbre eut lieu à la grande église du Bourg et l'inhumation au cimetière d'Avon « selon qu'il l'avoit souhaité ». Depuis plus de trente ans, les deux paroisses étaient séparées, et chacune avait son cimetière distinct. Cependant les membres des anciennes familles, comme Claude de Fontenay, conservaient un attachement religieux pour les lieux où leurs ancêtres avaient été enterrés et désiraient reposer près d'eux. Malgré la séparation des paroisses et les procès qui en naquirent entre les prêtres de la Mission, curés de Fontainebleau, et les religieux Trinitaires, curés d'Avon,

---

1. Tome VI, p. 90.

2. *Julien de Fontenay et ses descendants*, Paris, Plon, 1887.

3. Le 10 mai 1595, Julien de Fontenay se démet de la charge de concierge de la maison des Pressoirs en faveur de Nicolas Jacquinet moyennant 450 écus (*Archives nationales*, O<sup>1</sup> 1446).

on voit que le souhait de Claude de Fontenay put être exaucé.

Avant de se livrer à la peinture en émail, Claude de Fontenay avait travaillé dans sa jeunesse sous la conduite de Simon Vouët à la décoration du vestibule situé au bout de la galerie de la Reine. Ces peintures, détruites aujourd'hui, ont été gravées par Michel Dorigny en une suite de six pièces sous le titre : *Porticus Reginæ in arcis Fontisbellaquæ picturæ et ornatu. An. MDCXLIV.* M. Th. Lhuillier dit que Claude fut aussi employé à l'ornementation de la chambre à coucher du roi et aux arabesques de l'ancien cabinet du roi; il concourut enfin à la décoration de l'église Saint-Louis, et en 1665 les marguilliers en exercice faisaient difficulté de le payer.

Il avait d'ailleurs une certaine fortune par lui-même et par sa femme; celle-ci lui avait apporté une dot de mille livres. L'acte du 4 novembre 1650 qui nous fournit la signature de notre artiste est une vente faite par lui à M<sup>e</sup> Jacques Hutteau, praticien à Milly, d'une rente en grains due par un vigneron de Courances : elle provenait d'un bail à rente consenti autrefois par Isaac Jamin, tant en son nom qu'en celui de ses filles mineures, Geneviève et Jeanne; Geneviève avait apporté cette rente à son mari Mathurin Testu, sculpteur, qui l'avait cédée à Claude de Fontenay.

A handwritten signature in black ink, reading "De Fontenay". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

GABRIEL FOURNIER.

Le 10 août 1614, Gabriel Fournier, émailleur sur terre, achète à Philippe Mirablon, chauffournier à Avon, trente perches de terre et sable, rue de France à Fontainebleau, en une pièce enclose de murailles où l'on a commencé à bâtir : le puits, la cave, les fondations sont fouillés. Le prix est de trois cents livres payables, moitié lors du prochain voyage du roi, moitié un an après. Si le roi ne vient pas à Fontainebleau, la première échéance sera reportée à Pâques 1615.

Or le roi ne vint à Fontainebleau ni en 1614 ni en 1615. Gabriel Fournier qui semblait avoir compté sur les bénéfices que lui procurait le séjour de la Cour, ne fut pas en mesure de payer à Pâques. Son vendeur avait cédé sa créance dès le mois de septembre, et le cessionnaire, Pierre David, commença des poursuites aussitôt après l'échéance. Claude Bertélémy, le peintre émailleur, intervint en justice pour cautionner son confrère et empêcher la vente de ses meubles. Enfin, le 31 octobre 1615, Gabriel Fournier fut en état de payer non seulement les 150 livres échues mais encore les 150 livres de reste, qu'il ne devait qu'à Pâques 1616.

En 1617 Gabriel Fournier, qualifié de sculpteur, est porté dans un inventaire comme débiteur de treize livres envers Jean Cornac, maître apothicaire. Le 30 avril 1620, en compagnie de Claude Beulat,

il expertise les faïences dépendant de la communauté de Claude Bertélémy et de sa femme décédée.

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style. The word 'Loir' is clearly legible, followed by a large, stylized flourish that loops back and ends in a sharp point.

LOUIS LOIR.

Louis Loir est cité par M. Th. Lhuillier comme peintre en émail.

CLAUDE MICHU.

Maître Claude Michu, peintre, fait baptiser sa fille, Anne, le 29 mars 1663 (Registres paroissiaux de Fontainebleau). M. Th. Lhuillier le cite comme peintre en émail.

CLAUDE NIVELLON.

Claude Nivellon l'aîné, jardinier du roi au château de Fontainebleau, qui ne savait ni lire ni écrire, et signait en faisant pour marque un râteau, eut pour fils Gilles Nivellon, aussi jardinier du roi, garde des chasses en la forêt de Bière au nombre

des dix, constructeur de la halle et boucherie de Fontainebleau.

Gilles Nivellon épousa Françoise Bouzé, d'une famille de peintres. Devenu veuf, il se remaria le 5 août 1624 avec Barbe Bertrand, veuve de Barthélémy Legoust. Au contrat de mariage, le futur est assisté de son père, Claude Nivellon l'aîné, et de son fils Claude Nivellon le jeune, peintre; la future est assistée de ses deux gendres. Quelques mois auparavant il avait vendu son office de garde 450 liv.

Gilles Nivellon, en mourant (avant mars 1627), laissait trois fils, Claude, dont il vient d'être question, Gilles et Pierre. Tous trois se sont adonnés à la peinture, du moins leur accorde-t-on à tous trois la qualité de peintre dans un acte de 1648, où ils baillent à loyer des boutiques dépendant de la halle et boucherie, dont ils ont hérité.

Nous n'avons pas d'autres renseignements sur Pierre. Gilles est encore qualifié de peintre dans des actes de 1653 et de 1667<sup>1</sup>, mais nous ne savons rien de ses œuvres. Claude a eu une carrière d'artiste mieux remplie; en 1639, en 1640, il est chargé avec Jean Lefèvre de visiter et de recevoir les travaux de Claude de Hoey au château de Fontainebleau. Lui-même y travaille à la journée de 1640 à 1642 avec ses oncles ou cousins, les Bouzé. Les Comptes des Bâtimens, publiés par M. Molinier, qui nous fournissent ces renseignements, le désignent alors sous

---

1. Le 10 août 1667, Louis Nivellon, fils de Gilles Nivellon, peintre, est parrain (*Registres paroissiaux de Fontainebleau*).

le nom de Claude Nivellon l'aîné, pour le distinguer de Claude Nivellon le jeune, sans doute son fils, qui est employé aux mêmes travaux à raison de vingt-cinq sous par jour, alors que les autres peintres reçoivent 30 et 60 sous.

Il a eu d'autres enfants, par exemple René Nivelon, peintre aussi et sculpteur, qui en 1660 épousa Marguerite Meugnier. M. Th. Lhuillier a signalé une chaire sculptée et un banc d'œuvre dans l'église de Villiers-sous-Grez, qui portent sa signature : *R. Nivelon, 1673.*

Claude connut l'adversité à la fin de sa carrière; sans doute n'eut-il pas le talent de faire réussir la spéculation immobilière entreprise par son père. La halle et boucherie de Fontainebleau, avec les boutiques qu'elle comprenait, était toujours restée dans l'indivision entre les trois frères, Claude, Gilles et Pierre; elle fut saisie sur eux et vendue par décret, en 1655, à la requête de Pierre Jouanne, garde des plaisirs du roi<sup>1</sup>. Un ordre fut ouvert pour payer les créanciers hypothécaires; et c'est alors que la famille Jamin en devint propriétaire.

Or, à la date du 6 février 1662, les registres paroissiaux de Fontainebleau contiennent les actes de baptême de deux jumelles, Anne et Louise, filles de Claude Nivellon, peintre en émail, et d'Anne Thion, leurs père et mère. Le 13 juin 1663 et le 19 août 1665,

---

1. Claude, après la mort de son père, avait acheté le 15 avril 1627 à Pierre Jouanne sa charge de sergent à garde en la forêt de Bière. Pour le paiement du prix, il avait hypothéqué sa part dans la halle et boucherie; sa femme, Marguerite Jacquet, s'était en outre obligée solidairement avec lui.

naissent deux autres enfants, François et Claude. La mère est appelée Guyon et Tyon.

Il s'agit évidemment de Claude Nivellon le jeune, qualifié tantôt de peintre, tantôt de peintre et graveur du roi, ici de peintre en émail. Il est témoin dans l'acte de décès d'Étienne Pelletier, beau-frère d'Antoine Garnier, le 14 février 1669, mais ce jour-là, contrairement à ce qu'on pourrait croire d'après une note de M. Th. Lhuillier<sup>1</sup>, il n'a pas d'autre qualité que celle de cousin du défunt.

Ce Claude Nivellon le jeune était né en 1620; après avoir été employé, très jeune, aux travaux du Palais, comme nous l'avons vu, il avait été distingué par Lebrun qui l'employait à dessiner les batailles d'Alexandre pour la gravure. C'est en 1660 à Fontainebleau que Lebrun reçut l'ordre du roi de travailler sur quelque sujet de l'histoire d'Alexandre, et Sa Majesté se faisait un plaisir, dit le biographe de Lebrun, de donner quelques moments de ses heures de relâche pour le voir peindre.

En 1680, Claude Nivellon reçoit comme dessinateur aux Gobelins, pour ses appointements pendant les neuf derniers mois, 825 livres. Mariette le cite dans son *Abecedario*.

Son acte de décès va nous révéler qu'il était revêtu d'une autre fonction. Le 19 avril 1681, il est qualifié de peintre, concierge de l'hôtel de Villeroy, âgé environ de 61 ans. Déclarants : Paul Garreau, son gendre, et François Nivellon, son fils.

Nous donnons ici les signatures des deux Claude

---

1. Antoine Garnier (Paris, 1894, in-8°), p. 11.

Nivellon, dont les carrières se confondent en partie; le second seul a été peintre en émail.

CLAUDE NIVELLON l'aîné :



CLAUDE NIVELLON le jeune :



PIERRE PÉRILLEUX.

Pierre Périlleux, émailleur sur terre, est plusieurs fois témoin instrumentaire dans des actes notariés : le 23 juin 1618, le 12 décembre 1625, le 30 juillet 1641.

Il a habité à Fontainebleau successivement rue Basse (aujourd'hui rue du Château), à *l'Écu d'Orléans*, puis, même rue, à *la Bastille*, dans une maison appartenant à Martin Jamin, jardinier et garde des oiseaux de Sa Majesté. Le 10 décembre 1648, il renouvelle son bail au prix de 300 livres par an.



### JACQUES PÉRILLEUX.

Sans doute le fils et successeur de Pierre. Comme son père, il est témoin dans des actes notariés, le 26 janvier 1656, le 19 novembre 1656, le 21 novembre 1670. En octobre 1656, il est débiteur de six livres quinze sols envers Bonaventure Canto, qui possédait lors de son décès deux plats, un bassin et deux pots à bouquets, le tout de faïence.

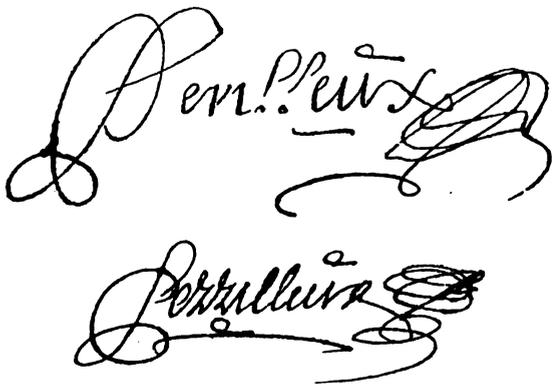
Jacques Périlleux était propriétaire d'une maison sise à Fontainebleau, au coin de la rue des Pucelles, devant le marché au pain, louée le 18 février 1660, 45 livres par an à Julien Brossard, marchand vannier.

Disons en passant que les poteries communes étaient vendues par les marchands vanniers. En 1669, en inventoriant les marchandises de François Girard, marchand et maître vannier, après le décès de sa femme, on trouva :

Item, la quantité de sept cens de poterie de plusieurs sortes, prisés et estimés l'un portant l'autre par le dit sergent de l'avis de Pierre Duché, de la vacation du dit mestier mandé exprès, chacun cent, huit livres.

Jacques Périlleux a eu de sa femme, Marguerite Foucault, plusieurs enfants : Anne-Marguerite, baptisée le 14 février 1662, Jacques, le 30 janvier 1663, François, le 16 novembre 1664. Les registres paroissiaux lui donnent tantôt la qualité de faïencier, tantôt celle d'émailleur sur terre pour le roi. Dans

le cours de sa vie, il a modifié sa signature et même l'orthographe de son nom.



HUGUES SEMANOYRE.

Hugues Semanoyre, émailleur, vient habiter Fontainebleau en 1625 et prend à bail de Denis Nicolas, vigneron à Héricy, moyennant seize livres par an, une petite maison située à La Coudre, en face la grande écurie du roi; dans l'acte dressé à cette occasion, il déclare ne savoir signer.

PHILIPPE SEULIN, dit LA FONTAINE.

Philippe Seulín, dit La Fontaine, peintre et émailleur, épousa Françoise Mollé à Paris, le 31 août 1644; il en eut cinq enfants, Anne, née en 1646, Marie, en 1649, Françoise, en 1651, Suzanne, en 1656, Philippe, en 1658. Il mourut avant 1665, et sa veuve se remaria avec Claude Brunelet, marchand chausfournier à Avon.

Ces renseignements sont fournis par l'inventaire dressé, le 17 juin 1666, après le décès de l'artiste.

en vue du prochain mariage de sa veuve, pour la sauvegarde des intérêts des enfants mineurs. Ils complètent une mention relevée par M. Th. Lhuillier dans ses *noms d'artistes*.

C'est à Avon que Philippe Seulin s'était établi, dans une maison achetée par lui à François Lerondeau, carrier, le 18 avril 1650. L'inventaire du mobilier fait soupçonner une situation très embarrassée. Cinquante livres sont encore dues sur le prix de l'acquisition de 1650. La communauté est débitrice de plusieurs rentes constituées. Une paire de chenets de fer à pommes de cuivre jaune a été mise en gage pour cinquante sous. L'inventaire n'énumère guère que des objets de peu de valeur et d'absolue nécessité. J'y relève cependant deux articles qui méritent d'être cités :

Une petite malette couverte de peau de veau, dans laquelle s'est trouvé la quantité de quarante livres de plusieurs intitulations tant grands que moyens, estimés ensemble cinquante sols.

Deux petits tableaux peints en huile, en l'un est représenté des fruits, et en l'autre le portrait du défunt (non estimés).

Comme ni la veuve ni son second mari ne savaient lire, ces objets ne pouvaient avoir pour eux qu'un intérêt très restreint.

#### THÉOPHILE THIERRY.

Théophile Thierry était pâtissier à Fontainebleau. Après avoir habité de 1660 à 1666 *cour des Bidault*, il devient locataire de Pierre Mercier. Sa profession accessoire de fabricant de faïences nous est révélée

par un acte où nous apprenons que son propriétaire rompt le bail qu'il lui a consenti pour rentrer dans sa maison et lui offre de lui céder le bail du logis qu'il occupe lui-même, à côté du *Cheval Blanc*. Théophile Thierry accepte cet échange, à la condition qu'il pourra continuer à faire cuire ses « marchandises de faillance » dans le four qu'il a construit chez Mercier (25 avril 1669). Deux ans après, Théophile Thierry s'installe à l'*Image Saint-Étienne*, rue des Serruriers, où il paie soixante livres par an.

Théophile Thierry



\* \* \*

Nous n'avons compris dans cette liste ni LEMAIRE, ni FRANÇOIS CHENU, qui fournissaient, l'un, en 1664 et 1667, l'autre en 1664, pour l'orangerie de Fontainebleau des pots de faïence, car les Comptes des Bâtimens qui relatent ces fournitures ne disent pas que les fabricants habitaient Fontainebleau, et leurs noms ne se retrouvent pas sur les minutes que nous avons compulsées. Pour Lemaire, qui est qualifié de marchand, marchand verrier faïencier, et qui livre sa marchandise aussi bien à Versailles qu'à Fontainebleau, il est évident qu'il n'a aucun droit à la qualité d'émailleur sur terre.

F. HERBET.



# DOCUMENTS INÉDITS

SUR LES

## PAROISSES DU GATINAIS

(*Suite*).



XXIV.

### *Incendie du clocher de Notre-Dame de Château-Landon*

(19 janvier 1663)

Le jeudy dix neufiesme jour de janvyer en l'année mil six cens soixante et huit, environ l'heure de jour failant, arriva un grand coup de thonere qui tomba sur le clocher de Nostre Dame de *Châteaulandon* qui a esté bruslé entièrement<sup>1</sup>, n'est resté que la tour seullement; les quatre cloches fondus et le mestail presque tout perdu à la réserve d'une qui est cassez; la sacristie bruslée par le moyen du bois qui tomboit dessus tout enflambé, mesme deux maisons qui estoient au desoubs qui auroient aussi esté bruslez à cause de la grande foudre de vent qu'il faisoit, qui a pensé causé toute la perte dudit faulbourg. Ayant eu tous les assistans recours à Dieu quy luy plust apaiser son hire avec l'assistance de Mes<sup>rs</sup> les Relligieux dudit lieu qui auroient imposé (sic) le saint Sacrement de l'austel à la veue de tout le peuple affin de le prier d'apaiser son hire. Le feu s'estant apaisé, chacun se seroit retiré en ses maisons avec

---

1. Cet incendie est raconté dans la *Gazette de France* du 31 janvier, mais la présente note donne plusieurs détails nouveaux.

grande tristesse et douleur au cœur de voir une choses sy épouvantable et extraordinaire, veu la saison.

Prions Dieu tous ensemble qui luy plaise de nous garder de ces malheurs sy efroyables et épouvantables et nous conserver par sa sainte grâce les corps et les biens, et qu'il nous face la grâce de jamais ne l'offencer mortellement.

(*Minutes de Marin Denizet*, notaire à Souppes).

XXV.

*Bail du temporel de l'abbaye de Cercanceaux.*

(4 juillet 1618)

Du mécredi quatri<sup>m</sup>e jour de juillet avant midi, mil six cens et dix huit, sur le territoire de Dordives.

Fut présent en personne Révérend père en Dieu M<sup>re</sup> Charles du Mansel, abbé commandataire de l'abbaye de *Cercanceau*<sup>1</sup>, lequel volontairement a reconnu et confessé avoir baillé et délaissé, baille et délaisse par les présentes, à titre de pention et prix d'argent et autres charges cy après déclarées, et promet garantir à vénérable et discrète personne M<sup>re</sup> Jean Thion, prebtre, curé de Souppes, Noël Thion, marchand demeurant à Nemours, et Lois Thion, sergent royal demeurant à Château-landon, à ce présens et acceptans; c'est asçavoir le revenu temporel du total de ladite abbaye de Cercanceau, circonstances et dépendances, ce consistans tant en cens, rentes, dismes, champs, bois, prés, pastures, aulnois, buissons, saulles, vignes et autres appartenances et dépendances, droits seigneuriaux, lauds et ventes, sans aucune chose en réserver ni retenir, l'enclos du manoir appartenant audit seigneur bailleur, colombier, jardins, droict de justice et droict de rivière en ce qu'il appartient audit sr bailleur, et droict de chasse sur les susdicts, sans, comme dict est, aucune chose en réserver ny re-

---

1. Paroisse de Souppes.

tenir, fors et à la réserve de la terre et seigneurie des Quatre-Vaulx scis en Beaulce, dismes d'Aultry et prés devers Augerville, et les cens deubs audit seigneur bailleur à Estampes; avec la coupe de la garenne et la chasse de ladite garenne que ledit sr bailleur s'est réservées; ensemble pourra ledit seigneur et son garde-bois chasser dans lesdits bois quant bon luy semblera; pour jouir par les preneurs des choses cy dessus baillés durant le temps et espace de neuf ans, à commencer ladite jouissance au jour de St-Jean-Baptiste prochainement venant, finissant à pareil jour en fin desdits neuf ans.

Ce présent bail fait moyennant et à la charge que lesdits preneurs se sont obligés et obligent par les présentes, l'un pour l'autre,... payer audit sr bailleur par chascun [an], durant lesdits neuf ans, la somme de douze cents livres tournois en la ville de Paris, au logis que ledit sr bailleur nommera ausdits preneurs... Et outre ce que dessus, paier par lesdits preneurs durant ledit temps, par chascun an, la pension de quatre religieux desservans audit Cercanceau, et pour icelle, la somme de trois cents quarente livres tournois, cinq muids de bled méteil, trois septiers d'orge et six septiers d'aveine, le tout mesure de Châteaulandon et de moison; plus cinq cents bottes de foing, trois cents bottes de pailles, douze cordes de bois et quatre milliers de fagots par moitié bois de chesne et d'aulne, et douze muids de vin bon, loyal et marchand, de vin du pais; le tout à payer et livrer par chascun an et par les quatre quartiers de l'an, quy est de trois mois en trois mois et par esgalle portion, rendu et livré en ladite abbaye dans les caves, greniers et bûchers, et commencera ledit premier payement au jour de S<sup>t</sup> Jehan Baptiste prochainement venant..., le tout sans déduction de ladite somme de douze cents livres. Paieront aussi lesdits preneurs les décimes ordinaires deubs par ladite abbaye par chascun an durant ledit temps sans déduction de ladite somme, ensemble les gros des curés, sçavoir: le curé de Souppes, Chaintreaux, la Belliole et S<sup>t</sup> Vallérian, et autres à qui ils seront deubs, aussi sans déduction. Et s'il arrive décimes extraordinaires durant ledit temps, les preneurs les payeront en déduction de ladite somme. Seront aussi tenus

lesdits preneurs, lorsque ledit seigneur viendra audit Cercanceau, de fournir par chascun an trois cents bottes de foing,... fournir de bois pour sa cuisine, sans déduction dudit bail, lorsque ledit sr viendra audit Cercanceau; et en cas qu'il ne vienne, ne pourront estre [*mots illisibles*]. S'est ledit seigneur réservé les deulx chambres haultes du corps de sondict logis pour se retirer et loger quant bon luy semblera, lorsqu'il viendra en ladite abbaye. Seront les preneurs tenus de peupler le colombier de ladite abbaye de pigeons, et lorsque ledit seigneur viendra en ladite abbaye, pourra prendre des pigeon-neaulx.

Sera ledit seigneur tenu de tenir lesdits preneurs clos et couvers, et mettre les bastimens en bon estat, mesme les étables et toicts aulx vaches pour loger leur bestial, et aussy à faire faire un appentil pour loger les cuves à mettre les vins de la vigne de Boesse.

Et pourront lesdits preneurs, durant ledit temps, couper, par chascun an, trente arpents de bois taillis qui seront coupés à la coignée et souchonnés sans esclatter... [suivent de minutieux détails sur le régime des bois].

(*Minutes d'Antoine Paillard*, notaire à Château-Landon).

## XXVI.

### *Don de reliques à l'église d'Obsonville.*

(18 mai 1738)

Ce jourdhuy dix huitième may 1738 a été déposée dans l'église d'*Obsonville* une châsse qui renferme une portion des reliques de saint Bénigne, prêtre et martire, donnée par le S<sup>r</sup> Père le Pape Clément XIII, le rescrit fulminé à la Cour de Sens, les saintes reliques approuvées par M<sup>re</sup> Jean-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens, primat des Gaules et

---

1. Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

de Germanie, obtenues du S<sup>t</sup> Père par M<sup>re</sup> Bénigne-Jérôme Du Troussel d'Héricourt, seigneur d'Obsonville, intendant général des Galères de France, conseiller honoraire au Parlement d'Aix; la déposition faite par M<sup>re</sup> Jacques-Antoine Revolat, curé de la paroisse, en présence de M<sup>res</sup> Sébastien Lamy, curé d'Aufferville, Pierre Chevillard, curé de Bromeilles, Louis Fontenoy, curé de Gironville, Nicolas Morisseau, vicaire de Puiseaux, et d'un grand concours de peuples des paroisses circonvoisines, dont plusieurs ont signé avec nous. (Suivent les signatures).

(*Registres paroissiaux d'Obsonville*).

## XXVII.

### *Assemblée des habitans de Villebéon pour l'élection d'un maître d'école.*

(6 janvier 1724)

Du sixiesme jour de janvier mil sept cent vingt quatre, après midy, issue de vespre dite et célébré en l'église et fabrique de *Villebéon*<sup>1</sup>, lesquels habitans en sortans en grand nombre, lesquels m'ont à moy, Claude Gois, notaire royale dudit lieu, requis acte d'assemblée de leur comparution, lesquels ont fait sonner la cloche par le bedeau à la manière de faire assemblée. Après quoy, ils ont conféré entre [eux] pour résoudre de mettre en effet l'arrêt du Conseil d'Estat, du 4<sup>e</sup> novembre mil six cent quatre vingt six, et l'ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Sens, du 20<sup>e</sup> décembre de la même année, qui oblige chasque paroisse à avoir un maître d'école pour instruire la jeunesse et ayder à solanisé et à chanté le service divin.

A cet effet, pour exécuter ledit arrêt, ils ont esté comparus devant moy notaire susdit et soussigné, premièrement : Mesire Nicolas-Augustin [Laignier], chanoine régulier, prestre, prieur

---

1. Canton de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).

curé de la paroisse de S<sup>t</sup> Pierre de Villebéon, diocèse de Sens ; François Dunan, premier marguillier de ladite fabrique (suivent les noms de 43 habitants), lesquels de leurs bonne volonté et sans aucune force ny contrainte ont volontairement reconnu et confessé et s'oblige par ces présentes de payer entre les mains dudit sieur Laisnier [Laignier] et de tous autres, une fois payé, dont il donnera quittance à un chascun qui leur servira de décharge de la présente acte.

[Suit la liste des souscripteurs, et notamment :]

Maistre Gille Ouvray et maistre Adrien Gois, comme receveurs de Villebéon, ont promis et se sont obligé de bailler et payer en faveur de la présente acte la somme de cent livres... cy 100 francs...

Jacques Letumier a dite et déclaré qu'ille donne, sçavoir la somme de 46 sols 8 deniers de rente à luy appartenant à prendre et percevoir sur les hoirs feu Edmé Girard... ; et au cas qu'il soit fait qu'il n'y ait point de maistre d'écolle, ladite rente retournera audit Letumier, ses hoirs, comme aussy l'argent d'un chascun des dénommés en la présente acte...

Les susdites sommes sidessus mansionnés par les susdits habitans se monte ensemblement à la somme de 344 livres 3 sols 4 deniers.

Les susdits habitans, pour exécuter l'arrêt du Conseil d'État cy dessus manssionné et l'ordonnance de Monseigneur l'archevêque de Sens, pour ayder à l'entretien dudit maistre d'écolle, laquelle sera tenu et obligé d'instruire la jeunesse de cette paroisse... et de ayder à chanter le service divin, tant pour les messes de paroisse que pour les vespres, et pour assister le prieur quand il portera les sacremens aux malades<sup>1</sup>.

(*Minutes de C. Gois, notaire à Villebéon.*)

---

1. On peut ajouter les renseignements suivants :

(1725, 12 février).—Vente par Denis Coquelin et consorts à la fabrique de Villebéon, moyennant 150 livres, d'un héritage tenant du midi la « rue des Patoulias », pour y établir une maison d'école.

(1725, 4 juillet). — Bail par le prieur de six arpents de terre acquis de ses deniers à cette intention, moyennant 5 livres de loyer annuel qui seront attribuées au maître d'école.

XXVIII.

*Inondations.*

(Février 1658)

Le vandredi et samedi 22<sup>me</sup> et 23<sup>me</sup> février 1658, ont esté les grandes eaux qui ont gasté beaucoup de biens sur terre, et ont esté dans la ville de *Nemours*<sup>1</sup> bien trois pied par dessus le pond de la Joye, mesme mené besthiaux dans les rues dudict Nemours, bien gasté des pond et partuis sur la rivière, abattue le pond Mary à Paris, perdue grande quantité de monde, perdue et ruyné la ville de Tours et quantité d'aultres, mesme à Corbé (Corbeil?), à *Mondreville*<sup>2</sup> abattue plusieurs bastimens, à *Puiscaulx*<sup>3</sup> grandes pertes de biens et bastimens. Et ont commancé lesdictes grandes eaux le mecredi auparavant et fini le lundi d'après, et ont esté les dictes eaux si grande que oncque n'ayt vue d'aage d'omme, au dire des enciens comme Denis Boulet aagé de bien soixante et quinze ans, Baptiste Baujard l'esné aagé de pareil aage, Jean Courtault demeurant à *Busseau*<sup>4</sup> aagé de soixante et seize à dix-sept ans, qui disent jamais n'avoir veu un pareil naufrage qui estoict presque universel, et disent bien que trente à trente-deux ans sont que elles étoient fort grandes, mais n'estoient rien en comparaison de ladite année 1658.

L'ivert de ladite année fort long et rude qui n'a fini que au mesme temps des grandes eaulz, et a commancé dès le premier janvier de ladite année, et l'a-t-on pris pour le grand hivert de cognoissance humaine.

(*Minutes de Combe*, notaire à Aufferville et Bougigny; note au v<sup>o</sup> d'une minute du 4 février 1658).

---

1. Sédillez (*Histoire de Nemours*, ms.) place cette inondation au 29 février, date nécessairement fausse, puisque l'année 1658 ne fut pas bissextile.

2. Canton de Château-Landon (Seine-et-Marne).

3. Cf. *Annales de la Société Au Gâtinais*, XIV, p. 187. — M. l'abbé Cartaud dit, comme notre document, 22 février.

4. *Busseau-la-Champagne*, commune d'Aufferville (Seine-et-Marne).

XXIX.

« *Des fiefs qui sont dans la paroisse de Souppes.* »

(28 août 1635).

Furent présens en leurs personnes Pierre Sifflet et Eloy Jardin, marguilliers et proviseurs de l'esglise de *Souppes*, lesquelles pour satisfaire à l'ordonnance et commandement du Roy nostre sire et de Monsieur le bailly de Nemours et Monsieur son lieutenant ont faict publier aux prosne de grand messe parrochiale, le dimanche vingt-sixième jour d'aoust mil six cent trente cinq ledit mandement..., comme il appert signé au bas d'icelluy : Thion, curé.

Les dicts marguilliers ont fait déclaration des fiefs qui sont assis en la paroisse dudit Souppes,

Premièrement,

Le Révérend prier de Souppes pour ce qu'il tient,

Le Révérend abbé de Cerquanceau,

Les vénérable doyen, chantres et chanoynes de la Sainte Chappelle du Pallais Royal de Paris<sup>1</sup>,

Le sieur Commandeur de Beauvoys-en-Gastinois pour sa seigneurie de *Fontenille*,

Les vénérables religieux de l'abbaye Saint-Séverin à cause de leur seigneurie de *Serizaulx*,

Monsieur du Boullay, seigneur de Souppes,

Madame la maréchalle de La Chastre, à cause de sa seigneurie de *Vareennes*,

Madame des Beauxmoullins, pour ses fiefs qui sont assis en ladicte paroisse,

Le sieur de Besegni pour son fiefz dudict lieu,

Le sieur de Bruselle pour sa part dudict *Besigni*,

---

1. Les chanoines de la Sainte-Chapelle étaient propriétaires, à Souppes, du fief de la *Dussière-en-Gâtinais* (Minutes de Chahuët, notaire à Nemours, 1727).

Le sieur de Rocheville, comme ayant espouzé la veufve de feu le sieur Desprez pour sa part dudict Bésegni,

Le fiez du *Cognet* assis audict Besegni que tient à présent les hérithyers de feu Jean Meusnier, bourgeois de Nemours,

Le fiez de *La Mothe Lhuiller*, que tient le sieur de Challette,

Le fief du *Buisson*, sis aulx Varennes, que tient messire Jean Thion, curé de Souppes,

L'Hotel Dieu dudict Souppes, que détient le prieur de Nemours.

Lesquelles marguilliers ont déclaré et déclarent, par devant le Juré, ne sçavoir aultre fief que ce que dessus est déclaré, et quant aulx nobles resséans en ladicté parroisse, n'en cognoissent aucuns que madicté dame de Beauxmoullins, Edmon de Vollecouleurs<sup>1</sup>, escuier, sieur de Besigni, présentement demurant en ladicté parroisse,

Jean de Vaulcouleur, escuier, parti pour servir le Roi sous la conduite de mons<sup>r</sup> de Dolot<sup>2</sup>,

Baptiste de Vaucouleur, escuier, sieur de Bruselle, résident en ladicté parroisse.

(*Minutes de Denis Morisseau*, notaire royal à Souppes.)

### XXX.

#### *Marché pour la réparation du pont de Souppes.*

(11 avril 1667)

Fut présent Anthoine Bellanger, m<sup>e</sup> masson du pays de la Marche, lequel s'est engagé par ces présentes et a envers Mons<sup>r</sup> de Choiseul d'Aigremont, prieur de Souppes, seigneur spirituel et temporel dudit Souppes, et le s<sup>r</sup> de Bésigni, présent et acceptant tant pour eux que pour tous les habitans de la paroisse de Souppes, de faire deux pilliers de pierre de taille au pont de *Souppes*, sçavoir : un du côté de Souppes et l'autre du costé de Chateaulandon, et fondé sur les vieux

---

1. *Lisez* : Vaucouleurs.

2. Un Harlay.

antiens fondemens des arches dudit Souppes qui ont esté rompus du passé; le faire de largeur de quatre pieds, et de la longueur de huit pieds, avec un esperon du costé du perthuis dudit lieu;... le faire de la haulteur du pont dudit Souppes, un pied plus hault; et un aultre pillier sur une aultre masse de pillier du costé de Bésigni, de la haulteur, longueur et espaisseur que celui cy-dessus, et massonner des deux costés dudit pont à niveau du point pour passer les poultries, et laisser des ouvertures ausdits pilliers pour passer lesdites poultries...; sans estre tenu de fournir aucuns matéreaux, sinon de fouiller et tirer la gresve...; moyennant la somme de 40 livres tournois... Fait le unze avril mil six cens soixante et sept, avant midy, à Souppes.

(*Minutes de M. Denizet, notaire à Souppes.*)

### XXXI.

« *Lettre... pour faire partir un religieux de Cercanceaux* ».

(14 octobre 1666)

Ce jourd'huy Jeudy quatorziesme jour d'octobre mil six cens soixante et six, vers l'heure de dix du matin, est comparu en personne dom Séraphin Gestart, prieur de *Cercanceau*, lequel a requis au juré, en présence des teasmoins soubsscripts, [acte] de ce que ledit sr prieur a présentement mis es mains de dom Grangier, relligieux de l'abbaye de Cercanceau, deux lettres, l'une de Monseigneur de Cisteaux de laquelle la teneur ensuit et collationné à l'original par le juré soubz<sup>ns</sup>, dont ces mots sont escrit : — « A nostre cher Confrère en N. S. dom Grangier, relligieux de nostre abbaye de Cisteaux, de présent à Cercanceau.

« A Dijon, ce 28<sup>e</sup> septembre mil six cens soixante et six. Dom Grenier, Je vous ordonne, la présente reçue, de vous transporter en l'abbaye du Petit-Cisteaux et monstrier la présente à dom prieur de Cercanceau qui vous fera donner quatre escus blans pour vostre voyage. Vous ferez voir aussi cette mesme lettre à dom prieur ou à dom souprieur du Petit-Cis-

teaux affin qu'il vous reçoivent. Vous aurez soin d'y faire mieux vostre devoir que vous n'avez fait par le passé. Je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce, puisque je suis, dom Grangier.

« Vostre très affectionné confrère,

« D. CANDÉ, abbé général de Cisteaux ».

Et l'autre lettre, de M. Louvet, adressant audit Grangier, lequel en auroit donné présentement un soubz signé de sa main, comme il recognoist avoir reçu lesdites lettres susdites, ne voullant en donner d'autre acte que celle de sa main.

Comme aussi requert acte des violences que ledit Grangier a commis à sa personne, en présence du juré et tesmoins soubz scripts, et mesme au juré de ce qu'il auroit par violence pris et rompu entre les mains dudit juré l'acte qu'il faisoit pour ledit sr prieur en ce qu'il metoit es mains dudit Grangier lesdites lettres susdites, et auroit dit audit sr prieur que ledit sr prieur sortiroit de ladite abbaye, et qu'il se plaindroit à tous les Messieurs de l'Ordre, du désordre qu'il se commettoit dans ladite abbaye de Cercanceau, et plusieurs autres parolles, [injures atrosse et scandalleuse]<sup>1</sup>.

Dont et de ce que dessus ledit sr prieur a requis acte, lequel luy a esté octroyé pour lui servir et valloir en temps et lieu ainsy que de raison.

Fait en présence de dom François Michau, relligieux dudit Cercanceau, Edme Bureau et Louis Jouannet, demeurant audit Cercanceau, tesmoins à ce requis; ledit Jouannet a dit ne sçavoir signer. — Interpellant dom François Cousin, l'un des relligieux de ladite abbaye, qui estoit pour lors dudit scandalle, de signer, lequel a fait refus de signer disant qu'il ne doit répondre qu'à Monseigr l'abbé général de Citeaux ou à ceux qui seront comis de sa part. (Suivent les signatures.)

(Minules de Marin Denizet, notaire à Souppes.)

(Sera continué.)

EUG. THOISON.

---

1. Les mots entre crochets ont été biffés.



EXTRAITS DES MINUTES  
DES  
NOTAIRES DE FONTAINEBLEAU  
(XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES)

*Étude de M<sup>e</sup> Gaultry (suite).*

---

1654.

- 9 mai. — Philippe Bourry, cuisinier - pâtissier à Nemours, demeurant à l'enseigne de l'*Épée-Royale*, vend une maison sise à Moret.
- 15 septembre. — Maurice Deschamps, professeur de mathématiques et arpenteur royal, demeurant au Monceau, baille à loyer une maison sise au Monceau.
- 20 septembre. — En présence du ministre supérieur de l'ordre des Trinitaires, les frères Claude Desbouts, Robert Benoist, Pierre Paulmier et Jean Peu signent leur acte de profession dans l'ordre de la Rédemption.
- 25 octobre. — Étienne de Salbray, maître chirurgien-barbier à Fontainebleau, et Marie de Lozelière, sa femme, reconnaissent avoir reçu de François Jamin, architecte des bâtiments du roi et concierge de la Cour des Offices, 1000 livres qui restaient dues sur l'acquisition de la maison dite « la Rose » en la grande rue de Fontainebleau.

1655.

- 8 octobre. — Moyennant une indemnité de 35 livres, Jean Durant de Maisonvieille, garde du corps du roi, abandonne l'instance faite devant la prévôté de l'Hôtel contre un boucher de Fontainebleau qui lui avait vendu un cheval morveux.
- 10 octobre. — Reçu d'Antoine Garnier, peintre-graveur du roi, 250 livres, par Claude Michel, écuyer, gentilhomme du roi et exempt des gardes du corps de la reine, demeurant à Paris et présentement à Fontainebleau.

1656.

- 20 février. — Contrat de mariage de Marie Jamin, fille de feu Robert Jamin, garde-marteau du roi (accompagnée de Marguerite Tabouret, sa mère, et de Claude d'Hoey son oncle), avec Jacques Gallois, sieur de La Motte, gentilhomme ordinaire de la reine, originaire d'Arfeuilles en Bourbonnais.
- 20 juillet. — Nicole Mizon, femme de Daniel Jacquinot, écuyer, sieur des Pressoirs-du-Roi, cède 4500 livres à Françoise Jacquinot.

1657.

- 4 décembre. — Le frère Pierre Le Bel, supérieur du couvent des Trinitaires de Fontainebleau, atteste la mort au château de Fontainebleau et l'inhumation en l'église d'Avon, le 10 novembre dernier, de Jean Rinaldi, marquis de Monaldeschi; à la requête de Bernardino Monaldeschi, et en présence de Gabriel Mortillon, charpentier du roi à Fontainebleau, de Michel Thibout, chapelain de

l'église d'Avon, et de F. Hullin, Roulleaux et Ant. Dumontet, religieux du couvent.

- 28 décembre. — Michel Thibout, prêtre chapelain de l'église d'Avon, déclare qu'il n'avait jamais dit avoir reçu de frère Pierre Persil, ministre supérieur du couvent de la Sainte-Trinité, défense d'aller prendre les ordres de Mgr l'archevêque de Sens.

1659.

- S. d. — Devis du plafond à poser dans l'antichambre de la reine, par André Gobart, moyennant 1000 livres.

1660.

- 1<sup>er</sup> juillet. — Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie et plomberie à faire au château de Fontainebleau, aux six corps de logis et aux onze pavillons qui forment le carré de la basse-cour des cuisines, par Pierre Mortillon, charpentier du roi, moyennant 7000 livres.
- 6 octobre. — Henri Tisserand, vitrier, s'engage moyennant 300 livres par an à entretenir comme il convient les appartements du château et de l'église du bourg pendant dix ans.

1661.

- 16 mai. — César, duc de Vendôme, généralissime des armées navales et surintendant général de la navigation et du commerce de France, vend à messire François de Neufchêze, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, actuellement logé à Fontainebleau à l'hôtel de Châlons, l'office et charge d'intendant gé-

- néral de la marine, navigation et commerce et lieutenant-général des escadres de France sous sa propre autorité, moyennant 180000 livres, en remplacement de messire Louis Foucault de Saint-Germain, maréchal du Dognon, décédé.
- 26 juin. — Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, général des galères et gouverneur du Havre, révoque la procuration qu'il a donnée à madame Marie du Plessis d'Aiguillon pour traiter de la charge de général des galères moyennant 800000 liv.
- 1<sup>er</sup> juillet. — Armand Le Bouthillier, abbé commendataire de Saint-Symphorien au diocèse de Beauvais, résigne ce bénéfice.
- 3 juillet. — Un marchand de Fontainebleau, François Dazin, loue pour le temps du séjour du roi à Nicolas de Boulainvilliers deux chambres basses et une écurie pour trois chevaux, moyennant 270 livres par mois.
- 6 juillet. — Philippe de Montaut, duc de Navailles, pair de France, et sa femme Suzanne de Neillant, donnent procuration pour traiter avec Mgr le duc d'Épernon du domaine de Châteauneuf.
- 10 juillet. — Pierre Osmont, bourgeois de Paris, ayant découvert de très belles roches « propres à faire grottes et enrichissement de fontaine dans les montagnes des deux costés de la rivière du Loing », entre Souppes et Nemours, et le Roi sur le vu des échantillons qui lui ont été présentés ayant exprimé le désir d'en faire orner et enrichir les cascades que Sa Majesté fait faire entre le parterre du Tibre et le parc du château de Fontainebleau, ledit Osmont promet à Ratabon stipulant pour le Roi, et en pré-

- sence de Le Nôtre, de fournir les roches nécessaires au port de Valvins ou d'Effondré, à raison de dix livres par chaque charrette tirée de trois bons chevaux.
- 11 juillet. — François de Verthamon loue pour six ans la terre et seigneurie de Vernoy en la paroisse de Villenauxe-la-Petite.
- 16 juillet. — Messire Jacques-Adhémar de Monteil de Grignan, évêque et comte d'Uzès, logé à Fontainebleau, cour du Cheval-Blanc, approuve deux contrats passés par son procureur pour faire faire des réparations nécessaires à l'abbaye de Notre-Dame de Fontdouce en Saintonge, dont il est abbé commendataire.
- 19 juillet. — Mgr. Louis de Vendôme, duc de Mercœur et d'Étampes, pair de France et gouverneur de Provence, actuellement logé à Fontainebleau en l'hôtel de Nemours, constitue à son secrétaire Jacques Bouhier de Beauregard, pour le récompenser de vingt-trois ans de services gratuits, 1500 livres de rentes viagères à prendre sur le duché d'Étampes.

*(Sera continué).*

V<sup>to</sup> DE GROUCHY.





## CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE GATINAISE

---

LARCHANT. — On se souvient peut-être des articles que nous avons publiés dans nos *Annales*, il y a quelques années, sur saint Mathurin et son iconographie. Nous y avons consacré (*Annales*, VI, 1888, p. 324 et suiv.) plusieurs pages aux enseignes de pèlerinages, et nous disions : « Ces menus objets se vendaient un peu partout, là où affluaient les pèlerins, mais ils se fabriquaient dans un petit nombre de villes, à Paris notamment... On appelait ce produit *bibelot*, et celui qui le vendait, *bibelotier*. On trouve, en 1498, un bibelotier établi à Larchant... »

Nous pouvons aujourd'hui aller plus loin et affirmer qu'au xv<sup>e</sup> siècle on fondait des enseignes à Larchant, puisque une petite fouille faite, en 1895, pour asseoir une cloison, dans une maison de cette ancienne ville, nous a fourni le moule en ardoise ayant servi à couler une de ces enseignes. Nous n'en avons, il est vrai, que la moitié, mais c'est heureusement l'empreinte de la face.

La médaille que l'on en tire, et qui reproduit la scène ordinaire de l'exorcisme, était jusqu'à ces derniers temps inédite; nous en publions un croquis encore peu connu qui complètera d'autant notre iconographie.

Mais on ne fondait pas à Larchant que des enseignes; on devait y fabriquer aussi d'autres « bibelots ». Nous avons en effet recueilli un second moule en ardoise ayant servi à couler une fleur de lis, et un fragment de moule en même matière des-

tiné à former l'intérieur d'une couronne et le sommet de la tête d'une statuette.

Enfin ces moules eux-mêmes se taillaient et se gravaient à Larchant, car nous avons ramassé dans les champs des morceaux d'ardoise dont l'épaisseur et le sciage ne permettent pas de douter de leur origine : ce sont des débris de fabrication.



Moule d'enseignes de pèlerinage fabriquées à Larchant.

Voilà donc une industrie de plus à notre actif, et si l'on y ajoute une verrerie à peu près certaine (*Petites notes d'histoire gâtinaise*, I, 37), on verra que notre pays eut autrefois une importance et un intérêt plus grands encore peut-être qu'on ne le suppose ordinairement.

EUG. THOISON.

\*  
\* \*  
\*

MONTARGIS. — On a découvert dans cette ville, sur l'emplacement de l'ancien enclos des Dominicaines, un caveau cimenté recouvert par une plaque de plomb de 0<sup>m</sup>40 sur 0<sup>m</sup>36 sur laquelle on lisait : *Ci git Madame Jehanne de Dreux, comtesse de Roucy et dame de Puisaye et Rochefort, qui trespassa l'an de grâce mil CCC et XXXIII, le onzième jour du mois d'avril*. Cette plaque a été déposée au Musée de Montargis.



FONTAINEBLEAU. — On lit dans *l'Abeille de Fontainebleau*, à la date du 19 mars 1897 :

« M. Boitte nous adresse le renseignement suivant qui n'a pas jusqu'ici été relevé :

» Dans un tableau de la Galerie de François I<sup>er</sup>, celui intitulé « Un Triomphe », où se trouve un éléphant caparaçonné au chiffre de François I<sup>er</sup> et ayant à ses côtés une cigogne, il semble que l'on puisse mettre des noms sur les personnages représentés par le peintre autour de cette majesté royale.

» Auprès d'elle se trouvent deux personnages, l'un ayant à ses pieds la foudre, Jupiter, et l'autre un sceptre, Auguste.

» Sur les figures de gauche l'intérêt paraît devoir se concentrer; au bas d'une terrasse, parmi les hommes groupés il s'en trouve un, plus apparent, avec une barbe rouge et une robe verte qui doit être le Rosso, car il ressemble au portrait gravé en tête de « La Vic du Rosso », par Vasari. A côté de lui, un génie caresse un second personnage, un de ses collaborateurs, le principal peut-être, Barbieri.

» A gauche du Rosso, un autre peintre en évidence, Lucca Penni.

» Au-dessus, une personne penchée tient en main un bâton, insigne du commandement; ce doit être l'architecte de l'œuvre, peut-être Gilles Le Breton.

» Sur une terrasse, derrière la balustrade, Le Tasse et d'autres poètes, des musiciens et des illustrations du siècle forment un assemblage à la gloire du règne de François I<sup>er</sup>.

» Cette façon de faire pour ainsi dire des portraits dans un tableau n'a rien qui doive étonner; elle était de pratique constante chez les peintres italiens et constituait pour eux une manière de signer leur œuvre. »

Nous laissons à M. l'architecte du château la responsabilité de ses attributions.

\*  
\* \* \*

CHATEAU-LONDON. — La restauration de l'église Notre-Dame est achevée; elle a coûté 70,000 francs et duré près de trois années, sous l'habile direction de M. Sauvageot, architecte des monuments historiques, qui avait précédemment restauré l'église de Moret.

Le mur du nord, le plus ancien, d'une hauteur de treize mètres, surplombait de soixante-cinq centimètres : la partie supérieure en a été démolie d'un tiers, et les deux autres tiers redressés hardiment en bloc. Quinze fenêtres bouchées ont été rouvertes; la voûte fut faite en bois et peinte comme la primitive.

Récemment, le mur de séparation entre la nef et le chœur tombait enfin. Il fallut procéder ensuite à l'aménagement; on l'a fait avec une telle entente que l'aspect général du monument est des plus satisfaisants. Le chœur a été dégagé des stalles en retour qui l'obstruaient partiellement. Deux longues rangées de sièges se profilent jusqu'au sanctuaire. La sacristie a été ménagée dans deux travées de la nef du nord, près de l'entrée principale.

Il convient de féliciter aussi M. l'abbé Moreau, curé-doyen de Château-London, du zèle et de l'intérêt qu'il n'a cessé d'apporter à cette remarquable restauration.

HENRI STEIN.





## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

Nous venons de voir paraître le premier volume d'une œuvre qui, terminée, fera grand honneur à l'érudition française contemporaine, et montrera que Paris n'a pas le monopole de la science et du travail. Je parle des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, publiées d'après les estampages d'Edmond Michel par PAUL QUESVERS et HENRI STEIN; tome I : *Pouillé du diocèse; Inscriptions de la ville et des faubourgs de Sens* (Fontainebleau, impr. Bourges; Paris, libr. Picard et fils, 1897; in-4 de x-768 pp. et 5 pl.).

On sait comment est né ce recueil : sacrifiant son temps et sa fortune à son amour de l'histoire et des antiquités de son pays d'adoption, le regretté président de la Société du Gâtinais avait entrepris de visiter lui-même toutes les paroisses de l'ancien diocèse de Sens, un des plus vastes de France, et d'y relever, d'y estamer toutes les inscriptions qu'il y pourrait découvrir. Si la mort lui permit d'achever cet immense travail préliminaire, elle ne lui donna pas le temps d'en préparer la publication, et il fallut la piété maternelle, si je puis ainsi parler, d'une femme d'élite, pour que les inestimables trésors de documents accumulés par Michel ne fussent pas perdus pour nous.

MM. Quesvers et Stein reçurent, voilà quelques années déjà, la mission de donner à l'œuvre de leur ami la forme définitive du livre.

La tâche était lourde, car presque aucune des inscriptions relevées n'étaient ni lues ni commentées, et devant les éditeurs se dressaient d'innombrables difficultés d'identification et

d'annotation. Par bonheur, ils étaient hommes à ne pas reculer, et, se partageant la besogne, ils se mirent bravement au travail. Une fois les estampages déchiffrés en commun, Quesvers, familiarisé de longue date avec l'histoire des régions sénonaise et gâtinaise, se chargea de la rédaction et de l'établissement du texte; Stein se réserva de faire profiter ce texte, pour en préciser bien des points, des facilités de recherches que lui offraient, mieux qu'à tout autre, les archives nationales et les bibliothèques parisiennes.

Ainsi put voir le jour, après six années d'un labeur ininterrompu et dont seuls auront idée ceux qui, comme moi, l'ont suivi de près, le magnifique in-4° de 800 pages, dont je voudrais maintenant dire un mot.

Ce premier volume, qui sera suivi d'au moins trois autres, est occupé, pour moitié, par un *Pouillé* historique du diocèse, publié à part dès 1804, connu et apprécié de tous les travailleurs de la région, et dont il a été rendu compte dans les *Annales*.

Puis viennent les *inscriptions* elles-mêmes : elles sont au nombre de 187 seulement, relevées dans la ville et les faubourgs de Sens, reproduites, autant que possible, en fac-simile, et étudiées avec un soin méticuleux. Chacune d'elle est l'objet d'une sorte de petit mémoire, chef-d'œuvre de patiente et sagace érudition. Je ne sais si l'on y découvrirait un seul nom d'homme qui ne fût pas identifié, rattaché à sa filiation. Les personnages, pour la plupart ecclésiastiques, qui ont ainsi la bonne fortune de revivre sous nos yeux, sont replacés dans leur milieu avec un luxe inouï de preuves et de détails, et la copieuse table qui termine le volume est le plus précieux des dictionnaires biographiques sénonais.

Si l'on pense que l'amitié m'égare, je demande aux incrédules d'ouvrir le livre et d'en parcourir quelques pages : certainement leur scepticisme tombera devant l'abondance des recherches et la sûreté des informations.

Mais je n'ai pas fini, et je dois encore mentionner près de 800 inscriptions existant autrefois à Sens, aujourd'hui disparues, et dont la trace a pu être retrouvée par les auteurs en de nom-

breux ouvrages imprimés et recueils manuscrits, tant à Paris qu'à Sens et Auxerre.

Me sera-t-il enfin permis, après avoir souhaité qu'une fois bien en train et bien « outillée », une fois les documents en bonne partie réunis, la publication se poursuive assez rapidement, pour que nos enfants n'aient pas seuls le privilège d'en voir l'achèvement; me sera-t-il permis de féliciter, ici, l'imprimeur de ce beau volume, notre ami, M. Maurice Bourges? Digne héritier des traditions paternelles, il a su réserver à l'ouvrage remarquable, que nous venons de parcourir, une exécution matérielle à la hauteur de l'œuvre, et ce n'est pas un mince éloge.

EUG. THOISON.

\*  
\* \*  
\*

M. A. HUGUES, archiviste du département, vient de publier un nouveau travail intitulé : *Les routes de Seine-et-Marne avant 1789, notice historique* (Melun, impr. E. Drosne, 1897; in-8 de 88 pp. avec carte), où se trouvent réunies d'intéressantes notes sur la viabilité du pays aux époques lointaines et les nombreuses voies de communication entreprises par l'administration aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, continuées et améliorées au xix<sup>e</sup> siècle. Sur les routes et les ponts, ces précieux éléments de prospérité économique, qui sillonnent aujourd'hui le département de Seine-et-Marne, les archives utilement consultées ont fourni à notre confrère et ami des données souvent inédites et des dates précises. Nous le suivons à travers l'époque gallo-romaine et le moyen-âge; nous étudions avec lui les voies romaines (Senlis à Troyes, Orléans à Sens, Auxerre à Rouen, Paris à Montargis, Paris à Reims, Malesherbes à Nemours, etc.); nous nous rendons compte, grâce à lui, de la situation et du régime des ponts et chaussées jusqu'à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle; nous assistons à la construction des grandes routes royales directes (d'Allemagne, de Paris à Lyon, de Paris à Soissons) et secondaires ou transversales (Meaux à Senlis, Meaux à Melun, Rozoy à Corbeil, Provins à Sézanne, Nangis à Bray, Melun à Montereau, Montereau à Montargis,

Rozoy à Coulommiers et à Provins, etc.), ainsi qu'aux routes des chasses dans les forêts de Fontainebleau, de Crécy, de Sénart, de Rougeau. L'auteur s'arrête au seuil de la Révolution. Naturellement ses recherches, étendues à toute une vaste région dont l'importance s'accroît encore par suite du voisinage de la capitale, ont dû être forcément circonscrites; quelques points spéciaux fourniraient à eux seuls la matière d'une autre publication; mais cette vue d'ensemble méritait d'être faite et ne pouvait l'être plus habilement. — Rappelons à ce propos que M. Ch. Colinet avait déjà publié une brochure plus spéciale sous ce titre : *Les voies de communication en Seine-et-Marne* (Fontainebleau, impr. Bourges, 1896, in-12 de 48 pp.; ext. de *l'Abeille de Fontainebleau*); M. A. Hugues ne paraît pas s'en être servi.

\*  
\* \*  
\*

M. Eug. THOISON continue la série de ses monographies et nous apportait naguère celle du village de *Guercheville, notice historique* (Meaux, Le Blondel, 1896; in-16 de 26 pp. et fig.; extr. de *l'Almanach du diocèse de Meaux*). Nous possédions déjà son travail spécial sur Antoinette de Pons, dame de Guercheville; ici c'est plus spécialement la paroisse qui est étudiée à fond, à l'aide de nombreux documents recueillis un peu partout et qui permettront à l'auteur d'écrire autant de brochures sur chacune des autres communes du canton de La Chapelle-la-Reine. Ces documents lui ont permis non seulement de reconstituer la seigneurie, mais encore d'établir des listes assez longues de curés, de maîtres d'école, de notaires et d'officiers de justice.

Du même auteur : *Saint-Mathurin, enseignes, méreaux, médailles; notice iconographique* (Fontainebleau, impr. Hunot, 1897; in-32 de 45 pp. et fig.; extr. de *l'Indépendant de Fontainebleau*). Nous nous contenterons de signaler cette brochure, simple extrait du monumental travail consacré jadis à saint Mathurin et paru dans nos *Annales*.

Du même auteur : *Contribution à la biographie de Jacques I<sup>er</sup> Androuet du Cerceau* (*Bulletin historique et philologique du*

*Comité des travaux historiques*, 1896, pp. 748-751), où une pièce notariée rencontrée dans une étude de Nemours lui permet de fixer les points suivants : Jacques Androuet du Cerceau, le premier des architectes célèbres, eut pour première femme Catherine David; et la présence de l'artiste à Montargis en 1583 est confirmée par ce fait qu'il effectua à cette époque des placements d'argent à Lorrez-le-Bocage.

\*  
\*\*

*Étampes pittoresque; guide du promeneur* (Étampes, impr. Humbert-Droz, 1897; in-8 de iv-208 pp. avec 84 fig.) est un charmant petit volume dû à la collaboration de M. MAXIME LEGRAND pour le texte, et de M. RENÉ RAVAUULT pour les gravures. Le « promeneur » quitte la gare et entreprend la tournée artistique de cette intéressante petite ville qui se développe en longueur (et quelle longueur!) sur les agréables bords de la Juine et du Juineteau; il visitera successivement Guinette, les fortifications, le quartier Saint-Martin et ses souvenirs, les Portereaux, le quartier Saint-Gilles, les vieilles hôtelleries, les vieilles maisons historiques, l'hôtel de ville, les caves anciennes, le musée, les curieuses églises Notre-Dame et Saint-Basile, le port, l'arquebuse, le théâtre, etc., et je vous jure qu'il n'aura pas le temps de s'ennuyer, car son guide est intéressant, instruit, bien au courant des travaux archéologiques qui concernent sa cité et des découvertes qui y ont été faites; et, tout en se promenant, il pourra contempler à son aise les charmants dessins de l'artiste qui a très habilement et très intelligemment rendu les sites et les monuments d'Étampes. Compliments aux deux auteurs.

\*  
\*\*

A la suite du travail de M. NOEL VALOIS publié en 1887 et dont il a été rendu compte ici (*Annales*, V, p. 304), on pourra joindre la *Note complémentaire sur le privilège de Chalost-Saint-Mard* qu'il vient de faire paraître dans l'*Annuaire-Bul-*

*letin de la Société de l'Histoire de France*, 1896, pp. 182-205. L'auteur a pu, grâce à de nouvelles recherches, compléter et préciser « quelques points de cette histoire d'un abus mémorable qui a duré des siècles et que les intéressés parvinrent à sauvegarder à titre d'immunité scandaleuse ». On se rendra compte des prétentions de la lignée de Chalo-Saint-Mard en parcourant les pages écrites par M. Valois d'après un recueil de la Bibliothèque nationale, formé vers 1500 par un bourgeois de Paris nommé Jourdain Valton, dont la femme prétendait descendre de cette « fameuse » lignée. Il y en avait alors, d'après lui, 253 en France qui élevaient les mêmes prétentions. Mais le nombre en était assurément beaucoup plus considérable.

D'autre part M. LÉON MARQUIS a réimprimé sous ce titre : *Chalo-Saint-Mard, poème suivi de l'histoire du pèlerin Chalo-Saint-Mard, avec notes historiques et généalogiques sur sa postérité* (Étampes, impr. Humbert-Droz, 1897, in-8 de viii-64 pp.), une pièce de vers déjà publiée par lui en 1870 sur le même sujet. Nous n'aurions pas à mentionner cette brochure ici si l'auteur n'y avait ajouté quelques notes intéressantes où il a tort néanmoins de ne pas admettre complètement les conclusions de M. Valois sur la fabrication évidente du document original; mais nous ne saurions oublier les utiles notices généalogiques sur les familles d'Étampes et du Gâtinais qui disent descendre du fameux Eudes Le Maire, et parmi lesquelles nous citerons les Chartier, les Tronson du Coudray, les Berthier, les Gréau, les Brière, les Le Gendre de Luçay, les Baron, les Hémard, les de Prunelé, les Choppin d'Arnouville, les de Bizemont, les de La Bigne et les Poilloüe de Saint-Mars.

\*  
\* \*

On se souvient peut-être de l'article que M. Funck-Brentano a consacré dans nos *Annales* (II, p. 83-129) à la mort du roi Philippe IV le Bel (29 novembre 1314). Ce travail n'a pas été connu de M. CH. BAUDON DE MONY qui vient de publier, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LVIII, 1897, pp. 3-14,

le récit de la mort et des funérailles de Philippe le Bel contenu dans une lettre de Guillaume Baldrich, alors résidant à Paris. Cette lettre, conservée en original aux archives de Barcelone, était adressée à l'un des lieutenants du roi de Majorque.

\*  
\*  
\*

Deux conférences historiques ont eu lieu au théâtre de Montargis, les 11 mars et 12 mai derniers; la première était faite par M. CORNET, professeur d'histoire au collège; la seconde par M. EM. JACOB, directeur de l'école Durzy. Ces deux conférences ont été publiées en supplément à l'*Indépendant de Montargis* les 17 avril et 22 mai; l'une ayant pour titre : « Le siège de Montargis par les Anglais d'après les légendes locales et d'après les documents historiques »; la seconde « Gaillardin et la légende du siège de Montargis ». Le tout est provoqué par le désir qu'ont certains de voir enfin élever dans la cité de Montargis un monument commémoratif du siège de 1427. Mais il faut ajouter que ces deux conférences successives étaient contradictoires. M. Cornet, qui a d'ailleurs traité son sujet en véritable historien et connaît bien ses sources, n'a pas voulu accepter comme vraie la légende rapportée par Dom Morin, d'après laquelle le héros du siège de Montargis serait un certain bourgeois nommé Gaillardin. M. Jacob au contraire en tient pour Gaillardin, et, à défaut du véritable héros, a retrouvé dans les archives locales des habitants répondant au nom de Gaillardin depuis 1523, et déclare qu'il n'y a pas d'autre héros local à célébrer, à honorer. — Gaillardin a-t-il existé? Gaillardin n'a-t-il pas existé? Les opinions sont divisées, et l'on ne peut, malgré tous les excellents textes apportés par M. Em. Jacob, donner absolument raison à Dom Morin. Rappelons-nous que son *Histoire du Gastinois* a été trouvée bien souvent en flagrant délit d'erreur, attendons qu'un texte précis vienne confirmer le dire de Dom Morin, et défions-nous d'imiter ceux qui ont élevé une statue à Jeanne Hachette, — à moins qu'on ne veuille absolument un nom quelconque pour personnifier le patriotisme local!

\*  
\*  
\*

Nous sommes bien en retard avec notre aimable confrère M. A. DUFOUR dont nous avons négligé plusieurs publications intéressantes, telles que : *L'artillerie de Corbeil au XVII<sup>e</sup> siècle* (*Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, XIV, 1894, pp. 103-109), où l'on trouvera imprimé un inventaire curieux datant de l'année 1534; — une charte de la reine Adèle, mère de Philippe-Auguste (1183), donnée à Corbeil et appartenant aux archives de cette ville (*même volume*, p. 30); — le procès-verbal de la dédicace de l'église Saint-Spire de Corbeil (octobre 1437) par Jean l'Éguisé, évêque de Troyes (*même volume*, pp. 31-32); — une communication sur l'ancien fief du Donjon à Corbeil, berceau d'une famille considérable à laquelle se rattache un archevêque de Bourges contemporain de Philippe-Auguste (*même volume*, p. 59); — une communication sur l'inhumation d'Abraham Duquesne au château du Bouchet (*idem*, XV, 1895, pp. 37-40); — quelques détails archéologiques extraits des registres municipaux de Corbeil des années 1793-1794 (*idem*, XVI, 1896, pp. 28-30)<sup>1</sup>; — une note sur les droits de justice et péage du prieur de Saint-Jean de l'Ermitage à Corbeil aux siècles derniers (*même volume*, p. 59); — deux notices sur *Un Quartier de Corbeil, étude topographique* (*Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil et du Hurepoix*, II, 1895, pp. 6-15, avec 2 pl.), et sur *La démolition de la tour du vieux château de Corbeil en 1714* (*même volume*, pp. 77-81 avec pl.); — enfin

---

1. Dans ce même volume, M. Couard, archiviste de Seine-et-Oise, publie le texte d'une pierre tombale de l'église de Maisse et l'inscription de la cloche de Boigneville, en faisant observer que les communes du canton de Milly sont riches en documents de ce genre, dignes d'être connus. Que M. Couard se rassure; Milly fait partie du diocèse de Sens ainsi que ses environs, et sera compris dans la publication commencée sous le titre d'*Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens* et destinée à grouper un faisceau considérable de documents épigraphiques qu'il n'y a aucun intérêt à éparpiller sans raison et comme au hasard dans un compte rendu de séance.

la publication d'une autobiographie de l'abbé Guiot (1739-1807), dernier prieur de Saint-Guenault de Corbeil et bibliothécaire de cette ville (*idem*, 1896, pp. 28-46), dont l'abbé Trochon avait jadis parlé (cf. *Annales*, III, p. 142) et dont malheureusement M. Dufour n'a pas cru devoir nous donner la bibliographie.

\*  
\* \*

La *Revue de philologie française* (Paris, in-8), XX (1895), pp. 294-304, et X (1896), pp. 17-33, a publié le Glossaire du patois gâtinais, préparé par feu notre collègue A. Roux (de Nemours) et dont quelques journaux locaux avaient eu antérieurement communication. Les recherches auxquelles il s'est livré complètent utilement celles d'Ernest Bourges sur le même sujet.

\*  
\* \*

Un article de M. TRÉVÉDY sur les *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne* intéresse particulièrement le comté d'Étampes depuis le duc François II au xv<sup>e</sup> siècle jusqu'au retour du comté à la Couronne en 1712 (*Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, 1896, pp. 120-126) : étude superficielle, faite surtout au point de vue breton et insuffisante au point de vue de l'histoire locale.

\*  
\* \*

On a publié dans ces dernières années plusieurs notices relatives aux Francini, ces ingénieurs italiens au service des rois de France, qui ont laissé un certain renom. MM. V. BART et E. COUARD ont parlé d'eux dans la *Réunion des Sociétés des Beaux-arts des Départements*, 1894, pp. 1459-1491, et 1895, pp. 518-523; M. F. MAZEROLLE a publié deux textes qui les concernent dans la *Correspondance historique et archéologique*, novembre 1895, pp. 349-351. Les auteurs n'ont parlé que des travaux de Versailles et point du tout de ceux qui furent exécutés à Fontainebleau : ces derniers ne sont cependant pas sans importance et ne devraient pas être passés sous silence.

\* \* \*

Mentionnons l'ouvrage que vient de publier M. ÉMILE LAMBIN : *Les églises des environs de Paris au point de vue de la flore monumentale* (Paris, Schmid, 1897, in-8) où l'on trouvera quelques descriptions de chapiteaux d'églises du Gâtinais, notamment ceux de Bouray et d'Itteville dessinés par l'auteur ; — une *Notice historique sur Rucouvert*, par MAURICE ROY (Sens, impr. Duchemin, 1896, in-8°; extr. du *Bulletin de la Société archéolog. de Sens*) qui a retrouvé les noms des principaux propriétaires de ce fief voisin de Sens ; — et deux articles de *l'Abeille de Fontainebleau* : Deux factums judiciaires à propos de l'érection de la paroisse Saint-Louis de Fontainebleau, par MAURICE LECOMTE (n° 15 mai 1896) ; — Maladie et mort du Dauphin le 20 décembre 1765 à Fontainebleau, par le Vicomte DE GROUCHY (nos des 2-30 avril 1897).

\* \* \*

Deux erreurs à rectifier : M. J. VIARD, dans son article *La France sous Philippe VI de Valois* (Paris, 1896, in-8; extr. de la *Revue des Questions historiques*), parle de la donation faite par ce roi au duc de Bretagne du château de « Chailly » et de la seigneurie de Longjumeau ; et il pense que ce Chailly doit être Chailly-en-Bière près Melun : il n'est pas difficile d'y reconnaître au contraire « Chilly » près Longjumeau.

Dans son ouvrage : *Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain-des-Prés* (Paris, 1896, in-8), l'abbé Vanel publie la notice d'un bon nombre de ces religieux, parmi lesquels celui de Dom Michel Joly, né à Montvigneult au diocèse de Sens, décédé à Compiègne le 20 mai 1731. Il y a évidemment là une erreur de lecture, car il n'existe aucun Montvigneult ni dans le diocèse de Sens, ni ailleurs.

\* \* \*

A signaler encore une publication artistique faite en Allemagne : *Palais de Fontainebleau ; vues intérieures et exté-*

*ricures* (Berlin, Hessling, 1896; in-fol. de 30 pl. en phototypie avec 7 pages de texte); — une nouvelle mais brève biographie de *Madame Guyon*, par ELB. HUBBARD (London, 1897, in-8°); — et des lettres de Girodet-Trioson dans *Les correspondants du peintre François-Xavier Fabre* (1808-1834), par LÉON G. PÉLISSIER (Paris, 1896, in-12 de 189 pp., extr. de la *Nouvelle Revue rétrospective*).

Relevé dans des catalogues de libraires : Chez Saffroy, (catalogue n° 21, avril-mai 1896), une carte manuscrite de la seigneurie et marquisat de Méréville, dressée en 1710, par Geoffroy, ingénieur-arpenteur; — chez Dumont (catalogue de janvier 1897, n° 531), des lettres patentes originales, du 28 octobre 1768, permettant aux Ursulines de Montargis de donner à bail emphytéotique au comte de Champignelles une métairie enclavée dans ses terres; — chez Voisin (catalogue de février 1897, n° 23528), une série de documents du xvi<sup>e</sup> siècle relatifs à Jean Verrier, premier chirurgien du roi, seigneur de Villemartin et de Bonvilliers, près Étampes.

HENRI STEIN.





LA

## VRAIE DATE DU SIÈGE DE MELUN

— 999 —

---



Il ne faut pas médire des recherches d'histoire locale et croire que leur intérêt se limite forcément à la médiocre étendue de pays qui a servi de champ d'observation. Outre qu'on y peut suivre couramment le contre-coup des grands faits de l'histoire générale et vérifier sur un terrain connu bien des affirmations et bien des hypothèses, on a de temps en temps la bonne fortune d'y pouvoir étudier de près, et dans leur milieu véritable, soit des personnages de premier rang, soit des événements d'importance nationale. Enfin, aux temps les plus reculés, un nom, une date, reconquis sur l'oubli, peuvent servir à leur tour de points de repère précieux pour démêler la chronologie de certaines époques.

Tel est le cas des recherches publiées dans ces *Annales* sur les Comtes de Gâtinais<sup>1</sup>. Elles ne visaient qu'à jeter un peu de jour sur une période des plus

---

1. *Annales de la Société du Gâtinais*, X (1892), pp. 251-260.

obscuras de notre humble passé et à reconstituer la série des premiers maîtres de ce pays. Or elles nous ont déjà révélé un chapitre inédit de l'histoire de ces Plantagenets qui, durant tant de siècles, ont fatigué l'Europe de leurs sanglantes querelles. Et voici que les noms et les dates, recueillis au cours de ce travail, vont encore nous donner la clef d'un problème de chronologie générale des plus discutés.

Il s'agit de la date du siège de Melun par Robert le Pieux.

Depuis près de cinquante ans, cette question a fait couler des flots d'encre et divisé en deux camps les plus savants médiévistes de France et d'Allemagne.

Pendant longtemps, on a admis, sur la foi de nos vieux historiens, qu'en 999, le jeune comte Eudes de Chartres, deuxième du nom, aurait envahi les domaines du comte Bouchard, qui tenait de la libéralité du roi les comtés de Paris, de Corbeil et de Melun, et se serait emparé par trahison de cette dernière ville, ancienne possession de son père. Cette agression aurait donné lieu à une guerre signalée par la bataille d'Orsay et dans laquelle le roi Robert et le duc Richard de Normandie, ayant pris parti pour Bouchard, l'auraient aidé à assiéger et à reprendre la ville de Melun.

Cette version s'appuyait sur un ensemble imposant de témoignages à peu près contemporains : la *Vie de Bouchard*, par Eudes de Saint-Maur, les *Annales de Saint-Germain*, les chroniques de Guillaume de Jumièges, d'Orderic Vital, de Hugues de Fleury, du moine de Saint-Denis et de l'anonyme

de Saint-Pierre-le-Vif, enfin l'*Historia Francorum Senonensis*.

La découverte et la publication de la chronique de Richer sont venues jeter le doute dans certains esprits. Pertz ayant assigné aux dernières lignes de cet auteur la date de 998, on n'a pas tardé à en conclure que le siège de Melun raconté par lui devait être plus ancien. Un autre a remarqué que le récit du siège était intercalé entre des événements se rapportant à l'an 991, et s'est demandé si ce n'était pas là une indication précieuse. On a relevé certaines erreurs dans les dates fournies par Guillaume de Jumièges : n'aurait-il pas pu en commettre aussi à propos du siège de Melun? Bien d'autres chroniques, il est vrai, reproduisent la même date, mais elles semblent toutes dériver de l'*Historia Francorum Senonensis*, écrite vers 1034. Bref, l'opinion a fini par s'accréditer que le siège de Melun pourrait bien être de l'an 991.

Cette opinion a rallié successivement des savants aussi autorisés que MM. Guérard, Guadet, Poinssignon, Reimann, Aubineau, Kalckstein, Waitz, Landsberger, Lex, Luchaire et Lot<sup>1</sup>. Tous admettent, sur la seule autorité du texte de Richer, interprété comme on vient de le voir, que la guerre de Melun aurait éclaté en 991; que, par suite, elle aurait eu pour auteur le comte Eudes de Chartres, premier du nom, qui mourut en 995; et que la ville aurait

---

1. Voir dans la *Revue historique*, LIII (septembre-octobre 1893), p. 146, le compte rendu par M. Lot de l'ouvrage de M. Lex, sur Eudes, comte de Chartres (995-1037).

été reprise par les deux rois, Hugues Capet et Robert, qui, comme on sait, régnèrent ensemble de décembre 987 à octobre 996.

L'ancienne date de 999 a pourtant conservé des partisans non moins considérables, tels que MM. d'Arbois de Jubainville, Blümcke, Bourel de la Roncière et Pfister<sup>1</sup>.

Il est permis, en effet, de n'être pas absolument convaincu par les tenants de Richer, car leur raisonnement repose sur ces deux postulats : 1° les faits non datés, rapportés par un ancien chroniqueur, sont rigoureusement présentés dans l'ordre chronologique; 2° on est à même de dater plus exactement les événements des dernières années que ceux remontant à vingt ou trente ans.

Il suffit de serrer ainsi de près les arguments invoqués à l'appui de cette thèse pour voir ce qu'ils ont de fragile. Tout le monde a remarqué dans quel désordre sont souvent présentés les récits qui forment le tissu de nos vieilles chroniques et combien leurs auteurs se soucient peu de suivre l'ordre des temps. Quant au second point, il semble qu'au contraire les événements se classent mieux à distance, lorsque le temps leur a déjà fait subir un certain recul. Pour apprécier s'il est facile de dater exactement les faits des dernières années, on n'a qu'à tenter sur soi cette petite expérience : essayer, en s'en rapportant à sa seule mémoire, de dater, par exemple, la démission de M. Grévy, la mort de

---

1. Voir *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1859, p. 393 et s.; et Pfister, *Études sur le règne de Robert le Pieux* (Paris, 1885, in-8°), p. 229.

M. Carnot, ou la visite du Tsar à Paris. Si le souvenir de vos lectures et de vos conversations journalières n'est pas aidé de quelque circonstance particulière, vous serez étonné des inexactitudes par vous commises.

Il est donc un peu aventuré de changer tout ce qu'on savait de la guerre de Melun sur la seule autorité d'un auteur qui, si bien renseigné qu'on le suppose, n'est pas toujours absolument sûr. En effet, même pour ce qui touche cette guerre, il présente les faits de telle façon que son récit ne peut s'accorder avec aucune des deux hypothèses en présence. D'une part, il fait du comte Eudes un jeune homme, un orphelin dépouillé à la mort de son père, ce qui se rapporte au second comte Eudes, héritier de son père en 995. Plus loin, au contraire, il montre Melun assiégé par les deux rois, contemporains du premier comte Eudes. Cette contradiction ne permet pas d'attacher à son récit une importance prépondérante, au point de le préférer à ceux des autres contemporains.

A ces raisons de douter, la chronologie des comtes de Gâtinais permet d'ajouter un argument décisif, qui doit faire écarter absolument la date de 991.

On a signalé depuis longtemps une charte de l'an 1026 que les *Annales du Gâtinais* ont publiée en 1885<sup>1</sup>. Dans cet acte, émané de la chancellerie royale, on rappelle que *Renaud*, fils de Bouchard, étant évêque de Paris, donna les deux villages de

---

1. *Annales de la Société du Gâtinais*, III (1885), p. 81.

Boësse et d'Échilleuses à *Geoffroy, comte de Gâtinais, père et prédécesseur du comte Albéric*, à cause de *la guerre qui avait lieu alors* entre son père Bouchard et le comte Eudes.

De cette chartre, il faut retenir ceci, qu'*au moment de la guerre de Melun, Renaud était évêque de Paris et Geoffroy comte de Gâtinais*. Si donc l'un de ces personnages n'était pas en fonctions soit en 991, soit en 999, ce sera une raison déterminante pour exclure l'une ou l'autre de ces dates.

Pour Renaud, la *Gallia Christiana* ne fait partir ses années d'épiscopat que de l'an 992. Il est donc au moins probable qu'il n'était pas, l'année précédente, en mesure de disposer des biens de l'évêché.

Quant à Geoffroy III, le père et le prédécesseur d'Albéric le Bref, il est absolument certain, nous l'avons démontré, qu'il n'était pas encore comte de Gâtinais en 997.

On trouve, en effet, dans la correspondance du fameux Abbon, abbé de Fleury, une lettre de cette année, adressée au pape Grégoire V, dans laquelle le comte de Gâtinais est appelé Gautier, oncle et prédécesseur de Geoffroy<sup>1</sup>. Impossible d'ailleurs d'attribuer à cette lettre une date sensiblement différente, car les années du pontificat de Grégoire V vont de 996 à 999 et, pour trouver un autre pape du même nom, il faut remonter jusqu'à 844 ou descendre jusqu'à 1044, bien avant la naissance ou bien après la mort d'Abbon.

---

1. *Annales de la Société du Gâtinais*, X (1892), p. 256.

Il est donc permis d'affirmer, puisque, d'après la charte de Boësse, le comte Geoffroy de Gâtinais a pris part à la guerre de Melun, que cette guerre doit se placer en 999, que c'est le jeune comte Eudes de Chartres, deuxième du nom, qui l'a engagée, et le roi Robert qui, trois ans après la mort de Hugues Capet, s'est emparé de Melun.

On comprend en même temps que le rédacteur de la charte royale de 1026, mentionnant les deux belligérants de 999, parle du *comte Eudes*, sans préciser davantage, ce qui, pour lui comme pour tout le monde, s'appliquait au comte de Chartres alors existant, tandis qu'il aurait employé une autre expression s'il avait voulu désigner l'ancien comte Eudes, premier du nom, mort plus de trente ans auparavant.

La version primitive du siège de Melun est donc bien celle qui doit rallier tous les suffrages.

J. DEVAUX.





# LE COMTÉ

DE

## LA SELLE-SUR-LE-BIED

---



en croire M. l'abbé Aug. Berton<sup>1</sup>, Charles Petit, fils de Richard Petit, seigneur de La Celle, aurait pris dans tous les actes publics le titre de *comte de La Celle* à partir de 1664. Il en conclut que des lettres d'érection ont dû être accordées vers ce moment à Charles Petit, qui devint l'année suivante capitaine-bailli et gouverneur de Montargis, puis capitaine des chasses du bailliage<sup>2</sup>.

Un peu plus loin, dans ce même travail, M. Berton déclare que le titre de « comte de La Celle » fut sans doute contesté à M. de Préval, seigneur de La Celle-sur-le-Bied, gendre de Charles Petit, car, en 1694, il obtenait de nouvelles lettres de Louis XIV lui accordant ce titre.

---

1. *Le comté de La Celle-sur-le-Bied, Louzouër et Saint-Loup de Gonois ; notes historiques d'après les archives locales* (Montargis, impr. Grimont [1881]; in-4° de 12 pp.).

2. Et, en vérité, Charles Petit figure avec son titre, à la date du 10 novembre 1665, dans les registres paroissiaux de Montargis (H. Stein, *Inventaire sommaire des archives de la ville de Montargis*, p. 105).

La vérité paraît difficile à discerner; nous avons vainement cherché trace des lettres d'érection de 1664, mais il faudra tenir compte désormais du texte formel des lettres suivantes, octroyées au mois de juillet 1685 (enregistrées seulement dix ans plus tard) à Michel Guestre de Préval, secrétaire du roi. Ce document ne fait allusion à aucun autre acte royal intérieur qu'on n'eût pas manquer de rappeler; faudrait-il donc en conclure que Charles Petit portait précédemment un titre auquel il n'avait pas droit?

HENRI STEIN.

*Érection de la terre et seigneurie de La Selle en comté  
en faveur de Michel Guestre de Préval.*

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut. Les bons et agréables services qui nous ont esté rendus par le feu sieur de Préval, tant en qualité de notre conseiller secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de nos finances, pendant plus de 25 ans, qu'en plusieurs employs qui lui ont esté confiéz, desquels il s'est dignement acquitté à notre contentement, et ceux que nous rend depuis sept ans notre ami et féal Michel Guestre de Préval, son fils, en la fonction de sa charge de nostre conseiller secrétaire, maison, couronne de France, et de nos finances, garde des rolles des offices de France, qu'il exerce avec toute l'intégrité possible, nous convient présentement de luy donner des preuves de notre satisfaction et en laisser des marques à la postérité par un titre convenable en luy accordant l'érection en comté de sa terre et seigneurie de la Selle-sur-le-Bied, scize dans le Gâtinois, avec ses dépendances des plus considérables de la province tant par sa scittuation, son estendue que par le château des mieux basty, plusieurs

domaines, moulins, pressoirs, cens, rentes, droit de rivierre, de banvin, de four bannal, de haute et moyenne et basse justice et autres droits et devoirs seigneuriaux relevant à foy et hommage et droit de rachapt de l'abbaye Notre-Dame de Ferrière, de fondation royale, joignant laquelle terre sont les terres, fiefs et seigneuries de Louzoir, Saint-Loup-de-Gonnois, Villiers-Chauveau, et plusieurs fiefs en dépendans appartenans audit sieur de Préval, qui composent un revenu de 5000 livres par chacun an, capable de suporter le titre et dignité de comté. A ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, de notre grâce spéciale, pleyne puissance et autorité royale, nous avons érigé, créé et décoré, créons, érigeons et décorons par ces présentes signées de notre main ladite terre et seigneurie de la Selle audit nom, titre et dignité de comté, du consentement du sieur abbé de ladite abbaye de Notre-Dame de Ferrière par acte du 29 juin dernier cy attaché sous notre contrescel, pour en jouir par ledit sieur Préval, ses enfans masles seulement néz et à naître en loyal mariage, voulons et nous plaist que tels ils se puissent dire, nommer et qualifier en tous actes tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent de pareils honneurs, droit, blazons, pouvoirs et prérogatives et prééminences en fait de guerre, assemblées de noblesse et autrement, ainsy que les autres comtes de notre royaume et province de Gastinois, encore qu'ils ne soient sy particulièrement spéciffiez que tous les vassaux et autres tenans noblement et en roture de ladite terre de la Selle et dépendances le reconnoissent pour comte et sous ce titre luy rendent foy et hommage, baillent leurs adveus, dénombremens et déclarations, le cas y eschéant, que les officiers qui en exercent la justice intitulent doresnavant leurs sentences et jugemens sous le nom de comte de la Selle, sans toutesfois aucune mutation ny changement de resort ny contravention aux cas royaux dont la justice appartient aux baillifs et autres juges, ny que pour raison de laditte érection et changement de titre ledit sieur de Préval ny ses successeurs seigneurs de ladite terre soient tenus envers laditte abbaye de Ferrière ny ses vassaux et tenanciers envers luy et autres, ny

plus grands droits que ceux qu'ils doivent à présent, à la charge de relever de ladite abbaye à une seule foy et hommage, droits et devoirs accoutuméz, sans aussy déroger ny préjudicier aux droits et devoirs sy aucuns sont deus à autres, ny qu'au deffaut d'hoirs masles néz en loyal mariage nous puissions ny nos successeurs roys en vertu de nos ordonnances prétendre ladite terre de la Selle estre unie à notre couronne, à quoy nous avons expressément dérogé et dérogeons par ces présentes en faveur et considération dudit sieur de Préval, à la charge toutesfois que, ladite ligne masculine venant à deffaillir, ladite terre retourne au mesme estat qu'elle estoit avant la présente érection; sans laquelle condition ledit sieur de Préval n'auroit accepté la présente grâce. Sy donnons en mandement à nos améz et féaux les gens tenans notre Cour de Parlement et Chambre de nos Comptes à Paris, bailly de Montargis ou son lieutenant audit lieu, et tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra que ces présentes nos lettres d'érection ils ayent à faire registrer et du contenu en icelles faire jouir et user ledit sieur de Préval et sa postérité plainement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschemens à ce contraires; car tel est nostre plaisir, et affin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes données à Versailles, au mois de juillet l'an de grâce 1685 et de nostre règne le 43<sup>e</sup>. Signé Louis, et sur le reply : Par le Roy, Colbert; et scellé de cire verte sur lacs de soye rouge et verte.

Registrées, ouy le procureur général du Roy, pour jouir par l'impétrant et ses enfans masles seulement, néz et à naitre en loyal mariage, de leur effet et contenu, et estre exécutées selon leur forme et teneur suivant l'arrest de ce jour. A Paris, en Parlement, le 6<sup>e</sup> juillet 1695.

(Archives nationales, X<sup>1a</sup> 8690, fo 81).





# LES TOMBEAUX

DES

## SEIGNEURS DE NEMOURS

---

*Procès-verbal d'exhumation des corps des anciens seigneurs et dames de Nemours décédés depuis l'an 1200 jusqu'en 1316, trouvés au nombre de six dans le cloître de l'ancienne abbaye de la Joye de ladite ville, et transport d'iceux dans la chapelle des ducs de Nemours en l'église Saint-Jean-Baptiste de ladite ville, et des six tombes au bas du balustre de ladite chapelle.*

(15-31 décembre 1777).

- Cejourd'huy lundy quinze décembre mil sept cent soixante dix sept, nous Jacques-François Le Petit, chevalier, conseiller du Roy, lieutenant général, civil, criminel et de police au baillage royal de Nemours, pour nous conformer aux instructions de S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, et en exécution de notre ordonnance du jour d'hier étant ensuite de la requête à nous présentée par le Procureur du Roy, nous sommes transporté avec lui et accompagné de notre greffier ordinaire en l'abbaye de La Joye, ci-devant occupée par les abbesses et religieuses de Villiers, et depuis par les frères hermites de Senard qui viennent de faire la vente de laditte maison à un particulier, à l'effet d'y dresser procès-verbal du nombre des tombes des anciens seigneurs de Nemours qui se trouvent dans laditte maison, et des inscriptions qui sont sur icelles,

pour après l'exhumation desdits seigneurs (qui sera faite en exécution de l'ordonnance de Monseigneur le Cardinal de Luynes, archevêque de Sens) être ce qui se trouvera des corps desdits seigneurs transporté et placé avec lesdites tombés dans la chapelle des ducs de Nemours qui est dans l'église paroissiale S<sup>t</sup> Jean-Baptiste de la dite ville, duquel transport il sera par nous dressé procès-verbal à la suite du présent pour conserver à la postérité la mémoire de leur ancienne existence ; et, étans arrivés à laditte abbaye, nous y avons trouvé le frère Paul, supérieur de laditte maison, auquel avons fait part du sujet de notre transport, et l'ayant requis de nous dire où étaient les sépultures desdits seigneurs, il nous a déclaré qu'il avait connaissance que feue Madame de Montmorin, avant-dernière abbesse de laditte abbaye, ayant voulu faire parquetter le chœur des religieuses où sont les sépultures desdits seigneurs, elle avait fait ôter les tombes qu'elle a fait placer dans le cloître de ladite maison ; que ledit frère supérieur nous ayant conduit dans ledit chœur, nous avons remarqué que le sol d'icelui était couvert de sable et en partie de planches qui y avaient été mises par lesdits hermites ; que de là étans entrés dans le cloître, nous y avons trouvé six grandes tombes de six pieds de long chacune sur environ trois pieds de largeur, placées deux de front les unes auprès des autres, que les ayant fait nettoyer pour en voir les inscriptions, nous avons trouvé sur cinq d'icelles les inscriptions et armories suivantes :

I. [MARIE DE MONCOURT]. — *Ci git Marie de Maucourt qui trépassa l'an de grâce 1200. Priés Dieu pour l'âme d'elle.* — Sur cette tombe est la figure d'une femme de grandeur naturelle, au-dessus de laquelle est un fronton surmonté de deux anges.

II. [ÉMELINE, FEMME DE GUY D'AMPONVILLE]. — *Ci git Madame Émeline, femme de Monseigneur Guy trois d'Anpoville qui trépassa en l'an 1246. Priés Dieu pour l'âme d'elle.* — Sur cette tombe est une figure de femme, et fronton de même que sur la tombe précédente.

III. [PHILIPPE DE NEMOURS]. — *Ci git messire Philippes de Nemous, chambellan de France* (la date de son décès est effacée, mais, suivant l'histoire du Gàtinois il est mort en 1255; ensuite est écrit): *Priés pour lui que Dieu bon merci lui fasse.*

IV. [GAUTIER DE NEMOURS]. — *Ci git Monseigneur Gaultier de Nemos, chevalier, seigneur d'Achières, qui trépassa en l'an de grâce 1288. Priés Dieu pour son âme.* — Sur cette tombe est la figure d'un chevalier avec son armure, et son écusson de forme triangulaire et à six bandes.

V. [JEANNE DE BEAU, FEMME D'ITHIER DE MONCOURT]. — *Ci git Johanne de Biau L. C. V. femme jadis de Monseigneur Ytier de Mocourt, laquelle trépassa l'an de grâce 1316, le jour et feste de saint Climent, au mois de novembre.* — Sur cette tombe est un écusson semblable à celui de la précédente.

VI. Quant à la sixième tombe, l'inscription en est entièrement effacée, et on y voit que les restes de l'empreinte d'un écusson semblable à celui ci-dessus.

Et, après avoir pris la description desdites tombes, nous avons parcouru l'église, chapitre et cloîtres de laditte abbaye, pour nous assurer s'il n'i avait pas encore quelqu'autres tombes desdits seigneurs et dames ducs de Nemours, et n'en ayans trouvé aucunes, nous, juge susdit, avons sur le requis du Procureur du Roy ordonné que les six ci-dessus seraient incessamment transportées dans ladite église de Saint-Jean-Baptiste, pour, après que les ossemens desdits seigneurs et dames dénommées sur lesdites tombes auront été exhumés et transportés dans laditte chapelle des ducs de Nemours, être lesdites tombes placées au même lieu.

Et cejourd'huy trente un dudit mois de décembre, dix heures du matin, l'exhumation desdits seigneurs et dames ci-dessus dénommés ayant été faite, le clergé des paroisses de Saint-Jean et de Saint-Pierre s'étant transporté en laditte abbaye de La Joye avec les révérends Pères Récolets, Monsieur le Gouverneur, les officiers du Baillage, officiers municipaux et autres corps de magistrature de laditte ville, les ossemens desdits

seigneurs et dames dont quelqu'uns ont été trouvés à la profondeur de sept à huit pieds dans des caveaux maçonnés, ont été transportés processionnellement en laditte église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, dans le chœur de laquelle on y avait élevé un catafalque, et après qu'il y a été célébré un service solanel pour lesdits seigneurs et dames, lesdits ossemens ont été inhumés dans laditte chapelle des ducs de Nemours, dans laquelle sont encore les armes de l'illustre maison de Savoye à qui ce duché a appartenu pendant l'espace de plus de cent cinquante ans, et qui renferment le cœur d'un des ducs de la maison de Savoye. Pour conserver à la postérité le souvenir de cette inhumation, il sera incessamment placé dans laditte chapelle une épitaphe à cet effet, et attendu qu'elle est trop petite pour contenir les tombes desdits seigneurs et dames, elles seront placées au bas du balustre d'icelle, pour faire connaître à Monseigneur le duc d'Orléans le zèle avec lequel nous avons, en cette occasion, de concert avec les officiers municipaux, rendu à la mémoire desdits seigneurs et dames les honneurs qui leur étaient dus, et il sera incessamment envoyé à M. Pitoin, intendant des finances de S. A. S., expédition du présent procès-verbal. Signé en fin de la minute des présentes : Castelnault, Duplessis, Le Petit, et Masson, greffier.

(Signé) : MASSON<sup>1</sup>.

---

1. *Archives nationales*, K. 1170, n° 12<sup>107</sup>.





## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

En même temps que paraissait dans les *Annales* l'important travail de notre confrère M. LÉON MARQUIS, s'imprimait une plaquette de M. ARM. SOUGIT, *Pillage de la foire de Saint-Simon à Milly-en-Gâtinais le 28 octobre 1570* (Milly, impr. Lasseray, 1896; in-8° de 31 pp.). Ce n'est qu'une forme nouvelle donnée aux récits de Dom Morin et de l'historien de Thou; et M. Sougit n'a même pas le mérite de l'exactitude, car il écrit *Clause* pour *Clausse*, *Lejaud* pour *Le Jau*, *Bousteville* pour *Boutteville*, *Hurpois* pour *Hurepoix*, et il confond encore Maisse avec Metz-le-Maréchal : erreur impardonnable pour un vieil habitant de Milly qui devrait être plus familier avec les noms des seigneurs voisins et des localités environnantes.

\* \*

De notre confrère M. FÉLIX HERBET vient de paraître : *Les contrats d'apprentissage à Fontainebleau au XVII<sup>e</sup> siècle* (Fontainebleau-Paris, 1897; in-16 de 31 pp., extr. de *l'Abeille de Fontainebleau*). Réunion intéressante d'indications tirées de documents inédits.

Le même auteur a publié encore dans *l'Abeille de Fontainebleau* une série d'articles consacrés aux « enseignes de Fontainebleau ». L'idée semble avoir été goûtée, puisque, à sa suite, MM. TH. FLEUREAU et EUG. THOISON ont fait des recherches identiques sur les vieilles enseignes d'Avon et de Larchant, que publie le même journal.

Sous une élégante et artistique couverture vient aussi de paraître un nouveau *Guide de Fontainebleau*, par M. J. BERTOT (Paris, Neurdein frères, 1897; in-8° de 110 pp. avec 46 phot. et 3 plans), à la fois pratique et gracieux, que le touriste appréciera.

HENRI STEIN.



# TABLES GÉNÉRALES

DES

QUINZE PREMIERS VOLUMES

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS

DE 1883 A 1897





I

TABLE DES ARTICLES DE FOND

PAR

*ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS*

---

- ALLIOT (abbé J. M.). — Visites archidiaconales à Corbeil et à Essonne au xv<sup>e</sup> siècle, IX, 366-380.
- ANDRÉ (Louis). — Notice historique sur Buno-Bonnevaux (Seine-et-Oise), III, 181-195.
- AUVRAY (Lucien). — Deux manuscrits de Fleury-sur-Loire et de Ferrières, conservés au Vatican, VII, 38-54.
- BAFFOY (A.). — Notes historiques sur Château-Landon (Seine-et-Marne), VII, 212-224.
- BALLU (Camille). — De la suzeraineté des comtes d'Anjou sur le Gâtinais, VIII, 157-182.
- BERNOIS (abbé Camille). — La seigneurie de Courcelles-le-Roi (Loiret), IV, 28-56;  
— Mgr Pierre-Louis-César de Rochechouart (1698-1781), VIII, 134-144;  
— Les armoiries de la ville de Lorris et la restauration de son hôtel de ville, VIII, 300-307;  
— Recherches sur Autruy (Loiret) et les seigneuries qui en dépendaient, X, 18-74, 261-320;  
— Aveu de Guillaume du Monceau pour la seigneurie de Tignonville (Loiret), XIII, 74-83.
- BOULAY (abbé L.). — La seigneurie de Courances (Seine-et-Oise), XI, 329-366.
- BOULÉ (Alph.). — Chroniques gâtinaises du xviii<sup>e</sup> siècle (paroisses de Fromont, La Chapelle-la-Reine et Ury), I, 93-114, 169-186, 238-248; II, 53-60;

- BOULÉ (Alph.).** — Le chevalier Hélyon, sire de Jacquville; épisodes de la lutte des Bourguignons et des Armagnacs (1404-1417), XI, 290-316;  
— Un écho en Gâtinais de la petite Vendée du Sancerrois (an IV), XII, 64-71.
- BOURGES (Ernest).** — Fontaine-Belle-Eau? VII, 133-136;  
— Les satyres de la galerie Henri II au palais de Fontainebleau, retrouvés à Rome, X, 1-17.
- BRÉAN (Ad.).** — Pierre tumulaire trouvée à Orléans, I, 25-27.
- CARTAUD (abbé C.).** — Une visite dans la ville et l'église de Puiseaux (Loiret), XIV, 177-202.
- CHAMPION (L.).** — Notice historique sur Villemoutiers (Loiret), II, 169-190, 209-228; III, 39-54, 122-138.
- CHARRON (Alfred).** — Essai historique sur Montbouy (Loiret), XII, 238-276; XIII, 124-154.
- CLERCQ (Henri de).** — Anciennes mesures de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), III, 205-210;  
— Les péages d'Étampes et de La Ferté-Alais, VI, 184-194;  
— Notice historique sur Cerny (Seine-et-Oise), VIII, 20-90, 201-240.
- COLAS (abbé Eugène).** — Les Récollets à Corbeil (Seine-et-Oise), V, 248-277;  
— La Congrégation Notre-Dame à Corbeil, VII, 306-347.
- COSNAC (comte G.-J. de).** — Le combat de Bléneau (1652), III, 1-38.
- CUISSARD (Charles).** — Les Laureault de Boiscommun et les Laureault de Foncemagne, X, 337-386;  
— Notes historiques sur la ville de Montargis (extraits du journal de Gilles de Montmeslier; les nobles de l'élection en 1668; le bailliage aux États de Tours en 1484; les Dominicaines), XII, 81-118.
- CURZON (Henri de).** — Le donjon de Châtillon-sur-Loing (Loiret), XV, 136-148.
- DAMOUR (Léon).** — L'acquisition du Monceau près Fontainebleau par le roi, en 1537 ou en 1609? II, 145-160.
- DENIZET (Dr J.-B.).** — Un pèlerinage à Ferrières-Gâtinais en 1719, II, 191-194; V, 93-104;  
— Une lettre autographe de Lamoignon de Malesherbes, III, 179-180;

- DENIZET (Dr J.-B.). — Éloge funèbre de Mirabeau prononcé le 10 avril 1791 en l'église de Nargis (Loiret), VI, 146-163;  
— L'aurore boréale de 1726, VII, 279-284.
- DEVAUX (Jules). — Étude chronologique sur les comtes de Gâtinais, III, 55-83;  
— Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers, III, 168-178, 250-265; IV, 290-321;  
— Le Gâtinais au temps de Jeanne d'Arc, V, 209-229;  
— Mémoire sur l'élection de Pithiviers en 1698, VII, 112-132;  
— Petits problèmes historiques (le nom de l'évêque Guillaume de Boësses; la pierre de Trezan; les Pasté du Bois-Malesherbes), VIII, 95-109;  
— La famille d'Alfred de Vigny, IX, 228-257;  
— Origines gâtinaises (la capitale primitive, les comtes, les vicomtes, la dislocation du comté), X, 241-260; XIV, 292-331;  
— Les armes de la ville de Pithiviers, XII, 129-136;  
— La vraie date du siège de Melun (999), XV, 277-283.
- DIMIER (Louis). — Niccolò dell' Abbate et les tapisseries de Fontainebleau, XIII, 281-284;  
— Recherches sur la grotte du Jardin des Pins à Fontainebleau, XV, 72-91.
- DOIGNEAU (M.-E.). — Note sur les sépultures de Bonnevault, à Larchant (Seine-et-Marne), V, 204-208.
- DOINEL (Jules). — Guy Fabi, Guillaume Rebrachien et le « Roman de la Rose », V, 153-180;  
— Guillaume Le Doyen, auteur du « Roman de la Rose », VIII, 91-94.
- DOMET (Paul). — De la chasse dans la forêt d'Orléans avant la Révolution, IX, 1-20.
- DUFOUR (A.). — Un atelier monétaire à Corbeil de 1654 à 1658, II, 1-10;  
— Relation du siège de Corbeil en 1590 par Dondini, III, 209-249;  
— Le trésor de Saint-Spire de Corbeil en 1424, VI, 243-264.
- DUHAMEL (Dr V.). — Note sur une découverte de monnaies à Mérobert (Seine-et-Oise), I, 28-30;  
— Un gisement de silex taillés aux Émondants (Seine-et-Oise), I, 253-255;

- DUHAMEL (Dr V.).** — Notice sur des monnaies gauloises et carlovingiennes trouvées à Méréville (Seine-et-Oise), II, 29-34;  
— Monnaies trouvées à Vaujouan (Étampes) en 1885, V, 35-43;  
— Considérations sur les monnaies carlovingiennes découvertes à Beaumont, commune de Chalo-Saint-Mars (Seine-et-Oise), VI, 233-242.
- DUPONT (Adrien).** — Curiosité bibliographique sur Dom Morin, I, 249-252;  
— Le propre de Saint-Séverin de Château-Landon, et description des boiseries appartenant à l'église Notre-Dame, VIII, 263-290.
- FUNCK-BRENTANO (Fr.).** — La mort de Philippe le Bel à Fontainebleau, étude historique, II, 83-129.
- GOUVENIN (Léon).** — La galerie des Cerfs au palais de Fontainebleau et l'architecte Paccard, I, 33-42.
- GROUCHY (Vicomte de).** — Extraits des registres paroissiaux d'Avon (Seine-et-Marne), VIII, 191-200;  
— Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles), X, 85-92, 226-231, 320-331, 396-400; XI, 317-324, 397-400; XII, 72-76, 150-152, 365-369; XIII, 95-100; XIV, 114-121; XV, 257-261.
- GUIFFREY (Jules).** — Les comptes de dépenses du château de Fontainebleau de 1639 à 1642, IV, 155-179, 326-329;  
— Les tapisseries de Montereau (Seine-et-Marne), VIII, 1-19;  
— Les officiers du château de Fontainebleau au xvii<sup>e</sup> siècle, IX, 127-139.
- HERBET (Félix).** — La vérité sur le meurtre de Monaldeschi, XII, 39-56;  
— Les travaux de Philibert Delorme à Fontainebleau, XII, 153-163;  
— Démêlés des Mathurins de Fontainebleau avec l'archevêque de Sens, XIII, 110-123;  
— Recherches sur le palais de Fontainebleau; l'architecte de l'escalier en fer à cheval (Jean Androuet du Cerceau), XIV, 153-159;  
— Recherches sur la céramique au xvii<sup>e</sup> siècle; les émailleurs sur terre de Fontainebleau, XV, 204-245;  
— Les graveurs de l'école de Fontainebleau : 1<sup>o</sup> Catalogue de l'œuvre de L. D.; 2<sup>o</sup> Catalogue de l'œuvre de Fantuzi [à suivre], XIV, 56-102, 257-291.

JAROSSAY (abbé Eugène). — Histoire de l'abbaye de Fontaine-Jean (Loiret), de l'ordre de Cîteaux, IX, 21-94, 261-354; X, 97-184; XI, 166-289.

JARRY (Louis). — Inventaire des Templiers d'Étampes et de l'église de Chalou-Moulineux (1444), XV, 188-203.

JULLIOT (Gustave). — Gilles de Poissy, seigneur de Ternantes (Yonne) et de Montchavan (Seine-et-Marne); son testament et sa sépulture (1388), VI, 26-55.

LE GRAND (Léon). — Épisodes de l'occupation de Melun par le roi de Navarre en 1358, VII, 285-292.

LEGRAND (Maxime). — Les ruines romaines et les mosaïques de Souzy-la-Briche (Seine-et-Oise), III, 85-121;

— Inscription funéraire trouvée sur l'emplacement de l'église Sainte-Croix d'Étampes, IV, 57-62;

— Monnaies trouvées à Vaujouan (Étampes) en 1885, V, 35-43;

— Passage à Étampes de Mademoiselle de Montpensier (1721), VIII, 315-319;

— L'église Saint-Martin d'Étampes et ses pierres tombales, IX, 161-202.

— Un jeton de Jean Delpech, seigneur de Méréville, XII, 137-149;

— Les fouilles de la butte de Guinette à Étampes en 1891-1892, XV, 125-135.

Le ministre Énoch et l'Église de Montargis (1567-68), I, 214-218.

LE ROY (Pierre). — Sépultures antiques à Châteaurenard (Loiret), I, 31-32;

— Note sur la topographie du Gastinois aux époques celtique et gallo-romaine en ce qui concerne l'arrondissement de Montargis, I, 43-60, 65-81.

Les tombeaux des seigneurs de Nemours; procès-verbal d'exhumation (1777), XV, 288-291.

LIORÉ (Georges). — Jacqueline de Bueil, comtesse de Moret, XIII, 1-73, 159-266;

— Le surintendant Fouquet et ses compagnons d'infortune au château de Moret, XV, 1-71.

Liste des monuments historiques du Gâtinais, II, xv-xvi.

MARCEL (abbé L.). — Une lettre du P. Jacques Vignier sur la fondatrice de l'abbaye de Rozoy-en-Gâtinais, VIII, 336-340.

- MARLET (Léon).** — Le cardinal Odet de Châtillon, I, 153-168, 193-213;  
— Les conciliabules protestants de Châtillon-sur-Loing et de Vallery en 1567, V, 19-34.
- MAROTTE (J.-M.).** — Visite de l'archevêque de Sens Louis de Melun dans l'église de Beaune-la-Rolande (Loiret) en 1462, IV, 63-67.
- MARQUIS (Léon).** — Le Gâtinais au Salon de 1883; I, 123-124;  
— Vente de la collection Charvet, I, 256-257;  
— Les caves d'Étampes, II, 229-245;  
— Recherches historiques sur Milly-en-Gâtinais (Seine-et-Oise), XIV, 1-44, 203-244, 332-377.
- MARTELLIÈRE (Paul).** — Notes archéologiques sur l'arrondissement de Pithiviers, I, 83-92;  
— Note sur la découverte d'un cimetière antique à Briarres-sur-Essonne (Loiret), II, 35-38;  
— Fondations romaines découvertes à Yèvre-le-Châtel (Loiret), III, 202-204;  
— Découverte de souterrains-refuges à Ormes près Pithiviers, V, 85-92;  
— L'agronome Duhamel du Monceau, VII, 169-195;  
— Les souterrains d'Ascoux (Loiret), XI, 325-326;  
— Découvertes archéologiques dans l'arrondissement de Pithiviers en 1896-1897, XV, 149-151.
- MICHEL (Edmond).** — Le baron Th. de Girardot, archéologue, sa vie et son œuvre, I, 129-152;  
— Les Audran peintres et graveurs, II, 65-81;  
— Le tombeau mérovingien du Grand-Villon à Préfontaine (Loiret), III, 195-201;  
— Montargis et les Du Cerceau, IV, 227-234;  
— Les archives municipales de Gien, VI, 369-376.
- MONDAIN-MONVAL (G.).** — Fêtes et spectacles donnés à Fontainebleau et au Monceau en 1772, VI, 209-232.
- MONTGERMONT (Georges de).** — Notes sur la seigneurie de Montgermont (Seine-et-Marne), XII, 164-237, 281-329.
- PERRET (Michel).** — Les relations de l'amiral de Graville avec le Gâtinais, VII, 1-37.
- PINSON (Paul).** — La guerre d'Étampes en 1652, par René Hémard; relation inédite, I, 219-237; II, 11-28;

- PINSON (Paul). — Histoire de l'abbaye de Villiers près La Ferté-Alais, de l'ordre de Cîteaux, publiée d'après le manuscrit inédit de Dom Fleureau, XI, 1-125.
- PROU (Maurice). — Églises paroissiales du Gâtinais, réparations au xv<sup>e</sup> siècle, II, 161-168;  
— Obituaire des Célestins de Sens, notice d'un manuscrit du Musée britannique, VI, 195-205.
- PUROIS (E.). — Notice historique sur Saint-Maurice-sur-Fessard (Loiret), IV, 185-225.
- QUESVERS (Paul). — Les ponts de Montereau (Seine-et-Marne), V, 1-18, 73-84, 233-247; VI, 164-183;  
— Un procès au xv<sup>e</sup> siècle entre l'archevêque de Sens et le doyen de Montereau-fault-Yonne, VII, 137-160;  
— Le château de Saint-Ange (Seine-et-Marne) et son mobilier en 1797, IX, 102-126;  
— Gastins en Gâtinais, XII, 1-27;  
— La prise de Montereau en 1420, XIII, 288-297;  
— Les trois églises du Boulay (près Souppes) et leurs pierres tombales, XV, 97-110.
- SIMON (Gabriel). — Le nom de « Comeranum » peut-il s'appliquer à Boiscommun (Loiret), II, 130-141.
- STEIN (Henri). — Les archives de Maisse (Seine-et-Oise), II, 39-52;  
— Un autographe de Dom Morin (1615), II, 194-200;  
— Edmond Michel, notice nécrologique, IV, 73-93;  
— La presse locale à Montargis au xviii<sup>e</sup> siècle, V, 127-151;  
— La famille du peintre Lantarat, VI, 265-275;  
— Jean Goujon et la maison de Diane de Poitiers à Étampes, VII, 293-365;  
— Procès-verbal d'enquête sur l'incendie de la ville de Montargis en 1525, VIII, 110-117;  
— L'ancienne châsse de saint Grégoire à Pithiviers, VIII, 308-314;  
— Documents pour servir à l'histoire de la municipalité de Gien (1493-1784), VIII, 320-330;  
— Recherches sur la topographie gâtinaise : 1<sup>o</sup> Une localité disparue (Quinquampoix), VIII, 183-190; 2<sup>o</sup> La véritable étymologie de Montereau-fault-Yonne, VIII, 253-262; 3<sup>o</sup> La dédicace de l'église de Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne) en 808, IX, 140-146; 4<sup>o</sup> Le prieuré de Bréon, IX, 355-365;

- STEIN (Henri). — Henri de Courances, maréchal de France (1235-1268), IX, 203-219;
- Programme d'une fête révolutionnaire en l'an II à Montargis, IX, 95-101;
  - L'inondation de 1770 à Nemours, X, 75-79;
  - Un nouveau document sur Androuet du Cerceau, X, 80-84;
  - Deux requêtes de l'amiral Latouche-Tréville, député de Montargis aux États-Generaux de 1789, X, 185-190;
  - Un épisode de la guerre de Cent Ans en Gâtinais, l'affaire de Villemaréchal (1360), X, 191-220;
  - Le lieu de naissance de Gontier de Bagneaux, évêque du Mans et archevêque de Sens (1367-1385), X, 321-328;
  - Lettre d'un bénédictin sur l'abbaye de Ferrières-Gâtinais, X, 387-393;
  - Christine de Pisan en Gâtinais, XI, 163-165;
  - Le ban et l'arrière-ban du bailliage d'Étampes en 1544, XII, 28-38;
  - Deux peintres inconnus du Gâtinais (Patour, Senelle), XII, 119-122;
  - Joachim Duviert et ses vues du Gâtinais, XII, 57-63;
  - Nécrologie : M. Ernest Bourges, XII, 277-278.
  - La papeterie d'Essonnes (Seine-et-Oise), XII, 334-364;
  - Note sur un manuscrit de la bibliothèque de Berne, XIII, 84-94;
  - Un diplôme inédit du roi Robert, XIII, 105-109;
  - Quelques sceaux inédits du Gâtinais, XIII, 267-272;
  - L'établissement de l'imprimerie à Étampes, XIII, 285-287; XV, 92-96;
  - Recueil des chartes du prieuré de Néronville près Château-Landon (1080-1225), XIII, 298-373;
  - Les officiers royaux du Gâtinais orléanais en 1596, XIV, 103-113;
  - Le sculpteur Martin Claustre à Montereau et les tombeaux des Poysieu, XIV, 129-133;
  - Deux lettres inédites de Dom Basile Fleureau, XIV, 160-162;
  - Quatre lépreux faussaires en 1627, XV, 185-187;
  - Le comté de La Selle-sur-le-Bied, XV, 284-287.
- THOISON (Eugène). — L'incendie de Larchant (Seine-et-Marne) en 1778, II, 246-258;
- La Roche-au-Diable et les caves de Larchant, III, 149-167;

- THOISON (Eugène). — Saint Mathurin (légende, reliques, culte, pèlerinages, iconographie), IV, 1-27, 130-154, 235-289; V, 44-68, 105-126, 181-203, 278-297; VI, 56-86, 277-368;
- Charles IX en voyage dans le Gâtinais, VII, 196-211;
  - Requête et placets, VIII, 118-133;
  - Un feu de joie à Nemours en 1691, IX, 220-227;
  - Précautions contre la peste prises à Nemours en 1553, X, 221-225;
  - Un fils naturel de Jacques de Savoie, duc de Nemours, X, 394-395;
  - Les registres paroissiaux de Larchant (Seine-et-Marne), XI, 137-162, 369-396;
  - Lettre à M. Jules Devaux sur les origines gâtinaises, XI, 126-129;
  - Statuts et règlements de la corporation des drapiers de Nemours en 1657, XII, 123-128;
  - Deux Montliart inconnus, XIII, 155-158;
  - Les gens de guerre en Gâtinais aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, XIV, 134-152;
  - Une émeute à Montargis en avril 1576, XV, 157-184;
  - Documents inédits sur les paroisses du Gâtinais, XIV, 45-55, 163-176; XV, 111-124, 246-256.
- TONNELIER (Eugène). — Notes historiques sur Châtillon-sur-Loing; la seigneurie et les anciennes institutions religieuses, VI, 97-145; VII, 55-111, 233-278.
-





## II

# TABLE DES DOCUMENTS

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

*(Par Ordre Chronologique)*

---

- 1022 (env. 25 décembre). — Diplôme du roi Robert octroyant à l'abbaye de Micy-Saint-Mesmin la terre et les moulins d'Ondreville-sur-Essonne. XIII, 107.
- 1044 (3 mai). — Diplôme d'Henri I<sup>er</sup> abandonnant au chapitre de la cathédrale d'Orléans des redevances et coutumes à percevoir en Étampois et notamment à Fontaine-la-Rivière près Méréville (fragment). IV, 299.
1044. — Un certain Gaston fait savoir que le roi Henri I<sup>er</sup> a ratifié comme suzerain la donation du village de Charpont aux religieux de l'abbaye de Coulombs, précédemment acceptée par Hugue Bardoul, seigneur de Nogent-le-Roi. IV, 298.
- 1080 (vers). — Bérard de Châteaulandon, quittant le monde pour se faire moine à La Sauve-Majeure, donne aux religieux de cette abbaye deux arpents de vigne sis à Morveau (près Sceaux-en-Gâtinais) et un alleu à Beaudreville (près Outarville). XIII, 303.
- 1082 (vers). — Richard de Châteaulandon donne aux religieux de La Sauve-Majeure la pleine propriété de deux arpents de vigne à Crâne près Boësses, XIII, 303.
- 1082 (vers). — Aubry de Châteaulandon, se trouvant de passage à l'abbaye de La Sauve-Majeure, donne à ses religieux la propriété d'une vigne à Morveau (près Sceaux-en-Gâtinais). XIII, 304.
- 1085 (vers). — Foulques de Fay donne au prieuré de Néronville la moitié de la dîme et des offrandes de l'église de Chevannes. XIII, 305.

- 1090 (vers). — Don de la chapelle Notre-Dame de Souppes par Foulques de Fay au prieuré de Néronville. XIII, 306.
- 1090 (vers). — Dimon, chevalier, avec l'assentiment de sa fille Béline et de son gendre Robert Clément, donne une partie de ses biens au prieuré de Néronville. XIII, 307.
- 1100 (vers). — Béline, fille de Dimon, au moment où son fils Aubry de Châteaulandon va se faire religieux à Néronville, donne à ce prieuré un bois voisin qui lui appartient. XIII, 308.
- 1100 (vers). — Geoffroy, fils d'Ulric, fait don d'un muid de vin sur la dîme d'Auxy au prieuré de Néronville. XIII, 309.
- 1100 (vers). — Guy de Pers, avant son départ pour la Terre-Sainte, donne au prieuré de Néronville une petite colline voisine dudit prieuré. XIII, 310.
- 1110 (vers). — Béline, fille de Dimon, donne au prieuré de Néronville la propriété de la moitié d'une fle du Fusin. XIII, 310.
- 1110 (vers). — Béline, se faisant religieuse, fait au prieuré de Néronville de nouveaux dons qui sont confirmés par ses fils. XIII, 311.
- 1110 (vers). — Roscelin, fils de Béline, confirme les donations faites par sa mère et les Clément ses frères au prieuré de Néronville. XIII, 312.
- 1110 (vers). — Béline, fille de Dimon, fait de nouveaux dons d'hommes et de biens au prieuré de Néronville. XIII, 312.
- 1110 (vers). — Ermengarde, fille d'Enguerrand des Aulnois, fait don d'une vigne au prieuré de Néronville. XIII, 313.
- 1110 (vers). — Une dame nommée Bathilde et son fils Hugues font au prieuré de Néronville don de la moitié de l'eau qu'ils possèdent au Chanoy près Châteaulandon. XIII, 314.
- 1110 (vers). — Gautier Le Breton, ses fils et son frère donnent au prieuré de Néronville l'ouche voisine du moulin de Lorroy (près Châteaulandon). XIII, 314.
- 1110 (vers). — Gautier Le Breton, malade, fait don au prieuré de Néronville du droit qu'il possède sur la rivière de Loing. XIII, 315.
- 1110 (vers). — Doé, femme de Geoffroy de Gien, se faisant religieuse, donne au prieuré de Néronville le quart de l'alleu qu'elle possède à Montbarrois. XIII, 315.
- 1110 (vers). — Robert Clément et Mahaut sa femme font donation de divers prés au prieuré de Néronville. XIII, 316.

- 1115 (vers). — Lucie, veuve de Rainard Le Bel, et ses enfants Amaury et Agnès, font donation au prieuré de Néronville de divers biens à prendre tant à Châtenoy qu'à Coudray sous Boesses. XIII, 317.
- 1115 (vers). — Les mêmes abandonnent aux religieux du prieuré de Néronville un serviteur nommé Gilbert ainsi que sa fille Adèle. XIII, 318.
- 1115 (vers). — Lucie, veuve de Rainard Le Bel, demande à être inhumée dans le cimetière du prieuré de Néronville, auquel elle fait don de la terre de Mignerettes. XIII, 318.
- 1115 (vers). — Firmin Le Roux et Barthélemy, gendre d'Ulric d'Hasleinvillle, donnent le moulin de Passart près Courtem-pierre aux religieux du prieuré de Néronville. XIII, 319.
- 1115 (vers). — Le vicomte Foulques et son fils, dit Guy l'Ours, confirment la donation faite des moulins de Passart aux religieux du prieuré de Néronville par Robert Bonet. XIII, 320.
- 1115 (vers). — Haimon, fils d'Amaury et petit-fils de Bérard, donne aux religieux du prieuré de Néronville la rente d'un muid de vin à prendre à Frapuis près Outarville. XIII, 321.
- 1115 (vers). — Pierre de Gy, chevalier, donne aux religieux du prieuré de Néronville le droit de prendre le bois de construction et de chauffage qui leur est nécessaire dans le bois de Saint-Léger, à Lancy près Montargis. XIII, 321.
- 1115 (vers). — Aubry de Souppes fait don aux religieux du prieuré de Néronville d'un hôte qu'il avait à Bromeilles. XIII, 322.
- 1115 (vers). — Un clerc nommé Gautier et son frère Tescelin donnent aux religieux du prieuré de Néronville la terre qu'ils possèdent à Lorroy près Châteaulandon. XIII, 323.
- 1115 (vers). — Rainard de Paley et sa femme délaissent aux religieux du prieuré de Néronville tous leurs biens. XIII, 323.
- 1116 (vers). — Robert Bonet fait aux religieux du prieuré de Néronville des dons (grange à Lancy, prés, pacage dans la forêt de Paucourt) qui sont confirmés par Milon de Courtenay. XIII, 323.
- 1116 (vers). — Robert Bonet, après avoir abandonné tous ses biens aux pauvres, se fait moine et donne aux religieux du prieuré de Néronville sa terre de Sceaux-en-Gâtinais. XIII, 325.
- 1116 (vers). — Amaury, fils d'Étienne Le Veau, confirme aux religieux du prieuré de Néronville la possession de la terre de Bruzelles que son père leur avait donnée. XIII, 326.

- 1116 (vers). — Roscelin, fils d'Amaury, sa femme Béline et ses enfants donnent aux religieux du prieuré de Néronville la moitié de la propriété du moulin de Lorroy, et leur part dans les droits des eaux du Fusin et du Loing. XIII, 327.
- 1116 (vers). — Roscelin, fils d'Amaury, sa femme et ses enfants donnent aux religieux de Néronville les moulins de Lorroy et la propriété de l'eau du Fusin depuis Pontfaut jusqu'au confluent du Loing, et de celle du Loing depuis le pont de Dordives jusqu'aux moulins de Garmond du Donjon. XIII, 328.
- 1116 (vers). — Ulric Motet fait don d'une part de moulin aux religieux du prieuré de Néronville. XIII, 328.
- 1116 (vers). — Ulric Motet, se faisant moine, fait don aux religieux de Néronville d'un moulin, d'une ouche et du droit de pêche voisin. XIII, 329.
- 1116 (vers). — Garmond du Donjon confirme la charte précédente. XIII, 330.
- 1116 (vers). — Tescelin, fils de Gazon, Agnès sa femme et leur fils donnent aux religieux du prieuré de Néronville une terre sise à Puisselet près Nemours. XIII, 330.
- 1116 (vers). — Odeline, en mémoire d'Asselin, son mari décédé, et ses fils donnent aux religieux du prieuré de Néronville un muid de vin à prendre chaque année à Villiers près Nargis. XIII, 331.
- 1116 (vers). — Une dame nommée Thèze et ses fils font don aux religieux du prieuré de Néronville d'un pain par semaine à prendre sur un four sis à Châteaulandon. XIII, 331.
- 1116 (vers). — Hervé Trochart donne aux religieux du prieuré de Néronville une propriété sise près de Châteaulandon, au delà du Fusin. XIII, 332.
- 1116 (vers). — Pierre, fils de Havin, confirme aux religieux du prieuré de Néronville la possession de la terre voisine de Nisceville, à eux donnée par son père. XIII, 332.
- 1116 (vers). — Haimon de Jallemain confirme le don fait par Robert Bonet de la terre de Sceaux aux religieux du prieuré de Néronville. XIII, 333.
- 1116 (vers). — Haimon de Jallemain confirme aux religieux de Néronville le don que leur a fait son père, Geoffroy de Gien, de la terre du Vivier. XIII, 333.
- 1116 (vers). — Geoffroy, fils d'Haimon de Jallemain, confirme à son tour les dons reconnus par son père aux religieux de Néronville des terres de Sceaux et du Vivier. XIII, 334.

- 1116 (vers). — Une dame Ermengarde, en mémoire d'un de ses enfants enterré à Néronville, donne aux religieux dudit prieuré une terre sise à Fay-lès-Nemours. XIII, 334.
- 1116 (vers). — Foulques, fils de Rambaud, donne aux religieux du prieuré de Néronville ce qu'il possède sur la dime de Poucourt près Sceaux-en-Gâtinais. XIII, 335.
1118. — Diplôme de Louis VI par lequel, à la prière de Garmond, prieur de Néronville, il confirme la donation faite aux religieux dudit prieuré par Robert Bonet, ainsi que celle du moulin de Passart et d'autres antérieures. XIII, 335.
- 1120 (vers). — Foulques, vicomte du Gâtinais, fait publiquement à Néronville amende honorable pour les torts qu'il a causés et les difficultés qu'il a créées aux religieux de ce prieuré au sujet des moulins de Passart. XIII, 336.
- 1120 (vers). — Gautier du Bignon, sa femme et ses fils Hugues et Ours, font don aux religieux de Néronville d'un cens à prendre sur des prés voisins du prieuré, le long des rives du Loing. XIII, 337.
1129. — Philippe, vicomte du Gâtinais, et Élisabeth sa femme approuvent une donation faite aux ermites de Franchard par Thibaud de Mauny. XIV, 304.
- 1129 (juin). — Adeline, vicomtesse de Fessard, donne aux ermites de Franchard une rente sur une ferme voisine de Souppes. XIV, 308.
- 1130 (vers). — Henri Sanglier, archevêque de Sens, donne aux religieux du prieuré de Néronville la propriété du quart de la dime de Remauville, qu'il tenait de Foulque Boson. XIII, 338.
- 1130 (vers). — Aubry Le Forestier, chevalier, étant malade, fait don à perpétuité aux religieux de Néronville du moulin de Nozan et autres biens y attenant. XIII, 338.
- 1130 (vers). — Bertrand, fils de Rainard Agifaut, confirme le don fait aux religieux du prieuré de Néronville par Aubry Le Forestier son oncle. XIII, 340.
- 1130 (vers). — Amaury, fils de Geoffroy et petit-fils d'Ulric, confirme aux religieux de Néronville le don à eux fait de la rente d'un muid de vin à prendre sur la dime d'Auxy. XIII, 341.
- 1130 (vers). — Accord entre Mathieu de Nonville et le prieur de Néronville au sujet de la terre de Darvault près Nemours. XIII, 341.
- 1130 (vers). — Mathieu de Nonville fait don aux religieux du prieuré de Néronville d'une terre voisine de l'église de

Remauville, avec le consentement de sa femme Adélaïde et de son frère aîné Anselme. XIII, 343.

1130 (vers). — Accord conclu entre Mathieu de Nonville et les religieux de Néronville au sujet de la maison de Robert de Troyes. XIII, 344.

1130 (vers). — Rainard Dalmois donne aux religieux du prieuré de Néronville l'usufruit de tous les bois lui appartenant au delà du cours du Loing, à l'exception de la forêt de Grollois. XIII, 344.

1132 (vers). — Henri Sanglier, archevêque de Sens, fait don des églises d'Achères et de Chailly-en-Bière aux moines de l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. IX, 145.

1140 (vers). — Gilles, fils d'Adam de Chailly, octroie aux religieux du prieuré de Néronville tout ce qui dépend de son fief. XIII, 345.

1140 (vers). — Thibaud de Nargis donne aux religieux du prieuré de Néronville, avec le consentement de sa femme et de son fils, ce qu'il possède en bois, terres et près à Villeneuve près Beaumont-du-Gâtinais. XIII, 345.

1140 (vers). — Étienne de Villeneuve, du consentement de ses frère, femme et enfants, complète la donation précédente. XIII, 346.

1140 (vers). — Oger Pilet, chevalier, désirant être enterré à Néronville, fait aux religieux du prieuré don d'une ouche au territoire de Villeneuve, avec le consentement de sa famille. XIII, 346.

1140 (vers). — Henri de La Celle confirme, après sa belle-mère Emeline, les donations faites au prieuré de Néronville par Étienne de Villeneuve. XIII, 347.

1140 (vers). — Eudes de Fromonville, chevalier, se faisant religieux à Néronville, donne à ce prieuré tout ce qu'il possède à Fromonville, en présence de sa femme Mahaut et de son fils Garmond. XIII, 347.

1140 (vers). — Odeline, veuve d'Asselin, donne aux religieux du prieuré de Néronville tout ce qu'elle possède en terres et en bois au Tremblay près Châteaulandon, au moment où son frère Pons revêt l'habit monastique. XIII, 348.

1140 (vers). — La même Odeline et ses enfants donnent aux religieux du prieuré de Néronville le cens qu'ils percevaient sur la maison de Rambaud de Remauville, prêtre. XIII, 349.

1140 (vers). — Un vieillard nommé Gaudebert, désirant être

- inhumé à Néronville, fait don aux religieux de ce prieuré d'une vigne qu'il avait reçue en dot de sa femme Ermenegarde. XIII, 349.
- 1140 (vers). — Adam de Chailly, en mémoire de son fils Gilles décédé, donne aux religieux du prieuré de Néronville une redevance de dix sous sur le péage de Sceaux-en-Gâtinais. XIII, 350.
1141. — Diplôme de Louis VII confirmant la donation précédente, et déclarant que toute personne voulant conférer au prieuré de Néronville une terre placée dans la mouvance royale le peut à condition de respecter les droits du roi. XIII, 351.
- 1150 (vers). — Geoffroy de Paley, chevalier, donne aux religieux du prieuré de Néronville la moitié d'un four sis à Châteaulandon, près des étaux des bouchers, avec l'assentiment de sa femme Agnès et de son fils Geoffroy. XIII, 351.
- 1150 (vers). — Mainard de Gasson donne aux religieux du prieuré de Néronville trois sous de cens à prendre chaque année à Chauderon près Châteaulandon. XIII, 352.
- 1150 (vers). — Amaury Lenfant, fils de Rainard Le Bel, et sa femme Mahaut font don aux religieux du prieuré de Néronville de six arpents de pré situés non loin du cours du Loing. XIII, 352.
- 1150 (vers). — Hugues du Bignon, avec le consentement de ses parents, donne à l'église du prieuré de Néronville dix deniers de cens à Trémainville près Larchant. XIII, 353.
- 1150 (vers). — Sanseline, veuve d'Aubry Clément, remariée à Frédéric de Lagerville, et son fils Rainard donnent aux religieux de Néronville, pour le repos de l'âme de sa fille enterrée dans le cimetière du prieuré, deux arpents de pré, en les dispensant de l'obligation de donner aux gardiens de leurs prés deux repas par semaine chez eux. XIII, 353.
1153. — Hugues de Toucy, archevêque de Sens, confirme le don fait au prieuré de Néronville du tiers de la dîme de Nemours par Geoffroy de La Chapelle et Emeline sa mère. XIII, 354.
- 1155 (vers). — Étienne Bullican, chevalier, sa mère Ermesande et sa femme Ermengarde donnent aux religieux du prieuré de Néronville ce qu'ils possèdent dans les terrains et buissons de Fromonville. XIII, 355.
- 1155 (vers). — Une femme de Bromeilles donne aux religieux du prieuré de Néronville un cens de six deniers à prendre sur une vigne de ce village. XIII, 356.

1157. — Landry, abbé des Écharlis, en présence de Rainard, abbé de Ferrières, transmet au prieur de Néronville, en échange de seize livres de monnaie provinoise, un terrain en partie boisé situé au Boulay près Souppes. XIII, 357.
1158. — Hugues de Toucy, archevêque de Sens, choisi comme arbitre, rend sa décision au sujet d'une contestation soulevée par la construction d'un château-fort dit Quinquempoix, par Anselme de Saint-Valérien, sur des terrains appartenant à l'abbaye de Rozoy. VIII, 184.
- 1160 (vers). — Hugues du Bignon, chevalier, confirme aux religieux du prieuré de Néronville la possession d'une ouche qui leur avait été donnée par sa mère. XIII, 358.
- 1160 (vers). — Hugues du Bignon, se faisant moine, fait don au prieuré de Néronville de ce qu'il possède au Chanoy près Châteaulandon, en présence de sa mère Garsilie et de son frère Geoffroy. XIII, 358.
- 1160 (vers). — Ermengarde, fille de Bathilde, concède aux religieux du prieuré de Néronville la propriété de l'un des deux hôtes qu'elle avait à Cercanceau par sa dot. XIII, 359.
- 1160 (vers). — Ermesande, veuve de Guillaume Chaperon, donne au prieuré de Néronville, en mémoire de son mari et de son fils défunts, une vigne située au-dessus du moulin de Chantereine près Châteaulandon, en présence de son oncle Vulgrin, chanoine de Montargis. XIII, 359.
- 1160 (vers). — Odeline, femme d'Asselin, donne aux religieux du prieuré de Néronville, pour son fils qui y a pris l'habit monastique, et avec l'assentiment de son frère Pons, de ses filles et gendres, la terre qu'elle possède au territoire de Desmont, en échange de six livres parisis. XIII, 360.
- 1160 (vers). — Geoffroy de Jallemain fait aux religieux du prieuré de Néronville don d'un cens de neuf deniers à prendre sur des prés voisins. XIII, 361.
- 1160 (vers). — N. Motet fait aux religieux du prieuré de Néronville don de deux ouches sises à Treilles, pour le repos de l'âme de sa femme inhumée à Néronville. XIII, 361.
- 1160 (vers). — Tescelin Le Porc et ses fils font aux religieux du prieuré de Néronville donation d'une terre sise à Nozan près Châteaulandon, donation confirmée notamment par Guy, vicomte de Châteaulandon, et Joscelin, vicomte de Melun. XIII, 361.
- 1164 (11 juin). — Bref du pape Alexandre III qui confirme le droit de sépulture aux religieux de Néronville. XIII, 364.

1170. — Étienne I<sup>er</sup>, comte de Sancerre, exempte les religieux Cisterciens de tout droit de péage, de vente et d'achat sur ses terres. XI, 233.
1181. — Guy de Roye, archevêque de Sens, donne décharge aux religieuses de l'abbaye de Villiers de deux muids de seigle et quatre muids de vin que les moines de Barbeau avaient de rente sur leurs dîmes, par donation de Jean, chevalier de La Ferté-Alais. XI, 111.
1189. — Guy de Roye, archevêque de Sens, ayant été saisi d'un différend élevé entre son chapitre et le prieur de Néronville au sujet de la nomination du curé de Chaintreaux, donne raison au prieur qui jouira de ce droit à perpétuité. XIII, 365.
1190. — Gauthier de Nemours, chambrier de France, met un terme au différend élevé entre le chapitre de Nemours et le prieur de Néronville au sujet de la dîme de Nemours. XIII, 365.
- 1191 (27 juillet). — Regnaud de Monçon, évêque de Chartres, nomme ses procureurs Guillaume de Prunelé et Jodoïn de Beauvilliers, comme cautions de seize cents marcs d'argent. X, 34.
- 1191 (septembre). — Guillaume de Prunelé se constitue caution de l'évêque de Chartres pour une somme de deux cents marcs d'argent. X, 34.
1192. — Agénor, veuve du comte Étienne de Sancerre, donne aux religieux de l'abbaye de Fontainejean toute la portion de ses bois, située sur le domaine de l'abbaye, qui sera nécessaire pour créer le grand étang et établir un moulin. XI, 237.
1193. — Gauthier de Nemours, chambrier de France, confirme au prieuré de Néronville et à Galeran d'Yèvre la possession du bois de Villiers, situé entre Fromonville et Darvault, donné par lui à l'Hôtel-Dieu de Nemours et aliéné par celui-ci. XIII, 366.
1196. — Louis, comte de Blois, notifie le don de la terre d'Aulnay-la-Rivière, fait par Guillaume de Prunelé aux frères de la Milice du Temple. X, 36.
1205. — Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, fait connaître le don par Gilles de Montmartin, chevalier, au prieuré de Néronville, d'un fief que Josbert du Bignon et ses hoirs tenaient de lui en la paroisse de Remauville, en échange de seize livres parisis. XIII, 367.
- 1206 (avril). — Lettres de Blanche de Navarre, comtesse de Troyes, qui confirme et augmente la donation de muids de

- blé de rente concédée par feu Thibaud III, son mari, au prieur de Saint-Donain près Montereau-faut-Yonne, sur les moulins de Montereau. V, 234.
- 1206 (2 septembre). — Lettres de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, au curé de Notre-Dame de Montereau et au doyen de Milly-en-Gâtinais, sur la justice de la chrétienté de Montereau. VII, 154.
1206. — Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, met fin à un litige entre le prieur de Néronville et Richer, curé de Remauville, au sujet de la dîme de cette paroisse. XIII, 368.
- 1209 (mai). — Louis, fils aîné du roi de France, reconnaît avoir reçu de son père divers droits dans son apanage du Gâtinais. XIV, 315.
- 1214 (septembre). — Lettres patentes de Philippe II Auguste reconnaissant les droits d'usage que les religieux de Néronville possèdent dans le bois de Saint-Léger. XIII, 367.
1214. — Guillaume, abbé de Fontainejean, choisi comme arbitre entre le prieur de Saint-Donain (près Montereau) et Guy de Mortemer, chevalier, se prononce en faveur de Saint-Donain. XI, 240.
- 1218 (mai). — Lettres de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, réglant les droits du doyen de Montereau-faut-Yonne sur la justice de la chrétienté dudit lieu. VII, 155.
- 1219 (avril). — Lettres patentes de Philippe II Auguste accordant des lettres de non-préjudice aux moines de Néronville qui, pour favoriser la conservation du bois de Saint-Léger, avaient consenti à n'exercer leurs droits d'usage que dans une portion de ce bois. XIII, 369.
- 1222 (avril). — Pierre, comte de Joigny, donne aux religieux de l'abbaye de Fontainejean, pour leur pitance, une rente annuelle de cent sous à prendre sur le péage de Joigny. XI, 241.
- 1222 (novembre). — Philippe II Auguste mande au châtelain de Montargis et à ses agents forestiers de laisser paître dans la forêt de Paucourt les porcs appartenant au prieuré de Néronville. XIII, 370.
- 1227 (avril). — Les religieux de Morigny cèdent aux religieuses de l'abbaye de Villiers un muid de blé et cinq muids de vin qu'ils avaient le droit de prendre sur leurs dîmes de Cerny. XI, 111.
- 1227 (août). — Donation par Herloin de Meulan, chambellan du roi, et par sa femme Agnès aux religieuses de l'abbaye de Villiers de trois cents arpents de terre sis à Mespuits avec basse justice sur les hôtés. XI, 112.

- 1228 (16 octobre). — Accord entre Séverin, abbé de Fontainejean, et le chapitre de Sens au sujet des droits et usages des bois de Saint-Aubin-sur-Yonne. XI, 245.
- 1229 (mai). — Étienne II, comte de Sancerre, et sa femme Éléonore donnent aux religieux de l'abbaye de Fontainejean soixante-quinze sous de rente pour le luminaire de leur église, à prendre sur ses revenus de Châtillon-sur-Loing. XI, 246.
1234. — Le prieur de Flotin approuve la vente faite d'une maison sise à Bréon, par Colin Becbée de Recloses, aux moines de l'abbaye de Barbeau. IX, 358.
- 1235 (février). — Louis IX confirme la donation de menus cens à Étampes-les-Vieilles, d'un hôte et de divers biens, faite par Jacquelin d'Ardennes aux religieuses de l'abbaye de Villiers. XI, 113.
- 1235 (octobre). — Louis IX confirme un don de pré fait par Jean Briard aux religieuses de l'abbaye de Villiers, et y ajoute une donation personnelle. XI, 115.
- 1238 (février). — Les religieux de Morigny confirment la vente faite par Simon, prieur de La Ferté-Alais, aux religieuses de l'abbaye de Villiers, du vivier, du pré et de la chaussée joignant leur abbaye. XI, 116.
- 1238 (septembre). — Thibaut IV, comte de Champagne et roi de Navarre, permet aux religieux du prieuré de Saint-Donain près Montereau-faut-Yonne de faire exécuter quelques réparations à ses moulins de Montereau, à condition de suivre la coutume de Champagne. V, 236.
- 1240 (juillet). — Gautier Cornu, archevêque de Sens, approuve un arbitrage entre Laurent de Dourdan, curé de Cerny, et les religieuses de l'abbaye de Villiers. XI, 21.
- 1244 (mars). — Par devant le doyen de la chrétienté de Montereau, Renaud de La Grange et Héloïse sa femme déclarent avoir vendu aux moines de l'abbaye de Barbeau ce qu'ils possédaient à Bréon. IX, 359.
- 1246 (juin). — Louis IX confirme la donation faite aux religieuses de l'abbaye de Villiers, par Barthélemy de Boinville, de six boisseaux de blé de rente sur le moulin de La Roche, voisin de Chalo-Saint-Mard. XI, 117.
- 1248 (juin). — Louis IX déclare que le don précédemment fait par lui aux religieuses de l'abbaye de Villiers sera désormais assigné sur la prévôté de Monthéry. XI, 119.
- 1251 (2 juin). — Jean, abbé de Déols, atteste la donation qu'a faite Robert de Courtenay aux religieux de l'abbaye de Fon-

- tainejean de deux cent cinquante livres pour y fonder un anniversaire annuel. XI, 248.
- 1251 (juillet). — Donation par Erembourg de Chatignonville, veuve de Robert de La Forêt, écuyer, aux religieuses de l'abbaye de Villiers d'une maison sise à Bédégon-lès-Étampes, de vignes, prés et jardins. XI, 120.
- 1254 (septembre). — Lettres patentes de Louis IX vidimant et confirmant les donations faites à l'abbaye de Fontainejean par Pierre de Courtenay. XI, 248.
- 1255 (octobre). — Louis IX, choisi comme arbitre par les parties intéressées, fait connaître son jugement dans l'affaire de la succession de Jean de Courances. IX, 206.
- 1256 (4 octobre). — Jean dit Vieillard, de Sermaise, lègue à l'abbaye de Barbeau un champ sis à Recloses, des vignes situées au puits de Bréon, et divers objets lui appartenant. IX, 360.
- 1257 (mars). — Remise par Simon de Corbeil, et autres chevaliers, à des religieux hospitaliers de Corbeil du droit qu'ils possédaient sur le moulin Farouel, situé sur l'Essonne. XII, 349.
- 1259 (9 avril). — Séguin, doyen de la chrétienté de Melun, fait connaître la vente à Henri de Courances, chevalier, par Jean de Livry, de biens sis à Vernou. IX, 206.
- 1262 (juillet). — Étienne, curé de La Grande-Paroisse, déclare avoir fidèlement exécuté les volontés de Adam, jadis seigneur dudit lieu, qui a légué aux moines de l'abbaye de Barbeau ce qu'il possédait à Bréon. IX, 361.
- 1264 (9 décembre). — Henri de Courances, chevalier, déclare avoir vendu au roi de France diverses propriétés sises en Haute-Normandie pour la somme de douze cents livres tournois. IX, 214.
- 1266 (27 juillet). — Édouard, fils du roi d'Angleterre, déclare que sa mère a donné quittance à Henri de Courances de son administration comme sénéchal en Gascogne. IX, 210.
- 1267 (2 mars). — Geoffroy de Damville, chevalier, et Isabelle sa femme vendent à Guy de Lorris [Fabi], chanoine d'Orléans, un corps de logis situé dans cette ville, sur la rue qui va vers la Porte de Paris. V, 164.
- 1267 (26 novembre). — Bernard Nicolas, de Cahors, déclare avoir conclu et arrêté avec Henri de Courances, maréchal de France, son compte d'administration en Gascogne pour la reine d'Angleterre. IX, 210.

- 1268 (10 décembre). — Mahaut, veuve de Henri de Courances, maréchal de France, transige avec les exécuteurs testamentaires de son mari. IX, 215.
- 1268 (29 décembre). — Jeanne, dame de Malicorne, reconnaît avoir reçu, à titre de concession viagère, des religieux de l'abbaye de Barbeau ce qu'ils possédaient à Bréon du fait d'Adam, seigneur de La Grande-Paroisse. IX, 362.
- 1269 (5 octobre). — Guy de Lorris [Fabi], chanoine d'Orléans, déclare tenir à cens de l'Hôtel-Dieu d'Orléans un corps de logis situé dans cette ville, sur la rue qui va à la Porte de Paris. V, 165.
- 1271 (29 mai). — Guy Fabi, chanoine d'Orléans, déclare n'avoir aucun droit sur les bois de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire, en raison de son fief de La Ronce près Château-neuf-sur-Loire. V, 166.
- 1272 (20 mars). — Jean de Fleury, chevalier, et sa femme Béatrice cèdent à Henri III, comte de Champagne et roi de Navarre, leur part des moulins de Montereau, et ce qu'ils possèdent tant à Montereau et à Varennes que sur le péage dudit Montereau. V, 237.
- 1275 (octobre). — Guy Fabi, chanoine d'Orléans, consent à ce que les religieux du monastère de Saint-Benoit-sur-Loire perçoivent un droit sur les moulins de Bonny, s'ils peuvent faire la preuve d'une légitime possession. V, 166.
- 1277 (janvier). — Guy Fabi, chanoine d'Orléans, déclare ne jouir d'aucun droit sur les bois de l'abbaye de Saint-Benoit-sur-Loire. V, 167.
- 1282 (avril). — Lettres patentes de Philippe III amortissant en faveur de Guillaume Rebrechien, vicaire à Sainte-Croix d'Orléans, les maisons acquises par son oncle Guy Fabi à Orléans. V, 167.
- 1296 (mars). — Lettres patentes de Philippe IV confirmant la cession faite par les religieuses de l'abbaye de Villiers à Guillaume de Châtres d'une maison et d'un pourpris à Chanteloup, en échange de treize livres de rente annuelle sur le domaine de Monthéry. XI, 123.
- 1306 (25 février). — Jean Britaud, sire de Nangis, et Agnès de Trainel sa femme vendent tout ce qu'ils possèdent par héritage à Bréon, Ury et lieux circonvoisins. IX, 362.
- 1309 (20 mars). — Prisée des moulins de Montargis par Guillaume du Monceau, concierge de la forêt de Paucourt. XIV, 168.
- 1316 (décembre). — Lettres patentes de Philippe V vidimant d'autres lettres de Louis X portant autorisation aux enfants

de feu Guillaume de Dicy, bourgeois de Sens, d'aliéner une vigne. VIII, 93.

- 1317 (24 juin). — Mandement du roi Philippe V à son receveur de la vicomté de Paris de payer aux religieuses de l'abbaye de Villiers ce qui leur revient de la dotation royale assignée sur la prévôté de Monthéry. XI, 125.
- 1318 (février). — Lettres patentes de Philippe IV par lesquelles il rachète, moyennant une rente perpétuelle, les cent livres de rente constituant la dote de Jeanne, mariée à Guillaume de Dicy, écuyer, et fille de feu Guillaume Rebrachien, auquel ces cent livres avaient été données par Philippe III et assignées sur le revenu du sel royal à Orléans. V, 168.
- 1324 (1<sup>er</sup> avril). — Confirmation par Guillaume de Brosse, archevêque de Sens, de l'affectation faite par le chapitre de Paris du tiers des oblations offertes par les pèlerins et les étrangers en l'église Saint-Mathurin de Larchant, au profit des clercs de matines de l'église de Paris. VI, 355.
- 1332 (janvier). — Lettres patentes de Philippe VI confirmant plusieurs acquisitions faites par les religieux de Fontaine-jean, et les exemptant de toute redevance ou composition à ce sujet. XI, 256.
- 1334 (20 mai). — Par devant le prévôt de Grez, le fils de Henri de Courances abandonne à Robert de Jacquerville une maison dite Le Vau de Fonteneilles, près Larchant, moyennant une rente. IX, 216.
- 1345 (11 mai). — Raoul, comte d'Eu et connétable de France, accorde des lettres de franchise aux habitants de Cerny (près La Ferté-Alais). VIII, 24.
- 1351 (30 décembre). — Accord en Parlement sur le douaire de Marguerite de Bomez, comtesse de Roucy, comprenant la châtellenie de Milly-en-Gâtinais, précédemment appartenant aux Clisson et aux Paynel de Montenay. XIV, 363.
- 1352 (18 décembre). — Lettres patentes du roi Jean octroyant rémission à Étienne de Vauregnier et à Jean des Barres qui s'étaient combattus au mépris des ordonnances. X, 212.
1358. — Lettres patentes de Charles, régent de France, octroyant rémission pour les habitants de Ferrières-en-Gâtinais qui ont traité avec les Anglais installés à Paley et à Chantecoq. X, 213.
- 1359 (janvier). — Lettres patentes de Charles, régent de France, octroyant rémission pour les habitants de la ville de Chéroy qui ont traité avec les ennemis pour éviter l'incendie de leurs maisons. X, 215.

- 1359 (7 octobre). — Jeanne d'Évreux, reine de France, concède aux habitants de Cerny (près La Ferté-Alais) un terrain voisin de l'église pour la création d'un cimetière. VIII, 28.
- 1364 (3 août). — Grâce accordée par le haut justicier de Villeblevin à Étienne Berruyer, garde du fort de Villeblevin pour Charles de Bouville, accusé d'avoir profité de sa situation pour exercer des vengeances personnelles contre un habitant de la localité. X, 217.
- 1367 (28 décembre). — Vente par Gontier de Bagneaux, évêque du Mans, à Jean de Dormans, évêque de Beauvais, de divers biens sis en la censive de Nanteau-sur-Lunain. X, 323.
- 1370 (vers). — Tarif du péage de Montereau-faut-Yonne. VI, 166.
- 1372 (octobre). — Lettres patentes de Charles V octroyant à son physicien Thomas de Pisan le fief d'Orsonville, en la paroisse de Villiers-en-Bière, confisqué sur Pierre des Barres, orfèvre à Paris. XI, 164.
- 1372 (19 décembre). — Mandement de Charles V au bailli d'Orléans, l'informant qu'il a fait droit à une requête de Jean Mousseau, seigneur de Courances, à propos d'un droit de chasse. XI, 362.
- 1374 (11 mars). — Extraits d'un arrêt du Parlement de Paris rendu entre l'aumônier du roi à Melun, et Michel Casse, aumônier et conseiller de la reine Blanche, partisan de Charles le Mauvais. VII, 288.
- 1375 (janvier). — Lettres de Charles V accordant rémission à Jeanne de Dicy, veuve de Huguenin de Quienes. XII, 330.
- 1376 (19 octobre). — Les abbés de Pontigney et de Fontainejean font connaître la fondation à perpétuité par le roi Charles V d'une messe quotidienne dans l'hôtel que possèdent les religieux de Fontainejean à Montargis. XI, 257.
- 1377 (24 janvier). — Quittance pour réparations à divers bâtiments publics de Montereau-faut-Yonne. XIV, 169.
- 1378 (20 juin). — Mandement de la comtesse d'Alençon et d'Étampes à son châtelain de Gien, l'informant qu'elle a donné aux religieux de l'abbaye de Fontainejean un arpent de bois en sa forêt d'Ouzouer-sur-Trézée. XI, 261.
- 1380 (8 juillet). — Étienne Chanteprime déclare avoir reçu de François Chanteprime, receveur général des aides à Paris, cinq cents livres tournois pour les travaux à faire au château de Montereau-faut-Yonne. VIII, 256.

- 1386 (8 mars). — Jean Piestre, papetier à Essonnes, consent au profit des religieux hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à Corbeil une assignation de rente. XII, 340.
- 1389 (23 juin). — Arrêt du Parlement de Paris relatif à une contestation entre les religieux de Fontainejean et le chapitre de Montereau-faut-Yonne au sujet de certaines redevances de grains. XI, 262.
- 1401 (12 mars). — Transaction entre Jean Braque, seigneur de Saint-Maurice-sur-Aveyron, et les religieux de l'abbaye de Fontainejean. XI, 263.
- 1404 (28 juillet). — Arrêt du Parlement de Paris ordonnant l'élargissement d'Hélion de Jacquville, mis en prison pour injures envers un conseiller du roi. XI, 311.
- 1406 (29 juillet). — Testament de Gilles de Poissy, seigneur de Ternantes et de Monchavant. VI, 46.
- 1413 (29 août). — Lettres patentes de Charles VI portant abolition de toutes peines à l'égard de ceux qui se sont révoltés contre l'autorité royale depuis la paix d'Auxerre, à quelques exceptions près. XI, 313.
- 1415 (11 mars). — Adjonction donnée par l'Université de Paris à ses papetiers jurés de Troyes et d'Essonne pour défendre leurs privilèges. XII, 343.
- 1415 (31 août). — Lettres patentes de Charles VI portant abolition de toutes peines à l'égard de ceux qui n'ont pas été compris dans la récente paix de Pontoise, à quelques exceptions près. XI, 315.
- 1420 (6 juillet). — Serment de paix et fidélité juré par les habitants de Montereau-faut-Yonne au roi d'Angleterre. XIII, 291.
1423. — Guillaume, abbé de Fontainejean, déclare avoir vendu à Pierre, abbé de Saint-Marien d'Auxerre, un calice et une crosse d'argent pour subvenir aux besoins de sa communauté ruinée par la guerre. XI, 266.
1424. — Inventaire du trésor (objets, livres, reliques, vêtements) de l'église collégiale Saint-Spire de Corbeil. VI, 249.
- 1427 (9 mai). — Lettres patentes de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, en faveur de Jean d'Échainvilliers, écuyer, dont l'hôtel et forteresse d'Échainvilliers avaient été détruits pendant les guerres, et dont les biens avaient été perdus au moment de la reddition de Pithiviers. V, 227.
- 1444 (1<sup>er</sup> octobre). — Inventaires de la commanderie des Templiers d'Étampes et de l'église de Moulineux-les-Chalo. XV, 200.

- 1446 (26 juillet). — Aveu rendu par Philippe de Brie, écuyer, pour la seigneurie du Ruisseau près Courances. XI, 363.
- 1456 (22 septembre). — Le promoteur de l'archevêque de Sens signifie à Jean Guyot, doyen de Montereau-faut-Yonne, d'avoir à exhiber les comptes des marguilliers de l'église paroissiale. VII, 146.
- 1457 (15 novembre). — Jean Guyot, doyen de Montereau-faut-Yonne, déclare s'opposer à la visite des comptes des marguilliers par le chanoine Gilbert Guérin. VII, 148.
- 1462 (26 juin). — Transaction entre le chapitre de Paris et les marguilliers de l'église Saint-Mathurin de Larchant au sujet des offrandes faites dans ladite église. VI, 358.
- 1463 (28 mars). — Commission donnée par le doyen de la chrétienté du Gâtinais aux marguilliers de l'église d'Auvilliers pour asseoir et lever une taille sur les paroissiens à l'effet de réparer l'église. II, 163.
- 1464 (14 septembre). — Commission donnée par le doyen de la chrétienté de Ferrières pour contraindre par les censures ecclésiastiques les paroissiens de Saint-Germain-des-Prés (près Châteaurenard) au paiement d'une taille exigée pour les réparations de l'église. II, 165.
- 1475 (vers). — Lettre du frère Jean Potage, prieur de Néronville, à l'abbé de la Sauve-Majeure, pour se plaindre de la pauvreté du prieuré et des agissements du frère Jean de Fontenay. XIII, 371.
- 1480 (31 mai). — Information faite par Mgr François de Brilhac, évêque d'Orléans, sur le vol de la châsse de saint Grégoire dans l'église Saint-Salomon de Pithiviers. VIII, 310.
- 1480 (vers). — Lettre de Guillaume de Soupplainville, bailli de Montargis, à l'abbé de la Sauve-Majeure, lui offrant d'avancer les quarante-six écus d'or que lui doit le prieur de Néronville. XIII, 372.
- 1483 (6 novembre). — Ordonnance de Guillaume de Soupplainville, bailli de Montargis, pour la convocation des trois Etats du bailliage. XII, 104.
- 1488 (22 mai). — Jean d'Auxerre, abbé de Fontainejean, donne à bail à cens les lieux de la Fontaine-aux-Moreaux et de la Denandière, avec divers bois et dépendances, à deux laboureurs de Saint-Maurice-sur-Aveyron. XI, 267.
- 1491 (3 mars). — Aveu rendu par Nicolas Le Sourt, écuyer, pour la seigneurie du Ruisseau près Courances. XI, 364.

- 1493 (23 octobre). — Permission aux habitants de Gien d'acquérir une maison de ville et d'avoir une juridiction municipale. VIII, 321.
- 1493 (9 novembre). — Commission donnée par le doyen de la chrétienté de Ferrières aux marguilliers de l'église de Montbouy pour imposer une taille aux paroissiens à l'effet de réparer l'église. II, 167.
- 1493 (24 novembre). — Guillaume Aubry, couturier à Oncy, vend des terres et des vignes à Nicolas de Tournebeuf, écuyer, seigneur d'Oncy. VII, 14.
- 1494 (5 avril). — Louis de Gravelle, seigneur de Milly et de Malesherbes, amiral de France, en considération de ce que plusieurs de ses ancêtres ont leur sépulture à S<sup>te</sup> Croix de la Bretonnerie à Paris, renonce en faveur de cette église au droit de lods et ventes sur les terres du Grand et du Petit Varennes, dépendant des seigneuries de Moigny et Videlles, que les religieux de S<sup>te</sup> Croix avaient acquises peu de temps auparavant de Pierre Fidé. VII, 16.
1497. — Serment de fidélité juré par le curé de l'église paroissiale de Châtillon-sur-Loing aux chanoines. VII, 257.
- 1498 (août). — Lettres patentes de Louis XII portant création de deux foires annuelles et d'un marché hebdomadaire à Maisse-sur-Essonne. II, 49.
- 1499 (24 octobre). — Louis de Gravelle, amiral de France, transporte à sa femme Marie de Balzac les terres de Lumery, de Fraville et du Petit-Bouville, près Etampes, acquis de Jean de Godainville, écuyer. VII, 19.
1503. — Bail de la cure de Teillay-Saint-Benoît par Louis de Bigos à Raoul de l'Esperonne. VI, 13.
- 1513 (21 mars). — Procès-verbal de dédicace et de consécration de l'église des Célestins de Sens. VI, 204.
- 1513 (8 juin). — Arrêt du Parlement de Paris faisant opposition à l'enregistrement des lettres par lesquelles Louis XII aliène son domaine de Corbeil, Melun et Dourdan aux mains de Louis de Gravelle pour 80000 livres tournois. VII, 22.
- 1513 (10 juin). — Arrêt du Parlement de Paris mettant en délibération les remontrances à adresser à l'amiral Louis de Gravelle pour l'acquisition du domaine de Corbeil, Melun et Dourdan. VII, 23.
- 1513 (23 juin). — Remontrances du Parlement de Paris par le premier président au sujet de la vente faite à l'amiral Louis de Gravelle par Louis XII des villes et seigneuries de Melun, Corbeil et Dourdan. VII, 24.

- 1517 (4 mai). — Marché passé par le sculpteur Martin Claustre pour la fourniture de quatre tombes en marbre noir destinées à Montereau-faut-Yonne. XIV, 130.
- 1518 (7 juin). — Arrêt du Parlement de Paris confirmant une sentence du prévôt de Paris, par laquelle les héritiers de l'amiral Louis de Gravelle sont tenus d'abandonner aux religieuses de Chelles quatre-vingts arpents de terre en la seigneurie de Noisy-sur-École et du Vaudoué. VII, 25.
- 1534 (9 mars). — Mandement de François I<sup>er</sup> au bailli de Montargis de procéder à l'enquête réclamée par les habitants de Montargis sur les dégâts causés par l'incendie du 15 juillet 1525. VIII, 112.
- 1534 (29-31 mars). — Procès-verbal d'enquête par Jean Gailard, lieutenant général du bailliage, sur l'incendie de Montargis du 15 juillet 1525. VIII, 111.
- 1538 (17 juillet). — Vente par Mathurin Bertrand, papetier, au prieur de Saint-Guenault de Corbeil d'une rente constituée sur une maison sise aux Grandes-Bordes, sur l'Essonne. XII, 352.
- 1542 (15 juin). — Procès-verbal de consécration des autels de la sacristie en l'église des Célestins de Sens. VI, 204.
- 1546 (15 janvier). — Reconnaissance par les héritiers de Jean Jourdain, épiciier-apothicaire à Paris, d'un cens dû au prieuré de Saint-Guenault de Corbeil sur un moulin à papier, dit le moulin Farouel, sur l'Essonne. XII, 350.
- 1548 (13 juillet). — Devis des ouvrages à faire, sous la direction de Philibert Delorme, par Gilles Le Breton et Claude Girard au château de Fontainebleau. XII, 154.
- 1548 (24 juillet). — Expertises des travaux à entreprendre au château de Fontainebleau. XII, 161.
- 1548 (23 août). — Expertise par des tapissiers au château de Fontainebleau. XII, 163.
- 1553 (30 septembre). — Ordonnance de Pierre Le Doyen, bailli de Nemours, pour exposer les précautions à prendre dans cette ville contre la peste. X, 221.
- 1555 (27 septembre). — Extraits d'un arrêt criminel du Parlement de Paris relatif au sculpteur Jean Goujon, emprisonné par ordre du bailli d'Étampes. VII, 301.
- 1562 (24 septembre). — Arrêt du Parlement de Paris relatif aux réparations et fortifications à faire à l'abbaye de Fontainejean. XI, 270.
- 1563 (28 novembre). — Acte de baptême de Jacques Petit, fils naturel de Jacques de Savoie, duc de Nemours. X, 395.

- 1566 (29 décembre). — Lettres patentes de Charles IX, après avis des experts Étienne Grandremy et Jean Coignet, autorisant la perception de deux deniers parisis sur chaque muid de vin passant sous les ponts de Montereau, pour aider à l'entretien et réparation desdits ponts. VI, 170.
- 1569 (30 juin). — Nouvel arrêt du Parlement de Paris relatif aux restaurations à faire à l'abbaye de Fontainejean, après le pillage par les Protestants. XI, 270.
- 1570 (novembre). — Lettres patentes de Charles IX octroyant, à la requête de Pierre Clausse, secrétaire des finances, deux foires annuelles et un marché hebdomadaire à Courances. XI, 365.
1573. — Don par Renée de France à M<sup>e</sup> Jacques Androuet Du Cerceau, son architecte, de quarante livres tournois pour les frais de son loyer à Montargis. X, 82.
- 1576 (avril). — Articles par lesquels Jacques de Mozzy, capitaine et gouverneur de Montargis, entend se justifier envers le duc et la duchesse de Nemours. XV, 177.
- 1581 (8 février). — Acte de baptême de Antoine Carré, à Larchant. XI, 393.
- 1581 (30 août). — Nomination de Jacques Androuet Du Cerceau, architecte, et autres experts au sujet de la réfection du pont du Loing et de plusieurs portes de la ville de Montargis. IV, 228.
- 1581 (août). — Lettres patentes de Henri III créant, à la requête d'Edme de Prunelé, deux foires annuelles et un marché hebdomadaire à Autruy. X, 64.
- 1583 (25 juin). — Acte de baptême de François Gaultrin, à Larchant. XI, 393.
- 1590 (8 juillet). — Corvées imposées par Jacques Le Roy, gouverneur de Melun, aux habitants de Milly-en-Gâtinais pour fortifier Melun et Corbeil. XIV, 372.
- 1596 (18 août). — État des officiers royaux du Gâtinais orléanais (châtellenies de Pithiviers, Lorris, Beaune, Boiscommun et Châteaurenard). XIV, 104.
- 1601 (11 juin). — Relation d'une procession de la chässe de saint Mathurin à Larchant. IV, 285.
- 1601 (août). — Relation (fragment) d'un exorcisme opéré dans l'église Saint-Mathurin de Larchant. VI, 361.
- 1605 (27 février). — Acte de baptême de René du Gresnier, à Larchant. XI, 381.

- 1606 (14 février). — Arrêt du Conseil d'État autorisant un impôt pour le paiement des dettes de la ville de Gien et pour les réparations nécessaires à la tour et à l'horloge. VIII, 323.
- 1606 (décembre). — Aveu rendu au roi par Marie Riollé, femme de René de Prunelé, pour les seigneuries d'Autruy, La Porte et lieux circonvoisins. X, 69.
- 1609 (9 avril). — Contrat d'échange de la seigneurie du Monceau près Fontainebleau et ses dépendances, avec la terre de Sury-Saint-Romain en Forez, signé par Gabrielle d'Alonville, veuve de Guy de Rochechouart, d'une part, et par Nicolas Brulard de Sillery, Maximilien de Béthune-Sully, et Simon Le Gras, trésorier de France, au nom du roi, d'autre part. II, 153.
- 1610 (21 décembre). — Acte de baptême de Charles de Birague, à Larchant. XI, 393.
- 1612 (1<sup>er</sup> juillet). — Acte de baptême d'Antoine de Birague, à Larchant. XI, 394.
1614. — Cahier des doléances du bailliage de La Ferté-Alais (tiers-état et noblesse). VIII, 32.
- 1615 (25 mars). — Marché pour la réfection de la croix de Lorrez-le-Bocage. XIV, 47.
- 1615 (16 décembre). — Acte de baptême de Geneviève de Birague, à Larchant. XI, 394.
1615. — Liste des processions faites à la chapelle de Bethléem, à Ferrières-Gâtinais, pour faire cesser la sécheresse. II, 195.
- 1616 (20 août). — Procuration pour poursuivre la réparation du meurtre d'Edme de Voisines, seigneur de Chancepoix. XV, 111.
- 1618 (4 juillet). — Bail du temporel de l'abbaye de Cercanceaux. XV, 247.
- 1620 (30 avril). — Inventaire (fragment) des biens meubles trouvés chez Claude Bertélémy, émailleur sur terre, à Fontainebleau. XV, 221.
- 1621 (18 février). — Acte de baptême de Charles de Birague, à Larchant. XI, 394.
- 1621 (12 septembre). — Institution par Jacqueline de Bueil de la confrérie du Rosaire à Moret. XIII, 206.
- 1623 (30 janvier). — Obligation par un marchand tavernier de La Ferté-Alais de payer au commis de la ferme du huitième du vin vendu au détail audit lieu le droit dû pour l'année courante. III, 207.

- 1625 (10 mars). — Acte de baptême de Louis Guillin, à Larchant. XI, 395.
- 1628 (1<sup>er</sup> août). — Lettres de Louis XIII évoquant à la Chambre des requêtes de l'Hôtel le procès de quatre lépreux faussaires. XV, 185.
- 1632 (19 mars). — Marché passé par l'architecte Jean Androuet Du Cerceau avec un carrier pour la fourniture des grès nécessaires à la construction de l'escalier du « Fer à Cheval » à Fontainebleau. XIV, 156.
- 1633 (9 août). — Offres de foi et hommage pour les fiefs de Filbois et Courtois, à Aufferville. XIV, 48.
- 1635 (28 août). — État des fiefs dans la paroisse de Souppes. XV, 253.
- 1636 (17 juillet). — Marché pour la peinture du cadran de l'horloge de Lorrez-le-Bocage, par le peintre Tristan Martin. XIV, 46.
- 1638 (19 décembre). — Délibération des échevins de Corbeil, relative à l'établissement des Récollets dans cette ville. V, 255.
- 1639 (10 juillet). — Reconnaissance de redevance par Antoine Argellier, curé de Treuzy. XIV, 170.
- 1639 (15-18 décembre). — Contrat passé par les religieuses du couvent de l'Annonciade de Saint-Denis avec les échevins de Corbeil pour l'établissement d'une maison à Corbeil. VII, 307.
- 1641 (3 juin). — Acte de baptême d'un fils de Noël Raguier, à Larchant. XI, 380.
- 1643 (10 avril). — Extrait des délibérations municipales de Corbeil tendant à l'installation d'une maison d'instruction tenue par les religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Joigny. VII, 309.
- 1643 (9 juin). — Permission accordée par l'archevêque de Paris aux religieuses de la Congrégation Notre-Dame de s'installer à Corbeil. VII, 310.
- 1643 (24 juin). — Don par Marie Riollé de deux cents livres à l'église d'Autruy. X, 72.
- 1643 (10 août). — Procès-verbal d'installation des religieuses de la Congrégation Notre-Dame à Corbeil. VII, 311.
- 1643 (21 octobre). — Arrêt du Conseil d'État réglant des questions d'imposition entre Jean de Selves, chevalier, et les habitants de Cerny (près La Ferté-Alais). VIII, 37.

- 1644 (6 juin). — Procès-verbal de visite du Petit-Saint-Jean à Corbeil, accordé aux religieuses de la Congrégation Notre-Dame pour leur établissement. VII, 313.
- 1644 (3 juillet). — Marché pour des réparations à l'église de Saint-Ange-le-Vieil. XIV, 166.
- 1645 (17 mai). — Procès-verbal d'enquête sur les exactions commises par des gens de guerre au Bignon. XIV, 149.
- 1645 (27 octobre). — Bail du revenu du domaine de Montereau-faut-Yonne. XIV, 163.
- 1645 (29 octobre). — Marché pour le puits du château de Villemaréchal. XIV, 165.
1649. — Procès-verbal de visite (fragment) des travaux à faire aux ponts de Montereau, par l'architecte Michel Villedo. V, 12.
- 1650 (11 janvier). — Lettres d'Anne d'Autriche se déclarant fondatrice du couvent de la Congrégation Notre-Dame à Corbeil. VII, 318.
- 1650 (mai). — Lettres patentes de Louis XIV accordant aux religieuses de la Congrégation Notre-Dame à Corbeil le droit de recevoir quatre minots de sel par an, francs de droits. VII, 319.
- 1650 (novembre). — Lettres patentes de Louis XIV autorisant l'établissement de la Congrégation Notre-Dame à Corbeil. VII, 340.
1652. — Relation de la « guerre d'Étampes » par René Hémar. I, 223-237; II, 11-28.
- 1653 (10 juin). — Lettres patentes de Louis XIV nommant le sieur Thomas Marie lieutenant général à Auxerre. III, 33.
- 1654 (28 novembre). — Ordonnance de Louis XIV prescrivant l'établissement d'une fabrique de liards à Corbeil. II, 5.
- 1655 (février). — Délivrances par Jean Arragon, commis désigné, de liards de cuivre récemment fabriqués à Corbeil. II, 7-8.
- 1655 (6 mars). — Expédition d'un contrat de vente par Philippe Bourra, laboureur à Saint-Eusoge, d'une maison sise aux Préliers près Bléneau, ruinée et démolie pendant la guerre. III, 33.
- 1656 (11 janvier). — Procès-verbal de clôture d'un registre contenant les délivrances faites à la fabrique de Corbeil de 487137 marcs de liards. II, 8.
- 1657 (1<sup>er</sup> octobre). — Statuts de la corporation des drapiers-sergers de Nemours. XII, 123.

- 1657 (15 novembre). — Lettre de Cornelio Capitoni sur le meurtre de Monaldeschi. XII, 41.
- 1658 (février). — Relation d'inondations en Gâtinais, XV, 252.
- 1659 (15-16 mars). — Déclaration et protestation de Fr. Pierre Lebel, supérieur des Trinitaires de Fontainebleau, contre les prétentions de l'archevêque de Sens aux droits paroissiaux. XIII, 116.
- 1660 [environ] (3 juin). — Lettre du P. Jacques Vignier au P. Labbe sur la fondatrice de l'abbaye de Rozoy. VIII, 336.
- 1660 (décembre). — Lettres patentes de Louis XIV octroyant à Thomas Marie, lieutenant général à Auxerre, des lettres de noblesse. III, 35.
- 1662 (24 mars). — Acte de baptême de Geneviève-Marie de Birague, à Larchant. XI, 395.
- 1663 (20 juin). — Devis des ouvrages à faire pour la restauration du moulin à papier dit le Moulin-Galant, près Corbeil. XII, 357.
- 1663 (3 août). — Acte de baptême d'Anne Quesnel, à Larchant. XI, 395.
- 1664 (juin-juillet). — Requête de Nicolas Foucquet. XV, 31, 51, 54.
- 1664 (juillet). — Lettres de Dom Basile Fleureau à Adrien de Valois. XIV, 161-162.
- 1664 (10 octobre). — Acte de foi et hommage du fief de Montgermont rendu au roi par Jacques de Bernard. XII, 333.
- 1665 (9 mars). — Accord pour une sépulture en l'église de La Genevraye. XIV, 53.
- 1666 (1<sup>er</sup> juin). — Prise de possession de l'hôpital de la Charité d'Avon par les religieux de Saint-Jean-de-Dieu. XIII, 120.
- 1666 (14 octobre). — Lettre pour faire sortir Dom Grangier de l'abbaye de Cercanceaux. XV, 255.
- 1667 (19 février). — Certificat d'authenticité de reliques donné par P. F. Séguier, abbé de Saint-Séverin de Châteaulandon. VIII, 289.
- 1667 (11 avril). — Marché fait par Antoine Bellanger, maître maçon, pour la réparation du pont de Souppes. XV, 254.
- 1668 (19 janvier). — Incendie du clocher de Notre-Dame de Château-Landon. XV, 246.
- 1669 (10 novembre). — Acte de baptême de Jacques-Cyprien Quesnel, à Larchant. XI, 395.

- 1670 (12 janvier). — Procuration par les habitants de Châte-  
noy-lès-Nemours pour poursuivre Monnier, leur ancien curé.  
XV, 112.
- 1670 (14 octobre). — Relation d'un incendie à Sceaux-en-Gâ-  
tinais. XIV, 52.
- 1677 (31 août). — Contrat de fondation d'un monastère de  
l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement à Châtillon-sur-  
Loing, par Madame Isabelle-Angélique de Montmorency,  
duchesse de Mecklembourg. VII, 245.
1677. — Procès-verbal des experts chargés de constater les  
désastres causés par la grêle à Cerny (près La Ferté-Alais).  
VIII, 40.
- 1681 (30 avril). — Acte de décès de Damien de Martel, seigneur  
de La Porte et Autruy. X, 284.
- 1683 (20 juin). — Autorisation de planter des vignes dans la  
paroisse de Sceaux-en-Gâtinais. XIV, 171.
- 1683 (vers). — Tarif du péage d'Étampes. VI, 185.
- 1684 (7 février). — Nomination de Mathurin Lantarat, vigne-  
ron à Oncy, comme concierge du fief de Viarault en la  
paroisse de Noisy-sur-Ecole, pour les religieuses de l'ab-  
baye de Chelles. VI, 270.
- 1685 (juillet). — Lettres patentes de Louis XIV érigeant la  
terre et seigneurie de La Selle-sur-le-Bied en comté, en  
faveur de Michel Guestre de Préval. XV, 285.
- 1685 (6 novembre). — Contrat de reconstitution de l'Hôtel-  
Dieu de Châtillon-sur-Loing par Isabelle-Angélique de Mec-  
klembourg, dame et duchesse de Châtillon. VII, 108.
- 1690 (28 mai). — Testament (fragment) de François Garnier,  
curé de Buno. XIV, 53.
- 1694 (17 septembre). — Donation par Madame la princesse de  
Mecklembourg à son neveu Paul-Sigismond de Montmo-  
rency-Luxembourg, des terres et seigneuries de Châtillon-  
sur-Loing, Aillant-sur-Milleron, Chauffour, Solterre, Saint-  
Maurice-sur-Aveyron, Montcresson et leurs dépendances.  
VII, 83.
- 1694 (14 novembre). — Abandon des biens de la fabrique de  
Rozoy-le-Vieil au receveur des droits de nouveaux acquêts.  
XIV, 172.
- 1696 (11 juillet). — Extrait d'un procès jugé au présidial de  
Montargis entre Renée de Salonne et Edmée Chevalier,  
veuve de Michel de Salonne. XII, 97.

- 1696 (1<sup>er</sup> août). — Contrat d'institution d'un chapelain au château de Châtillon-sur-Loing par Elisabeth-Angélique de Vienne, veuve de messire François de Montmorency-Boutteville. VII, 89.
- 1697 (6 septembre). — Lettre pastorale de Mgr Hardouin Fortin de La Hoguette, archevêque de Sens, pour l'établissement d'un séminaire de jeunes clercs à Cerny. VIII, 42.
- 1698 (janvier). — Extrait d'un mémoire sur l'Élection de Pithiviers, dressé par le subdélégué de l'intendant. VII, 116.
- 1698 (9 mars). — Acte de baptême de Pierre-Jules-César de Rochechouart (devenu évêque de Lisieux et Bayeux), à Montigny. VIII, 144.
1699. — Règlement du petit séminaire de Cerny (près La Ferté-Alais). VIII, 45.
- 1716 (9 mai). — Partage fait entre les abbé et religieux de Fontainejean des biens de ladite abbaye, en trois lots. XI, 273.
- 1716 (19 juin). — Relation d'un pèlerinage des habitants de Châteaulandon à Ferrières. V, 94.
- 1718 (26 décembre). — Reconnaissance d'une redevance par la cure de Jouy à celle de Chéroy. XIV, 173.
- 1719 (21 mai). — Relation d'une procession, pour cause de sécheresse, des habitants de Châteaulandon à Ferrières. V, 94.
- 1719 (6 juin). — Relation d'un pèlerinage des habitants d'Aufferville et de Larchant à Beaune-la-Rolande. V, 103.
- 1719 (19 juin). — Relation d'un pèlerinage des habitants de Châteaulandon et de Chenou à Ferrières-Gâtinais, par J. Lucas, curé de Chenou. II, 192.
- 1721 (13 août). — Acte d'inhumation, à Louzouer près Courtenay, de Louise Rigolleau, domestique de Gabriel Audran. II, 69.
- 1721 (4 septembre). — Acte d'inhumation, à Louzouer, de Marguerite Audran. II, 69.
- 1721 (3 octobre). — Acte d'inhumation à Louzouer de Benoit Audran, graveur du roi. II, 70.
- 1721 (19 novembre). — Extraits des registres de délibérations de la municipalité d'Etampes concernant le passage dans cette ville de Mademoiselle de Montpensier. VIII, 317.
- 1722 (27 mai). — Acte de mariage, à Louzouer, de Jean Thomas et Jeanne Ruphin. II, 71.

- 1723 (12 mai). — Relation d'une procession des habitants de Châteaulandon à Ferrières. V, 99.
- 1723 (30 mai). — Lettre de Denis-François Bouthillier de Chavigny, archevêque de Sens, permettant la procession des reliques à Larchant et à Beaune-la-Rolande. VI, 367.
- 1724 (6 janvier). — Assemblée des habitants de Villebéon pour l'élection d'un maître d'école. XV, 250.
- 1726 (19 octobre). — Notes des curés de Sceaux-en-Gâtinais et de Saint-Eloi de Ferrières sur l'aurore boréale parue ce même jour. VII, 282-283.
- 1728 (26 juin). — Relation d'une procession, pour cause de sécheresse, par les habitants de Châteaulandon à Ferrières. V, 100.
- 1729 (vers). — Tarif du péage de La Ferté Alais. VI, 192.
- 1732 (2 juin). — Don d'ornements à la fabrique de l'église de Jouy (près Chéroy). XIV, 50.
- 1733 (22 août). — Arrêt du Conseil d'État maintenant le lieutenant du bailliage de Gien dans le droit d'assister et de présider aux assemblées municipales de Gien. VIII, 324.
- 1733 (2 septembre). — Acte de foi et hommage du fief des Essarts (à Tousson), par Pierre Vaury, receveur de Chevrainvilliers. XIV, 373.
- 1738 (18 mai). — Don de reliques à l'église d'Obsonville par Bénigne-Jérôme Du Troussel d'Héricourt. XV, 249.
- 1742 (31 janvier). — Lettre de Laureault de Foncemagne à Vallet de Chevigny, régent de la Faculté de droit d'Orléans. X, 373.
- 1744 (27 février). — Lettre de Dom Ph. Mazoyer sur l'abbaye de Ferrières-en-Gâtinais. X, 389.
- 1747 (21 décembre). — Lettre de Laureault de Foncemagne à Dom Verninac, bibliothécaire de N.-D. de Bonne-Nouvelle à Orléans. X, 368.
- 1748 (21 juillet). — Lettre de Laureault de Foncemagne au R. P. Amé, prieur de N.-D. de Bonne-Nouvelle à Orléans. X, 369.
- 1749 (3 janvier). — Lettre de Laureault de Foncemagne à Dom Fabre, bibliothécaire de N.-D. de Bonne-Nouvelle à Orléans. X, 371.
- 1751 (19 octobre). — Acte de baptême des deux cloches d'Autruy. X, 290.

1757. — Procès-verbal de visite de l'église des Récollets de Corbeil. V, 261.
- 1763 (20 mars). — Relation d'une émotion au Vaudoué. XV, 113.
- 1766 (14 octobre). — Lettre de Laureault de Foncemagne à M. Jousse, conseiller au présidial d'Orléans. X, 373.
- 1767 (26 mai). — Lettre de Laureault de Foncemagne à M. Jousse, conseiller au présidial d'Orléans. X, 376.
- 1767 (27 mai). — Lettre de M. Jousse, conseiller au présidial d'Orléans, à Laureault de Foncemagne. X, 377.
1767. — Lettre de Dom Fabre à M. Jousse, conseiller au présidial d'Orléans. X, 376.
- 1768 (17 août). — Acte d'engagement en religion de Jeanne-Françoise Herbet [sœur Marie de Sainte-Madeleine], bénédictine à Châtillon-sur-Loing. VII, 239.
- 1770 (11 décembre). — Procès-verbal des pertes causées à la ville de Nemours par l'inondation extraordinaire du 27 novembre précédent. X, 75.
- 1772 (8 juillet). — Relation des fêtes données à Fontainebleau à l'occasion de la promotion du marquis de Montmorin au « Cordon bleu ». VI, 210.
- 1772 (1<sup>er</sup> octobre). — Procès-verbal de visite de l'église de Chaintreaux. XIV, 175.
1772. — État des fiefs qui relèvent de la seigneurie de Beaux-moulins (près Souppes). XV, 114.
- 1777 (8 février). — Lettre du sieur Barré, de Corbeil, sur Jacques et Benoît Sauvade, propriétaires d'un moulin à papier sur l'Essonne. XII, 360.
- 1777 (9 décembre). — Lettre de Laureault de Foncemagne à Dom Fabre, bibliothécaire de N.-D. de Bonne-Nouvelle à Orléans. X, 372.
- 1777 (15-31 décembre). — Procès-verbal d'exhumation des corps des anciens seigneurs et dames de Nemours trouvés dans le cloître de l'ancienne abbaye de La Joye. XV, 288.
- 1778 (6 juillet). — Testament de Laureault de Foncemagne. X, 380.
- 1778 (4 octobre). — Procès-verbal de l'incendie de Larchant, du 12 septembre précédent, par M. Delacomble, subdélégué du département de Nemours. II, 247.

- 1779 (12 février). — Assemblée des habitants de Larchant réunis au sujet des suites de l'incendie du mois de septembre précédent. II, 257.
- 1782 (2 janvier). -- Acte d'inhumation de Pierre-Jules-César de Rochechouart, seigneur de Montigny, ancien évêque de Bayeux. VIII, 144.
- 1782 (6 juin). -- Lettre de Jean-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens, au curé de Cerny au sujet de la procession des « Corps saints » dans cette paroisse. VIII, 219.
- 1783 (30 décembre). — Acte d'inhumation de messire C.-G. Méhée d'Auqueville, abbé commendataire de Fontainejean. XI, 278.
1783. — Dénombrement du monastère de la Congrégation Notre-Dame à Corbeil. VII, 323.
- 1784 (6 août). — Arrêt du Conseil secret autorisant les habitants de Gien à acquérir un immeuble à destination d'hôtel de ville. VIII, 328.
1784. — État de la paroisse de Souppes. XV, 121.
1784. — État des biens et revenus de l'abbaye de Fontainejean, dressé par Dom Riffard, prieur. XI, 279.
- 1785 (22 mai). — Relation d'une procession des habitants de Larchant à Puiseaux et à Beaune-la-Rolande, contre la sécheresse. VI, 365.
- 1787 (1<sup>er</sup> avril). — Déclaration par Jean Delaporte, laboureur à Oncy, de ses droits sur l'héritage de feu Simon Lantarat, concierge du château de Nanteau-sur-Essonne, père du peintre. VI, 273.
- xviii<sup>e</sup> siècle. — Le fief du Colombier à Grez. XV, 122.
- 1789 (1<sup>er</sup> mars). — Procès-verbal de nomination des députés de la paroisse de Saint-Maurice-sur-Fessard à l'assemblée baillivale de Nemours, et cahiers de doléances de cette paroisse. IV, 205.
- 1790 (26 février). — Invitation du maire de Nargis à prêter serment à la Constitution. VI, 153.
- 1790 (7 mars). — Prestation de serment des habitants de Nargis à la Constitution. VI, 154.
- 1790 (25 juin). — Procession des habitants de Beaune-la-Rolande à Larchant, contre la sécheresse. VI, 366.
- 1790 (14 juillet). — Nouvelle prestation de serment des habitants de Nargis à la Constitution. VI, 155.

- 1790 (14 juillet). — Vote de fidélité à la nation par les habitants de Cerny (près La Ferté-Alais). VIII, 77.
- 1790 (15 août). — Assemblée de la commune de Nargis pour la nomination d'un nouveau maître d'école, Etienne Hubert, exerçant précédemment à Burcy. VI, 156.
- 1791 (20 janvier). — Déclaration de serment civique par François Guéneau, curé de Nargis. VI, 157.
- 1791 (23 janvier). — Seconde prestation de serment de François Guéneau, curé de Nargis. VI, 157.
- 1791 (3 février). — Procès-verbal de l'adjudication à Jean Crosnier, architecte, des anciens bâtiments occupés par les Récollets de Corbeil. V, 267.
- 1791 (12 mars). — Adjudication et vente de la maison abbatiale de Fontainejean, achetée par Claude Trezin, pour le compte de J.-A. Mésange, procureur-syndic du district de Montargis. XI, 281.
- 1791 (10 avril). — Éloge prononcé en l'honneur de Mirabeau par François Guéneau, curé de Nargis. VI, 150.
- 1791 (26 juin). — Mémoire et pétition concernant les droits féodaux par quelques membres des communes formant le canton de Saint-Maurice-sur-Fessard. IV, 219.
- 1792 (9 septembre). — Récit des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, contraintes de quitter Corbeil par la persécution. VII, 328.
- 1792 (9 décembre). — Procès-verbal d'installation de Claude Jacquinet, curé constitutionnel de Nargis. VI, 158.
- 1793 (13 mars). — Lettre de L.-R.-M. Latouche-Tréville au représentant du peuple Le Fiot, affirmant son patriotisme et demandant qu'une enquête soit faite sur sa conduite. X, 186.
- 1793 (4 novembre). — Lettre des administrateurs du Directoire du district de Montargis aux officiers municipaux de Saint-Maurice-sur-Fessard pour le changement du nom de cette localité en Saint-Maurice-sur-Bezonde. IV, 198.
- 1793 (24 décembre). — Procès-verbal d'une visite faite à Cerny par l'agent national d'Etampes pour s'assurer de l'exécution des lois. VIII, 80.
1793. — Avis favorable de la commune de Montargis donné à la requête de Latouche-Tréville, qui y a installé deux manufactures. X, 187.
- 1794 (10 février). — Démission de Pierre-Joseph Bacqueville, ancien curé de Saint-Maurice-sur-Fessard. IV, 203.

- 1794 (18 février). — Délibération de la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard proposant de nommer un autre officier public à la place du curé Bacqueville. IV, 199.
- 1794 (30 avril). — Adjudication et vente de l'église de Fontainejean, acquise par J.-B. Chaillet, entrepreneur à Montargis. XI, 283.
- 1794 (9 juin). — Plan arrêté par la municipalité de Montargis pour célébrer la fête de l'Être suprême. IX, 96.
- 1794 (17 juin). — Organisation à Cerny d'une fête solennelle de l'Être suprême. VIII, 82.
- 1794 (septembre). — Lettre de L.-R.-M. Latouche-Tréville aux autorités de Montargis, réclamant leur appui pour sortir de prison. X, 189.
- 1795 (22 juillet). — Nomination de Claude Jacquinet aux fonctions de ministre du culte catholique à Châteaulandon. VI, 160.
- 1796 (4 avril). — Lettre des officiers municipaux de Gien à l'administration municipale de Montargis. XII, 64.
- 1798 (24 août). — Extrait du registre des délibérations de Milly-en-Gâtinais pour l'édification d'un autel de la patrie. XIV, 375.
- 1802 (8 octobre). — Procès-verbal d'état des reliques sauvées de l'église de Fontainejean au moment de sa destruction. XI, 286.
- 1802 (17 novembre). — Procès-verbal de visite des anciens bâtiments occupés par les Récollets de Corbeil. V, 268.
-



### III

## TABLE DES LOCALITÉS & PERSONNES

POUR LESQUELLES

DES ARTICLES OU DOCUMENTS

SONT A CONSULTER'

#### A

- Achères* (Seine-et-Marne).— IX, 145.  
 ADAM, seigneur de La Grande-Pa-  
 roisse. — IX, 361-362.  
 ADÉLAÏDE, femme de Mathieu de  
 Nonville. — XIII, 343.  
 AGÉNOR, femme d'Étienne de San-  
 cerre. — XI, 237.  
 AGNÈS, femme de Geoffroy de Pa-  
 ley. — XIII, 351.  
 AGNÈS, femme d'Herloin de Meu-  
 lan. — XI, 112.  
 AGNÈS, fille de Rainard Le Bel. —  
 XIII, 317.  
*Aillant-sur-Milleron* (Loiret). —  
 VII, 83; X, 403.  
 ALARD, précepteur de la Comman-  
 derie de Chalou. — Sceau, XIII,  
 269.  
 ALEXANDRE III, pape. — Bref, XIII,  
 364.  
 ALLAIRE (Adam), curé d'Étréchy.  
 — Sceau, XIII, 270.
- AMAURY, fils d'Étienne Le Veau. —  
 XIII, 326.  
 AMAURY, fils de Geoffroy fils d'Ulric.  
 — XIII, 341.  
 AMAURY, fils de Rainard Le Bel. —  
 XIII, 317, 352.  
 AMÉ (R. P.), prieur de Bonne-Nou-  
 velle à Orléans. — X, 369.  
*Amponville* (Seine-et-Marne). —  
 Prise et ruine de la localité par  
 les protestants, XIII, 278; — Pas-  
 sage de mousquetaires, XIV, 142.  
*Angerville* (Seine-et-Oise). — In-  
 cendié par les Suisses, XIV, 136.  
 ANNE D'AUTRICHE, reine de France.  
 — Lettres patentes, VII, 318.  
 ARBOUVILLE (Charles et Guillaume  
 d'). — Sceaux, XIII, 271.  
 ARC. — Voy. JEANNE D'ARC.  
 ARDENNES (Jacquelin d'). — XI, 113.  
 ARGOUGES (Madeleine Clause,  
 femme de Charles d'), marquise  
 de Rânes. — Son éloge, XI, 91.

1. Primitivement, cette table devait contenir tous les noms de lieux et de personnes mentionnés dans les quinze premiers volumes des *Annales*. Il a fallu reculer devant la longueur du travail et les frais d'impression, beaucoup trop considérables, qu'aurait entraînés un tel index, dont la réalisation est remise à plus tard. — Il a donc fallu se contenter de relever les noms fournis par les documents *inédits* et pour lesquels il y a plus qu'une simple mention, à l'exception des extraits de registres paroissiaux et de minutes notariées dont les *Annales* donnent seulement la substance. — Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'on pourra utilement consulter cette table, où diverses erreurs toponymiques ou topographiques ont été corrigées. — H. S.

- Arrabloy* (Loiret). — Prévôt, VIII, 129.
- ARTOIS* (Mahaut d'), dame de Courtenay. — Sceau, XIII, 270.
- Ascoux* (Loiret). — Souterrains, XI, 325.
- AUDRAN* (les), peintres et graveurs. — II, 65.
- Aufferville* (Seine-et-Marne). — Pèlerinage des habitants, V, 103; — Fiefs, XIV, 48.
- Augerville-la-Rivière* (Loiret). — Passage de Charles IX et de Catherine de Médicis, VII, 210.
- Aunay-la-Rivière* (Loiret). — X, 36.
- AULNOIS* (Enguerrand des). — XIII, 313.
- Autruy* (Loiret). — Notice, X, 18.
- Auvilliers* (Loiret). — II, 163.
- Auxerre* (Yonne). — Abbé de Saint-Marien, XI, 266.
- Auxy* (Loiret). — XIII, 309, 341.
- AVERTON* (famille d'). — XIV, 26, 361.
- Avon* (Seine-et-Marne). — Extraits des registres paroissiaux, VIII, 191; — Hôpital de la Charité, XIII, 120.
- B**
- BAGNEAUX* (Gontier de), archevêque de Sens. — Son origine, X, 321.
- Ballancourt* (Seine-et-Oise). — Objets préhistoriques, V, 306.
- Barbeau*, ancienne abbaye (Seine-et-Marne). — IX, 359 à 362; XI, 311.
- BARDOUL* (Hugues), seigneur de Nogent-le-Roi. — IV, 298.
- BARRES* (famille des). — X, 208, 212.
- BARRES* (Durand des), capitaine de Châteaurenard. — XIII, 271.
- BARRES* (Pierre des), orfèvre. — XI, 164.
- BARTON* (Étienne), seigneur de Fayès-Nemours. — Sceau, XIII, 272.
- Batilly-en-Puisaye* (Loiret). — Sceau d'un curé, XIII, 269.
- Beaudreville*, commune d'Erceville (Loiret). — XIII, 303.
- BEAULAT* (Claude), émailleur sur terre. — XV, 215.
- Beaune-la-Rolande* (Loiret). — Officiers du bailliage, XIV, 111; — Procession des habitants, VI, 366; — Visite archiépiscopale, IV, 63.
- Beauregard*, commune de Lorris (Loiret). — Revenu de la terre, VIII, 128.
- BEAUVILLIERS* (Jodoïn de). — X, 34.
- Beauxmoulins*, commune de Souppes (Seine-et-Marne). — XV, 114.
- Bédégon*, commune d'Étampes (Seine-et-Oise). — XI, 120.
- BÉLINE*, fille de Dimon. — XIII, 307 à 312.
- Bellesauve*, commune d'Orveau (Loiret). — X, 404.
- Bennes*, commune de Montbouy (Loiret). — XIII, 134.
- BERNARD* (famille de). — XII, 281, 333.
- BERRUYER* (Étienne), garde du fort de Villeblevin. — X, 217.
- BERTÉLÉMY* (Claude et Jean), émailleurs sur terre. — XV, 217.
- BERTRAND*, neveu d'Aubry Le Forestier. — XIII, 340.
- BIRAGUE* (famille de). — V, 46; XI, 393-395.
- Bléneau* (Yonne). — Combat, III, 1.
- BLIQUET* (Michel), maçon. — XII, 162.
- BLOIS* (Louis, comte de). — X, 36.
- Boesses* (Loiret). — Sceau de la prévôté, XIII, 271.
- BOESSES* (Guillaume de), évêque d'Orléans. — VIII, 95.
- BOINVILLE* (Barthélemy de). — XI, 117.
- Boiscommun* (Loiret). — X, 338; — Ancien nom [supposé], II, 130; — Halles, V, 223; — Officiers du bailliage, XIV, 109.
- Boissy-sous-Saint-Yon* (Seine-et-Oise). — Congrégation Notre-Dame, VII, 330.
- BOMEZ* (Marguerite de), comtesse de Roucy. — XIV, 363.
- BONET* (Robert). — XIII, 320, 323, 325, 333, 335.
- Bonnée* (Loiret). — Moulins, V, 166.
- BONNES* (Ferry de), chevalier. — Sceau, XIII, 269.

*Bonny-sur-Loire* (Loiret). — Inscription, X, 401.

BORDE (Jean), imprimeur à Étampes. — XV, 93.

BOSON (Foulques). — XIII, 338.

BOURBON (Antoine de), comte de Moret. — XIII, 205.

BOURGES (Ernest), imprimeur. — XII, 277.

*Bourron* (Seine-et-Marne). — Objets préhistoriques, V, 306.

BOUTERVILLIERS (Perrenelle de). — Sceau, XIII, 270.

BOUTIGNY (Garin de), chevalier. — Sceau, XIII, 270.

BOUTIGNY (Nevelon de), clerc. — Sceau, XIII, 269.

BOUVILLE (famille de). — VI, 8; X, 203; XIV, 19.

BRAQUE (famille). — IV, 32; X, 204.

BRAQUE (Jean), seigneur de Saint-Maurice-sur-Aveyron. — XI, 263.

*Bréon*, commune de La Chapelle-la-Reine (Seine-et-Marne). — Ancien prieuré, IX, 355.

BRIARD (Jean). — XI, 115.

*Briare* (canal de). — X, 240.

*Briarres-sur-Essonne* (Loiret). — Cimetière antique, II, 35.

BRIE (Philippe de), seigneur du Ruisseau. — XI, 363.

BRILHAC (famille de). — IV, 41.

BRILHAC (François de), évêque d'Orléans. — VIII, 310.

BRISSET (Pierre), orfèvre. — VIII, 312.

BRITAUD (Jean), sire de Nangis. — IX, 362.

*Bromeilles* (Loiret). — XIII, 322, 356.

BROSSE (Guillaume de), archevêque de Sens. — VI, 355.

BROYES (famille de). — VI, 3.

*Bruzelles*, commune de Château-landon (Seine-et-Marne). — XIII, 326.

BUEIL (Jacqueline de), comtesse de Moret. — XIII, 1.

BULLICAN (Étienne), chevalier. — XIII, 355.

*Buno-Bonnevaux* (Seine-et-Oise). — Notice, III, 181; — Curé, XIV, 53.

## C

*Cannes* (Seine-et-Marne). — Cimetière préhistorique, X, 147.

CAPITONI (Cornelio). — Lettre, XII, 41.

CASSE (Michel), aumônier de la reine Blanche de Navarre. — VII, 288.

CAUMARTIN (ex-libris des). — IX, 126.

*Cercanceaux*, ancienne abbaye (Seine-et-Marne). — X, 149; XIII, 359; XV, 247, 255.

*Cerny* (Seine-et-Oise). — XI, 31, 111; — Notice, VIII, 20.

CHABANNES (Antoine de), comte de Dammartin. — Sceau, XIII, 272.

*Chailly-en-Bière* (Seine-et-Marne). — Dédicace de l'église, IX, 140.

CHAILLY (Adam de). — XIII, 345, 350.

*Chaintreaux* (Seine-et-Marne). — XIII, 365; XIV, 175.

*Chalo-Saint-Mars* (Seine-et-Oise). — Découverte de monnaies, VI, 233; — Incendié par les Suisses, XIV, 136.

*Chalou-Moulineux* (Seine-et-Oise). — Inventaire de l'église, XV, 188; — Précepteur de la commanderie, XIII, 269; — Ruines de la chapelle des Templiers, XV, 199.

CHAMPAGNE (G. de), chanoine d'Étampes. — Sceau, XIII, 270.

CHAMPDIVERS (Oudin de), seigneur de Montgermont. — XII, 190.

*Chancepoix*, commune de Château-landon (Seine-et-Marne). — XV, 111.

*Chantecoq* (Loiret). — X, 213.

*Chanteloup*, commune de Saint-Germain-lès-Arpajon (Seine-et-Oise). — XI, 123.

CHANTEPRIME (François), receveur général des aides. — Sceau, XIII, 270.

CHAPERON (Guillaume). — XIII, 359.

CHARLES, dauphin de France, régent. — Lettres patentes, X, 213, 215.

CHARLES V, roi. — Lettres patentes, XI, 164, 362; XII, 330.

CHARLES VI, roi. — Lettres patentes, XI, 313-316.

- CHARLES IX, roi. — Lettres patentes, VI, 170; XI, 365; — Voyages en Gâtinais, VII, 196.
- CHARLES LE MAUVAIS, roi de Navarre. — Occupation de Melun, VII, 285.
- Charpont (Eure-et-Loir). — IV, 298.
- Château-Landon (Seine-et-Marne). — VII, 212; XIII, 314 et ss.; — Boiseries de l'église, VIII, 263; — Guet, XIV, 141; — Incendie du clocher de Notre-Dame, XV, 246; — Passage de Charles IX, VII, 209; — Reliques, VIII, 289; — Restauration de Notre-Dame, X, 150; XV, 265; — Sceaux de la prévôté, XIII, 271; — Vicomte, XIII, 361; — Vue panoramique, XII, 60.
- CHATEAULANDON (Aubry de). — XIII, 304, 308.
- CHATEAULANDON (Bérard de). — XIII, 303.
- CHATEAULANDON (Richard de). — XIII, 303.
- Châteaurenard (Loiret). — Capitaines, VIII, 128; XIII, 271; — Officiers du bailliage, XIV, 112; — Sceau de la prévôté, XIII, 271; — Sépultures antiques, I, 31.
- Châtenoy (Seine-et-Marne). — VI, 385; XIII, 317; XV, 112.
- CHATIGNONVILLE (Erembourg de). — XI, 120.
- Châtillon-sur-Loing (Loiret). — Conciliabules protestants, V, 19; — Donjon, XV, 136; — Institutions religieuses et seigneurie, VI, 97; — Revenus du comte de Sancerre, XI, 246.
- CHATILLON (Odet de), cardinal. — I, 153.
- CHATRES (Guillaume de). — XI, 123.
- Chauffour, commune de Nogent-sur-Vernisson (Loiret). — VII, 83.
- CLÉMENT (Robert), seigneur du Mez. — XIII, 307, 316.
- Chelles, ancienne abbaye (Seine-et-Marne). — Possessions en Gâtinais, VI, 270; VII, 25.
- Chenevières, commune de Montbouy (Loiret). — Amphithéâtre romain, XII, 245; — Seigneurie, XII, 266.
- Chenou (Seine-et-Marne). — Pèlerinage des habitants, II, 192.
- Chéroy (Yonne). — X, 215; XIV, 173.
- Chevannes (Loiret). — XIII, 305.
- Chilleurs-aux-Bois (Loiret). — Découverte de monnaies romaines, XV, 149.
- CHIPAULT (Benjamin et Jean), peintres émailleurs. — XV, 225.
- CLAUSSE (famille). — XI, 335.
- CLAUSTRE (Martin), sculpteur. — XIV, 129.
- CLÉRYSSY (Antoine), émailleur et verrier. — XV, 227.
- Corbeil (Seine-et-Oise). — Atelier monétaire, II, 1; — Chanoine hérétique, VIII, 127; — Congrégation Notre-Dame, VII, 306; — Domaine concédé à l'amiral de Gravelle, VII, 22-25; — Eglise Saint-Spire, VI, 243; — Fortifications, XIV, 372; — Hospitaliers de Saint-Jean, XII, 338; — Ligue, VIII, 120; — Moulins, XII, 350; — Prébende de Saint-Spire, VIII, 125; — Prieuré de Saint-Guenault, XIII, 269; — Récollets, V, 248; — Sceaux, XIII, 268, 272; — Siège, III, 209; — Visites archidiaconales, IX, 366; — Vue panoramique, XII, 60.
- CORBEIL (Anseau, vicomte de). — Sceau, XIII, 268.
- CORBEIL (Pierre de), archevêque de Sens. — VII, 154, 155; XIII, 367, 368.
- CORBEIL (Simon de), chevalier. — XII, 349.
- CORNIER (famille). — XIII, 135.
- CORNU (Aubry), prévôt d'Ingré. — Sceau, XIII, 270.
- CORNU (Gautier), archevêque de Sens. — XI, 21.
- Coudray, commune de Boësses (Loiret). — XIII, 317.
- Coulombs, abbaye (Eure-et-Loir). — IV, 298.
- Courances (Seine-et-Oise). — Notice, XI, 329.
- COURANCES (Henri de), maréchal de France. — IX, 203.
- COURANCES (Jean de). — IX, 206.
- Courcelles-le-Roi (Loiret). — Notice, IV, 28.
- COURTENAY (Milon de). — XIII, 325.
- COURTENAY (Robert de). — XI, 248.

*Crâne*, commune de Boësses (Loiret). — XIII, 303.  
*Craon*, commune de Montbouy (Loiret). — Villa gallo-romaine, XII, 240.  
*Cugny*, commune de La Genetraye (Seine-et-Marne). — V, 305.

DUPRÉ (Guillaume), médailleur et sculpteur. — XV, 231.  
DURAND (Jean et Nicolas), peintres en émail. — XV, 233.  
DUVIERT (Joachim), dessinateur. — Ses vues du Gâtinais, XII, 57.

D

*Dadonville* (Loiret). — Sépultures mérovingiennes, X, 232.  
DALMOIS (Rainard). — XIII, 344.  
DAMVILLE (Geoffroy de), chevalier. — V, 164.  
DARDEL (Jean), étampois. — I, 63.  
*Daryvault*, commune de Fromonville (Seine-et-Marne). — XIII, 341, 366.  
DELAMARE (Jean), maître maçon. — XII, 161.  
DELORME (Philibert), architecte. — XII, 153.  
DÉOLS (Jean, abbé de). — XI, 248.  
DELPECH (Jean). — Son jeton, XII, 137.  
*Desmont* (Loiret). — XIII, 360.  
*Diant* (Seine-et-Marne). — Prise par les Anglais, XIII, 93.  
DICY (famille de). — V, 168; VIII, 93; XII, 201, 330.  
DIMON, chevalier. — XIII, 307.  
DOÉ, femme de Geoffroy de Gien. — XIII, 315.  
DONJON (Garmond du). — XIII, 328, 330.  
*Dordives* (Loiret). — Pont, XIII, 328.  
DORMANS (Jean de), évêque de Beauvais. — X, 323.  
*Dourdan* (Seine-et-Oise). — Domaine concédé à l'amiral de Gravelle, VII, 22-25.  
DUBREUIL (Louis), peintre. — XIV, 66.  
DU CERCEAU (les Androuet), architectes. — IV, 227; X, 80; XIV, 153.  
DUHAMEL DU MONCEAU (Henri-Louis), agronome. — VII, 169.  
DU MAS (Jean-Aimé), conseiller au Parlement de Paris. — XII, 310.

E

*Échainvilliers*, commune d'Aulnay-la-Rivière (Loiret). — V, 227.  
*Écuelles* (Seine-et-Marne). — XIII, 163.  
ÉCUELLES (Thibaut d'). — Sceau, XIII, 269.  
ÉDOUARD, fils du roi d'Angleterre. — IX, 210.  
ÉGREVILLE (famille d'). — X, 206.  
ÉGREVILLE (Jacques d'). — Sceau, XIII, 271.  
*Égry* (Loiret). — Passage de troupes, XIV, 146; — Trouaille archéologique, XV, 150.  
ÉLÉONORE, femme d'Étienne comte de Sancerre. — XI, 246.  
ÉMELINE, mère de Geoffroy de La Chapelle. — XIII, 351.  
ÉNOCH, ministre protestant à Montargis. — I, 214.  
ERMENGARDE, fille de Bathilde. — XIII, 359.  
ERMENGARDE, femme d'Enguerrand des Aulnois. — XIII, 313, 334.  
ERMENGARDE, femme d'Étienne Bullican. — XIII, 355.  
ERMESANDE, veuve de Guillaume Chaperon. — XIII, 359.  
*Esmans* (Seine-et-Marne). — Ligue, VIII, 129.  
*Essonne* (Seine-et-Oise). — Pape-terie, XII, 334; — Visites archidiaconales, IX, 366.  
*Étampes* (Seine-et-Oise). — Ban et arrière-ban, XII, 28; — Capucins, VIII, 126; — Caves, II, 229; — Eglise Saint-Martin, IX, 161; — — Fouilles de Guinette, XV, 125; — Fronde, I, 219; — Imprimerie, XIII, 285; XV, 92; — Inscription de Sainte-Croix, IV, 57; — Lépreux, XV, 185; — Maison de Diane de Poitiers, VII, 293; — Monnaies trouvées, V, 35; — Passage de Charles IX, VII, 210; — Passage de M<sup>lle</sup> de Montpen-

- sier, VIII, 315; — Péages, VI, 184; — Sceaux, XIII, 268, 270; — Templiers, XV, 188.
- Étampes - les - Vieilles*, commune d'Étampes (Seine-et-Oise). — XI, 113.
- ÉTAMPES** (Baudouin d'), oublieur. — Sceau, XIII, 271.
- ÉTIENNE**, curé de La Grande-Pairoisse. — IX, 361.
- Étréchy* (Seine-et-Oise). — Sceau d'un curé, XIII, 270.
- EU** (Raoul, comte d'), connétable. — VIII, 24.
- ÉVREUX** (Jeanne d'), reine de France. — VIII, 28.
- F**
- FABI** (Guy), chanoine d'Orléans. — V, 153, 165 à 167.
- FABRE** (Dom), bibliothécaire de N.-D. de Bonne-Nouvelle à Orléans. — Lettres, X, 371, 376.
- FANTUZI** (Antonio), graveur. — Catalogue de l'œuvre, XIV, 257.
- Fay-lès-Nemours* (Seine-et-Marne). — XIII, 334.
- FAY** (Foulques de). — XIII, 305, 306.
- Ferrières-Gâtinais* (Loiret). — Découverte du pavage de l'ancienne église, XIV, 249; — Ecusson de l'abbé de Blanchefort, V, 307; — Lettre sur l'abbaye, X, 387; — Manuscrit provenant de l'abbaye, VII, 38; — Passage de troupes, XIV, 142; — Pèlerinages, II, 191; V, 93; — Rainard abbé, XIII, 357.
- FESSARD** (Adeline, vicomtesse de). — XIV, 308.
- FLEUREAU** (Dom Basile), barnabite. — Histoire de l'abbaye de Villiers, XI, 1; — Lettres autographes, XIV, 160.
- FLEURY** (Jean de), chevalier. — V, 237.
- Fleury*. — Voy. *Saint-Benoit-sur-Loire*.
- Flotin*, prieuré (Loiret). — IX, 358.
- Fontainebleau* (Seine-et-Marne). — Céramique, XV, 204; — Château, I, 33; IV, 155; IX, 127; X, 1; XII, 153; XIII, 273, 281; XIV, 70, 153, 244, 268; XV, 264; — Documents mis en vente, II, 259; — Ecole de graveurs, XIV, 56; — Epidémie, VIII, 132; — Escalier du Fer à Cheval, XIV, 156; — Fêtes, VI, 209; — Grotte du Jardin des Pins, XV, 72; — Mathurins, XIII, 110; — Notaires (extraits des archives des), X, 85 et ss.; — Satyres de la galerie Henri II, X, 1; — Tapisseries, XIII, 281; — Voyage de Charles IX, VII, 197.
- Fontainejean*, ancienne abbaye (Loiret). — Histoire, IX, 21, et vol. ss.
- Fontaine-la-Rivière* (Seine-et-Oise). — IV, 299.
- FONTENAY** (Claude de), peintre en émail. — XV, 233.
- FOUCQUET** (Nicolas), surintendant des finances. — XV, 1.
- FOULQUES**, fils de Rambaud. — XIII, 335.
- FOULQUES**, vicomte du Gâtinais. — XIII, 320, 336, 338; XIV, 297.
- Fourches*, commune de Le Vaudoué (Seine-et-Marne). — Ermitage, X, 147.
- FOURNIER** (Gabriel), émailleur sur terre. — XII, 236.
- Franchard*, ancien ermitage (Seine-et-Marne). — XIII, 304, 308.
- FRANÇOIS** 1<sup>er</sup>, roi. — Mandement, VIII, 112.
- FRANÇOIS** (Jean), maître maçon. — XII, 161.
- Frapuis*, commune d'Attray (Loiret). — XIII, 321.
- Fraville*, commune d'Étampes (Seine-et-Oise). — VII, 20.
- FRÉDÉRIC**, vicomte du Gâtinais. — XIV, 307.
- Fromont* (Seine-et-Marne). — I, 239.
- Fromonville* (Seine-et-Marne). — XIII, 347, 355.
- FROMNVILLE** (Eudes de), chevalier. — XIII, 347.
- G**
- GALLARD** (famille). — XI, 339.
- Garentreville* (Seine-et-Marne). — Fortifications, XIV, 135.

- GARMOND, prieur de Nonronville. — XIII, 335.
- GASSON (Mainard de). — XIII, 352.
- Gastins* (Seine-et-Marne). — XII, 1.
- Gâtinais* (le). — Apanage, XIV, 315; — Capitale primitive, X, 243; XI, 126; XII, 1; — Comtes et vicomtes. III, 55; X, 251; XIV, 292; — Eloge poétique, X, 93; — Etymologie, I, 79; X, 241; XI, 126; XII, 1; — Gens de guerre, XIV, 134; — Guerre de Cent Ans, X, 191; — Officiers royaux, XIV, 134; — Sceaux inédits, XIII, 267; — Suzeraineté des comtes d'Anjou, VIII, 157; — Vicomtes, XIII, 320, 336, 338; XIV, 297, 305, 307; — Voyages de Charles IX, VIII, 196.
- GEOFFROY, comte de Gien, XIII, 315.
- GEOFFROY, fils d'Haimon de Jallomain. — XIII, 334, 361.
- GEOFFROY, fils d'Ulric. — XIII, 309.
- Gien* (Loiret). — Archives, VI, 369; — Châtelain, XI, 261; — Hôtel de ville et municipalité, VIII, 320; XII, 64; — Maître d'école, VIII, 131; — Minimes et Clarisses, VIII, 127; — Prévôt et sergent, VIII, 129; — Voyage de Charles IX, VII, 205.
- GIEN (Geoffroy de). — XIII, 315.
- GILLES, fils d'Adam de Chailly. — XIII, 345, 350.
- GIRARD (Claude), maître charpentier. — XII, 160.
- GIRARDOT (baron Th. de). — I, 129.
- Girolles* (Loiret). — Passage de Charles IX et de Catherine de Médicis, VII, 209.
- Glaise*, commune de Méréville (Seine-et-Oise). — Cimetière gallo-romain, V, 307.
- GODET (Pierre), sommelier du roi. — XII, 199.
- GONDRIN (Mgr de), archevêque de Sens. — Démêlés avec les Mathurins de Fontainebleau, XIII, 110.
- GONTAUT-BIRON (famille de). — XII, 315.
- GOUJON (Jean), sculpteur. — Son emprisonnement, VII, 293.
- GRAVILLE (Louis de), amiral de France. — VII, 1.
- GRÉGOIRE (saint). — Sa chasse à Pithiviers, VIII, 308.
- Grez-sur-Loing* (Seine-et-Marne). — Fief du Colombier, XV, 122; — Prévôt, IX, 216.
- GUESTRE DE PRÉVAL (Michel). — XV, 285.
- Guercheville* (Seine-et-Marne). — Capitaine, X, 334.
- GUY I et II, vicomtes du Gâtinais. — XIV, 305.
- GUY, vicomte de Châteaulandon. — XIII, 361.
- GUYOT (Jean), doyen de Montereau. — VII, 146, 148.
- Gy (Pierre de). — XIII, 321.

## H

- HAIMON, fils d'Amaury. — XIII, 321.
- HANNON (Pierre), maître maçon. — XII, 161.
- HÉLOÏSE, dame de Pithiviers. — III, 254; — sa légende, IV, 302.
- HÉLOÏSE, femme de Renaud de La Grange. — IX, 359.
- HÉMARD (René), chroniqueur étampois. — I, 219.
- HENRI Ier, roi. — Diplômes, IV, 298, 299.
- HENRI III, roi. — Lettres patentes, X, 64.

## I

- Ichy* (Seine-et-Marne). — Passage de Charles IX et de Catherine de Médicis, VII, 210.
- ISABELLE, femme de Geoffroy de Damville. — V, 164.
- IZENARD (François), imprimeur-libraire à Etampes. — XIII, 286; XV, 95.

## J

- JACQUES, abbé de Saint-Remi de Sens. — Sceau, XIII, 269.
- JACQUEVILLE (Hélyon de). — XI, 290.
- JACQUEVILLE (Robert de). — IX, 216.
- JALLEMAIN (Haimon de), fils de Geoffroy de Gien. — XIII, 333.

- JEAN II, roi. — Lettres patentes, X, 212.
- JEANNE D'ARC. — V, 209.
- JEANNE D'ÉVREUX, reine. — Lettres patentes, VIII, 28.
- Joigny* (Yonne). — Péage, XI, 241.
- JOIGNY (Pierre, comte de). — XI, 241.
- JOSCELIN, vicomte de Melun. — XIII, 361.
- JOUSSE (Daniel), conseiller au présidial d'Orléans. — Lettres, X, 373-377.
- Jouy* (Yonne). — XIV, 50, 173.
- JOY (Philippe de), évêque d'Orléans. — Sa pierre tombale, VIII, 104.
- L**
- LA BOISSIÈRE (François de), grand louvetier. — Sceau, XIII, 272.
- LA BOISSIÈRE (Jean de), maître d'hôtel du roi. — Sceau, XIII, 272.
- LA CELLE (Henri de). — XIII, 347.
- LA CHAPELLE (Geoffroy de). — XIII, 354.
- La Chapelle-la-Reine* (Seine-et-Marne). — I, 93.
- La Ferté-Alois* (Seine-et-Oise). — Mesures, III, 205; — Péages, VI, 184; — Prieur, XI, 116; XIII, 269.
- LA FORÊT (Robert de). — XI, 120.
- La Genevraye* (Seine-et-Marne). — XIV, 53.
- LAGERVILLE (Frédéric de). — XIII, 353.
- La Grande-Paroisse* (Seine-et-Marne). — IX, 361, 362.
- LA GRANGE (Renaud de). — IX, 359.
- La Joye*, ancienne abbaye (Seine-et-Marne). — XV, 288.
- LA MICHODIÈRE (Jean-Baptiste de), seigneur de Montgermont. — XII, 312.
- LA MOIGNON DE MALESHERBES (Chrétien-Guillaume). — Lettre autographe, III, 179.
- Lancy*, commune de Chalette (Loiret). — XIII, 321, 323.
- LANDRY, abbé des Echarlis. — XIII, 357.
- LANGUET DE GERGY (J.-J.), archevêque de Sens. — Sceau, XIII, 272.
- LANTARAT (Simon-Mathurin), peintre. — Sa famille, VI, 265.
- Larchant* (Seine-et-Marne). — Brigandages de soldats, XIV, 137; — Caves, II, 246; — Fabrique d'enseignes de pèlerinages, XV, 262; — Fondations gallo-romaines, XIII, 274; — Incendie, III, 149; — Pèlerinages, VI, 358; — Plan, IV, 237; — Procession, VI, 365; — Registres paroissiaux, XI, 137; — Sépultures antiques, V, 204; — Trouvaille de poteries et verreries, X, 151. — Voy. aussi Mathurin (saint).
- La Roche*, commune de Chalo-Saint-Mard (Seine-et-Oise). — XI, 117.
- La Ronce*, commune de Châteauneuf-sur-Loire (Loiret). — V, 166.
- La Selle-sur-le-Bied* (Loiret). — Erection en Comté, XV, 284; — Forteresse, VI, 385.
- LATOCHE-TRÉVILLE (Louis-René, comte de), amiral et député. — Requêtes, X, 185.
- LA TRÉMAIGNE (Gillesson de), capitaine de Mouligneux, XV, 198.
- Launoy*, commune de Nanteau-sur-Lunain (Seine-et-Marne). — Moulins, X, 323; XI, 136.
- LAUREAULT DE FONCEMAGNE (A.), académicien. — X, 337.
- LE BEL (Pierre), supérieur des Trinitaires de Fontainebleau. — XIII, 116.
- LE BEL (Rainard). — XIII, 317, 318.
- Le Bignon-Mirabeau* (Loiret). — Déprédations de soldats, XIV, 144, 149.
- LE BIGNON (Gautier de). — XIII, 337.
- LE BIGNON (Hugues de). — XIII, 353, 358.
- LE BIGNON (Josbert de). — XIII, 367.
- Le Boulay*, commune de Scuppes (Seine-et-Marne). — XIII, 357; — Anciennes églises, XV, 97.
- LE BRETON (Gautier). — XIII, 314, 315.
- LE BRETON (Gilles), architecte. — XII, 156.

- LEBRYAIS (Pierre), tapissier du roi. — XII, 163.
- Le Chanoy*, commune de Châteaulandon (Seine-et-Marne). — XIII, 314, 358.
- LE DOYEN (Guillaume), chanoine de Sainte-Croix d'Orléans. — VIII, 91.
- LE FORESTIER (Aubry), chevalier. — XIII, 338.
- LEILLET (Barthélemy), maçon. — XII, 162.
- Le Monceau*, commune d'Avon (Seine-et-Marne). — II, 145; VI, 226.
- Le Monceau*, commune de Pithiviers-le-Vieil (Loiret). — X, 404.
- Le Moulin-Galant*, commune de Villabé (Seine-et-Oise). — Pape-terie, XII, 357.
- Le Petit-Bouville*, commune de Chalo-Saint-Mard (Seine-et-Oise). VII, 20.
- LE PORC (Tescelin). — XIII, 361.
- LE ROUX (Firmin). — XIII, 319.
- LE SECQ (famille). — X, 265.
- Les Essarts*, commune de Tousson (Seine-et-Marne). — XIV, 373.
- LE SOURT (Nicolas), écuyer, seigneur du Ruisseau. — XI, 364.
- Les Préliers*, commune de Bléneau (Yonne). — III, 33.
- LE SUTIL DE BOISEMONT (G.-A.), fermier général. — XII, 314.
- Le Teillay-Saint-Benoit* (Loiret). — Notice, VI, 1.
- Le Vau de Fonteneilles*, commune de Larchant (Seine-et-Marne). — IX, 216.
- Le Vaudoué* (Seine-et-Marne). — VII, 25; XIV, 247; XV, 113.
- LE VEAU (Étienne). — XIII, 326.
- Le Vivier*, commune de Gy-les-Nonnains (?) (Loiret). — XIII, 333, 334.
- LINIÈRES (Guillaume de), seigneur de Méreville. — Sceau, XIII, 269.
- LIVRY (Jean de). — IX, 206.
- LOIR (Louis), peintre en émail. — XV, 237.
- Lorrez-le-Bocage* (Seine-et-Marne). — Croix, XIV, 47; — Horloge, XIV, 46.
- Lorris* (Loiret). — Armoiries, VIII, 300; — Officiers du bailliage, XIV, 107; — Sceau, VIII, 306.
- LOUIS [VIII], fils aîné du roi de France. — XIV, 315.
- LOUIS IX, roi. — Lettres patentes, XI, 113-119, 206, 248.
- LOUIS X, roi. — Lettres patentes, VIII, 93.
- LOUIS XII, roi. — Lettres patentes, II, 49.
- LOUIS XIII, roi. — Lettres patentes, XV, 185.
- LOUIS XIV, roi. — Lettres patentes, II, 5; III, 33, 35; VII, 319, 340; XV, 285.
- Louzouer* (Loiret). — II, 69.
- LOYON (J.), sergent royal à Montreau. — Sceau, XIII, 272.
- LUCAS (famille de). — V, 44.
- LUCIE, femme de Rainard Le Bel. — XIII, 317, 318.
- Lumery*, commune d'Étampes (Seine-et-Oise). — VII, 20.

## M

- MAHAUT, femme d'Amaury et bru de Rainard Le Bel. — XIII, 352.
- MAHAUT, femme de Henri de Courances. — IX, 215.
- MAHAUT, femme de Robert Clément. — XIII, 316.
- Maise* (Seine-et-Oise). — Archives, II, 39; — Foires, II, 49.
- MALICORNE (Jeanne, dame de). — IX, 362.
- MARIE (Thomas), lieutenant général à Auxerre. — III, 33.
- MARTEL (famille de). — X, 267.
- MARTIN (Tristan), peintre. — XIV, 46.
- MARTINENGO (Gabriel de). — Son régiment à Montargis, XV, 159.
- MATHURIN (saint). — Légende, culte, pèlerinages et iconographie, IV, 1 et vol. ss.
- MAUNY (Thibaud de). — XIV, 304.
- MAZOYER (Dom Ph.), bénédictin. — Lettre, X, 389.
- Melun* (Seine-et-Marne). — Domaine concédé à l'amiral de Graville,

- VII, 22-25; — Fortifications, XIV, 372; — Passage de Charles IX, VII, 201; — Sièges, VII, 285; XV, 277; — Vicomte, XIII, 361.
- MELUN** (Louis de), archevêque de Sens. — Visite à Beaune-la-Rolande, IV, 63.
- Méréville** (Seine-et-Oise). — Monnaies trouvées, II, 29; — Sceau d'un vicomte, XIII, 268; — Seigneur, XII, 137.
- MÉRÉVILLE** (Ursion, vicomte de). — Sceau, XIII, 268.
- Mérobot** (Seine-et-Oise). — Monnaies trouvées, I, 28.
- Mespuits** (Seine-et-Oise). — XI, 112.
- MEULAN** (Herloin de), chambellan du roi. — XI, 112.
- MICHEL** (Edmond), archéologue, président de la Société. — IV, 73.
- MICHU** (Claude), peintre. — XV, 237.
- Micy-Saint-Mesmin**, ancienne abbaye (Loiret). — XIII, 108.
- Mignerettes** (Loiret). — XIII, 318.
- Milly-en-Gâtinais** (Seine-et-Oise). — Histoire, XIV, 1.
- MILLY** (famille de). — XIV, 14.
- MILLY** (Robert de), chevalier. — Sceau, XIII, 268.
- MIRABEAU** (famille de). — X, 240.
- MIRABEAU** (Honoré-Gabriel de). — Son panégyrique, VI, 146.
- MONALDESCHI**. — Sa mort, XII, 39.
- MONCEAU** (Guillaume du). — XIII, 74; XIV, 168.
- MONÇON** (Regnault de), évêque de Chartres. — X, 34.
- MONTAIGU** (Jean de), archevêque de Sens. — XIII, 92.
- Montargis** (Loiret). — Capitaine-gouverneur, X, 334; XV, 177; — Convocation du bailliage aux Etats Généraux, XII, 104; — Découverte d'une inscription, XV, 263; — Dominicaines, XII, 108; — Eglise réformée, I, 214; — Emeute, XV, 157; — Fête révolutionnaire, IX, 95; — Hôtel de l'abbaye de Fontainejean, XI, 257; — Incendie, VIII, 110; — Industrie, X, 188; — Journal de M. de Montmeslier (XVII<sup>e</sup> siècle), XII, 84; — Moulins, XIV, 168; — Nobles de l'Élection, XII, 100; — Passage de Charles IX, VII, 208; — Presse locale, V, 127; — Prévôt des maréchaux, VIII, 121; — Réfection des ponts et portes, IV, 227; — Topographie antique de l'arrondissement, I, 43.
- Montbarrois** (Loiret). — XIII, 315.
- Montbouy** (Loiret). — II, 167; — Notice, XII, 238.
- Montcresson** (Loiret). — VII, 83
- Montereau-fault-Yonne** (Seine-et-Marne). — Bâtiments publics, XIV, 169; — Chapitre, XI, 262; — Etymologie, VIII, 253; — Passages de troupes, XIV, 140; — Ponts, V, 1; — Prise par les Anglais, XIII, 85, 288; — Procès du doyen avec l'archevêque, VII, 137; — Revenu du domaine, XIV, 163; — Sceaux, XIII, 268, 272; — Tapisseries, VIII, 1; — Tombeaux des Poyseu, XIV, 120; — Travaux au château, VIII, 256; — Vue panoramique, XII, 61.
- Montgermont**, commune de Pringy (Seine-et-Marne). — Seigneurie, XII, 164.
- MONTGERMONT** (famille de). — XII, 184.
- Montigny** (Loiret). — VIII, 114.
- Montlhéry** (Seine-et-Oise). — Congrégation Notre-Dame, VII, 333.
- MONTLIART** (famille de). — XIII, 155.
- MONTMARTIN** (Gilles de), chevalier. — XIII, 367.
- MONTMESLIER** (Gilles de). — Son journal, XII, 81.
- MONTMORENCY** (Isabelle-Angélique de), duchesse de Mecklembourg. — VII, 89, 108, 245.
- MONTMORIN** (marquis de). — VI, 210, 230.
- MONTPENSIER** (Mlle de). — VIII, 315.
- Moret-sur-Loing** (Seine-et-Marne). — Benedictines, VIII, 126; — Comtesse, XIII, 159; — Confrérie du Rosaire, XIII, 206; — Détention de Fouquet, XV, 1; — Donjon, XV, 25; — Vue panoramique, XII, 61.
- MORET** (Guillaume de), hospitalier. — Sceau, XIII, 269.
- Morigny**, ancienne abbaye (Seine-et-Oise). — XI, 111, 116.

MORIN (Dom Guillaume), historien du Gâtinais. — Autographe, II, 194; — Curiosité bibliographique, I, 249.

MORNAY (famille de). — VI, 10.

MORTEMER (Guy de), chevalier. — XI, 240.

Morveau, commune de Sceaux-en-Gâtinais (Loiret). — XIII, 303, 304.

MOTET (Ulric). — XIII, 328, 329, 361.

MOUSSEAU (Jean), seigneur de Courances. — XI, 362.

MOZZY (Jacques de), gouverneur de Montargis. — XV, 162, 177.

## N

Nancray (Loiret). — VIII, 130.

Nanteau-sur-Essonne (Seine-et-Marne). — Concierge du château, VI, 273.

Nanteau-sur-Lunain (Seine-et-Marne). — X, 323.

NANTON (Jean de), archevêque de Sens. — XIII, 88.

Nargis (Loiret). — Éloge de Mirabeau par le curé, VI, 146; — Maître d'école, VI, 156; — Serment à la Constitution, VI, 154.

NARGIS (Thibaut de). — XIII, 345.

NAVARRE (Blanche de), comtesse de Troyes. — V, 234.

Nemours (Seine-et-Marne). — Dîme, XIII, 365; — Drapiers, XII, 123; — Feu de joie, IX, 220; — Hôtel-Dieu, XIII, 366; — Inondation, X, 75; — Passage de troupes, XIV, 148; — Peste, X, 221; — Tombeaux des anciens seigneurs, XV, 288; — Vue panoramique, XII, 61.

NEMOURS (famille de). — VI, 6.

NEMOURS (Gauthier de), chambrier de France. — XIII, 365, 366.

NEMOURS (Jacques, duc de). — Sceau, XIII, 271.

Néronville, commune de Châteaulandon (Seine-et-Marne). — Cartulaire du prieuré, XIII, 298.

NICCOLÒ DELL' ABBATE, peintre. — XIII, 281.

NICOLAS DE CHAUMES, architecte. — XIII, 88.

Nisceville, commune de Châteaulandon (Seine-et-Marne). — XIII, 332.

NIVELLON (Claude), peintre en émail. — XV, 237.

Nogent-sur-Vernisson (Loiret). — Passage de Charles IX, VII, 207.

Noisy-sur-École (Seine-et-Marne). — VII, 25.

NONVILLE (Mathieu de). — XIII, 341 à 344.

Noslon (Yonne). — Représentation du mystère de saint Etienne, XIII, 92.

NOYERS (Guy de), archevêque de Sens. — Sceau, XIII, 268.

Nozän, commune de Châteaulandon (Seine-et-Marne). — XIII, 338, 361.

## O

Obsonville (Seine-et-Marne). — Don de reliques, XV, 249; — Réparation des murailles, XIV, 141.

ODELINE, veuve d'Asselin. — XIII, 331, 348, 349, 360.

ODOLRIC, évêque d'Orléans et seigneur de Pithiviers. — IV, 94.

Oncy (Seine-et-Oise). — VII, 14.

Ontreville-sur-Essonne (Loiret). — XIII, 108.

Orléans (Loiret). — Chapitre de la cathédrale, IV, 299; — Forêt, IX, 1; — Maison, V, 164-165; — Pierre tumulaire, I, 25.

Ormes, commune de Pithiviers-le-Vieil (Loiret). — Souterrains-refuges, V, 85.

ORMOY (Jean d'), chevalier. — Sceau, XIII, 270.

Orsonville, commune de Villiers-en-Bière (Seine-et-Marne). — XI, 164.

ODIN (Don Jacques), religieux cistercien. — Son éloge, X, 95.

OURS (Guy ?), fils du vicomte Foulques. — XIII, 320.

Ouzouer-sur-Trézée (Loiret). — Forêt, XI, 261.

OZON (famille). — XII, 271.

P

- PACCARD (Alexis), architecte. — I, 33.  
*Paley* (Seine-et-Marne). — X, 213.  
 PALEY (Geoffroy de), chevalier. — XIII, 351.  
 PALEY (Rainard de). — XIII, 323.  
 PARMESAN (planches gravées d'après le). — XIV, 87, 288.  
*Passart*, commune de Courtempierre (Loiret). — XIII, 319, 336.  
*Passy*, commune de Villebéon (Seine-et-Marne). — Découverte d'un cercueil, XIV, 247.  
 PASTÉ (Gilles), évêque d'Orléans. — VIII, 106.  
 PATOUR, peintre. — XII, 119.  
 PATRAULD (le P.), religieux minime. — III, 47.  
*Paucourt* (Loiret). — Forêt, XIV, 168.  
 PAYNEL DE MONTENAY (famille). — XIV, 21, 363, 366.  
 PENNI (planches gravées d'après Luca). — XIV, 84.  
 PÉRILLEUX (Jacques et Pierre), émailleurs sur terre. — XV, 241.  
 PERS (Guy de). — XIII, 310.  
*Perthes-en-Gâtinais* (Seine-et-Marne). — Substructions de l'église, X, 149.  
 PHILIPPE III, roi. — Lettres patentes, V, 167.  
 PHILIPPE IV, roi. — Lettres patentes, XI, 123; — Sa mort, II, 83.  
 PHILIPPE V, roi. — Lettres patentes, V, 168; VIII, 93; XI, 125.  
 PHILIPPE, vicomte du Gâtinais. — XIV, 303.  
 PIERRE, abbé de Saint-Marien d'Auxerre. — XI, 266.  
 PIERRE, abbé de Morigny. — Sceau, XIII, 268.  
 PIERRE, curé de La Ferté-Alais. — Sceau, XIII, 269.  
 PIERRE, fils de Havin. — XIII, 332.  
 PILET (Oger). — XIII, 346.  
 PISAN (Christine de). — XI, 163.  
*Pithiviers* (Loiret). — Archéologie de l'arrondissement, I, 83; XV, 149; — Armoiries, XII, 129; — Chasse de saint Grégoire, VIII, 308; — Election, VII, 112; — Ligue, VIII, 123; — Officiers du bailliage, XIV, 104; — Ruines du donjon, IV, 297; — Premiers seigneurs, III, 168; — Seigneurie réunie à l'évêché d'Orléans, IV, 298; — Siège, IV, 290; — Souterrains, V, 85.  
 PLESSIS (familles du). — X, 207; XIII, 88.  
 POISSY (Gilles de). — VI, 26.  
 POITIERS (Diane de). — Sa maison à Etampes, VII, 293.  
*Ponchainville*, commune de Villeconin (Seine-et-Oise). — XIV, 256.  
 PONS, frère d'Odeline. — XIII, 348, 360.  
*Pontigny*, abbaye (Yonne). — XI, 257.  
 POTAGE (Jean), prieur de Néronville. — XIII, 371.  
*Poucourt*, commune de Sceaux-en-Gâtinais (Loiret). — XIII, 335.  
 POYSIEU (famille de). — Tombeaux, XIV, 129.  
*Préfontaine* (Loiret). — Tombeau mérovingien, III, 195.  
 PRIMATICE (planches gravées d'après le). — XIV, 70, 282.  
 PRISIÉ (Philippe), tombier parisien. — XIV, 130.  
 PRUNELÉ (famille de). — X, 28, 261.  
 PRUNELÉ (Guillaume de). — X, 34, 36.  
*Puiseaux* (Loiret). — Notice, XIV, 177; — Passage de Charles IX, VII, 210; — Procession, VI, 365.  
*Puiselet* (Seine-et-Marne). — XIII, 330.

Q

*Quinquampoix*, près Chéroy (Yonne). — Localité disparue, VIII, 183.

R

RACAULT (famille de). — XII, 273.  
 RAINARD, abbé de Ferrières. — XIII, 357.  
 RAINARD, seigneur de Pithiviers. — III, 250.

- RAPHAEL (planches gravées d'après). — XIV, 87.
- Ravannes*, commune d'Écuelles (Seine-et-Marne). — XIII, 163.
- RAVAULT (famille). — XIII, 125.
- REBRACHIEU (Guillaume), vicaire à Orléans, neveu de Guy Fabi. — V, 167, 168.
- Recloses* (Seine-et-Marne). — IX, 360.
- Remauville* (Seine-et-Marne). — XIII, 338, 343, 367, 368.
- REMAUVILLE (Rambaud de), prêtre. — XIII, 349.
- RENAUD, prieur de Sceaux (Loiret). — XIII, 103.
- RENÉE DE FRANCE, fille de Louis XII. — Lettres de don, X, 82.
- RICHER, curé de Remauville. — XIII, 368.
- ROBERT, roi de France. — Diplôme inédit, XIII, 105.
- ROBERT (Hubert), peintre. — Son dessin de la chapelle des Templiers à Chalou-Moulineux, XV, 199.
- ROCHECHOUART (Mgr de). — VIII, 134.
- Roinvilliers* (Seine-et-Oise). — Passage de Charles IX et de Catherine de Médicis, VII, 210.
- ROMAIN (planches gravées d'après Jules). — XIV, 85, 285.
- ROSCÉLIN, fils d'Amaury. — XIII, 327, 328.
- ROSCÉLIN, fils de Béline. — XIII, 312.
- ROSSO (planches gravées d'après le). — XIV, 83, 277.
- ROUGEMONT (famille de). — VI, 11.
- ROYE (Guy de), archevêque de Sens. — XI, 111; XIII, 365.
- Rozoy-le-Vieil* (Loiret). — Abbaye, VIII, 336; — Fabrique, XIV, 172.
- S**
- Saint-Ange-le-Vieil* (Seine-et-Marne). — Mobilier du château, IX, 102; — Réparations à l'église, XIV, 166.
- Saint-Aubin-sur-Yonne* (Yonne). — XI, 245.
- Saint-Benoit-sur-Loire* (Loiret). — V, 166, 167; — Manuscrits en provenant, VII, 38; XIII, 84.
- Saint-Donain*, ancien prieuré (Seine-et-Marne). — V, 234, 236, 240.
- Sainte-Mesme* (Seine-et-Oise). — Inscription dans l'église, XIV, 131.
- Saint-Fargeau* (Yonne). — Monnaies romaines, X, 234.
- Saint-Germain-des-Prés* (Loiret). — II, 165.
- Saint-Martin-le-Seul*, commune de Bondaroy (Loiret). — Découverte d'un cimetière et d'un puits funéraire, XV, 149.
- Saint-Maurice-sur-Aveyron* (Loiret). — VII, 83; XI, 263, 267.
- Saint-Maurice-sur-Fessard* (Loiret). — Notice, IV, 185.
- SAINT-VALÉRIEN (Anselme de). — VIII, 184.
- SAINXE (famille). — X, 306.
- SALONNE (famille de). — XII, 97.
- SANCERRE (Étienne, comte de). — XI, 233, 246.
- SANGLIER (Henri), archevêque de Sens. — IX, 145; XIII, 338.
- SANSELINE, veuve d'Aubry Clément. — XIII, 353.
- SAVOIE (Jacques de), duc de Nemours. — Son fils naturel, X, 394.
- Sceaux-du-Gâtinais* (Loiret). — XIII, 325, 333, 334, 350; — Aurore boréale, VII, 279; — Découverte de monnaies, X, 233; — Incendie, XIV, 52; — Passage de troupes, XIV, 145; — Vignes, XIV, 171.
- SÉGUIN, doyen de Melun. — IX, 206.
- SEMANOYRE (Hugues), émailleur. — XV, 243.
- SENELLE, peintre. — XII, 120.
- Sens* (Yonne). — Abbaye de Saint-Jean, XIII, 87; — Assises du bailli, XIII, 86; — Chapitre, XI, 245; — Chute de la tour de la cathédrale, XIII, 87; — Climat, XIII, 87; — Entrée du vin, XIII, 92; — Incendie de Saint-Jean, XIII, 88; — Inondation de l'Yonne, XIII, 93; — Jurisdiction diocésaine, XIII, 88; — Longueur de l'arpent, XIII, 87; — Obituaire des Célestins, VI, 195; — Prévôté, XIII, 92; — Style de l'Officialité, XIII, 87.

SEULIN (Philippe), peintre émailleur. — XV, 243.

SÉVERIN (saint). — Propre de l'office à Châteaulandon, VIII, 263.

SIMON, curé de La Ferté-Alais. — XI, 116.

Solterre (Loiret). — VII, 83.

Souppes (Seine-et-Marne). — Chapelle Notre-Dame, XIII, 306; — Etat de la paroisse, XV, 114, 121; — Fiefs, XV, 253; — Pont, XV, 254.

SOUPPES (Aubry de). — XIII, 322.

SOUPPLAINVILLE (Guillaume de), bailli de Montargis. — XII, 104; XIII, 372.

Souzy-la-Briche (Seine-et-Oise). — Ruines et mosaïque, III, 85; — Atelier de silex, I, 253.

## T

TESCELIN, fils de Gazon. — XIII, 330.

THIBAUT III, comte de Champagne. — V, 234.

THIBAUT IV, comte de Champagne. — V, 236.

THIERRY (Théophile), faïencier. — XV, 244.

THIRY (Léonard), peintre et graveur. — XIV, 59.

THOMAS, doyen d'Étampes. — Sceau, XIII, 268.

Tignonville (Loiret). — Aveu, XIII, 74.

TILLET (famille Du). — XII, 267.

TOUCY (Hugues de), archevêque de Sens. — VIII, 184; XII, 354.

TOUCY (Renaud de). — Sceau, XIII, 270.

Toury, commune de Nargis (Loiret). — Panneaux du x<sup>e</sup> siècle, V, 152.

TRAINEL (Agnès de), femme de Jean Britaud. — IX, 362.

Treilles (Loiret). — XIII, 361.

Trémenville, commune de Larchant (Seine-et-Marne). — XIII, 353.

TRENTE (Antoine de), graveur. — XIV, 259.

Treuzy (Seine-et-Marne). — XIV, 170.

Treuzan, commune de Malesherbes (Loiret). — Seigneurie et pierre tombale, VIII, 99.

TROCHART (Hervé). — XIII, 332.

Troyes (Aube). — Papetiers, XII, 343.

TROYES (Robert de). — XIII, 344.

## U

Ury-en-Bière (Seine-et-Marne). — II, 53; IX, 362; XIV, 140.

## V

Vallery (Yonne). — Conciliabules protestants, V, 19.

VALLET DE CHEVIGNY, régent de la Faculté de droit d'Orléans. — X, 373.

VALLOIS (Adrien de). — XIV, 161.

VANNOISE (Jean de), prévôt de Châteaulandon. — Sceau, XIII, 271.

Varennnes (Seine-et-Marne). — V, 237.

Varennnes, commune de Videlles (Seine-et-Oise). — VII, 16.

VAREGNIER (Étienne de). — X, 212.

VERNINAC (Dom), bénédictin à N.-D. de Bonne-Nouvelle à Orléans. — X, 368.

Vernou (Seine-et-Marne). — IX, 206.

Versailles (Seine-et-Oise). — Congrégation Notre-Dame, VII, 334.

Vert-le-Grand (Seine-et-Oise). — Déprédations des soldats, XIV, 135.

Viarault, commune de Noisy-sur-Ecole (Seine-et-Marne). — VI, 270.

VIGNIER (P. Jacques). — Lettre autographe, VIII, 336.

VIGNY (Alfred de). — Sa famille, IX, 228.

Villebéon (Seine-et-Marne). — Maître d'école, XV, 250.

Villeblevin (Yonne). — X, 217.

VILLEDO (Michel), architecte. — V, 12.

Villemandeur (Loiret). — Siège du château, VIII, 128.

Villemarçhal (Seine-et-Marne). — Combat, X, 191; — Puits du château, XIV, 165.

*Villemoutiers* (Loiret). — Notice, II, 169.

*Villeneuve*, commune de Beaumont-du-Gâtinais (Seine-et-Marne). — XIII, 345-346.

VILLENEUVE (Étienne de). — XIII, 346, 347.

*Villiers*, ancienne abbaye (Seine-et-Oise). — XI, 1.

VOISINES (Edme de), seigneur de Chancepoix. — XV, 111.

VULGRIN, chanoine de Montargis. — XIII, 359.

## W

WETENCOURT (Pierre de), seigneur de Montgermont. — XII, 189.

## Y

*Yèvre-le-Châtel* (Loiret). — Fondations romaines, III, 202.

YÈVRE (Galeran d'). — XIII, 366.



# TABLE DES MATIÈRES

## I

### COLLABORATEURS

MM.	Pages
CURZON (Henri de). — Le donjon de Châtillon-sur-Loing (Loiret) . . .	136
DEVAUX (Jules). — La vraie date du siège de Melun (999) . . . . .	277
DIMIER (Louis). — Recherches sur la grotte du Jardin des Pins à Fontainebleau. . . . .	72
GROUCHY (V <sup>ts</sup> de). — Extraits des minutes des notaires de Fontaine- bleau (suite). . . . .	257
HERBET (Félix). — Recherches sur la céramique au xvii <sup>e</sup> siècle; les émailleurs sur terre de Fontainebleau . . . . .	204
JARRY (Louis). — Inventaire des Templiers d'Étampes et de l'église de Chalou-Moulineux (1444) . . . . .	188
LEGRAND (Max.). — Les fouilles de la butte de Guinette à Étampes en 1891-1892. . . . .	125
LIORET (Georges). — Le surintendant Foucquet et ses compagnons d'infortune au château de Moret . . . . .	1
MARTELLIÈRE (Paul). — Découvertes archéologiques dans l'arron- dissement de Pithiviers en 1896-1897 . . . . .	149
QUESVERS (Paul). — Les trois églises du Boulay (près Souppes) et leurs pierres tombales . . . . .	97
STEIN (Henri). — Le comté de La Selle-sur-le-Bied. . . . .	284
— Nouvelles recherches sur l'imprimerie à Étampes. . . . .	92
— Quatre lépreux faussaires en 1627 . . . . .	185
— Chronique bibliographique gâtinaise. . . . .	152, 268, 292
— Chronique archéologique gâtinaise. . . . .	263
THOISON (Eugène). — Une émeute à Montargis (avril 1576) . . . . .	157
— Documents inédits sur les paroisses du Gâtinais (abbaye de Cercanceaux, Bougigny, Chancepoix, Château-Landon, Châ- tenoy, Chenou, Grez-sur-Loing, Jouy, La Madeleine, Le Vaudoué, Mondreville, Nemours, Obsonville, Puiseaux, Souppes, Villebéon) . . . . .	111, 246
— Enseignes de pèlerinages fabriquées à Larchant . . . . .	263
— Chronique bibliographique ( <i>Inscriptions du diocèse de Sens, I</i> )	266
Les tombeaux des seigneurs de Nemours; procès-verbal d'exhuma- tion en 1777. . . . .	288
<i>Tables générales des Quinze premiers volumes des « Annales de la Société » (1883-1897), par H. Stein . . . . .</i>	<i>293-351</i>

## II

### GRAVURES

	Pages
Portrait de Nicolas Fouquet (hors texte) . . . . .	1
Écu armorié en bronze trouvé dans les fouilles de Guinette à Étampes. . . . .	131
Vue du donjon de Châtillon-sur-Loing (état actuel) . . . . .	137
Coupe transversale du donjon de Châtillon. . . . .	140
Tour du château de Châtillon-sur-Loing . . . . .	141
Ruines de la chapelle des Templiers à Chalou-Moulineux (dessin d'Hubert Robert, 1765) . . . . .	199
Signatures de C. Bertélémy, émailleur. . . . .	212, 224
Signature de C. Beulat, émailleur. . . . .	217
Signature de Th. Diane, peintre . . . . .	219
Signature de B. Chipault, émailleur . . . . .	226
Signature d'A. Cléryssy, émailleur-verrier . . . . .	231
Signature de Cl. de Fontenay, peintre-émailleur . . . . .	235
Signature de G. Fournier, émailleur . . . . .	237
Signatures des C. Nivellon, peintres-émailleurs. . . . .	241
Signatures de P. et J. Périlleux, émailleurs. . . . .	241, 243
Signature de Th. Thierry, émailleur-faïencier. . . . .	245
Moule d'enseignes de pèlerinages fabriquées à Larchant . . . . .	263

## III

### ADMINISTRATION

Séance de la Société à Souppes (Seine-et-Marne), le 26 mai 1896 . . . . .	III
Séance de la Société à Boiscommun (Loiret), le 18 octobre 1896. . . . .	V
Exposé de la situation financière au 31 décembre 1896. . . . .	VII
Bureau de la Société pour l'année 1897. . . . .	VII

## IV

### BIBLIOGRAPHIE

#### 1<sup>o</sup>) LIVRES

##### MM.

BERTOT (J.). — <i>Guide de Fontainebleau</i> (Paris, 1897) . . . . .	292
CAIX DE SAINT-AMOUR (V <sup>te</sup> de). — <i>Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois</i> (Paris, 1896). . . . .	153

	Pages
COLINET (Ch.). — <i>Les Voies de communication en Seine-et-Marne</i> (Fontainebleau, 1896) . . . . .	269
DOMET (Paul). — <i>Recherches sur l'étymologie des noms de lieux de l'ancienne forêt d'Orléans</i> (Orléans, 1896). . . . .	152
GAUTHIER (G.). — <i>Rogny et Saint-Eusoge</i> (Auxerre, 1897). . . . .	155
HERBET (Félix). — <i>Les contrats d'apprentissage à Fontainebleau au xvii<sup>e</sup> siècle</i> (Fontainebleau, 1897) . . . . .	292
HUBBARD (Elb.). — <i>Madame Guyon</i> (London, 1897) . . . . .	276
HUGUES (Ad.). — <i>Les routes de Seine-et-Marne avant 1789, notice historique</i> (Melun, 1897) . . . . .	268
LAMBIN (Em.). — <i>Les églises des environs de Paris au point de vue de la flore monumentale</i> (Paris, 1897). . . . .	275
LEGRAND (Max.) et RAVAUT (René). — <i>Étampes pittoresque; guide du promeneur</i> (Étampes, 1897). . . . .	270
MARQUIS (Léon). — <i>Chalo-Saint-Mard, poème suivi de notes historiques et généalogiques sur sa postérité</i> (Étampes, 1897). . . . .	271
PÉLISSIER (Léon-G.). — <i>Les correspondants du peintre F. X. Fabre</i> (Paris, 1896). . . . .	276
PERRIN (Joseph). — <i>Le cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens</i> (Sens, 1896) . . . . .	154
QUESVÈRES (Paul) et STEIN (Henri). — <i>Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens, tome I</i> (Paris, 1897) . . . . .	266
ROY (Maurice). — <i>Notice historique sur Rucouvert</i> (Sens, 1896) . . . . .	275
SOUGIT (Arm.). — <i>Pillage de la foire de Saint-Simon à Milly-en-Gâtinais en 1570</i> (Milly, 1896) . . . . .	292
THOISON (Eugène). — <i>Guercheville, notice historique</i> (Meaux, 1896) . . . . .	269
— <i>Saint-Mathurin; enseignes, méreaux, médailles, notice iconographique</i> (Fontainebleau, 1897) . . . . .	269
VALOIS (Noël). — <i>Note complémentaire sur le privilège de Chalo-Saint-Mard</i> (Paris, 1896). . . . .	270
VANEL (J.-B.). — <i>Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain des Prés</i> (Paris, 1896) . . . . .	275

## 2°) PÉRIODIQUES

Almanach de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux (1896) . . . . .	269
Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France (1896) . . . . .	270
Annuaire de l'arrondissement de Pithiviers (1897). . . . .	156
Bibliothèque de l'École des Chartes (1897). . . . .	271
Bulletin de la Société archéologique de Sens (1896) . . . . .	275
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (1896). . . . .	156
Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil et du Hurepoix (1895-1896). . . . .	273
Bulletin historique du Comité des travaux historiques (1896). . . . .	155, 269
Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise (1894-1895) . . . . .	273
Correspondance historique et archéologique (1895) . . . . .	274
Nouvelle Revue rétrospective (1896) . . . . .	276

	Pages
Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des Départements (1894) . . .	274
Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou (1896). . . . .	274
Revue de l'Art chrétien (1893) . . . . .	154
Revue de philologie française (1895) . . . . .	274
Revue des questions historiques (1896). . . . .	275

3°) JOURNAUX

Abeille de Fontainebleau . . . . .	275, 292
Indépendant de Montargis. . . . .	272

4°) NOMS CITÉS

MM.	Pages	MM.	Pages
Bart (V.) . . . . .	274	Lasteyrie (R. de). . . . .	154
Baudon de Mony. . . . .	271	Lecomte (M.) . . . . .	275
Cornet . . . . .	272	Leroy (G.) . . . . .	155
Couard (E.) . . . . .	274	Mazcrolle (F.) . . . . .	274
Devaux (J.) . . . . .	156	Roux (A.) . . . . .	274
Dufour (A.) . . . . .	273	Thoisson (E.) . . . . .	269, 292
Fleureau (Th.) . . . . .	292	Trévédv (J.) . . . . .	274
Grouchy (V <sup>ie</sup> de). . . . .	275	Viard (J.) . . . . .	275
Jacob (Em.) . . . . .	272		

